

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	25
Représentés	5
Votants	30
Abstentions	0
Exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Basile FANIER, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-001

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD
NOIR (CCSPN) : RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

Il précise que ce rapport présente notamment les grands projets de la Communauté de communes en matière de développement économique, d'aménagement et d'environnement, de lecture publique ou encore d'enfance, de petite enfance et de jeunesse. Il présente également les moyens humains indispensables à la mise en œuvre de ces projets.

Il rappelle que le maire de chaque commune doit en assurer la communication à son conseil municipal avec le compte administratif du même exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;

2025-001

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE



Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 février 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que chaque maire des communes de la Communauté de communes en sera destinataire pour le communiquer à son conseil municipal.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



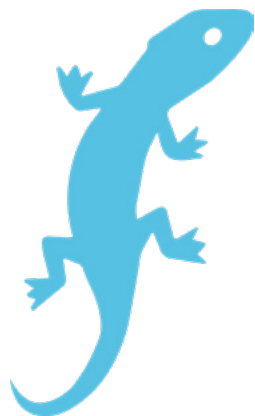
Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

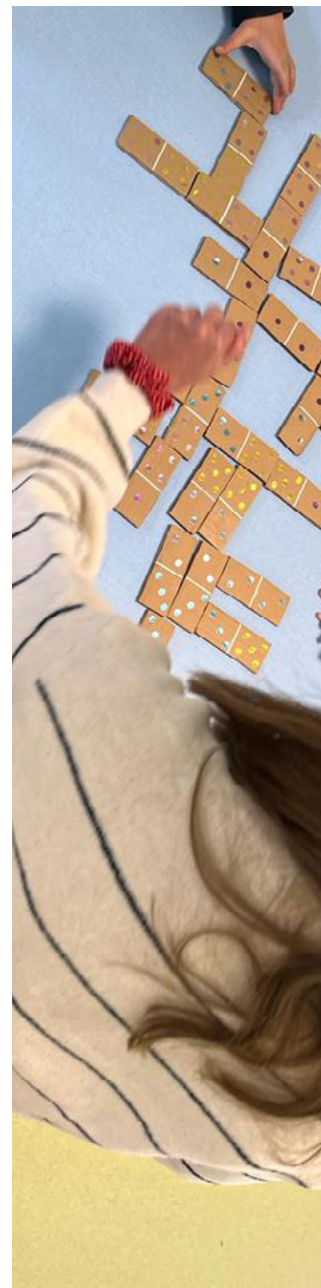
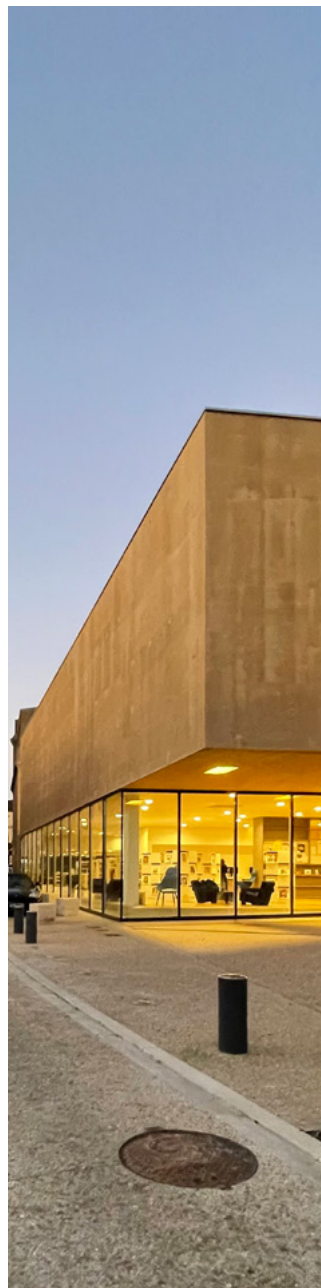
ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE

Berser
Levrault



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'INTERCO *Sarlat-Périgord Noir* COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT-PÉRIGORD NOIR

2024



BEYNAC-ET-CAZENAC • LA ROQUE-GAGEAC • MARCILLAC-SAINT-QUENTIN • MARQUAY
PROISSANS • SARLAT-LA-CANÉDA • SAINTE-NATHALÈNE • SAINT-ANDRÉ-ALLAS
SAINT-VINCENT-DE-COSSE • SAINT-VINCENT-LE-PALUEL • TAMNIÈS • VÉZAC • VITRAC



Sarlat
Périgord Noir
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

5 à 9

L'INSTITUTION

- p5. Les compétences*
- p6. Les élus*
- p7. Nouveaux enjeux et dynamiques territoriales*
- p8. Temps forts de l'année 2024*

12 à 29

LES GRANDS PROJETS

- p12. Aménagement durable de l'espace*
- p15. Développement économique*
- p20. Équipements culturels*
- p22. Pôle enfance, jeunesse et prévention*
- p28. Action sociale*
- p29. Office de tourisme*

31 à 56

LES MOYENS GÉNÉRAUX

- p31. Organigramme*
- p33. Accueil, secrétariat et administration générale*
- p34. Médiathèques*
- p35. Développement économique*
- p36. Sarlotech*
- p39. Service ressources humaines*
- p40. Service financier*
- p43. Service voirie*
- p44. Eau, assainissement et rivières*
- p46. Urbanisme et aménagement durable de l'espace*
- p51. Relais Petite Enfance du Périgord Noir*
- p52. Lieu d'accueil enfants-parents «123 soleil»*
- p53. Micro-crèche «Lous coustous»*
- p54. Crèche «Les p'tits croquants»*
- p55. ALSH maternel du Plantier*
- p56. Crèche familiale*
- p57. ALSH Enea loisirs*
- p58. ALSH du Ratz-Haut*
- p59. Service jeunesse*
- p60. Les services mutualisés*

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2024 a marqué l'aboutissement d'un projet majeur. Le 30 novembre dernier, la médiathèque de Sarlat a ouvert ses portes, accueillant un public nombreux et immédiatement conquis.

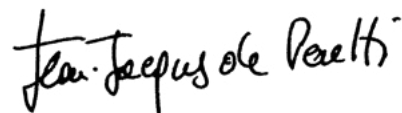
C'était une volonté forte des élus de choisir un Pôle culturel comme tout premier équipement construit par notre Communauté de communes. Avec la Maison des musiques, la médiathèque concrétise la place que nous accordons à la culture, comme un pilier essentiel du bien-vivre ensemble. Car c'est un véritable lieu de vie pour tous, un carrefour de rencontres, d'échanges et de découvertes que nous avons souhaité créer.

La médiathèque démontre une nouvelle fois que l'échelle intercommunale est la bonne pour mener de grands projets et proposer des équipements structurants pour notre territoire. Elle s'inscrit dans une continuité d'investissements dans des services publics de qualité, à l'image de Sarlatch, devenu, en moins d'un an, un espace essentiel pour favoriser l'activité économique.

On peut aussi citer nos actions en faveur de la santé ou des jeunes, de la mobilité ou de la rénovation de l'habitat, avec à chaque fois de nombreux dispositifs proposés.

Comme chaque année, la lecture de ce rapport d'activité, vous permettra d'avoir un panorama complet de nos actions, mises en oeuvre par des agents mobilisés pour la réussite de leurs missions, engagés pour accompagner le quotidien et l'épanouissement de chacun.

Et c'est tous ensemble, que nous œuvrons pour faire du Sarladais, un territoire plus attractif, solidaire et durable que jamais.



Président de la Communauté de communes
Sarlat - Périgord Noir
Maire de Sarlat-la Canéda



CARTOGRAPHIE



SARLAT - PÉRIGORD NOIR

L'INSTITUTION

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir est née de la fusion en 2011 des Communautés de communes du Sarladais et du Périgord Noir.

Sarlat-Périgord Noir compte 13 communes et regroupe 16719 habitants pour une superficie de 228 km².

13 COMMUNES

- **Beynac-et-Cazenac**
458 Beynacois et Cazenacois
- **La-Roque-Gageac**
448 Laroquois
- **Marcillac-Saint-Quentin**
858 Marcillacois
- **Marquay**
602 Marquayais
- **Proissans**
1104 Proissanais
- **Saint-André-Allas**
908 Andrésiens
- **Saint-Vincent-de-Cosse**
393 Vinecossois
- **Saint-Vincent-Le-Paluel**
305 Saint Vincenais
- **Sainte-Nathalène**
660 Nadalénois
- **Sarlat-La-Canéda**
9143 Sarladais
- **Tamniès**
417 Tamniacois
- **Vézac**
520 Vézacois
- **Vitrac**
874 Vitracois

Source INSEE 2022 - Population légale

DOMAINES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- GEMAPI
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

AUTRES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Schéma d'assainissement, création, gestion administrative et financière du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Mise en œuvre et développement de la politique touristique
- Mise en œuvre et développement de la politique du Pays du Périgord Noir et soutien aux projets
- Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT
- Enseignement musical
- Regroupement des moyens matériels et financiers pour la lutte contre l'incendie
- Petite enfance, enfance et jeunesse : ensemble des structures et/ou services existants ou à créer
- Accueil périscolaire des mercredis
- Mobilité

EN 2024

- 8 bureaux communautaires
- 8 conseils communautaires
- 132 délibérations
- 8 réunions de commissions
- 1 réunion de la commission petite enfance, enfance, jeunesse
- 2 réunions de la commission culture
- 2 réunions de la commission emploi, développement artisanal, industriel et agricole
- 1 réunion de la commission voirie
- 2 réunions de la commission développement durable et mobilité et 2 sous-commissions mobilité

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES



Jean-Jacques de Peretti
Président
Sarlat



Benoît Secrestat
1^{er} vice-président
Proissans



Jérôme Peyrat
2^e vice-président
La Roque-Gageac



Marie-Pierre Delattaignant
3^e vice-présidente
Sarlat



Jean-Michel Pérusin
4^e vice-président
Sainte Nathalie



Patrick Salinié
5^e vice-président
Saint André Allas



Frédéric Traverse
6^e vice-président
Vitrac



Didier Délibie
7^e vice-président
Marquay



Patrick Aldrin
8^e vice-président
Sarlat



Fabienne Lagoubie
9^e vice-présidente
Sarlat



Michel André
Conseiller
communautaire
Marcellac
Saint Quentin



Jean-Luc Astié
Conseiller
communautaire
Marquay



Antoine Devigne
Conseiller
communautaire
Saint-Vincent
de Cosse



Olivier Lamonzie
Conseiller
communautaire
Tanniès



Serge Parre
Conseiller
communautaire
Beynac
et Cazenac



Christian Robles
Conseiller
communautaire
Vézac



Etienne Rouquie
Conseiller
communautaire
Saint-Vincent
le-Paluel



Marlies Cabanel
Conseillère
communautaire
Sarlat



Christophe Najem
Conseiller
communautaire
Sarlat



Marc Pinta-Tourret
Conseiller
communautaire
Sarlat



Marie-Pierre Valette
Conseillère
communautaire
Sarlat



Guy Stievenard
Conseiller
communautaire
Sarlat



Monica Dubost
Conseillère
communautaire
Sainte Nathalie



Thierry Gautier
Conseiller
communautaire
Beynac
et Cazenac



Sylvie Delbarry
Conseillère
communautaire
Vézac



Claudine Pradat
Conseillère
communautaire
Proissans



Fabrice Gareyt
Conseiller
communautaire
Marcellac
Saint-Quentin



Brigitte Jalès
Conseillère
communautaire
Vitrac



Carine Audit
Conseillère
communautaire-
Saint-André-Allas



Elise Bouyssou
Conseillère
communautaire
Sarlat



Carlos Da Costa
Conseiller
communautaire
Sarlat



Julie Nègrevergne
Conseillère
communautaire
Sarlat



François Coq
Conseiller
communautaire
Sarlat



Maryline Flaquière
Conseillère
communautaire
Sarlat



Basile Fanier
Conseiller
communautaire
Sarlat



Célia Castagnau
Conseillère
communautaire
Sarlat



Gérard Gatinel
Conseiller
communautaire
Sarlat



Le bureau communautaire

Instance de débat, de validation et d'orientation, le bureau est animé par le Président de la Communauté de communes. Il est composé des 9 vice-présidents et de 12 conseillers communautaires. Une pastille de couleur vous permet de les identifier sur le trombinoscope. ●

Les délégations des vice-présidents :

Benoît Secrestat : Emploi et développement économique, finances, administration générale et ressources humaines

Jérôme Peyrat : Economie touristique

Marie-Pierre Delattaignant : Solidarités et santé

Jean-Michel Pérusin : Urbanisme, habitat et environnement

Patrick Salinié : Culture, petite enfance, enfance et jeunesse

Frédéric Traverse : Voirie (investissement) et SPANC

Didier Délibie : Voirie (fonctionnement)

Patrick Aldrin : Sécurité, prévention des risques, suivi de chantiers

Fabienne Lagoubie : Programme alimentaire, agriculture et mobilité

Les membres du bureau délégués :

Olivier Lamonzie : Programme alimentaire et agriculture

Christophe Najem : Economie numérique et économie touristique

Marie-Pierre Valette : Finances, administration générale et ressources humaines

S'ENGAGER AU CŒUR DE NOUVEAUX ENJEUX ET DE DYNAMIQUES TERRITORIALES

« FRANCE RURALITÉS REVITALISATION » (FRR)

Suite aux multiples interventions des élus ces dernières années, les communes de la Communauté de communes ont enfin été classées en « **France Ruralités Revitalisation** » (FRR).

Ce classement a été établi par un arrêté du 19 juin 2024, qui établit la liste des communes et fixe au 1er juillet 2024 l'entrée en vigueur des mesures.

Le dispositif FRR prévoit des exonérations fiscales (Impôt sur les bénéfices) et sociales (exonérations de charges patronales) pour les entreprises éligibles. Ces exonérations sont mises en œuvre par les services de l'Etat.

Les collectivités locales, zonées FRR, ont la possibilité de compléter ces mesures d'exonération :

- Les communes peuvent décider, par délibération, de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- Les EPCI peuvent décider, par délibération, de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Ces exonérations fiscales s'appliquent alors aux entreprises qui s'installent en zone FRR à compter du 1er juillet 2024. Les entreprises déjà implantées ne bénéficient pas de ces exonérations fiscales.

Elles sont applicables pendant 5 ans à 100 % puis de manière dégressive pendant 3 années suivantes (75%, 50% et 25%), sans compensation par l'État.

Le Conseil communautaire a adopté lors de la séance du 12 septembre 2024 la délibération d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la délibération d'exonération de sa part de TFPB.

S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Poursuite de l'accompagnement du projet de création d'une **nouvelle gendarmerie**
- Poursuite de la participation aux réflexions et aux travaux sur la construction d'un **centre aquatique départemental** en Sarladais
- L'intégration du **nouveau siège** pour la CCSPN à la mesure des nouvelles dynamiques et des nouveaux enjeux
- La poursuite du **Contrat Local de Santé (CLS)**
- La poursuite d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**) et de la « **plateforme de rénovation énergétique** » (PRE) à l'échelle du Pays du Périgord Noir
- La poursuite par les 6 Communautés de communes du Pays d'une **Action Collective de Proximité (ACP)**
- La poursuite de l'engagement du syndicat du **SCOT** et les premiers travaux du bureau d'étude
- La poursuite de l'accompagnement du schéma de développement de **la fibre optique** sur le territoire

L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

Le transfert de la compétence Eau et assainissement

Il avait été décidé d'engager une réflexion sur la possibilité d'un transfert anticipé de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes dès le 1^{er} janvier 2025 et c'est donc ainsi que le 8 Juillet 2024 le Conseil communautaire votait en faveur d'un transfert anticipé de la compétence assainissement collectif.

En octobre dernier, le Premier ministre, Michel Barnier, a exprimé son souhait de « réduire les contraintes pesant » sur les collectivités locales et de leur « rendre de la liberté ». Il a alors annoncé souhaiter mettre un terme au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement sous réserve que les transferts n'aient pas encore été réalisés. Une proposition de loi a été déposée dans ce sens.

Au vu du contexte législatif, les élus de la Communauté de communes, s'interrogeant sur les modalités possibles d'organisation pour l'avenir au vu des annonces gouvernementales, et avant l'applicabilité du transfert au 1^{er} janvier 2025, ont alors décidé de renoncer au transfert anticipé de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025, le transfert étant ainsi reporté à 2026.

En fonction des évolutions législatives, les élus devront se prononcer sur ces transferts de compétences en 2025. Ces deux transferts étant importants, il faudra permettre l'appropriation de ces nouvelles missions par les services et par les partenaires.

2024 : LES TEMPS FORTS

Toutes ces réalisations ne sont possibles que grâce à l'engagement fort des agents qui composent la collectivité et qui font preuve au quotidien d'un grand professionnalisme, de résilience et d'un sens fort du service public.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Lancement de la plateforme
Atchoum pour la mobilité



Evaluation à mi-parcours du Plan
Climat Air Energie Territorial
(PCAET) de la CCSPN

Lancement de l'élaboration
du SCOT

Travaux de réflexion pour le
transfert des compétences eau et
assainissement



Renaturation
de la Cuze et
de la Place
Marc Busson
à Sarlat-la
Canéda

Travaux de renaturation du ruisseau
Ladignac à Proissans

Extension de la Flow vélo (île d'Aix –
Thiviers) jusqu'à Sarlat

SANTÉ

Décision de convention
d'aide à l'installation des
professionnels de santé
(12/2024)

Mise à disposition d'un logement pour
les professionnels de santé (05/2024)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION

Ouverture du Fab-Lab avec
programmation d'ateliers

1^{er} anniversaire de
SarlaTech

Lancement du Campus
étudiant SarlaTech



Lancement
des 2 parcours
d'incubation
avec UNITEC
(4 start-up ac-
compagnées)
et Emergence
Périgord

PROJETS DU TERRITOIRE

Ouverture
de la
Médiathèque
le 30 novembre
2024



Projet de studios de cinéma
sur le site de France Tabac,
partenariat avec Ciné
Passion 24

Labélisation S3A (09/2024) pour
le siège de la CCSPN, Maison des
Musiques, CIAS

Classement
en zone FRR
de tout le
territoire de
la CCSPN
(07/2024)

Visites du site France
Tabac à l'occasion des
« jeudis du patrimoine »
et « des journées du
Patrimoine »



Lancement
d'une
campagne
d'attractivité
du territoire
(10/2024)

PÔLE ENFANCE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

Sarlat Color
(octobre 2024)

Mise en place d'ateliers
à thèmes par l'équipe
de la micro-crèche Lous
Coustous à Proissans

Participation à la Semaine de la
petite enfance avec invitation des
parents à participer aux ateliers
proposés aux enfants (mars 2024)

Racotines de Pâques
et de Noël

Festi'zik à La
Roque-Gageac
(août 2024)

Journée des familles en octobre à Vitrac



Participation au
passage de la flamme
olympique dans Sarlat
le 22 mai

Ateliers numériques
et photographiques
avec la conseillère
numérique de la
CCSPN

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE



LES GRANDS PROJETS

12

Aménagement durable de l'espace

15

Développement économique

20

Pôle culturel et jeunesse

21

Maison des musiques

22

Pôle enfance, jeunesse et prévention

28

Action Sociale

29

Office de tourisme



AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Michel PERUSIN

Vice-président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement
 Maire de Sainte-Nathalène

Fabienne LAGOUBIE

Vice-présidente chargée du programme alimentaire, de l'agriculture et des mobilités
 Maire-adjointe de Sarlat

SERVICE RÉFÉRENT

Urbanisme et aménagement de l'espace

MOYENS HUMAINS

1 responsable en charge du PLUi, RLPi et PCAET

+

2,5 agents instructeurs

+

1 chargé OPAH logement

+

1 chargé mobilité / logement / PVD

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

PLUi et RLPi

L'année 2024 a permis d'appréhender les nouveaux documents d'urbanisme et notamment l'instruction sous PLUi, et de pouvoir identifier les erreurs matérielles après l'élaboration d'un document de cette envergure.

Ce travail d'identification va permettre de lancer la modification simplifiée n°1 qui sera effective en 2025

Depuis la mise en œuvre du PLUi, en 2024, plusieurs procédures de recours ont été déposées. Cela nécessite une gestion et un suivi très régulier.

RLPi approuvé en 2023, chaque commune du territoire poursuit son application.

Perspective 2025 : Modification simplifiée du PLUi

➤ PLUi ET RLPi

LES DOCUMENTS – CONSULTATION



PLUi

Télécharger le dossier complet du PLUi



RLPi

Télécharger le dossier complet du RLPi

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site de la Communauté de communes <https://www.cc-sarlatperigordnoir.fr/plui-2/> et sur le géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

L'année 2024 a acté le lancement de l'élaboration du SCOT et notamment la réalisation du diagnostic. Travail auquel participe activement la Communauté de communes par le biais de ses élus et des techniciens.

Perspective 2025 : Poursuite de l'élaboration du SCOT et notamment la réalisation du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat de la CCSPN a été approuvé en 2021 et va faire l'objet en 2024 d'une évaluation à mi-parcours soit au bout de 3 ans de mise en œuvre.

ZOOM SUR L'AXE 1 DU PCAET : Réduire l'impact carbone des bâtiments

Au travers d'actions concrètes, les particuliers, les professionnels et les services publics sont accompagnés notamment dans la rénovation énergétique du bâti existant et la construction de qualité afin de réduire l'impact carbone des bâtiments.

Poursuite du travail grâce à notre plateforme Périgord Noir Rénov et notre OPAH mise en place depuis 2023.

Plateforme de rénovation énergétique (PRE)



Cette plateforme est complémentaire au projet d'OPAH de la CCSPN, puisqu'elle est le guichet unique local sur le thème de la rénovation énergétique à destination de la population.

Trois thermiciens œuvrent pour le compte des 5 EPCI du Pays du Périgord Noir.

La PRE, en 2024, a géré 596 actes tout confondus, reçu 418 appels, réalisé 153 entretiens et réalisé 24 diagnostics à domicile sur le territoire de la Communauté de communes.

O.P.A.H.

La Communauté de communes et les 13 communes de la CCSPN accompagnent les propriétaires bailleurs ou occupants dans la rénovation de leur habitat dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2023/2027.

L'accompagnement technique de la Communauté de communes et les aides financières de la Communauté de communes et des communes concernent des travaux de :

- rénovation énergétique (isolation, système de chauffage, ventilation...)
- réhabilitation et mise aux normes d'un logement dégradé, comme l'assainissement, l'électricité, le gros œuvre...
- adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés, aménagements intérieurs...)
- remobilisation d'un logement vacant.

Chaque projet, est pris en charge, dans un premier temps par le guichet unique Périgord Noir Rénov', qui oriente en fonction des demandes vers le service communautaire et l'animateur OPAH.

Perspectives 2025 :

- Signature du Pacte territorial
- Communication auprès des propriétaires bailleurs sur les aides disponibles
- Organisation de permanences dans les communes avec Périgord Noir Rénov'

Chiffres 2024 :

Bilan OPAH (revenus modestes et très modestes)

95 contacts établis	- Montants des travaux initiés : 1 594 198 €
44 dossiers déposés ANAH	- Primes CCSPN accordées : 68 434 €
36 dossiers accordés	- Primes communales accordées : 24 153 €
29 projets terminés	- Autres subventions obtenues : 1 078 495 € (ANAH, retraite, CEE... etc.)

15 courriers adressés aux propriétaires de présumées passoires thermiques (classement F et G) offertes à la location

AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

ZOOM SUR L'AXE 2 DU PCAET : Mobilité

L'année 2024 a connu de belles avancées sur les projets en termes de mobilité.

On citera par exemple :

- L'extension de la Véloroute Voie Verte Flow vélo (île d'Aix – Thiviers) jusqu'à Sarlat-la Canéda
- Le lancement de la plateforme Atchoum qui a vu le jour sur l'ensemble des EPCI du Pays du Périgord noir en octobre 2024.
- Le Contrat Opérationnel de Mobilité élaboré durant toute l'année avec la région et les 5 autres EPCI du Pays du Périgord Noir, et signé en fin d'année 2024 permettant d'acter des actions concrètes à mettre en place sur notre territoire.
- Le recrutement du cabinet en charge de la maîtrise d'œuvre de la Véloroute Voie Verte sur la vallée de la Dordogne et le lancement du travail sur les acquisitions foncières avec l'aide de la SAFER.

Perspectives 2025

- *Renouvellement du marché de transport urbain Sarlat Bus*
- *Lancement des acquisitions foncières et du travail avec le maître d'œuvre sur la véloroute vallée de la Dordogne*
- *Déploiement d'Atchoum*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SITE DE FRANCE TABAC

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines

Maire de Proissans

SERVICE RÉFÉRENT

Développement économique

MOYENS HUMAINS

1 agent

PROJET DE CINÉMA

Situé dans les locaux de l'ancienne usine « France Tabac », ce projet associe la SEMIPER, l'association Ciné-Passion, le Conseil départemental de la Dordogne, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir (C.C.S.P.N.).

Le choix s'est désormais porté sur un bâtiment de 6000 m² et un autre de 15000 m² pour y créer un écosystème grâce à une ressourcerie/recyclerie, un espace de formation et des studios de tournage.

La ressourcerie/recyclerie permettra de récupérer, stocker, transformer et réutiliser des décors et accessoires de cinéma.

L'espace formation permettra, lui, de former aux métiers techniques du cinéma et ainsi d'assurer les besoins en main d'œuvre des futures productions tout en préservant les savoir-faire mondialement reconnus de l'industrie cinématographique française. Des actions sont d'ailleurs dès à présent en œuvre grâce à un partenariat fort avec l'Education nationale qui a engagé la « coloration » de certaines de ses formations professionnelles. La ressourcerie/recyclerie servira aussi de matériothèque pour ces formations.

Enfin, le projet prévoit la création d'un studio de 1000 m² aux normes internationales et d'un studio de 400 m². Le plus petit sera adossé à l'espace formation et sera particulièrement dédié à l'émergence. Le plus grand s'inscrit lui dans la volonté exprimée par le Gouvernement à travers l'appel à projet « La Grande Fabrique de l'Image-France 2030 » de redonner de la compétitivité à notre pays en matière d'accueil de tournage.

Perspectives 2025

- *Réflexion sur le portage du projet et poursuite des travaux sur les usages*
- *Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre*

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET RESTE DU SITE

Le nouveau siège de la Communauté de communes, dans des anciens locaux administratifs de France Tabac – 1 avenue du Périgord - a ouvert ses portes en mai 2023. L'année 2024 a permis de finaliser le projet de construction d'un ascenseur et de réfection de la couverture avec l'ajout de panneaux photovoltaïques. La consultation des entreprises pour ce nouveau chantier a été lancée le 2 décembre 2024.

S'agissant du reste du site, un cahier des charges pour une étude sur le fonctionnement des bâtiments libres et notamment de la première barre est en cours de rédaction ainsi que la réalisation d'une intégration urbanistique de l'intégralité du site.

Perspectives 2025

- *Mise en œuvre de l'ascenseur et des panneaux photovoltaïques au siège de la CCSPN*
- *Lancement de la consultation pour l'étude sur le fonctionnement des bâtiments*



ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BORNE 120 FIN DE LA COMMERCIALISATION

Sur les 10 lots commercialisés, 8 ont trouvé preneurs avec la finalisation de 3 ventes en 2024. Pour les deux lots à vendre, deux porteurs de projet ont d'ores et déjà montré un intérêt et les ventes pourraient se concrétiser en 2025.

Perspective 2025 : Recherche de foncier économique

CAMPAGNE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'année 2024 a permis de finaliser un projet important pour la CCSPN : le lancement d'une campagne d'attractivité du territoire. C'est ainsi que le 17 octobre elle a été lancée au cinéma Rex. Cette campagne d'attractivité économique, intitulée «Le temps d'y vivre», permet de mettre en lumière les atouts du territoire pour attirer entrepreneurs, talents et nouveaux habitants en quête d'un cadre de vie équilibré, entre dynamisme économique et douceur de vivre.

L'objectif est de faire de Sarlat-Périgord Noir une destination économique de premier plan, en valorisant le tissu entrepreneurial qui compte plus de 5 500 entreprises locales et en mettant en avant des projets structurants comme SarlaTech et le site de France Tabac.

La campagne est également portée par les témoignages de néo-Périgordins qui ont choisi la CCSPN pour y construire leur vie et leurs projets professionnels. Leurs parcours, leurs réussites et leur passion pour nos terres sont au cœur de cette initiative.

L'opération est structurée autour d'un film institutionnel, de petites séquences vidéo (six témoignages) diffusées sur des sites internet comme 20 minutes, d'un site internet dédié, d'une campagne d'affichage à Sarlat, d'une présence en gares à Bordeaux, Paris-Montparnasse, Lille et à l'aéroport de Brive, d'une diffusion sur les réseaux sociaux.

Perspectives 2025

- La poursuite de la campagne sur le 1er semestre 2025
- Le tournage et la diffusion d'un 7ème témoignage ciblant les professionnels de santé



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SARLADAIS (SIDES)

Le suivi administratif et la gestion du syndicat seront à partir du 1er janvier 2025 assurés par la Communauté de communes Pays de Fénelon.

Perspective 2025 :

Poursuite des études et de l'acquisition des terrains

SIDES - Extension ZAE de Vialard

Le projet consiste à la création de 800 mètres de voirie nouvelle, avec la modification du tracé de l'actuelle RD 704 (une convention est en cours avec le Département) qui se raccorderait sur le Rond-Point existant de la zone d'activité et une extension de la zone d'activité de 12 hectares.

Construction d'un abattoir de volailles grasses

Malgré les efforts des membres de la SCICA et le soutien sans faille des collectivités, les producteurs ont rencontré trop d'obstacles pour aller plus loin. Ainsi, le projet dans la configuration envisagé est arrêté et une étude sur la filière devra éclairer sur l'avenir du projet.

SARLATECH



**Adresse : 89 avenue de Selves
à Sarlat-la-Canéda**

Site : www.sarlotech.fr

Tel : 05.47.27.99.18

@ : sarlotech@ccspn.fr

L'année 2024 marque le premier anniversaire de SarlaTech. Cet espace de 400m², à proximité du centre-ville, accueille un écosystème complet pour les entrepreneurs, une gamme diversifiée de services destinés aux entreprises, créateurs d'entreprises, étudiants, porteurs de projets et bien d'autres.

Le bilan de l'activité de cette première année est très positif :

- Un programme d'animations riche pour les entreprises locales : 13 ateliers ou conférences, 7 cafés de la création soit près de 110 porteurs de projet accueillis, 5 *Monday Wake Up* et 1 auberge espagnole
- Un espace de coworking ouvert 7j/7 de 6h à 22h : 220 places ont été louées
- Des salles de réunions utilisées une centaine de fois
- Des bureaux privatifs loués toute l'année
- Un Fab-Lab ouvert depuis septembre. Un partenariat avec la Pelle aux Idées a été mis en place pour co-animer ce lieu. Des créneaux sont réservés pour les écoles du territoire et nos centres de loisirs
- Un studio ouvert depuis septembre dédié à la création audio et vidéo. Il permet de réaliser des podcasts, des émissions radio, des contenus pour les réseaux sociaux...
- Un incubateur en partenariat avec la French Tech Périgord et UNI-TEC. 4 start-up du Périgord bénéficient actuellement d'un parcours d'accompagnement.

Par ailleurs, Sarlotech accueille également un campus accessible à tous les étudiants suivant une formation à distance certifiante ou qualifiante à temps plein.

Les étudiants doivent être présents à minima 12h/semaine. Ils sont accompagnés par deux agents et bénéficient d'une séance de sport, de mise en relation avec les entrepreneurs et réseaux du territoire, d'activités culturelles... etc. L'idée est de créer un esprit de promotion pour leur permettre de rester motivés tout au long du parcours de formation.

ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ (ACP)

Le Pays du Périgord Noir porte la stratégie *Artisanat Commerce* et le dispositif « ACP » (Action Collective de Proximité) en faveur des commerçants et artisans du territoire. La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne et les 6 Communautés de communes se mobilisent financièrement.

Ce dispositif permet aux entreprises du Périgord Noir de bénéficier d'aides directes financières pour :

- soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises
- accompagner le développement digital
- soutenir les entreprises qui réduisent leur consommation d'énergie et leur émission de CO₂
- faciliter la transmission reprise d'entreprises

Un plan d'action a été mis en place pour une durée de 3 ans (décembre 2021 à décembre 2024).

39 dossiers validés pour 284 248.85 € d'aides attribués en 2024. Sur ces 39 dossiers, 9 font partie de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

Perspectives 2025 :

- **Attribution de subventions**
- **Poursuite de l'étude des dossiers**

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Au vu de la diminution de la densité de professionnels de santé sur le territoire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir se pose la question du renouvellement de l'offre de soins.

Une intervention volontariste dans le domaine de la démographie médicale a donc été inscrite dans les grandes priorités stratégiques des élus.

L'évolution de la démographie médicale amène dès aujourd'hui à constater des difficultés d'accès aux soins pour les habitants. Malgré les efforts des acteurs présents, on note d'ores et déjà une dégradation de l'offre de santé de proximité. À ce jour, la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir n'est pas définie comme une zone prioritaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS). En effet, en 2024, les indicateurs statistiques pour la Communauté de communes ne sont pas encore assez défavorables. Ce zonage permet notamment aux candidats à l'installation de bénéficier d'une aide financière de l'ARS.

Pour autant, le vieillissement de la population médicale et le nombre prévisible de départs à la retraite de certains professionnels de santé, et notamment des généralistes, laissent prévoir, à court terme, une dégradation très forte de l'offre de soins.

Aussi, pour prévenir ce phénomène de désertification médicale, les élus communautaires ont souhaité engager des actions pour contribuer à l'installation de médecins, en complément des mesures incitatives mises en place par l'Assurance Maladie et l'ARS.

Ils ont ainsi décidé de mettre en œuvre des mesures permettant de renforcer l'attractivité et attirer de nouveaux praticiens sur le territoire.

Ces actions concrètes sont :

- **la participation à un Contrat Local de Santé (CLS),**
- **le soutien financier de la Communauté de communes au centre de santé,**
- **la location à l'année d'un appartement qui est mis à disposition de stagiaires en médecine et de médecins remplaçants,**
- **la sollicitation d'un cabinet de recrutement spécialisé**
- **le lancement d'une campagne d'attractivité du territoire.**

Pour autant, malgré cet engagement fort de la collectivité, nous constatons une offre encore insuffisante et de réelles difficultés dans l'accès aux soins.

Dans le prolongement de ces actions, les élus ont décidé, dès lors que la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir n'est pas classée en zone prioritaire par l'ARS, d'octroyer une **aide à l'installation pour de jeunes médecins** afin de compenser l'impossibilité pour eux de prétendre au dispositif de l'ARS.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE



LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Afin de pallier la demande croissante de rendez-vous sur Sarlat, les plages de rendez-vous ont été agrandies avec l'ouverture de la médiathèque. Parallèlement, la conseillère numérique a activement travaillé avec l'ensemble du service jeunesse ainsi que la Fondation de Selves afin d'éduquer aux usages numériques les scolaires et les périscolaires en intervenant in situ, mais également en formant l'ensemble des animateurs de la Communauté de communes à SarlaTech.

L'année 2024 fût marquée de changements pour le réseau de lecture publique de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir. L'ancienne bibliothèque de Sarlat a fermé ses portes le 3 août et, après quatre mois de déménagement et d'aménagement, la nouvelle Médiathèque a ouvert au public le 30 novembre. L'équipe du réseau de lecture publique salue d'ailleurs l'implication des bénévoles qui lui ont permis de mener à bien ces opérations d'envergure.

Lors de cette journée d'ouverture, plus d'un millier de personnes ont découvert les lieux, 150 cartes d'adhésion et 85 renouvellements ont été comptabilisés.

Pour le mois de décembre :

- Visite de 3 330 personnes (décembre 2023 1 206 personnes)
- 546 nouvelles inscriptions et 218 réinscriptions

Il s'agit là d'un équipement pensé dans l'aménagement de la ville permettant la revitalisation d'un quartier en centre-ville de Sarlat.

Le coût global d'aménagement du Pôle Culturel & Jeunesse pour la Communauté de communes est de 8,26M € et a été financé à hauteur de 65% ; le reste à charge de la collectivité est donc de 2,84 M€.

Mais Sarlat n'est pas la seule antenne du réseau à avoir connu des évolutions. Le fonctionnement des deux bibliothèques de proximité a ainsi été harmonisé :

- les horaires d'ouverture des bibliothèques de Sainte-Nathalène et de Marquay ont été revus en adéquation avec les pratiques des usagers et dans un souci de lisibilité au sein du réseau
- des heures du conte ont été mises en place à Sainte-Nathalène sur le modèle de ce qui était proposé à Marquay avant chaque vacances scolaires.

Ces deux bibliothèques ont également bénéficié d'un réaménagement au mois d'août et ont vu l'arrivée de nouveaux bénévoles. Enfin, la bibliothèque de Sainte-Nathalène reconduit cette année le prix des incorruptibles en partenariat avec ENEA Loisirs pour les enfants de la maternelle à la 6^e.

PERSPECTIVES 2025

- **Inauguration du pôle culturel**
- **Développement d'une politique d'action culturelle dans le réseau et sur le territoire en lien avec les autres acteurs du territoire**
- **Finaliser les dernières levées de réserves (médiathèque de Sarlat).**

MAISON DES MUSIQUES

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la Maison des musiques est ouverte. La Communauté de communes a décidé d'offrir aux musiciens du territoire un lieu unique et adapté pour la pratique de toutes les musiques.

Installée au 9 rue Jean-Baptiste Delpeyrat à Sarlat, la Maison des musiques est située dans le cadre du nouveau Pôle Culturel aux côtés de la médiathèque, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2024 et avec laquelle elle partage une salle d'exposition et d'audition.

L'objectif de cette nouvelle structure est de permettre un travail de coopération dans la bienveillance, le partage et le partenariat. Elle accueille l'antenne sarladaise du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) mais aussi toutes les associations musicales de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et tous les musiciens du territoire qui souhaitent bénéficier de ce nouvel équipement.

Avec ses 2 salles et ses 6 studios, la Maison des musiques favorise les pratiques musicales multiples. L'équipement bénéficie des acoustiques nécessaires et conformes aux diverses utilisations : orchestres, musiques amplifiées, ensembles musicaux, instruments solos. Nouveau lieu coopératif qui privilégie les liens pédagogiques et artistiques entre tous, la Maison des musiques tend à développer le collectif, dans l'enseignement comme dans le projet artistique.

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse

Maire de Saint-André-Allas

CHIFFRES-CLÉS

- 6 studios d'enseignement musical individuel et collectif
- 1 salle de musiques amplifiées
- 1 salle d'orchestre 60 places
- 99 places dans l'auditorium à la médiathèque
- 18 associations, groupes, particuliers
- 16 professeurs de l'antenne sarladaise du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD)
- 137 élèves encadrés

MOYENS HUMAINS

1 chargé d'accueil et d'administration générale



Les propositions du CRDD :

1. **Découverte ou Eveil**
2. **Cursus diplômant**
3. **Parcours personnalisé**
4. **Pratique collective**
5. **Pratique d'un deuxième instrument**
6. **« AMOS » (apprentissage de la musique par l'orchestre)**
7. **Formation Musicale (FM)**

- **Accueil en périodes scolaires :**
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 19h30, mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h et samedi de 10h à 12h30.

- **Accueil hors périodes scolaires :**
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h et samedi de 10h à 12h.

PÔLE ENFANCE, JEUNESSE ET PRÉVENTION

LES SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DE LA VIE LOCALE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

SERVICES CONCERNÉS

- 1 multi-accueil
- 1 crèche familiale
- 1 micro-crèche
- 1 lieu d'accueil enfants-parents
- 2 relais petite enfance (RPE)
- 3 accueils de loisirs sans hébergement :
 - ALSH petite enfance
 - ENEA Loisirs Ratz-Haut
- 1 service Information Jeunesse et animation de la vie locale
- Projet de réaliser une maison des jeunes

Le Pôle « petite enfance », « enfance », « jeunesse » met en œuvre des savoir-être tout à fait spécifiques en fonction des âges et, par conséquent des besoins des publics accueillis et de leurs familles.

Pour les 0/3 ans, la sécurité physique, affective et motrice de l'enfant sont primordiales.

Pour les 3/6 ans, les mêmes enjeux sont à considérer en développant la dimension éducative, les clés de la sociabilité et du vivre ensemble.

Pour les 6/12 ans, l'affirmation de soi et le respect des autres sont des piliers importants à développer pour tendre vers un épanouissement constructif tout en aiguisant son sens de la curiosité dans « le domaine des possibles ».

Pour les 12/17 ans, l'attention, l'écoute et l'accompagnement sont les qualités premières à diffuser afin de leur permettre d'apprivoiser leur liberté en toute sérénité et gagner ainsi une confiance en soi grâce à l'aboutissement de projets qu'ils ont le loisir de mettre en œuvre et de faire aboutir.

Pour les 17/25 ans, il s'agit d'offrir une relation de grande qualité à travers l'accompagnement de projets personnels et/ou professionnels grâce à des dispositifs complémentaires et notamment un guichet unique permettant une orientation claire relative aux besoins nécessaires à la construction des adultes de demain.

C'est précisément en fonction des âges accueillis que les services de ce pôle sont accompagnés par des institutions qui, chacune dans son domaine, est garante :

- de la qualité d'accueil et d'encadrement des enfants ;
- de la pertinence des projets éducatifs et pédagogiques ;
- de l'égalité des chances et de l'équité sociale.

Ces partenaires sont :

- La Protection maternelle infantile (PMI)
- La Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDJSCS)
- La Caisse d'allocations familiales (CAF)
- La Mutualité sociale agricole (MSA)



PETITE ENFANCE

Accueil de la petite enfance (jusqu' à 4 ans maximum et avant la scolarisation)

Situés sur Sarlat :

Une crèche de 30 places accueillant de jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15, soit une amplitude d'ouverture de 52,5 heures hebdomadaires.

L'équipe comprend :

- 1 directrice éducatrice jeunes enfants diplômée d'Etat
- 1 éducatrice jeunes enfants diplômée d'Etat
- 4 auxiliaires principales de puériculture titulaire diplômées.
- 1 auxiliaire de puériculture (adjoint d'animation stagiaire)
- 1 ATSEM principale
- 2 animatrices BAFA/CAP petite enfance, contractuelles.
- 1 cuisinière
- 2 agents d'entretien
- 1 médecin vacataire



Une crèche familiale avec amplitude horaire variée d'accueil de 7h00 à 19h00 comptant une directrice Infirmière-Puéricultrice Diplômée d'Etat.

L'équipe comprend :

- 2 éducatrices de jeunes enfants diplômée d'Etat (1,5 ETP)
- 1 secrétaire assistante de direction,
- Vacataires : 1 psychologue, 1 médecin, 1 musicien.
- 22 assistantes maternelles pouvant accueillir à leur domicile entre 2 et 3 enfants chacune (potentiel de 57 places en juin 2018) pour une amplitude maximale de 12 heures par jour.



Un lieu d'accueil parents-enfants « 123 Soleil »

comptant 1 responsable éducatrice de jeunes enfants accueillante et 2 accueillants présents 10 heures ou 13 heures par semaine sur 3 ou 4 demi-journées. Il est ouvert à tous les enfants de moins de 4 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, assistantes maternelles, etc...) le mardi et le vendredi de 9h à 12h ; le jeudi de 15h à 19h et un mercredi matin de 9 h à 12 h entre octobre et juin.

C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme, gratuite, sans inscription, de façon régulière ou occasionnelle, de jeunes enfants âgés de moins de quatre ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent.

Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Les professionnels sont formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. Le lieu d'accueil parents-enfants est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant.



Située à Proissans :

Une micro-crèche de 10 places accueillant du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, soit une amplitude d'ouverture de 55 heures hebdomadaires

de 7h30 à 18h30, soit une amplitude d'ouverture de 55 heures hebdomadaires

- une directrice éducatrice de jeunes enfants (diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants)
- une auxiliaire de puériculture (diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)
- deux agents d'accueil (C.A.P. petite enfance et assistance maternelle)



Positionnés à Sarlat mais déployés sur 5 Communautés de communes :

2 Relais Petite Enfance (RPE) animés par 2 éducatrices de jeunes enfants. Service

d'information et d'animation en faveur de l'accueil individuel et de l'accompagnement personnalisé pour les parents et les assistantes maternelles agréées indépendantes.

Champ territorial du RPE 1 offrant un potentiel d'accueil de 230 places :

Nombre de communes concernées : 27 (13 pour la CCSPN et 14 pour la Communauté de communes Vallée de l'Homme)

Sur la CCSPN, 52 assistantes maternelles « libérales » dont les parents sont les employeurs. Il est à noter que cette population d'assistantes maternelles est vieillissante avec plus de la moitié ayant dépassé les 50 ans et un peu plus de 15% ayant plus de 60 ans.

Sur la CCVH, 26 assistantes maternelles dont 2 exercent en Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Champ territorial du RPE 2 offrant un potentiel d'accueil de 227 places :

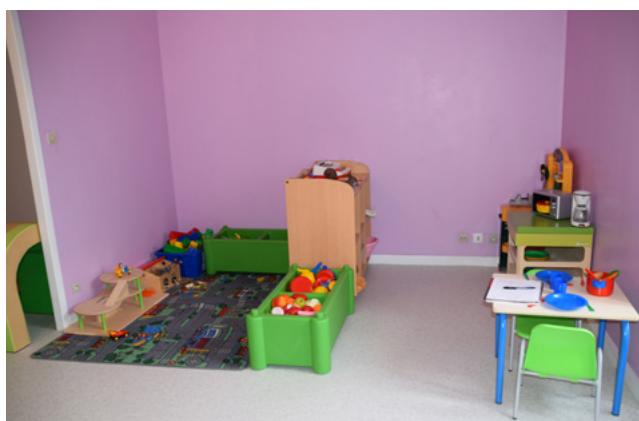
Nombre de communes concernées : 62

Pays de Fénelon : 22 assistantes maternelles dont 5 exerçant en MAM

Domme-Villefranche-du-Périgord : 19 assistantes maternelles

Vallée-Dordogne-Forêt-Bessède : 24 assistantes maternelles

A ces moyens viennent s'ajouter des prises en charge au domicile des parents dont la quantification n'est pas aisée ainsi que la garde dans le cercle familial.



ENFANCE

Accueil de l'enfance (à partir de la scolarisation) :

Situés à Sarlat :

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) maternel

dans le cadre de la Maison de l'Enfance, d'une capacité de 25 places, ouvert de 7h45 à 18h15. L'équipe qualifiée BAFA et BAFD est composée d'une directrice et de trois animatrices, d'une auxiliaire de puériculture et d'un CAP Petite Enfance.



Un ALSH (Ratz Haut)

de 150 places pour les 3-15 ans, ouvert de 7h30 à 18h15, doublé d'un centre d'hébergement de 36 places permettant des séjours de groupes. La vétusté de cet équipement est à noter. Il bénéficie, par ailleurs, d'un espace et d'un environnement remarquables. Un service de bus permet d'acheminer les enfants sur site.

L'équipe comprend :

- 1 directeur
- 2 directeurs adjoints
- 1 secrétaire
- 6 animateurs permanents
- des animateurs vacataires selon les besoins pendant les vacances
- 1 factotum
- du personnel d'entretien



Situé à Sainte-Nathalène :

Un ALSH (Enea Loisirs)

d'une capacité de 40 places pouvant aller jusqu'à 60 places pendant les grandes vacances, ouvert de 7h30 à 18h30. L'équipe est composée d'une directrice et de trois animateurs.



JEUNESSE



Jeunesse : préadolescents, adolescents, jeunes adultes

Situés à Sarlat :

Un service Information Jeunesse (IJ)

1 responsable et 1 animateur suppléant. Ce service ouvert 15 heures/semaine, du mardi au vendredi 14h-17h ; mercredi 14h-18h.

L'objectif de l'Information Jeunesse est de permettre à tout jeune en recherche d'information, de quelque nature qu'elle soit, d'être informé ou orienté vers le bon interlocuteur, par une écoute et un accompagnement dans sa recherche. Ce lieu s'inscrit comme une passerelle permettant d'établir un lien entre le public et l'ensemble des partenaires du territoire.

Un service d'animation de la vie sociale locale

Il est géré par un conseiller des Activités Physiques et Sportives (APS). En lien avec l'information jeunesse, ce service par l'organisation d'actions événementielles citoyennes, basées sur le sport, la culture, les loisirs, le populaire et le festif, favorise la cohésion sociale. Ces différents domaines représentent des tremplins privilégiés permettant d'associer la jeunesse dans sa mise en relation avec d'autres types de publics, ainsi qu'avec des partenaires qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés.

Une future maison des jeunes avec une nouvelle organisation à imaginer.

L'Espace jeunes donne l'occasion aux jeunes mineurs de prendre conscience des impératifs de la vie collective en s'impliquant dans la mise en œuvre des projets et en étant pleinement acteurs dans leur réalisation. Il est aussi un lieu privilégié pour l'apprentissage du respect mutuel et favoriser la socialisation.

Une restructuration de ce service est en cours.

Le projet d'aménagement de locaux situés juste à côté de la future médiathèque de Sarlat pour y créer la maison des jeunes sera porté par ce service redynamisé.

ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET PARTENARIAT

Un éducateur des Activités Physiques et Sportives (APS) travaille en étroite partenariat avec l'Information Jeunesse et les partenaires du territoire pour créer des dynamiques, proposer et coordonner des actions d'animation culturelles, sportives et de valorisation du patrimoine.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Cette démarche de travail avec les services de la CAF vise à réaliser des diagnostics sur notre territoire par l'organisation de réunions avec les services, les habitants, les élus et les partenaires dont les thèmes sont les suivants :

- Petite enfance
- Parentalité
- Jeunesse
- Animation de la vie locale
- Qualité de vie

ACTIONS DE COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE :

Mise en place de passerelles entre les structures – Suivi des bilans et des documents administratifs des structures SDJES/CAF – Organisation d'actions de loisirs de proximité sur le territoire.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Avec à sa tête le président de la CCSPN et supervisé par le procureur de la République, ce conseil réunit les services de la gendarmerie, de la sous-préfecture, la police municipale, les associations à caractère social et/ou de prévention, le Conseil départemental, les collèges et les lycées, les parents d'élèves, les bailleurs sociaux.

Trois ateliers thématiques permettent de réfléchir et de travailler sur le territoire avec nos partenaires, à savoir :

- La prévention des violences intrafamiliales
- La prévention des jeunes
- La tranquillité publique

LES MISSIONS DE RÉFÉRENT ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention
- Information et orientation des agents
- Sensibilisation des élus.

Perspectives 2025 :

- ***Assurer le remplacement de la direction de la Maison de la Petite Enfance ;***
- ***Rédaction du contrat de projet des RPE ;***
- ***Amorcer le chantier de rénovation du Ratz-Haut ;***
- ***Relancer le service à l'attention des adolescents par le recrutement de son responsable (projet maison des jeunes) ;***
- ***Développer de nouvelles actions en faveur des publics jeunes et des adolescents au niveau du territoire ;***
- ***Maintenir, voire développer la campagne de communication sur la prévention des violences intrafamiliales ;***
- ***Développer des actions sur l'égalité femme/homme ;***
- ***Evaluer la CTG et travailler sur le renouvellement de la convention avec les services de la CAF pour une période de 4 ans ;***
- ***Développer des interactions avec les familles des ALSH.***



ACTION SOCIALE

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MISSIONS

- Actions en faveur des séniors en vue de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées : mise en place d'actions de prévention et de services tels que la livraison de repas à domicile mais aussi accès à des logements adaptés (Résidence Autonomie du Plantier) et développement de solutions adaptées aux besoins des séniors (Conciergerie d'Ici, Atchoum).
- Actions en faveur des personnes adultes souhaitant une élection de domicile, un accompagnement social individualisé pour les aider dans les démarches administratives, un accompagnement budgétaire mais aussi des conseils et des informations sur les organismes et dispositifs sociaux existants. Le pôle « action sociale » intervient également dans l'aide sociale facultative communautaire (chèques d'accompagnement personnalisé, secours d'urgence, chèques cadeaux en fin d'année). Il mène aussi une action plus spécifique en direction des jeunes adultes « en rupture » qui peuvent être hébergés et accompagnés dans l'un des trois logements loués à cet effet. Enfin, il œuvre à la création et au maintien du lien social par le biais d'actions collectives (ateliers cuisine, ateliers éco-logement) et par son inscription dans les projets du territoire (CTG, CLS, actions partenariales).
- Actions sur l'aire des gens du voyage, sur le site de Rivaux, constituée de 16 emplacements (soit 32 places de caravanes) et s'inscrivant dans les orientations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Dordogne (2024/2029).

FAITS MARQUANTS 2024

- Mise en place de la troisième tournée du portage des repas à partir du 15 juillet 2024.
- Réfection de toutes les salles de bains de la résidence autonomie.
- Déplacement à Bordeaux pour un match de football féminin Brésil/Espagne, dans le cadre des Jeux Olympiques, le 31 juillet 2024 pour des personnes accompagnées par le CIAS.
- 465 familles concernées par la campagne des chèques cadeaux en 2024 contre 411 en 2023.
- 7 jeunes hébergés dans le dispositif ALT pour 938 nuitées.

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Jacques de PERETTI

Président du CIAS

Président de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir
Maire de Sarlat-La-Canéda

Marie-Pierre DELATTAINANT

Vice-présidente du CIAS

Vice-présidente chargée des politiques de solidarité, de santé
Maire-adjointe de Sarlat-La-Canéda

CHIFFRES CLÉS 2024

Personnes accueillies : 14 954
accueils physiques et téléphoniques.

Domiciliations : 125 (116 en 2023) dont 37 renouvellements et 88 nouvelles demandes.

Portage des repas : 43 933
repas livrés en 2024 (41 347 en 2023).

EFFECTIF ET MOYENS

Budget : 1 778 200 €

Effectif : 14 agents dont 5 travailleurs sociaux, 4 auprès du public sénior, 1 agent technique polyvalent et 4 administratifs.

PERSPECTIVES 2025

- *Réflexion sur la gestion et l'aménagement de l'aire des gens du voyage.*
- *Evolution et renforcement du partenariat avec Avenir Sarlat pour la délivrance des chèques accompagnement personnalisé, en plus des chèques cadeaux.*
- *Journée de sensibilisation à l'attention des lycéens de la section ASSP du lycée Saint Joseph pour la promotion des métiers en lien avec les personnes âgées et la perte d'autonomie.*
- *Réfection d'une partie ou de l'intégralité de la toiture de la résidence autonomie.*
- *Développement et renforcement des partenariats avec les acteurs du milieu culturel (centre culturel, cinéma, artistes, etc.) pour faciliter l'accès aux personnes accompagnées par le CIAS à ces lieux / manifestations.*

OFFICE DE TOURISME SARLAT - PÉRIGORD NOIR

MISSIONS

- Accueillir, informer et conseiller les visiteurs
- Promouvoir l'offre touristique et la destination Sarlat-Périgord Noir en France et à l'étranger
- Fédérer et animer les acteurs du tourisme
- Organiser et valoriser les grands événements structurants (Fest'Oie, Les Journées du terroir...)
- Commercialiser des produits touristiques et des prestations de services touristiques sur notre territoire et sur le territoire de toute commune de la destination qui y serait favorable
- Organiser les visites guidées de Sarlat dans le cadre du programme « Ville d'Art & d'Histoire » mis en place par l'animatrice du patrimoine. En 2024, l'Office de Tourisme a accueilli 27 000 personnes pour des visites guidées.
- Apporter conseil et soutien à toute la collectivité qui en ferait la demande par convention
- Développement touristique, études et animation
- Animation et participation à l'entretien des sentiers de randonnée

EFFECTIF ET MOYENS

- 22 salariés, 8 saisonniers, 3 Apprentis
- 3M € de budget pour l'Office de Tourisme
- 1,6 M € de taxe de séjour

FAITS MARQUANTS 2024

- Renouvellement de la marque Qualité Tourisme
- Lancement de la démarche « Engagé RSE »
- Mutualisation d'un plan de communication avec le CDT Dordogne et les Offices de Tourisme Lascaux – Vallée Vézère et Pays de Fénélon
- Création de la Gazette de l'été (100.000 ex)

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jérôme PEYRAT

Président de l'Office de tourisme,
Vice-président de la CCSPN en
charge de l'économie touristique
Maire de La Roque-Gageac

Christophe NAJEM

Vice-président de l'Office de
tourisme
Conseiller communautaire délégué
Maire-adjoint de Sarlat-La-Canéda

CHIFFRES-CLÉS

- 500.000 visiteurs sur les points d'accueil
- 1.800.000 visites sur le site www.sarlat-tourisme.com
- 160.000 exemplaires du magazine de destination Intense Périgord Noir
- 220.000 plans de Sarlat / 50.000 plans de Beynac / La Roque Gageac
- 45.000 followers Facebook ; 21.400 sur Instagram
- 1.650 dossiers via la plateforme de réservation
- 980.000 arrivées de touristes dans la collectivité

PERSPECTIVES 2025

- **Opération d'animation et de communication "Février gourmand"**
- **Nouveaux concepts pour le rallye des insolites**
- **Campagne de tournage vidéos pour la promotion 2026**
- **Premières opérations sur les marchés scandinaves**
- **Parcours écotouristique de Beynac**
- **Mise en ligne et valorisation des parcours VTT et Gravel**



LES MOYENS GÉNÉRAUX

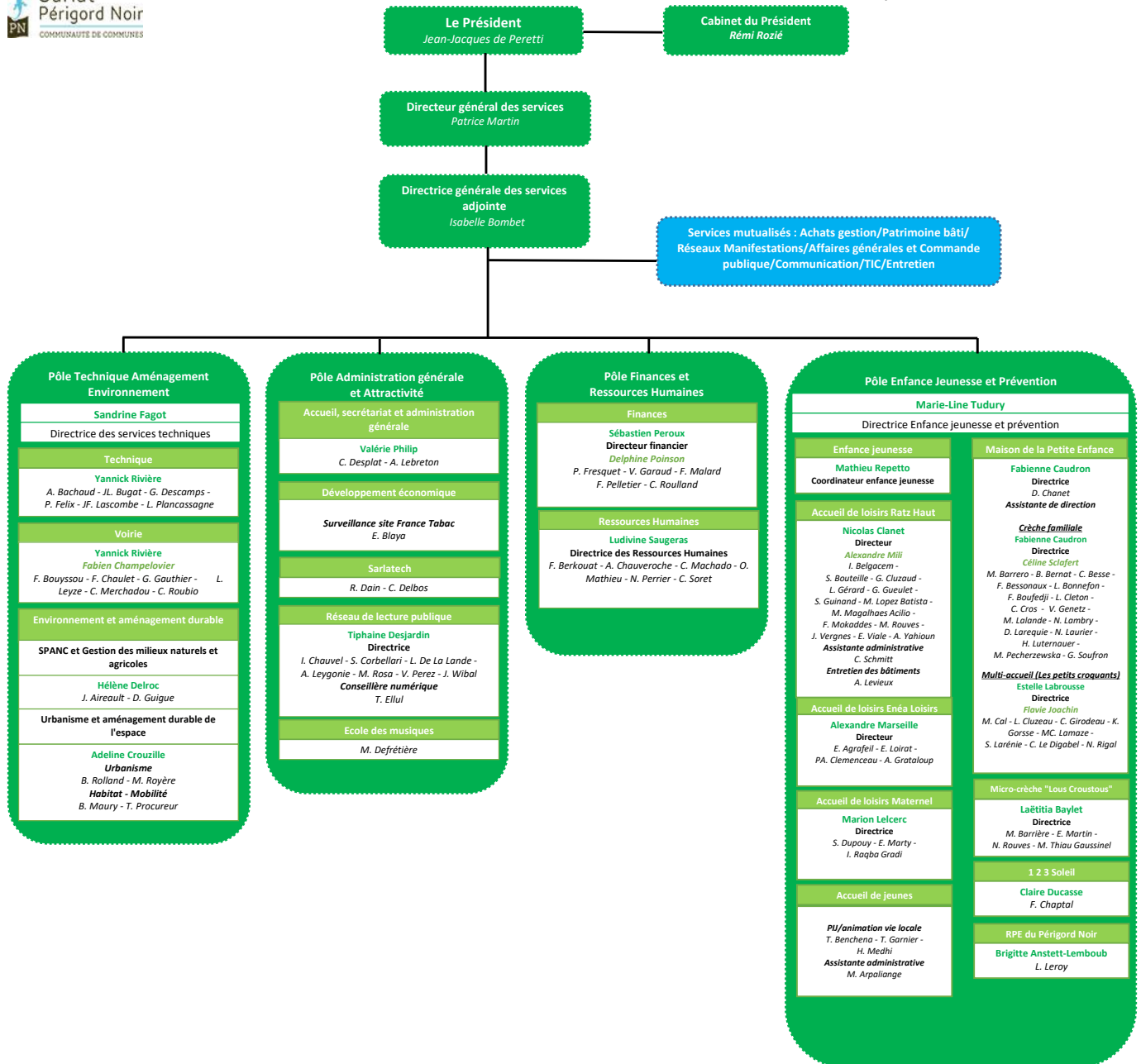
- 31. *Organigramme*
- 33. *Accueil, secrétariat et administration générale*
- 34. *Médiathèques*
- 35. *Développement économique*
- 36. *Sarlotech*
- 39. *Service ressources humaines*
- 40. *Service financier*
- 43. *Service voirie*
- 44. *Eau, assainissement et rivières*
- 46. *Urbanisme et aménagement durable de l'espace*
- 51. *Relais Petite Enfance du Périgord Noir*
- 52. *Lieu d'accueil enfants-parents «123 soleil»*
- 53. *Micro-crèche «Lous coustous»*
- 54. *Crèche «Les p'tits croquants»*
- 55. *ALSH maternel du Plantier*
- 56. *Crèche familiale*
- 57. *ALSH Enea loisirs*
- 58. *ALSH du Ratz-Haut*
- 59. *Service jeunesse*
- 60. *Les services mutualisés*



ORGANIGRAMME DES SERVICES



Maj au 01/09/2024



**Pôle Administration générale
et Attractivité**

Accueil, secrétariat et administration
générale

Valérie Philip
C. Desplat - A. Lebreton

Développement économique

Surveillance site France Tabac
E. Blaya

Sarlotech

R. Dain - C. Delbos

Réseau de lecture publique

Tiphaine Desjardin
Directrice
*I. Chauvel - S. Corbellari - L. De La Lande -
A. Leygonie - M. Rosa - V. Perez - J. Wibal*
Conseillère numérique
T. Ellul

Ecole des musiques

M. Defrétière

SERVICE ACCUEIL, SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MISSIONS

Accueil, secrétariat

- Accueil, information et orientation du public
- Gestion du courrier et de la boîte mail
- Secrétariat des pôles
- Gestion des plannings de réservations : réunions, véhicules.

Administration générale

- Bureaux et Conseils communautaires : organisation et suivi, calendrier des séances, convocations, préparation des dossiers, suivi des réunions (dématérialisation, affichage...)
- Registre des actes, des arrêtés
- Commissions thématiques : convocations et suivis
- Santé : mise à disposition d'un logement pour les professionnels de santé
- Campagne attractivité du territoire



ÉLUS RÉFÉRENTS

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

Marie-Pierre VALETTE

Conseillère communautaire déléguée chargée des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

EFFECTIF DU SERVICE

1 coordinatrice

2 agents d'accueil (1,5 ETP)



FAITS MARQUANTS 2024

- Santé :
 - Appartement de santé : 3 conventions de mise à disposition pour étudiants en médecine
 - Convention d'aide à l'installation des professionnels de santé
- Labélisation S3A
- Campagne d'Attractivité du territoire

- Classement du territoire de la collectivité en zone FRR
- Reprise d'une partie de la gestion administrative du Développement Economique suite au départ d'une collègue
- Renforcement de l'accueil des services
- Ancrage des actions de la Qualité de la Vie et Conditions de Travail (QVCT) (séances de sport sur l'année, rendez-vous annuels...)

PERSPECTIVES 2025

- **Sécuriser les procédures**
- **Conforter l'accueil des nouveaux habitants, des professionnels de santé, médecins juniors...**



CHIFFRES-CLÉS 2023

Accueil, secrétariat

5 612 appels (+6%)

4 866 personnes reçues (+42%)

1 947 courriers reçus

2 872 courriers enregistrés pour le service Urbanisme (-25%)

5 823 mails reçus

374 réservations de salles

Administration générale

8 Bureaux communautaires

8 Conseils communautaires

132 délibérations

8 réunions des commissions

MÉDIATHÈQUES SARLAT-PÉRIGORD NOIR

MISSIONS

- Promouvoir la lecture sous toutes ses formes
- Mettre à disposition de tous les publics différents types de documents à des fins d'information, de loisirs, d'éducation et de culture
- Offrir aux administrés un accès gratuit au numérique
- Participer à la vitalité du lien social sur le territoire en fournissant à tous des espaces publics de rencontre et de réflexion

FAITS MARQUANTS 2024

- Déménagement de l'ancienne bibliothèque (Rue de la République à Sarlat)
- Emménagement dans la nouvelle médiathèque (Rue Jean-Baptiste Delpeyrat à Sarlat)
- Changement de direction
- Lancement de nouveaux services : ordinateurs publics, jeux vidéo, automates de prêt et de retour, distributeurs de boissons...
- Réaménagement de la médiathèque de Marquay
- Fin du réaménagement de la médiathèque de Sainte-Nathalène

PERSPECTIVES 2025

- *Inauguration du Pôle culturel*
- *Refonte de la politique d'accueil scolaire*
- *Refonte de la politique d'action culturelle*
- *Construction de partenariats avec les acteurs du territoire (Festival du Film, Festival des Jeux du Théâtre...)*



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF ET MOYENS

3 bibliothèques (Sarlat, Sainte-Nathalène, Marquay)

1 directrice

6 bibliothécaires salariés

2 bénévoles référentes de la bibliothèque de Marquay

1 conseillère numérique

CHIFFRES-CLÉS 2024

Réseau

- Plus de 30 000 documents et une soixantaine de magazines sont mis à disposition des publics dans le réseau Sarlat-Périgord Noir. Il faut y ajouter les ressources de la bibliothèque départementale Dordogne Périgord et de la Médiathèque numérique.

- Une soixantaine d'animations sur 4 communes.

Médiathèque de Sarlat

- 30h30 d'ouverture hebdomadaire (depuis le 30 novembre 2024) + 3h d'ouverture le dimanche (d'octobre à mars)

- 11 224 entrées

- 1 804 inscriptions

Médiathèque de Sainte-Nathalène

- 14h d'ouverture hebdo.

- 6 141 entrées

- 234 inscriptions

Médiathèque de Marquay

- 8h d'ouverture hebdo.

- 86 inscriptions

CONSEIL NUMÉRIQUE

1 191 accompagnements

37 ateliers collectifs

293 rendez-vous individuels

8 partenariats réguliers

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSIONS

- Assistance et conseil stratégique des élus en matière de développement économique et du commerce de centre-ville
- Information et accompagnement des entreprises et des porteurs de projet
- Accompagnement des projets de la collectivité
- Gestion du Syndicat Intercommunautaire de Développement du Sarladais (SIDES)

FAITS MARQUANTS 2024

- Poursuite du projet de création d'un écosystème autour du cinéma
- Arrêt du projet de construction d'un abattoir de volailles grasses
- Vente de 3 lots à la Borne 120

PERSPECTIVES 2025

- **Vente des 2 lots disponibles à la Borne 120**
- **Projet cinéma : réflexion sur le portage du projet et poursuite des travaux sur les usages**
- **Tournage diffusion d'un 7^e témoignage ciblant les professionnels de santé dans le cadre de la poursuite de la diffusion de la campagne d'attractivité**



Tournage, dans les locaux de France Tabac, par les lycéens participant au Festival du film de Sarlat 2024

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

EFFECTIF

1 chargé de mission

CHIFFRES-CLÉS 2024

30 réunions avec les différents partenaires de la CCSPN en matière de développement économique : Etat, ACP, Territoire d'Industrie, Marque Employeur, accompagnement d'entreprises

31 réunions sur le projet de création d'un écosystème autour du cinéma

7 rendez-vous pour la Borne 120 : aujourd'hui tous les terrains sont vendus ou réservés

8 réunions pour l'abattoir : malgré les efforts de la collectivité, le projet ne peut pas voir le jour.

11 rendez-vous avec des porteurs de projet

9 réunions sur le lancement de la campagne d'attractivité

3 Comités Syndicaux du SIDES

4 réunions relatives à l'extension de la ZAE de Vialard sur la commune de Carsac

1 commission développement économique



SARLATECH

ÉLUS RÉFÉRENTS

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

Christophe NAJEM

Conseiller communautaire délégué chargé de l'économie numérique et de l'économie touristique
Maire-adjoint de Sarlat-La-Canéda

EFFECTIF DU SERVICE

2 ETP

CHIFFRES-CLÉS 2024

130 coworkers inscrits sur la plateforme de réservation

148 coworkers ayant utilisé un espace de coworking / bureau / salle

273 places louées

40 événements organisés

4 start-up incubées

3 étudiants bénéficiant du campus étudiant

2 entreprises louent des bureaux privatifs au mois

5 conventions de partenariat signées sur l'innovation, l'Économie Sociale et Solidaire, la technologie, l'accompagnement et la formation

MISSIONS

L'objectif de SarlaTech est de proposer un environnement stimulant qui favorise les échanges, l'innovation et le développement économique au sein de la communauté locale. Le concept repose sur la mise en relation des acteurs de cette communauté locale, permettant à chacun de tisser des liens et de bénéficier de l'expérience des autres.

SarlaTech met à disposition des entrepreneurs un ensemble de services et d'installations, conçus pour répondre à leurs besoins :

- Espace de coworking équipé : SarlaTech propose 8 postes de travail ergonomiques, une connexion Internet rapide, l'accès à un bureau isolé et un accès Wi-Fi gratuit.
- Espaces de travail individuels : des bureaux privatifs sont disponibles pour ceux qui préfèrent travailler en toute tranquillité.
- Salles de réunion entièrement équipées : des espaces de réunion dotés de tous les équipements nécessaires pour les événements professionnels (écran tactile, vidéoprojecteur...)
- Atmosphère collaborative : l'ambiance communautaire de SarlaTech encourage le réseautage et l'innovation.
- De nombreux partenaires : UNITEC, La WAB, Emergence Périgord, La Pelle aux Idées, French Tech Périgord, La Mission Locale, le lycée et les réseaux d'entrepreneurs locaux...
- Services et accompagnement personnalisés : l'équipe de SarlaTech est disponible pour aider les entrepreneurs dans leur parcours.
- L'opportunité de tester ses idées dans un environnement opérationnel.
- Un campus étudiant et un accompagnement dédié permettant de créer un noyau étudiant sur Sarlat.

L'espace de coworking est accessible 7j/7, de 6h à 22h

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45

Adresse : 89 avenue de Selves à Sarlat-la-Canéda

Site : www.sarlatech.fr

Tel : 05.47.27.99.18

@ : sarlatech@ccspn.fr

FAITS MARQUANTS 2024

- Lancement des 2 parcours d'incubation avec UNITEC et Emergence Périgord
- Lancement du programme d'animation – de conférences – d'ateliers hebdomadaires
- Ouverture du Fab-Lab avec programmation d'ateliers
- Lancement du Campus étudiant SarlaTech
- 1er anniversaire de SarlaTech

PERSPECTIVES 2025

- **Continuité et développement des services existants et des animations**
- **Nouveau service : la domiciliation d'entreprise (siège social à SarlaTech et réception du courrier)**
- **SarlaTech devient le « guichet unique entreprises » de la Communauté de communes**
- **Organisation d'actions partenariales avec des territoires voisins**
- **Montée en puissance du Fab-Lab**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE

**Pôle Finances et
Ressources Humaines**

Finances

Sébastien Peroux

Directeur financier

Delphine Poinson

P. Fresquet - V. Garaud - F. Malard

F. Pelletier - C. Roulland

Ressources Humaines

Ludivine Saugeras

Directrice des Ressources Humaines

F. Berkouat - A. Chauveroche - C. Machado - O.

Mathieu - N. Perrier - C. Soret

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

ÉLUS RÉFÉRENTS

Benoît SECRESTAT

Vice-Président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

Marie-Pierre VALETTE

Conseillère communautaire déléguée en charge des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

EFFECTIF DU SERVICE

1 DRH

6 assistants (5,9 ETP)

MISSIONS

- Assurer la gestion des carrières et des situations administratives de chacun des agents des 3 collectivités (Mairie de Sarlat, CIAS et CCSPN)
- Calculer et traiter leur rémunération, gérer et suivre leurs absences et leur santé au travail
- Assurer les recrutements (conseil, organisation et suivi)
- Mettre en œuvre et assurer le suivi du plan de formation et de l'ensemble des formations
- Assurer la préparation et le suivi des instances de dialogue social
- Produire le rapport social unique
- Contribuer à la démarche globale d'amélioration des conditions de travail
- Développer le partenariat institutionnel

CHIFFRES-CLÉS 2024

1819 bulletins établis
Effectif au 31/12/24 : 133 agents dont :
90 titulaires dont 70 % de femmes et 30 % d'hommes répartis selon les catégories suivantes :
19 % catégorie A
17 % catégorie B / et 64 % catégorie C
48 contractuels dont 75% de femmes et 25% d'hommes
Obligation d'emploi FIPHFP remplie

Déroulement de carrière :
39 avancements d'échelon,
3 avancements de grade,
2 promotions internes,
1 nomination après réussite concours

Formation : 217 journées de formation (82 agents concernés) dont :
148 journées de professionnalisation (62 agents),
27 journées de préparation examens et/ou concours ou test de positionnement (9 agents)
27 journées de perfectionnement (8 agents)
15 journées de formation d'intégration (3 agents)

Absences médicales :
2 656 jours d'arrêt concernant 48 agents :
1 484 jours de maladie ordinaire (42 agents) dont
36 arrêts de travail inférieur à 10 jours,
13 arrêts de travail compris entre 11 à 90 jours,
6 arrêts de travail de plus de 90 jours

FAITS MARQUANTS 2024

- Accompagnement de l'ensemble des services et du personnel communautaire sur des projets et des nouveaux dispositifs RH
- Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, risque prévoyance au 1er janvier 2024
- Mise en place de la dématérialisation des actes RH (bulletins de payes)

PERSPECTIVES 2025

- **Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire : complémentaire santé au 1er janvier 2025**
- **Evaluation et actualisation des lignes directrices de gestion**
- **Accompagnement de la dématérialisation des actes RH (bulletins de payes, évaluations professionnelles...)**



SERVICE FINANCIER

MISSIONS

- Gestion de 14 budgets :
 - **Sarlat-la Canéda** (Ville – Eau – Assainissement - Eglise Sainte-Marie - Centre Culturel et de Congrès)
 - **Communauté de communes** (Budget principal - SPANC – Borne 120 et Résidence Habitat Jeunes)
 - **CIAS** (Budget principal – Résidence autonomie)
 - **Autres budgets** (Aérodrome – Zone Activités Economiques Vialard – Syndicat Mixte du SCoT Périgord Noir)
- Préparation, exécution et suivi des crédits
- Contrôle de gestion
- Préparation des Comptes Administratifs
- Suivi de la trésorerie
- Subventions d'investissements : montage des dossiers, demande et suivi des encaissements
- Traitement des recettes impayées (Restauration scolaire, périscolaire, occupation du domaine public, TLPE...)
- Régies d'avances et de recettes : arrêtés, comptabilisation, contrôle...
- Gestion des emprunts
- Amortissements
- Suivi de l'inventaire

FAITS MARQUANTS 2024

- Premier exercice en nomenclature M57
- Opérations de fiabilisation de l'actif et d'amélioration comptable en coordination avec le SGC de Sarlat
- 2 agents recrutés (juin et décembre), départ de 3 agents suite mutation, retraite et fin de détachement

PERSPECTIVES 2025

- **Recrutement programmé d'un nouvel agent comptable suite à la fin de détachement**
- **Sécuriser les procédures d'achat, garantir la qualité comptable et développer le suivi de l'exécution budgétaire**
- **Prise en compte de la compétence GEMAPI**

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-Président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

Marie-Pierre VALETTE

Conseillère communautaire déléguée en charge des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur

1 adjoint au directeur

5 agents comptables

CHIFFRES-CLÉS 2024

Surface financière tous budgets confondus :

75 235 000 €

10 411 mandats

3 728 titres

8 273 engagements

2 825 commandes

Nombre total d'écritures :

25 237

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE

**Pôle Technique Aménagement
Environnement**

Sandrine Fagot

Directrice des services techniques

Technique

Yannick Rivière

*A. Bachaud - J.L. Bugat - G. Descamps -
P. Felix - J.F. Lascombe - L. Plancassagne*

Voirie

Yannick Rivière

Fabien Champelovier

*F. Bouyssou - F. Chaulet - G. Gauthier - L.
Leyze - C. Merchadou - C. Roubio*

Environnement et aménagement durable

**SPANC et Gestion des milieux naturels et
agricoles**

Hélène Delroc

J. Aireault - D. Guigue

**Urbanisme et aménagement durable de
l'espace**

Adeline Crouzille

Urbanisme

B. Rolland - M. Royère

Habitat - Mobilité

B. Maury - T. Procureur



SERVICE VOIRIE

MISSIONS

- Entretien des voiries communautaires de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN)
- Entretien des signalisations horizontale et verticale (police) sur les voiries communautaires de la CCSPN
- Suivi de chantiers d'aménagements urbains, de voirie
- Avis au service instructeur sur autorisation d'urbanisme (CUa, CUB et PC)
- Avis sur demande de permissions de voirie, d'occupation du Domaine Public
- Arrêté d'alignement sur demande des communes, des notaires...

FAITS MARQUANTS 2024

- Renforcement de l'équipe par 2 agents du GER de juin à septembre 2024
- Embauche d'un agent à la fin de l'année

PERSPECTIVES 2025

- *Achat d'un poids lourd 19t en remplacement d'un 7t.*
- *Acquisition d'un fourgon atelier*
- *Renforcement de l'équipe par 2 agents du GER de juin à septembre 2025*

ÉQUIPEMENTS

- 1 Tractopelle
- 1 Tracteur Balai
- 1 Tracteur Lame Niveleuse
- 2 Compacteurs
- 3 Camions bennes PL
- 1 Camion benne VL
- 1 PATA
- 1 Téléscopique
- 2 VL
- 1 Pelle Mecalac

ÉLUS RÉFÉRENTS

Didier DELIBIE

Vice-président chargé de la voirie (fonctionnement)
Maire-adjoint de Marquay

Frédéric TRAVERSE

Vice-président chargé de la voirie (investissement)
Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable

1 chef de l'équipe régie

12 agents (7 pour la régie et 5 dans le service technique)

CHIFFRES-CLÉS 2024

415 km de voirie

répartis sur 13 communes

Réfection de voiries par entreprises pour un montant de

1 192 478,27 €

(dont 190 000 € de fonds de concours de la Ville de Sarlat-La Canéda)

Elagage par entreprise pour un montant de

60 771 €

Réfection de voiries par les agents de l'équipe régie pour un montant de matériaux d'environ

230 000 €

140 tonnes d'émulsion

700 tonnes de graviers

890 tonnes de grave émulsion

90 tonnes d'enrobé

350 tonnes de calcaire

Marquage au sol par entreprises pour un montant d'environ

47 900 €

Achat de panneaux de signalisation pour un montant d'environ **26 490 €**

EAU, ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRES

~ RIVIÈRES ~

ÉLU RÉFÉRENT

Frédéric TRAVERSE

Vice-président chargé de la voirie
et du SPANC
Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

0,5 ETP

CHIFFRE-CLÉS 2024

29 800 € TTC : montant des travaux engagés pour la première phase de restauration des zones humides du Ladignac à Proissans avec l'effacement de l'étang de Chantegrel.

Financement à **80 %** par l'Agence de l'eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine

250 mètres linéaires de réseau souterrain bâti réhabilités sous le tribunal et la place de la Grande Rigaudie à Sarlat pour un montant de

348 400 € TTC.



MISSIONS

- Mise en œuvre de la politique Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI) sur la CCSPN
- Mise en œuvre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) sur la Ville de Sarlat-la Canéda
- Suivi des zones humides sur le territoire communautaire
- Conseil et accompagnement technique des administrés, des professionnels et des communes

FAITS MARQUANTS 2024

GEPU :

- Travaux de restauration du bâti souterrain affluent à la Cuze, sous la Grande Rigaudie par l'entreprise SOL TP
- Suivi du Schéma directeur et de gestion des eaux pluviales (SDGEP)
- « Sarlat naturellement » : Inauguration des chantiers de renaturation de la Cuze et de la Place Marc Busson :
 - Installation de moulins à eau fabriqués par les centres de Loisirs de la CCSPN (Ratz-Haut et Enéa Loisirs)
 - Présentation du travail d'exposé des classes de CM de 3 écoles (Ferdinand Buisson, La Canéda, Temniac) sur les thèmes de la biodiversité, du cycle de l'eau et du végétal à l'espace Pierre Brossolette
 - Balade inaugurale de la Place Marc Busson à l'espace Pierre Brossolette

GEMAPI :

- Clôture du PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) de l'Enéa
- Mise en œuvre d'un suivi piézométrique des zones humides du Ladignac en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques
- Mise en œuvre d'un suivi des odonates sur les zones humides du Ladignac en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
- Effacement de l'étang de Chantegrel dans le cadre de la restauration des zones humides du Ladignac
- Mise en place d'un ouvrage de dérivation de l'étang supérieur de Chantegrel sur le ruisseau du Ladignac

PERSPECTIVES 2025

- **Accompagnements des propriétaires riverains de la Cuze et de l'Enéa dans les travaux de réhabilitations des berges.**
- **Continuité des travaux d'aménagements des zones humides de Chantegrel sur le ruisseau du Ladignac à Proissans**
- **Travaux de renaturation d'une zone humide et reméandrage du ruisseau de Ladignac**
- **Mise en place d'une cabane d'observation de la faune sauvage sur une zone humide à Proissans au bord du ruisseau de Ladignac**
- **Suivi des démarches foncières engagées sur la Cuze et sur le Ladignac**
- **Suivi des travaux de réhabilitation du parking Desmouret avec la gestion intégrée des eaux pluviales**
- **Finalisation du SDGEP**
- **Mise en œuvre de nouveaux travaux de gestion intégrée des eaux pluviales du quartier Pierre Brossolette**

EAU, ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRES

~ EAU ET ASSAINISSEMENT ~

MISSIONS

- Gestion du SPANC en régie directe : réalisation des contrôles de conception, de bonne exécution, et des diagnostics vente. Suivi de la facturation et renseignements des administrés.
- Suivi de l'activité du délégataire et de l'application des contrats ainsi que des études et des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable sur la ville de
- Sarlat-La Canéda ;
- Réflexion sur les transferts des compétences eau potable et assainissement ;
- Conseil et accompagnement technique des administrés, des professionnels et des communes ;
- Suivi de la Cuze, de l'Enéa et de la compétence GEMAPI.

FAITS MARQUANTS 2024

GOUVERNANCE

- 11 réunions avec les élus sur le sujet des transferts eau potable et assainissement
- 9 réunions de suivi du contrat avec le délégataire de la ville de Sarlat-La Canéda
- 1 réunion avec les élus sur le SDAC-SDGEP de la ville de Sarlat-La Canéda
- 1 journée d'échange avec l'ensemble des agents intervenants sur la compétence assainissement sur le territoire communautaire

SPANC

- Modification du prix des redevances au 1er juillet 2024 et du processus de circulation des documents au 1er juillet 2024 (envoi après des documents après paiement de la redevance en lien)
- Baisse des demandes de diagnostic préalable à la vente (- 22 % par rapport à 2023)

RESEAUX HUMIDES

- Réhabilitation du génie civil à la station de potabilisation de Moussidière – 58 400 € TTC
- Extension du réseau d'eau potable impasse du Petit Nice 82 000 € TTC
- Reprise du réseau d'eau potable rue Jean Gabin – 65 000 € TTC
- Clôture du réservoir de tête « Pechs anciens et Pechs Neufs » - 34000 € TTC
- Réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement et reprise des branchements Avenue de la Canéda – 211 200 € TTC
- Mise en place du contrôle du branchement en cas de vente à compter du 1er janvier 2024 sur la ville de Sarlat

PERSPECTIVES 2025

- **Rendu de l'étude sur le transfert de la compétence assainissement**
- **Finalisation du SDAC et du SDGEP de la ville de Sarlat**
- **Renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre sur la ville de Sarlat-La Canéda**
- **Renouvellement du réseau d'eau potable route du Château de Campagnac (1,2 km)**
- **Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les impasses de la rue Jean Jaurès**

ÉLU RÉFÉRENT

Frédéric TRAVERSE

Vice-président chargé de la voirie et du SPANC

Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

2,5 agents

ÉQUIPEMENTS

2 inclinomètres, 4 protocoles de Porchet, 3 appareils photos, 1 SIG PériGéo avec modules métiers (ANC, Réseaux humides EU/EP, GEMAPI), 2 ordinateurs portables, une station météo, un appareil respiratoire d'urgence, un détecteur de gaz

CHIFFRES-CLÉS 2024 SPANC

5 500 installations en assainissement non-collectif (ANC)

408 contrôles réalisés en 2024

Réseaux humides

5 500 abonnés en assainissement collectif

10 stations d'épuration

6 assistances à maître d'ouvrage (AMO) en cours avec le service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) :

- Transfert assainissement eau pluviale (AEP),
- Transfert eaux usées (EU),
- Contrôle de gestion délégation de service public (DSP),
- Suivi station d'épuration (STEP),
- Schéma directeur assainissement collectif (SDAC),
- Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP).

SERVICE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) / LOGEMENT / MOBILITÉ

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Michel PERUSIN

Vice-président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement
Maire de Sainte-Nathalène

Fabienne LAGOUBIE

Vice-présidente chargée du programme alimentaire, de l'agriculture et des mobilités
Maire-adjointe de Sarlat

François COQ

Conseiller communautaire et conseiller municipal à Sarlat

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable en charge du PLUi, RLPi et PCAET

2,5 instructrices

1 chargé OPAH logement

1 chargé de mobilité / logement / PVD

MISSIONS

- L'élaboration, le suivi et l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial
- Mise en œuvre de l'AXE 1 du PCAET sur la thématique « logement et habitat » (OPAH, Plateforme de Rénovation Énergétique, logements vacants... etc.)
- Mise en œuvre de l'AXE 2 du PCAET sur la thématique mobilité (Véloroute, Sarlat bus, Atchoum... etc.)
- Animation et suivi de la démarche PVD

CHIFFRES CLÉS 2024

2 commissions développement durable et mobilités

2 sous-commissions mobilité

Plus de 50 réunions techniques avec élus référents

1 journée sur le thème de la Forêt avec le Pays du Périgord noir et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

1 journée de la transition avec le SDE 24

1 formation sur la résilience alimentaire

Logement et rénovation énergétique

1 COPIL annuel OPAH

2 COPIL Périgord Noir rénov'

1 Apéro rénov (22 professionnels présents CR et photos disponibles)

1 Signature du Pacte territorial avec Périgord Noir Rénov (PNR), le Conseil départemental et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Bilan OPAH (revenus modestes et très modestes)

95 contacts établis - Montants des travaux initiés : 1 594 198 €

44 dossiers déposés ANAH - Primes CCSPN accordées : 68 434 €

36 dossiers accordés - Primes Communales accordées : 24 153 €

29 projets terminés - Autres subventions obtenues : 1 078 495 € (ANAH, retraite, CEE, etc.)

15 courriers adressés aux propriétaires de présumées passoires thermiques (classement F et G) offertes à la location

Bilan Périgord Noir Rénov

La PRE, en 2024, a géré 596 actes tout confondus soit 340 ménages accompagnés, reçu 418 appels, réalisé 153 entretiens et 24 diagnostics à domicile sur le territoire de la Communauté de communes.

65 dossiers engagés

Montants des travaux initiés : 1 098 123€

Montant des aides nationales accordées : 327 105€

Mobilité

2 COPIL sur le Contrat Opérationnel de Mobilité du Périgord Noir (avec la Région)

Signature du Contrat Opérationnel de Mobilité du Périgord Noir avec la Région et les autres EPCI

Signature de la convention liée à la solution de mobilité solidaire Atchoum avec l'ensemble des EPCI du Pays du Périgord Noir

Petites villes de demain (PVD)

1 COPIL PVD

2 nouvelles actions engagées

1 avenant à la convention validé

SERVICE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) / LOGEMENT / MOBILITÉ

FAITS MARQUANTS

PCAET

- Engagement de l'évaluation à mi-parcours du PCAET réalisé en interne
- Rencontre des partenaires du PCAET dans le cadre de cette évaluation (SICTOM du Périgord Noir, Chambre d'Agriculture et Office de tourisme)
- Encadrement d'un stagiaire durant 6 semaines dans le cadre de cette mission

Logement et rénovation énergétique

- OPAH : Deuxième année de réalisation de l'accompagnement
- Actualisation de la liste des logements vacants
- Lancement du groupe de travail logement avec le Pays du Périgord Noir (avec la thématique des logements transitoires portés par la Mission locale du Périgord noir et Althéa)

Travaux avec Périgord Noir rénov' :

- Rédaction et élaboration du Pacte territorial
- Communication auprès des professionnels du secteur en lien avec la rénovation énergétique par le biais d'un 'Apérorénov'
- Communication à destination de la population sur les aides aux propriétaires bailleurs qui sera déployée en 2025

Mobilité

- Covoiturage et transport solidaire : Mise en place, communication et Lancement de la plateforme Atchoum sur les 6 EPCI du Pays du Périgord noir (photos disponibles du lancement)
- Contrat opérationnel de mobilité (COM) Région : élaboration et finalisation du Contrat Opérationnel de Mobilité avec les services de la Région et les autres Communautés de communes du Périgord noir pour coordonner les interventions en matière de mobilité,
- Restitution de l'étude mobilité sur l'ensemble du Pays du Périgord Noir par le cabinet TECURBIS
- Véloroute Voie Verte : poursuite du travail avec la SAFER sur les acquisitions foncières nécessaires (rencontre avec les riverains)
- Lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre, (lancement procédure, études des candidatures, entretien etc.)
- Sarlat Bus : Travail sur les circuits avec les élus et le prestataire.
- Extension de la Véloroute Voie Verte Flow vélo (île d'Aix – Thiviers) jusqu'à Sarlat
- Elaboration de la carte interactive des mobilités
- Participation au marché de recrutement transports scolaires pour la ville de Sarlat (délégation)

PVD

- Rédaction et signature de l'Avenant n°1 de la convention PVD pour élargir le périmètre et ajouter de nouvelles actions

Autres thématiques

- Poursuite du groupe de travail forêt avec le Pays du Périgord noir
- Lancement du plan alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du Pays (étude et recrutement du bureau d'étude)

PERSPECTIVES 2025

PCAET

- Finalisation de l'évaluation à mi-parcours du plan climat air énergie territorial (PCAET) après 3 ans d'avancement
- Organisation d'une présentation de ce premier bilan à destination de la population

Logement et OPAH

- Poursuite de l'OPAH dans le cadre cette fois du pacte territorial
- Préparation pour la mise en place des audits obligatoires à partir de 2026
- Poursuite de la communication auprès des professionnels et de la population sur les aides disponibles et notamment sur les aides à destination des propriétaires bailleurs
- Relance à destination des 119 propriétaires de logements vacants
- Organisation de permanences dans les communes avec PNR

Mobilité

- Finalisation du recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la véloroute voie verte vallée de la Dordogne (tronçon Sarlat – Saint-Vincent-de-Cosse) et premières acquisitions foncières,
- Promotion de plateforme Atchoum auprès des principaux employeurs du territoire et des associations,
- Renouvellement du marché de transport urbain Sarlat'Bus,
- Déploiement de la carte interactive des mobilités.

PVD

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions

SERVICE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

URBANISME ET INSTRUCTION ADS : PLUi ET RLPI

ÉLU RÉFÉRENT

Jean Michel PERUSIN

Vice-président chargé de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme
Maire de Sainte-Nathalène

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable en charge du PLUi, RLPI et PCAET

2,5 instructrices

1 chargé OPAH logement

1 chargé de mobilité / logement / PVD

CHIFFRES-CLÉS 2024

1 568 actes instruits

soit 845,9 équivalents Permis de Construire

15 Déclarations d'Intention d'Aliéner

450 rendez-vous

1 640 appels

Environ **20** réunions avec les gros porteurs de projets (élus, services, professionnels...)

1 club ADS départemental

CHIFFRES-CLÉS PLUI / RLPI

PLUi : **50** réunions avec élus, porteurs de projets, bureau d'étude.

SCOT : Tour bus (3 jours), **1**

séminaire, **3** COPII, **1** comité

technique et **1** comité syndical

MISSIONS

- L'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- L'accueil et le conseil en amont des pétitionnaires

Actes instruits en 2024

ACTES	CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	TOTAL Par commune
Beynac-et-Cazenac	26	4	25	13	1	0	60
Marcillac-Saint-Quentin	38	1	32	17	0	0	86
Marquay	13	2	18	11	0	1	68
Proissans	47	1	40	29	1	1	124
La Roque-Gageac	11	1	16	8	1	1	55
Saint-André-Allas	48	6	21	23	0	0	102
Sainte-Nathalène	18	0	20	5	0	0	65
Saint-Vincent-de-Cosse	17	0	5	13	0	0	49
Saint-Vincent-Le Paluel	14	3	11	6	0	0	35
Sarlat-La Canéda	386	21	238	146	9	2	920
Tamniès	16	1	19	19	1	0	59
Vézac	19	0	26	13	2	0	113
Vitrac	29	3	34	13	1	1	118
TOTAL par acte	682	43	505	316	16	6	1568
Difference/2023	-126	-78	-41	-35	-5	-1	-286

AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PLUi ET RLPI

MISSIONS

- L'élaboration, la modification le suivi et la mise en œuvre des documents d'urbanisme et d'aménagement :
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), règlement local de publicité intercommunal (RLPI), plan climat air énergie territorial (PCAET)
- La participation active à l'élaboration du SCOT (phase diagnostic en 2024)

FAITS MARQUANTS 2024

- Gestion des recours à l'encontre du PLUi approuvé en 2023 (rédactions de mémoires, réunions avec cabinet d'avocats, 2 procédures de médiations)
- Préparation en interne de la modification simplifiée N°1 du PLUi (vocation à résoudre les erreurs matérielles du PLUi) et recrutement d'un bureau d'étude.

PERSPECTIVES 2025

PLUI :

Poursuite des procédures de recours en cours

Elaboration et finalisation de la modification simplifiée N°1

SCOT :

Poursuite de l'élaboration du SCOT

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-2025_001-DE



Pôle Enfance Jeunesse et Prévention

Marie-Line Tudury

Directrice Enfance jeunesse et prévention

Enfance jeunesse

Mathieu Repetto
Coordinateur enfance jeunesse

Accueil de loisirs Ratz Haut

Nicolas Clanet
Directeur
Alexandre Mili
I. Belgacem -
S. Bouteille - G. Cluzaud -
L. Gérard - G. Gueulet -
S. Guinand - M. Lopez Batista -
M. Magalhaes Acilio -
F. Mokaddes - M. Rouves -
J. Vergnes - E. Viale - A. Yahouin
Assistante administrative
C. Schmitt
Entretien des bâtiments
A. Levieux

Accueil de loisirs Enéa Loisirs

Alexandre Marseille
Directeur
E. Agrafeil - E. Loirat -
PA. Clemenceau - A. Grataloup

Accueil de loisirs Maternel

Marion Lelcerc
Directrice
S. Dupouy - E. Marty -
I. Raqba Gradi

Accueil de jeunes

PIJ/animation vie locale
T. Benchena - T. Garnier -
H. Medhi
Assistante administrative
M. Arpaliange

Maison de la Petite Enfance

Fabienne Caudron
Directrice
D. Chanet
Assistante de direction

Crèche familiale

Fabienne Caudron
Directrice
Céline Sclafert
M. Barrero - B. Bernat - C. Besse -
F. Bessonaux - L. Bonnefon -
F. Boufedji - L. Cleton -
C. Cros - V. Genetz -
M. Lalande - N. Lambry -
D. Larequie - N. Laurier -
H. Luternauer -
M. Pecherzewska - G. Soufron

Multi-accueil (Les petits croquants)

Estelle Labrousse
Directrice
Flavie Joachim
M. Cal - L. Cluzeau - C. Girodeau - K.
Gorsse - MC. Lamaze -
S. Larénie - C. Le Digabel - N. Rigal

Micro-crèche "Lous Croustous"

Laëtitia Baylet
Directrice
M. Barrière - E. Martin -
N. Rouves - M. Thiau Gaussinel

1 2 3 Soleil

Claire Ducasse
F. Chaptal

RPE du Périgord Noir

Brigitte Anstett-Lemboub
L. Leroy

RELAIS PETITE ENFANCE DU PÉRIGORD NOIR



MISSIONS

- Conseil et information des parents sur l'ensemble des modes d'accueils existants sur les territoires intercommunaux
- Information et orientation des professionnels et acteurs de l'accueil individuel
- Organisation d'un cadre de rencontre et d'échange de pratiques professionnelles
- Mise en place d'activités collectives pour les assistantes maternelles et les gardes d'enfants aux domiciles des familles
- Sensibilisation des professionnels et des parents employeurs à la formation continue et organisation d'échanges après la formation
- Organisation de temps d'activité et d'animation (ateliers d'éveil) pour les enfants
- Contribution à la professionnalisation des assistantes maternelles agréées indépendantes
- Promotion du métier « assistant maternel »
- Développement et animation d'un réseau de partenaires
- Contribution à la fonction observatoire des modes de garde du territoire

FAITS MARQUANTS 2024

- Réorganisation de la répartition des sites de permanences d'animation et d'information en fonction des 2 agréments des RPE 1 et 2 : à titre expérimental sur l'année scolaire 2024/2025, cette nouvelle organisation doit permettre aux animatrices de mieux appréhender le renouvellement des agréments pour les 2 RPE ;
- Modification des critères de financement concernant la participation du Conseil départemental ;
- Ouverture de la 1^{ère} M.A.M. sur la CCSPN (commune de Tamniès) ;
- Travail sur le projet de création d'un espace d'éveil sensoriel de type « Snoezelen » en collaboration avec 2 assistantes maternelles agréées
- Mise en place des séances à partir d'octobre 2024 ;
- Mise en place d'animation d'éveil à la nature en collaboration avec le responsable du château de Campagne et de son jardinier.
- Participation à 2 journées des familles sur la CCVH et la CCSPN (1^{ère} édition)

PERSPECTIVES 2025

- **Renouvellement des agréments pour les 2 RPE 1 et 2**
- **Poursuivre les actions proposées dans le cadre des projets de fonctionnement (accompagnement des professionnelles exerçant en M.A.M., campagne de communication sur le métier d'assistant maternel... etc.)**
- **Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles, notamment à travers le départ en formation professionnelle continue**
- **Démarche de formation professionnelle pour les animatrices du service : analyse de la pratique professionnelle (RPE 1), veille juridique.**

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

2 ETP

MOYENS

Locaux adaptés au siège social du Relais ; locaux aménagés sur les différents sites extérieurs par les animatrices ; 2 véhicules de service ; Matériel spécifique : jeux, jouets d'éveil, matériel éducatif, etc ; Equipement bureautique / téléphonie.

CHIFFRES-CLÉS 2024

5 Communautés de communes bénéficient des services du RPE
133 assistantes maternelles agréées indépendantes
465 places d'accueil
250 ateliers d'éveil proposés
2053 appels, rendez-vous et mails de parents
44 ass. maternelles agréées indépendantes sur la CCSPN

Mission d'animation

Fréquentation des temps collectifs par les professionnelles : 53 assistantes maternelles différentes dont 18 de la CCSPN soit 46 % des assistantes maternelles libérales de la CCSPN (32% en 2023) ; 250 temps collectifs dont 107 sur la CCSPN, 181 enfants ont participé

Mission d'information

Nombre de contacts reçus : 2053 (1 353 en 2023) dont 619 pour la CCSPN (416 en 2023) / Pour mémoire : 1 454 en 2022 ; Nombre de rendez-vous réalisés : 268 (176 en 2023)

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

« 123 SOLEIL »

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable accueillante
2 accueillantes
1 personnel d'entretien
1 superviseur

MISSIONS

- Missions : Proposer un lieu de paroles de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents, assistantes maternelle... etc.).
- Ouverture, le mardi et le vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 15h à 19h et le 1er mercredi du mois pour La Racontine de 9h à 12h entre octobre et juin. C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme, gratuite, sans inscription, de façon régulière ou occasionnelle.
- Favoriser « la séparation »
- Accueillir les difficultés avant qu'elles ne s'installent.
- Offrir un lieu de vie relationnelle dès la grossesse.
- Rompre l'isolement des familles

FAITS MARQUANTS 2024

- Goûter de la nouvelle année autour de la galette des rois.
- Fête de la Chandeleur
- Participation au festival du jeu Moyenâjeux
- Racontines de Pâques
- Participation à 2 journées d'une création collective avec Jany Pons Ballester
- Semaine ambiance poissons et coquillages
- Participation à la journée famille à Vitrac
- Racontines de Noël (PMI, Médiathèque)

PERSPECTIVES 2025

- **Goûter de la bonne année autour de la galette des rois**
- **Participation au festival du jeu Moyenâjeux**
- **Racontines de Pâques, de Noël (PMI, Médiathèque)**
- **Présentation d'123 Soleil et animations berceuses aux cours de préparation à la naissance à la maternité**
- **Semaine ambiance poissons et coquillages**
- **Participation à la journée de la famille**

CHIFFRES-CLÉS 2024

799 passages d'enfants

126 enfants différents
accueillis

15 passages de femmes
enceintes



MICRO-CRÈCHE

« LOUS COUSTOUS »

MISSIONS

- La micro-crèche « Lous Coustous » a une capacité d'accueil de 10 enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
- La structure permet un accueil régulier, mais aussi occasionnel, selon les besoins des familles.
- Située à 5 mn de Sarlat, au sein de l'école maternelle de Proissans, elle est très accessible et bénéficie des services de la restauration de l'école.
- La micro-crèche permet aux enfants accueillis de grandir et d'évoluer dans un lieu chaleureux et stimulant accompagnés par des professionnels qualifiés et de se socialiser au sein d'un petit groupe d'enfants. A travers le projet pédagogique développé en équipe, une attention particulière est portée au respect du rythme individuel de chaque enfant au quotidien ainsi qu'une volonté de favoriser la libre exploration du bébé et de l'enfant.

FAITS MARQUANTS 2024

- Organisation de la semaine nationale de la petite enfance (les parents ont pu partager des ateliers créatifs avec leurs enfants au sein de la micro-crèche ; jeux musicaux, peinture sur portraits, jeux de couleurs, parcours de motricité géant, atelier cuisine...)
- Découverte de plusieurs spectacles dédiés à la petite enfance : spectacle musical dans le cadre du Carnaval de Sarlat, concert pour les tout-petits au centre culturel de Sarlat, spectacle « animation au poulailler » dans le cadre de « l'heure du conte ».
- Projet d'échanges de pratiques avec les ATSEM des classes de petite section de maternelle de Sarlat, matinées d'immersion dans les classes et à la micro-crèche, suivi d'une soirée pour mettre en commun les observations recueillies ;
- Séances d'éveil musical mensuelles avec l'association Timounzik ;
- Participation aux Arts en folie, réalisation d'une œuvre (tableau) sur le thème de la fête foraine ;
- Reprise des matinées « passerelle » en juin avec la classe de petite section de Proissans, pour les enfants scolarisés en septembre 2024 ;
- Fête de l'été en juillet : moment convivial autour d'un buffet (buffet réalisé par les familles) ;
- Mise en place d'ateliers à thèmes par l'équipe de la micro-crèche : atelier cuisine, atelier d'éveil corporel et de relaxation, massage bébé, tapis-conte, atelier autour des couleurs, atelier patouille.

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice éducatrice de jeunes enfants

1 auxiliaire de puériculture

3 agents d'accueil

CHIFFRES-CLÉS 2024

228 jours d'ouverture

22 enfants accueillis

13 832 heures de présence

PERSPECTIVES 2025

- **Suite de la mise en œuvre des ateliers à thèmes**
- **Séances de cinéma pour les plus grands**





CRÈCHE

« LES P'TITS CROQUANTS »

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 4 auxiliaires de puériculture
- 3 CAP petite enfance
- 1 remplaçante CAP petite enfance
- 1 agent de restauration
- 1 agent d'entretien
- 1 agent d'entretien restauration

MOYENS

Restauration sur site
Équipement petite enfance

CHIFFRES-CLÉS 2024

229 jours d'ouverture

85 enfants inscrits

45 272 heures d'accueil

MISSIONS

- Veiller au bien-être, à la sécurité matérielle et affective des jeunes enfants, indispensable pour les aider à grandir, à acquérir leur autonomie, à développer leur curiosité et leurs capacités.
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, les informer, les conseiller.
- Assurer un rôle de prévention en partenariat avec les différents intervenants de la petite enfance.
- Accueil en collectivité de jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans :
 - Multi accueil : 25 places du lundi au vendredi de 7H45 à 18H15
 - Halte jeux : 5 places à partir de 2 ans de 9H à 16H30 hors mercredi et vacances scolaires.

FAITS MARQUANTS 2024

- Sortie de fin d'année en juin à la ferme de Villeneuve (Saint-André-Allas).
- Participation au Salon du livre de Sarlat
- Participation aux Arts en folie
- Sortie à la bibliothèque 1 fois par mois
- Fête de l'été avec pot musical pour les familles
- Echange de pratiques professionnelles avec les ATSEM des écoles de Sarlat : matinée d'échange de structure pour chaque professionnelle, suivie d'une soirée de retours d'expériences afin d'harmoniser les pratiques.
- Intervention au cinéma de Brigitte Racine, psychothérapeute et conférencière sur l'éducation et la discipline.
- Emploi d'un service civique durant 8 mois.
- Spectacle « Desnonimo » destiné au très jeune public.
- Spectacle de Noël entièrement réalisé par nos soins au centre culturel pour les enfants et leurs familles.
- 2 journées pédagogiques avec l'équipe :
 - le lundi de Pentecôte, sur le thème de « l'aménagement de l'espace intérieur et extérieur et la place du professionnel »
 - le 19 août, sur « l'accueil et la période de familiarisation ».

PERSPECTIVES 2025

- *Poursuivre les projets de 2024*
- *Sortie à la médiathèque 2 fois par mois*
- *Service civique de mai à décembre*
- *Mise en place du décret petite enfance d'août 2021 concernant le bâtiment : variateurs de lumières et plaques acoustiques.*

ALSH MATERNEL DU PLANTIER

MISSIONS

- Accueillir les enfants de moins de 6 ans en leur offrant un cadre adapté pour leur bon développement.
- L'ALSH maternel est un lieu familial où les enfants peuvent s'épanouir au travers des différentes activités proposées mais aussi du quotidien réfléchi et mis en place par une équipe à l'écoute des besoins de cette tranche d'âge spécifique.
- Elaboration de projets pédagogiques et d'animation, assurer leur réalisation et les évaluer
- Développer l'autonomie et la responsabilité en fonction des besoins et des capacités des enfants
- Apprentissage de la vie en collectivité. Favoriser la socialisation de l'enfant et le vivre ensemble
- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant. Respect du rythme et des besoins de l'enfant
- Instaurer un climat convivial, de confiance et de bienveillance
- Instaurer une relation de confiance avec les familles et être à leur écoute
- Respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM) de la DDCSPP

FAITS MARQUANTS 2024

- Sortie luge au Mont-Dore
- Journée découvertes sportives avec les associations du territoire
- Passage de la flamme Olympique
- Sorties culturelles, cinéma, accrobranche, parc aquatique
- Halloween : chasse aux bonbons chez les commerçants de Sarlat

PERSPECTIVES 2025

- *Participation au projet les Expos du cœur*
- *Inter-centres avec le Ratz-Haut et Enéa Loisirs*



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice

4 animateurs

1 saisonnier sur la période estivale

MOYENS

L'ALSH est ouvert de 7h45 à 18h15 tous les mercredis et les vacances scolaires (sauf entre Noël et le Premier de l'an. Il accueille un maximum de 25 enfants. Il est situé dans les locaux de la Maison de la petite enfance qui sont dédiés à l'accueil des moins de 6 ans.

CHIFFRES-CLÉS 2024

85 enfants inscrits pour

1716,5 heures de présence

Mercredis **5760,5** heures

soit **640** journées enfants

Vacances **11408** heures

pour **1426** journées enfants



CRÈCHE FAMILIALE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse

Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

22 agents : 1 directrice, 1 éducatrice de jeunes enfants, 1 assistante de direction, 19 assistantes maternelles (1 AM en longue maladie)

1 vacataire médecin (45 h/an pour les 3 crèches) et 2 vacataires psychologue

MOYENS

3 bureaux ; Utilisation du logiciel OPUS ; 1 salle d'animation pour le jardin d'éveil ; 1 espace créatif ; 1 véhicule ; Espace psychomoteur et créatif

CHIFFRES-CLÉS 2024

70 303 heures d'accueil

247 jours d'ouverture

75 enfants inscrits

141 heures de formation du personnel

389 visites aux domiciles des assistantes maternelles par la puéricultrice et l'éducatrice

10 réunions de coordination petite enfance

8 réunions d'équipe regroupant l'ensemble des assistantes maternelles

MISSIONS

- Organiser l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans au domicile des assistantes maternelles (AM) recrutées par la CCSPN et encadrées par une équipe pluridisciplinaire (1 puéricultrice, 1 éducatrice).
- Garantir le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant confié.
- Favoriser leur autonomie, leur socialisation
- Accompagner les premières étapes de leur développement
- Permettre à chacun de passer des journées épanouissantes et enrichissantes
- Créer un climat de confiance avec les parents et être à l'écoute de leurs besoins dans le respect du secret professionnel
- Observer et dépister les troubles précoces
- Partager avec eux leurs expériences pour les soutenir et répondre en toute discrétion à leurs interrogations.
- Encadrer les assistantes maternelles, les former, les soutenir, les associer à l'élaboration du projet éducatif du service, les évaluer

FAITS MARQUANTS 2024

- Conférence Brigitte Racine. Thème : « entre bienveillance et permissivité »
- Accueil d'un enseignant de maternelle dans le cadre d'un module de formation de l'Education Nationale
- Fêtes des parents le 20 juin avec le groupe la « belle jambette »
- Journée des familles en octobre à Vitrac
- Séances d'éveil musical : pour tous les enfants de 18 mois à 3 ans
- Sorties bougeothèque au gymnase de la ville
- Participation aux Arts en folie, 4 ateliers de médiation animale, sorties caserne des pompiers
- Organisation de la semaine de la petite enfance avec des ateliers d'éveil ouverts aux familles pendant le temps d'accueil
- Sortie de fin d'année à l'Aquarium du Bugue
- Organisation des groupes d'analyse des pratiques
- Création du spectacle de Noël / soirée théâtre Parents-Thèses / animations spectacles interservices
- Passerelle avec les écoles : 3 matinées à l'école du Pignol, 3 visites à l'école des Chênes Verts et 3 à l'école de Temniac
- 2 matinées au salon du livre de Sarlat
- Participation au village santé

PERSPECTIVES 2025

- **Participation aux Arts en folie / salon du livre**
- **Formation en gestes de secours sur site**
- **Fête de printemps avec les familles / spectacle Noël**
- **Spectacle en EAC (éveil artistique et culturel)**
- **Projet bébés lecteurs avec les médiathèques**
- **Journée des familles en octobre**
- **Conférence « Le poids des mots »**

ALSH ÉNÉA LOISIRS

MISSIONS

- Accueil des enfants de 3 à 11 ans
- Elaborer des projets pédagogiques et d'animation, assurer leur réalisation et les évaluer
- Développer la créativité et l'imagination des enfants en mettant en place des outils pour les rendre acteurs de leurs loisirs
- Développer l'autonomie et la responsabilité en fonction des besoins et des capacités de chaque groupe d'âge
- Favoriser l'apport de connaissance, par la découverte et l'expérimentation en proposant des animations ludiques et éducatives
- Apprentissage de la vie en collectivité, favoriser la socialisation de l'enfant et le vivre ensemble
- Assurer un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap en relation avec les familles
- Développer des relations avec des partenaires locaux (associations culturelles, artistiques et sportives, cinéma, bibliothèque, centre culturel, agence culturelle...)

FAITS MARQUANTS 2024

- Arrivée d'un nouveau directeur dans la structure en début d'année
- Départ d'un animateur en disponibilité
- Séjours de printemps (5 jours), au Futuroscope et découverte de la région
- Séjour d'été dans le Pays Basque, découverte de la région et des spécialités locales, visite d'Espelette avec un atelier sur la découverte du piment. Initiation à la pelote basque
- Ateliers numériques et philosophiques avec la conseillère numérique de la CCSPN
- Participation au Prix des Incorruptibles (projet littéraire citoyen) en partenariat avec la bibliothèque de Sainte-Nathalène
- Proposition de sorties diverses ou intervenants extérieurs : animation Conseil départemental, sortie à Sarlat pour le passage de la flamme olympique, sorties cinéma, intervention atelier poterie, intervention d'un magicien, intervention atelier cirque, sortie au parc de la saule, sortie air parc en Périgord, soirée escape game au château de Puymartin, atelier prévention santé sur la nutrition et sur le soleil (organisé par le CLS), participation au projet de moulins sur la Cuze
- Organisation de la fête d'Halloween, chasse aux bonbons dans le bourg du village de Sainte-Nathalène, soirée autour d'une auberge espagnole avec les familles
- Fête de fin de séjour d'été réalisée par les enfants à destination des familles
- Organisation du Marché de Noël de Sainte-Nathalène, maison du Père Noël, visite du Père Noël, stand créateurs, conte de Noël
- Mise en place d'une pergola pour ombrager une cour extérieure, et agrandissement en cours d'une partie extérieure de l'accueil de loisirs
- Réception en fin d'année d'un véhicule de 9 places pour le service

PERSPECTIVES 2025

- **Séjour au printemps au zoo de Beauval ainsi que la visite de la région**
- **Séjour d'été (lieu à définir)**
- **Relance du carnaval de Sainte-Nathalène, avec un défilé animé par les enfants**
- **Réorganisation de l'accueil du matin afin de s'adapter au mieux aux besoins des enfants**
- **Réorganisation du fonctionnement de l'été avec la création d'un groupe supplémentaire afin de répondre aux besoins des enfants**
- **Maintien des actions avec la conseillère numérique**
- **Participation aux différents projets transversaux avec les services de la collectivité**
- **Maintien des actions avec le Conseil départemental**

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur

**5 animateurs permanents
diplômés**

**2 saisonniers pour la période
estivale**

MOYENS

L'ALSH est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (sauf entre Noël et le Premier de l'An) de 7h30 à 18h30.

La capacité maximum est de 60 enfants en juillet et 50 les autres jours d'ouverture.

Les locaux sont situés au sein de l'école de la commune de Sainte Nathalène. Ils sont composés d'un bâtiment d'accueil récent dédié aux activités des plus petits, et de la salle des fêtes convertie en salle d'activités pour les plus de 6 ans. Le dortoir de l'école sert de salle de repos. La proximité avec la bibliothèque est un atout pour favoriser la lecture et les projets communs. La restauration est réalisée sur place dans le réfectoire de l'école. Ils sont préparés par une cantinière.

CHIFFRES-CLÉS 2024

232 enfants inscrits
11 975 h d'accueil les mercredis
24 284 h d'accueil pendant les vacances
Mercredi : **1 330** journées enfants réalisées
Vacances : **3 285** journées enfants réalisées



ALSH DU RATZ-HAUT

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur 1 temps plein

1 directeur-adjoint 1/4 temps plein

1 directeur-adjoint les séjours d'été

14 animateurs 8 temps plein

17 animateurs saisonniers (dont 3 stagiaires BAF) 2

temps plein

2 adjointes administratives 1

temps plein

1 factotum (technicien) 1 temps plein

MOYENS

1 bureau ; 1 salle d'animateur ; 6 salles d'animation ; 1 salle d'hébergement ; 1 dortoir (20 couchages) ; réfectoire ; cuisine ; 1 salle multifonctions avec cuisine pédagogique ; local technique ; 2 bassins ; jeux extérieurs ; terrain de foot basket volley ; 2 minibus...

CHIFFRES-CLÉS 2024

508 enfants inscrits

29 765,5 h d'accueil les mercredis

66 093,5 h d'accueil pendant les vacances

Mercredis : **3 307** journées enfants réalisées

Vacances : **8 262** journées enfants réalisées

MISSIONS

- Accueil des enfants de 3 à 14 ans en répondant aux besoins de l'enfant
- Elaboration de projets pédagogiques et d'animation, assurer leur réalisation et les évaluer
- Développer la créativité et l'imagination des enfants en mettant en place des outils pour les rendre acteurs de leurs loisirs
- Découverte et pratique d'activités sportives
- Développer l'autonomie et la responsabilité en fonction des besoins et des capacités de chaque groupe d'âge
- Favoriser l'apport de connaissance, la découverte et l'expérimentation en proposant des animations ludiques et éducatives
- Apprentissage de la vie en collectivité
- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Favoriser la socialisation de l'enfant et le vivre ensemble
- Développer des relations avec des partenaires locaux (associations culturelles, artistiques et sportives, cinéma, bibliothèque, centre culturel, agence culturelle...)
- Respect du cadre réglementaire des accueil collectifs de mineurs (ACM) de la DDCSPP

FAITS MARQUANTS 2024

- Activité sur le passage de la Flamme Olympique : activités sportives avec l'intervention d'associations locales (escrime, athlétisme, boxe, hand, badminton, vélo...), sensibilisation au handisport, olympiades inter-centres
- Festival culture du monde de Montignac : accueil du Ballet Volynianka de Lustk d'Ukraine
- Spectacle « Cap » de la compagnie l'Enjoliveur pour le festival Brikabrak aux Eyzies
- Echange avec la MFR de Salignac dans le cadre de la formation CAP AEPE
- Carnaval, Fête d'Halloween, chasse aux œufs, arbre de Noël et fêtes de fin de séjour
- Ateliers numériques
- Séjours ski et été, et mini séjour pour les moins de 6 ans
- Participation au salon du livre jeunesse de Sarlat

PERSPECTIVES 2025

- **Aménagement d'une petite salle pour les plus de 12 ans pendant les vacances**
- **Réinstallation du poulailler**
- **Mise en place d'un coin calme « Snoezelen » chez les petits**
- **Participer aux projets et manifestations locales (carnaval, salon de livre jeunesse, Arts en Folie, félibrée...)**
- **Réflexion autour de l'aménagement du nouveau centre de loisirs**

SERVICE JEUNESSE

MISSIONS

L'IJ (Informations Jeunesse) :

Il doit permettre à tout jeune en recherche d'information, de quelque nature qu'elle soit, d'être informé ou orienté vers le bon interlocuteur, par une écoute et un accompagnement dans sa recherche. Ce lieu s'inscrit comme une passerelle, permettant d'établir un lien entre le public et l'ensemble des partenaires.

L'animation de la vie sociale locale :

En lien avec l'Information Jeunesse, ce service a pour mission de favoriser la cohésion sociale sur notre territoire, par l'organisation de d'actions évènementielles citoyennes basées sur le sport, la culture, les loisirs, le populaire et le festif.

Ces différents domaines représentent des tremplins privilégiés permettant d'associer la jeunesse dans sa mise en relation avec d'autres types de publics, ainsi qu'avec des partenaires qu'ils soient institutionnels, associatifs ou même privés.

INFOS JEUNES

- Ateliers préventions et animations
- Permanences régulières
- Accompagnement de jeunes « Jobs d'été »
- Jeunes accueillis en stage : 4 jeunes sur plusieurs semaines.
- Bourse Parcours Jeunes : 4 bénéficiaires impliqués dans des projets territoriaux.
- Festival d'animation (cinéma Rex) : 400 jeunes participants.
- Forums sur les aides régionales et la formation : 3 forums organisés en partenariat.
- Réunion BAFA parents-jeunes : 13 jeunes participants.

FAITS MARQUANTS 2024

Infos jeunes

- Maintien de l'action Infos jeunes avec les établissements scolaires
- Développement de la Boussole des Jeunes
- Ateliers de prévention en milieu scolaire
- Accompagnement professionnel
- Communication sur Parcoursup
- Mobilité en Europe
- Actions-citoyennes

Animation de la vie sociale locale

- Animation QVT
- Festizic à La Roque Gageac
- Sarlat Color
- La Mode qui roule

PERSPECTIVES 2025

La Maison des jeunes

- **Recrutement d'un chef de service**
- **Mise en place d'un nouveau projet d'accueil**
- **Relancer la dynamique jeunesse**

Infos jeunes :

- **Conférence Alpha Kaba**
- **Chantier éducatif**
- **Actions IJ**

Animation de la vie sociale locale :

- **Sarlat Color**
- **Pérenniser Festizic à La Roque-Gageac**
- **Continuer le partenariat avec Avenir Sarlat pour la Mode qui roule**

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint-André-Allas

EFFECTIF DU SERVICE

**0.7 ETP sur les missions IJ /
Espace Jeunes**
**1 ETP animation de la vie
sociale locale**
0.5 ETP administratif

MOYENS

**1 local avec 3 salles (Étage:
bureaux. Rez-de-chaussée :
salle de réunion, d'animation
et d'information. En sous-sol :
une salle de vie avec cuisine,
télé... etc.) + un bureau d'ac-
cueil dans le hall d'entrée**

CHIFFRES-CLÉS 2024

85 jeunes accompagnés

150 entretiens dans les
collèges et lycées lors des
permanences

Les services de la Ville de Sarlat-la Canéda sont mutualisés et peuvent être mobilisés pour apporter leur capacité d'expertise administrative et technique au profit de la CCSPN notamment pour :

Management, pilotage

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre
- Elaboration et pilotage de la stratégie de gestion financière et d'optimisation des ressources
- Conduite de projets, représentation de l'institution et relation avec les partenaires
- Veille stratégique, réglementaire et prospectrice
- Pilotage de l'équipe de direction, management des services et conduite du dialogue social

Communication

- Développement et consolidation de l'image de la Communauté de communes
- Information des habitants sur les décisions, les projets en cours, les services disponibles et les événements
- Valorisation des atouts du territoire
- Gestion des réseaux sociaux pour créer du lien avec les habitants, promouvoir les événements et informer sur les services
- Rédaction et diffusion des communiqués et dossiers de presse
- Conception de supports d'information et de communication variés (magazine de la Communauté de communes, brochures, flyers)
- Gestion du contenu du site internet de la Communauté de communes

EN 2024 : 2 magazines communautaires, 60 communiqués de presse, 150 posts sur la page Facebook de la CCSPN

Technologie de l'information et de la communication

- Veille technologique et mise en œuvre des évolutions en mode projet
- Conception, mise en place, sécurisation du système d'information et de communication
- Administration des réseaux et assistance auprès des utilisateurs
- Installation et suivi de la maintenance des logiciels
- Gestion technique, juridique, financière de la téléphonie et des copieurs

EN 2024 : 1284 interventions du service TIC

Contentieux, juridique et assurance

- Suivi des affaires juridiques et contentieuses
- Définition, évaluation des risques et optimisation des contrats d'assurance
- Suivi des sinistres, des indemnisations, des expertises en relation avec les courtiers, assureurs et tiers

Achat et commande publique

- Organisation, suivi de la commande publique et des délégations de service public
- Expertise juridique, appui technique et organisation matérielle des procédures de marché
- Organisation des achats courants au sein de la centrale d'achat (traduction technique du besoin/achat/gestion des stocks/livraison)

EN 2024 : 2 accords-cadres et 7 marchés publics

Entretien des locaux, maintenance technique des bâtiments et du matériel

- Entretien et maintien des conditions d'hygiène des locaux
- Maintenance, entretien, réparation des véhicules
- Maintenance, entretien des bâtiments
- Suivi de la maintenance des extincteurs
- Contrôle et suivi des prestations d'entretien des bâtiments et des matériels réalisés par des prestataires

EN 2024 : 5424 heures consacrées au nettoyage des locaux communautaires

Missions diverses

- Reprographie, collecte, classement et conservation des archives
- Transport et déménagement de matériel

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20002721700021	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CDC - SPANC (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 19

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 20

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 21

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 22

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 23

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 24

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 25

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 26

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 27

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 28

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet



C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

31

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 90 868,69	G 112 853,97	G-A	21 985,28
	Section d'investissement	B 328,00	H 3 120,61	H-B	2 792,61

		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 134 633,71 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 3 392,60 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 91 196,69	Q= G+H+I+J 254 000,89	=Q-P	162 804,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 90 868,69	= G+I+K 247 487,68	156 618,99
	Section d'investissement	= B+D+F 328,00	= H+J+L 6 513,21	6 185,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 91 196,69	= G+H+I+J+K+L 254 000,89	162 804,20

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	38 350,00	10 852,55	188,75	0,00	27 308,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	76 031,30	0,00	0,00	3 968,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	780,00	696,64	0,00	0,00	83,36
Total des dépenses de gestion courante		119 130,00	87 580,49	188,75	0,00	31 360,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	62 696,31				
Total des dépenses réelles d'exploitation		182 826,31	87 580,49	188,75	0,00	95 057,07
023	Virement à la section d'investissement	43 607,40				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 200,00	3 099,45			100,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		46 807,40	3 099,45			43 707,95
TOTAL		229 633,71	90 679,94	188,75	0,00	138 765,02
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
Pour information		134 633,71				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 200,00	328,00	0,00	37 872,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	38 200,00	328,00	0,00	37 872,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	12 000,00			
	Total des dépenses financières	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	21,16	0,00	-21,16
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	21,16	0,00	-21,16
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	21,16	0,00	-21,16
021	Virement de la section d'exploitation (2)	43 607,40			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 200,00	3 099,45		100,55
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 807,40	3 099,45		43 707,95
	TOTAL	46 807,40	3 120,61	0,00	43 686,79

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202510-BF



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		3 392,60			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 041,30		11 041,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	76 031,30		76 031,30
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	696,64		696,64
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 099,45	3 099,45
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	87 769,24	3 099,45	90 868,69

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**90 868,69**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	328,00	0,00	328,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	328,00	0,00	328,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE**328,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	112 853,97		112 853,97
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	112 853,97	0,00	112 853,97

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	134 633,71
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	247 487,68
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	21,16	0,00	21,16
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 099,45	3 099,45
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	21,16	3 099,45	3 120,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	3 392,60
---	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 513,21
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202510-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	38 350,00	10 852,55	188,75	0,00	27 308,70
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	154,50	0,00	-154,50
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	107,91	34,25	0,00	1 857,84
6064	Fournitures administratives	500,00	7,99	0,00	0,00	492,01
6066	Carburants	1 500,00	881,29	0,00	0,00	618,71
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	206,00	0,00	0,00	1 794,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	20 000,00	9 649,36	0,00	0,00	10 350,64
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 850,00	0,00	0,00	0,00	4 850,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	76 031,30	0,00	0,00	3 968,70
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	80 000,00	76 031,30	0,00	0,00	3 968,70
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	780,00	696,64	0,00	0,00	83,36
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	696,64	0,00	0,00	3,36
6542	Créances éteintes	80,00	0,00	0,00	0,00	80,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		119 130,00	87 580,49	188,75	0,00	31 360,76
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	62 696,31				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		182 826,31	87 580,49	188,75	0,00	95 057,07
023	Virement à la section d'investissement	43 607,40				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	3 200,00	3 099,45			100,55
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 200,00	3 099,45			100,55
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 807,40	3 099,45			43 707,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		46 807,40	3 099,45			43 707,95
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		229 633,71	90 679,94	188,75	0,00	138 765,02
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.



(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire perenn

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
7062	Redevances assainissement non collectif	95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		95 000,00	112 853,97	0,00	0,00	-17 853,97
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		134 633,71				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	38 200,00	328,00	0,00	37 872,00
2151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00
2182	Matériel de transport	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 200,00	129,00	0,00	2 071,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	199,00	0,00	-199,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		38 200,00	328,00	0,00	37 872,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	12 000,00			
Total des dépenses financières		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	21,16	0,00	-21,16
10222	FCTVA	0,00	21,16	0,00	-21,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	21,16	0,00	-21,16
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	21,16	0,00	-21,16
021	Virement de la section d'exploitation	43 607,40			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	3 200,00	3 099,45		100,55
28151	Installations complexes spécialisées	1 200,00	830,45		369,55
28182	Matériel de transport	2 000,00	1 941,00		59,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	129,00		-129,00
28188	Autres	0,00	199,00		-199,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		46 807,40	3 099,45		43 707,95
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 807,40	3 099,45		43 707,95
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		46 807,40	3 120,61	0,00	43 686,79
Pour information		3 392,60			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	11-12-2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS LIES AUX DOCUMENTS D'URBANISME	10	01/01/2000
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/03/2016
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	12/03/2018
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	12/03/2018
L	MOBILIERS	15	12/03/2018
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20	11/12/2023
L	SUBVENTION EQUIPEMENT PERSONNES PRIVEES BATIMENTS ET INSTALLATIO	15	11/12/2023
L	AUTRES GROUPEMENTS BIENS MOBILIERS	5	11/12/2023
L	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	5	11/12/2023
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	11/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	11/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	11/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3	11/12/2023
L	AUTRES IMMO CORPORELLES	10	11/12/2023
L	LOGICIELS	2	11/12/2023
L	PLANTATIONS ET ARBUSTES	20	11/12/2023
L	MATERIEL ROULANT	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT VOITURES	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT CAMIONS, VI, TRACTEURS	15	11/12/2023
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10	11/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRU	20	11/12/2023
L	DEPARTEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	11/12/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE PORTABLES	5	11/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE FIXES	10	11/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION	3	11/12/2023
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENT BIENS MOBILIER	5	11/12/2023
L	COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023
L	EPIC BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	5	11/12/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT AUX PERS PRIVE	5	11/12/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	11/12/2023
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	11/12/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10	11/12/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	11/12/2023
L	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES	10	11/12/2023

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 392,60
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 392,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 392,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 392,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	12 000,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	46 807,40	3 120,61	0,00	3 120,61
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	34 807,40	3 120,61	0,00	3 120,61
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 392,60			3 392,60
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	3 392,60			3 392,60
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				6 513,21

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		12 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	12 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		46 807,40	III 3 120,61
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	21,16
10222	FCTVA	0,00	21,16
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		46 807,40	3 099,45
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	1 200,00	830,45
28182	Matériel de transport	2 000,00	1 941,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	129,00
28188	Autres	0,00	199,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	43 607,40	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025	
Reçu en préfecture le 19/03/2025	
Publié le 20/03/2025	 IV
ID : 024-200027217-20250310-202510-BF	

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)**
C4**C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	21 791 441,00	18 233 170,88	0,00	18 233 170,88
RECETTES	21 791 441,00	20 083 700,33	0,00	20 083 700,33
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 564 607,00	5 072 825,98	1 082 477,28	6 155 303,26
RECETTES	10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	7 352 008,64

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET CDC - SPANC / Numéro SIRET : 20002721700021**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	229 633,71	90 868,69	0,00	90 868,69
RECETTES	229 633,71	112 853,97	0,00	112 853,97
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 200,00	328,00	0,00	328,00
RECETTES	50 200,00	3 120,61	0,00	3 120,61

BUDGET CDC - ZAE / Numéro SIRET : 20002721700039

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	417 758,16	257 334,44	0,00	257 334,44
RECETTES	417 758,16	229 459,84	0,00	229 459,84
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	519 777,39	206 729,84	0,00	206 729,84
RECETTES	519 777,39	255 236,44	0,00	255 236,44

BUDGET CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES / Numéro SIRET : 20002721700054

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	52 540,00	14 467,07	0,00	14 467,07
RECETTES	52 540,00	25 276,25	0,00	25 276,25
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	578 425,00	11 580,94	0,00	11 580,94
RECETTES	578 425,00	157 729,46	350 000,00	507 729,46

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
---------	---------------------	--------------	-------------------	-----------

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202510-BF



SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	22 491 372,87	18 595 841,08	0,00	18 595 841,08
RECETTES	22 491 372,87	20 451 290,39	0,00	20 451 290,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	6 373 942,04
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	8 118 095,15
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	34 204 382,26	23 887 305,84	1 082 477,28	24 969 783,12
TOTAL AGREGE DES RECETTES	34 204 382,26	26 031 905,50	2 537 480,04	28 569 385,54

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-002

**CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA
REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII), la Région Nouvelle Aquitaine souhaite engager un partenariat privilégié avec les Communautés de communes en matière de développement économique et d'accueil des entreprises sur le territoire.

Il rappelle la précédente convention approuvée par délibération en 2018 et qui courait sur la période de 2019 à 2022. Un avenant est venu prolonger celle-ci en 2023.

Il indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique, la définition des régimes d'aides et l'attribution des aides aux entreprises sur le territoire régional. Ce même code permet aux Communautés de communes de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique de leurs territoires en compatibilité avec le SRDEII.

Dans un but d'efficacité de l'action publique sur le territoire et afin de bâtir un cadre conjoint des stratégies publiques de développement économique et des aides aux entreprises, la stratégie régionale doit se conjuguer aux stratégies locales des communautés de communes dans le respect des compétences que la loi attribue à chacune d'entre elles.

Ainsi, Monsieur le Président présente la proposition de convention, ci-annexée, qui a pour objectif de:

- ✓ Développer et renforcer une image économique forte pour le territoire, une destination économique et notamment en accompagnant la création d'un écosystème autour du cinéma en créant un studio capable de capter de nouvelles productions, en développant des formations autour des métiers techniques du cinéma afin de transmettre les savoir-faire et en ouvrant une recyclerie pour permettre le développement de l'économie circulaire autour de cette filière
- ✓ Favoriser les implantations de nouvelles activités, les transmissions reprises, accompagner les mutations et donner une place aux initiatives innovantes et notamment dans le numérique et l'agroalimentaire
- ✓ Avoir une politique volontariste en matière de démographie médicale
- ✓ Sauvegarder les savoirs faire locaux notamment en confortant et développant des formations continues ou initiales, accompagner et soutenir l'activité locale, en soutenant les startups dans leurs parcours et en les accompagnants jusqu'en phase de maturation et d'installation
- ✓ Assurer le devenir du foncier agricole, promouvoir une agriculture durable, conforter et soutenir les filières historiques du territoire
- ✓ Conforter l'économie touristique et notamment en allongeant la saison et en confortant les infrastructures d'accueil
- ✓ Poursuivre le développement des Zones d'Activités Economiques
- ✓ Conforter les commerces et services de proximité.

La présente convention est établit dans l'intérêt du développement économique régional, en partage avec les priorités communes et en compatibilité avec les orientations du SRDEII Nouvelle Aquitaine et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

Vu la délibération n°2025.81.CP de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 17 février 2025 approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 21 février 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et des aides aux entreprises ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Jacques de ...retti





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**Sarlat
Périgord Noir**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION
entre la Région Nouvelle-Aquitaine
Et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir ,
Relative
à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
(SRDEII) et
aux aides aux entreprises

ENTRE

LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, 14 rue François-de-Sourdis – 33077 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, dûment habilité à la signature de la présente convention par la délibération n°2025.85.CP du 17 février 2025,

ci-après désignée par «la Région»,

d'une part,

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR, 1 Avenue du périgord, 24200 SARLAT LA CANEDA, représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, dûment habilité à la signature de la présente convention par la délibération n° du

ci-après désignée par «la Communauté de Communes»,

d'autre part,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération n°2023.487.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant les principes et modalités de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités régionales,

Vu la délibération n° 2024.1244.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 23 septembre 2024 modifiant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération n° 2025.85.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 février 2025 approuvant les dispositions de la présente convention,

Vu la délibération n°XXXX du Conseil communautaire en date du XX XXXX 2025 approuvant les dispositions de la présente convention.

EXPOSE DES MOTIFS

Préambule

L'objectif de la présente convention est :

- de mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté de Communes et la Région,
- d'arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté de Communes,
- de garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de Communes avec celles de la Région,
- de mettre en place les éco-socio-conditionnalités aux aides octroyées

dans l'intérêt du développement économique régional, en partage avec les priorités communes et en compatibilité avec les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Nouvelle-Aquitaine et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

En conséquence de quoi,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise en œuvre du SRDEII

La Communauté de Communes s'est dotée d'une stratégie de développement économique, reposant sur un diagnostic de son territoire, réalisée en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine.

La stratégie de développement économique communautaire est jointe en annexe I de la présente convention. Elle repose sur les principes suivants :

- ✓ Développer et renforcer une image économique forte pour le territoire, une destination économique et notamment en accompagnant la création d'un écosystème autour du cinéma en créant un studio capable de capter de nouvelles productions, en développant des formations autour des métiers techniques du cinéma afin de transmettre les savoir-faire et en ouvrant une recyclerie pour permettre le développement de l'économie circulaire autour de cette filière
- ✓ Favoriser les implantations de nouvelles activités, les transmissions reprises, accompagner les mutations et donner une place aux initiatives innovantes et notamment dans le numérique et l'agroalimentaire
- ✓ Avoir une politique volontariste en matière de démographie médicale
- ✓ Sauvegarder les savoirs faire locaux notamment en confortant et développant des formations continues ou initiales, accompagner et soutenir l'activité locale, en soutenant les startup dans leurs parcours et en les accompagnant jusqu'en phase de maturation et d'installation
- ✓ Assurer le devenir du foncier agricole, promouvoir une agriculture durable, conforter et soutenir les filières historiques du territoire
- ✓ Conforter l'économie touristique et notamment en allongeant la saison et en confortant les infrastructures d'accueil
- ✓ Poursuivre le développement des Zones d'Activités Economiques
- ✓ Conforter les commerces et services de proximité.

La stratégie est compatible avec les orientations du SRDEII.

Article 2 : Partenariat privilégié Communauté de Communes/Région

La mise en œuvre conjointe de la stratégie de développement économique, dont la Communauté de Communes s'est dotée, et de la stratégie de développement économique régional, repose sur un partenariat privilégié entre ces collectivités.

Les engagements et les obligations auxquels la Communauté de Communes et la Région s'obligent mutuellement font l'objet d'une charte de partenariat économique figurant en annexe II à la présente convention.

Article 3 : Aides aux entreprises

La Communauté de Communes a adopté son règlement d'intervention qui prévoit les caractéristiques des aides aux entreprises qu'elle souhaite attribuer. Il est organisé en conformité avec les 3 priorités du SRDEII et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

L'exposé des dispositifs du règlement d'intervention communautaire fait l'objet de l'annexe III à la présente convention.

Le montant et les modalités de l'intervention communautaire seront modulés en fonction des caractéristiques du projet. L'analyse s'appuie sur les principaux critères suivants :

- 1) projet pour lequel le soutien est demandé,
- 2) motifs économiques et sociaux qui légitiment l'intervention de la collectivité,
- 3) type d'entreprise bénéficiaire et secteur d'activité concerné,
- 4) zone géographique,
- 5) création et/ou maintien d'emplois,
- 6) effet de levier de l'aide publique sur le projet de l'entreprise,
- 7) caractère novateur de l'investissement pour le tissu économique,
- 8) impact sur l'environnement.

Les interventions réalisées au titre de la présente convention sont conformes aux règles européennes relatives aux aides publiques aux entreprises et au Code Général des Collectivités Territoriales. A cette fin, chacun des dispositifs précise son régime d'aide d'état de rattachement.

Les entreprises bénéficiaires des aides doivent avoir une implantation sur le territoire communautaire et se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier, celles relatives au droit du travail, aux obligations fiscales et sociales, à l'égalité professionnelle femmes-hommes et à la protection de l'environnement.

Les modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises, incluant les éco-socio-conditionnalités font l'objet de l'annexe IV à la présente convention.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention devrait prévoir un terme échu à l'adoption du futur SRDEII. Néanmoins, afin de garantir la continuité de l'action publique et le temps nécessaire au renouvellement du conventionnement, elle prendra fin un an après l'adoption du prochain SRDEII faisant suite au renouvellement du Conseil régional.

Chacune des parties peut demander la résiliation de la convention. La Communauté de Communes ne sera alors plus en capacité de mener des actions de développement économique ni d'attribuer des aides aux entreprises sur le fondement de L1511-2 et L1511-7 du CGCT. La Région ne pourra plus attribuer d'aides sur le fondement de L1511-3 du CGCT.

Article 5 : Modifications

La présente convention pourra être modifiée, par voie d'avenant, notamment en cas de modification substantielle des dispositifs d'intervention de l'une ou l'autre des collectivités.

Article 6 : Evaluation

La Communauté de Communes et la Région pourront décider de la mise en place d'un processus d'évaluation visant à apprécier l'efficacité et l'impact sur le territoire communautaire des dispositifs d'aides objet de la présente convention. La Communauté de Communes s'engage à répondre à toute sollicitation de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) missionnée par le Conseil régional pour l'évaluation de la mise en place des éco-socio-conditionnalités.

Fait à Bordeaux,
Le

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Le Président du Conseil régional,

Pour la Communauté de Communes
SARLAT PERIGORD NOIR
Le Président de la Communauté de Communes,

Alain ROUSSET

Jean-Jacques de PERETTI

ANNEXES

A LA CONVENTION entre la Région Nouvelle-Aquitaine Et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir, relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

ANNEXE I STRATEGIE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ANNEXE II CHARTRE DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTES DE COMMUNES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

ANNEXE III REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ENTREPRISES

ANNEXE IV MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES AUX ENTREPRISES

ANNEXE I

STRATEGIE COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1- Diagnostic et enjeux

Bilan de la structuration économique

ATOUTS	FAIBLESSES
Le secteur de l'artisanat a particulièrement progressé notamment dans le bâtiment sans créer d'emploi salarié.	Baisse continue de l'emploi privé depuis 20 ans avec une légère reprise en 2019.
Les densités artisanales restent particulièrement élevées.	L'emploi dans le secteur de l'hébergement baisse.
L'emploi dans le secteur du commerce et des activités scientifiques progresse.	L'industrie agroalimentaire et le secteur manufacturier perdent de l'emploi : accroissement de la dépendance à l'économie présentielle.
Le secteur du commerce a progressé en alimentaire, équipement de la maison et culture-loisirs.	Un enjeu de transmission assez marqué dans le commerce (22% à 5 ans).
La desserte alimentaire de base s'est maintenue depuis 2016.	Assez peu de démarches d'innovation et de conquête de clientèle.
40% des commerçants et artisans ont connu une croissance d'activité jusqu'à la crise sanitaire.	Le développement du secteur artisanal s'appuie sur des micros structures fragiles et sur de métiers faiblement spécialisés.
L'enjeu de transmission semble modeste dans l'artisanat (14% à 5 ans).	
Le nombre d'établissements a progressé au profit des auto-entrepreneurs ou des micro entreprises. Ainsi l'emploi non salarié progresse significativement.	
OPPORTUNITES	MENACES
Le secteur lié à l'environnement (énergie, eau, déchet) s'affirme comme la seconde filière spécifique au territoire et créatrice d'emploi avec le commerce.	La croissance des mètres carré commerciaux en grande et moyennes surface a poursuivi sa progression dans un contexte démographique défavorable.
76% des commerçants et des artisans sont confiants dans la reprise de leur activité post covid avec l'enjeu de s'appuyer davantage sur Internet (22%) et de nouveaux services (14%).	17% des commerçants et 6% des artisans affirmaient risquer, post covid, de ne pas faire face aux prochaines échéances en terme de trésorerie suite à la crise sanitaire.
Les aides sont décisives dans les choix d'investissement pour 8 professionnels sur 10.	Une forte dépendance de l'activité commerciale à l'influence touristique.

Les enjeux de la stratégie économique

- ✓ Réduire la dépendance à l'activité touristique
- ✓ Enrayer la baisse de l'emploi productif afin de rééquilibrer les moteurs de développement économiques
- ✓ Accompagner l'émergence de nouvelles filières (activité scientifique, le numérique...)
- ✓ Mobiliser les acteurs pour imaginer de nouvelles formes de coopérations afin d'accroître la valeur ajoutée sur le territoire
- ✓ Etudier la capacité de nouveaux dispositifs d'aides à l'investissement capable de mieux répondre aux filières ciblées et aux enjeux d'innovation
- ✓ Poursuivre la structuration du Pays pour améliorer la création de synergie et d'expérimentation (territoire d'industrie)

Les enjeux de la stratégie commerciale

- ✓ Enrayer la dégradation de l'image commerciale des communes
- ✓ Conforter l'engouement pour les commerces alimentaires de proximité et les producteurs locaux
- ✓ Exploiter les marchés « bis » (occasion, recyclage)
- ✓ Accélérer la rénovation des commerces et notamment l'attrait extérieur
- ✓ Renforcer le rôle des centres et notamment Sarlat sur les achats plaisirs

2- Stratégie économique, orientations et actions

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire et d'avoir une action volontariste pour renforcer la dynamique territoriale et l'attractivité, la Communauté de communes a construit sa stratégie en décidant d'un niveau d'engagement et d'investissement qui permet de soutenir l'activité économique et de conforter les services.

L'enjeu est d'élaborer une stratégie permettant la mise en œuvre du projet politique : organiser la transition écologique, sociale et énergétique du territoire et exercer pleinement toutes ses politiques publiques avec une trajectoire financière raisonnée.

S'appuyant sur l'évaluation des projets achevés et la dynamique des projets en cours, les choix de la collectivité s'inscrivent avec pertinence dans les dispositifs proposés par l'Etat et s'articulent autour des compétences et de l'identité de la collectivité. Sont associés l'ensemble des domaines concourant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire (santé, culture, patrimoine, numérique, tourisme, solidarité...) et est intégrée la transition écologique comme dimension transversale.

S'agissant plus particulièrement de la stratégie économique, le Périgord Noir dans sa globalité et le Sarladais en particulier renvoient souvent l'image d'un territoire uniquement touristique grâce à la richesse de son patrimoine naturel et architectural.

Pourtant, c'est aussi un territoire industriel où l'on retrouve de belles entreprises agroalimentaires (Rougié, Delmond, Lou Cocal, Maison Vaux) mais également des pépites dans le domaine de la santé (Coloplast, Suturex & Renodex) et de l'électronique (TPL Systèmes).

Si les Communautés de communes n'ont pas le pouvoir de créer des emplois marchands ou d'intervenir directement dans les créations d'entreprise, elles peuvent mettre en œuvre les conditions favorables au développement économique local.

C'est ainsi que les élus de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN) ont décidé d'engager une stratégie de développement économique innovante et dynamique afin de renforcer la place de l'industrie dans le développement local.

SarlaTech, la requalification du site de France Tabac avec notamment le projet de création d'un studio de cinéma, la création d'une ZAE à la Borne 120, la construction d'un abattoir de volailles grasses sur le territoire de la CCSPN, les aides économiques attribuées dans le cadre de l'Action Collective de Proximité (ACP) sont autant d'exemples de projets portés par les élus et qui participent au développement du territoire.

La stratégie de développement économique repose ainsi sur les axes suivants :

- ✓ Développer et renforcer une image économique forte pour le territoire, notamment en accompagnant la création d'un écosystème autour du cinéma en créant un studio capable de capter de nouvelles productions, en développant des formations autour des métiers techniques du cinéma afin de transmettre les savoir-faire et en ouvrant une recyclerie pour permettre le développement de l'économie circulaire autour de cette filière
- ✓ Favoriser les implantations de nouvelles activités, les transmissions reprises, accompagner les mutations et donner une place aux initiatives innovantes et notamment dans le numérique et l'agroalimentaire
- ✓ Avoir une politique volontariste en matière de démographie médicale
- ✓ Sauvegarder les savoirs faire locaux notamment en confortant et développant des formations continues ou initiales, accompagner et soutenir l'activité locale, en soutenant les startup dans leurs parcours et en les accompagnant jusqu'en phase de maturation et d'installation
- ✓ Assurer le devenir du foncier agricole, promouvoir une agriculture durable, conforter et soutenir les filières historiques du territoire
- ✓ Conforter l'économie touristique et notamment en allongeant la saison et en confortant les infrastructures d'accueil
- ✓ Poursuivre le développement des Zones d'Activités Economiques
- ✓ Conforter les commerces et services de proximité.

Les actions mises en oeuvre sont les suivantes :

- ✓ Le développement d'actions pour renforcer l'image de destination économique avec le lancement d'une campagne d'attractivité économique et le soutien de la collectivité à un projet proposant un écosystème autour du cinéma avec la création de studios, d'une recyclerie et de formations spécifiques aux métiers du cinéma.
- ✓ La reconversion d'une friche industrielle avec l'acquisition du site de France Tabac.
- ✓ L'ouverture d'un nouveau service, Sarlatch, qui est un lieu de cohésion qui fournit aux entrepreneurs des espaces de travail partagés ou privatisés, des outils, des animations, et un accompagnement. Il propose de l'incubation, un espace de coworking, des salles de réunions, des bureaux, un Fab Lab, un studio d'enregistrement...
- ✓ L'accompagnement individuel de créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises, incluant notamment des acteurs de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec la création d'un guichet unique.
- ✓ La mise en œuvre de mesures concrètes pour permettre de renforcer l'attractivité territoriale pour attirer de nouveaux praticiens sur le territoire avec un objectif opérationnel : favoriser l'installation des praticiens. Ces actions concrètes sont notamment : la participation à un Contrat Local de Santé, le soutien financier de la Communauté de communes au centre de santé, la location à l'année d'un appartement qui est mis à disposition d'étudiants en médecine en stage sur le territoire, de médecins remplaçants..., la sollicitation d'un cabinet de recrutement spécialisé ou encore le lancement d'une campagne d'attractivité du territoire.
- ✓ L'information des entreprises locales, artisans et commerçants sur les dispositifs d'aides financières et techniques en partenariat avec les consulaires, Périgord développement, les organisations professionnelles et en particulier avec les cafés de la création organisés à Sarlatch (partenariat avec le Crédit Agricole).
- ✓ Le soutien financier à l'investissement des TPE par l'intermédiaire du dispositif ACP.
- ✓ L'appui au développement des entreprises avec des actions de mise en réseau et l'intégration des socio-professionnels à la commission développement économique de la collectivité et la participation des élus aux clubs d'entreprises.
- ✓ La veille immobilière, la gestion prévisionnelle du bâti et l'information sur les opportunités immobilières et en particulier avec la création de la Bourse des Locaux Vacants d'Entreprises (BLVE).
- ✓ L'acquisition, l'aménagement et la commercialisation de terrains ou bâtiments pour entreprises : ZAE de la Borne 120, extension de la ZAE de Vialard avec le SIDES.
- ✓ Le soutien à la mise en place d'une politique touristique structurante et concertée dans le cadre d'appels à projets régionaux.

ANNEXE II



CHARTRE DE PARTENARIAT ECONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Code général des collectivités territoriales donne à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique, la définition des régimes d'aides et l'attribution des aides aux entreprises sur le territoire régional, hors immobilier d'entreprise.

Ce même Code permet aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique de leurs territoires en compatibilité avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) élaboré par le partenariat économique régional sous l'égide de la Région. Les communautés d'agglomération et communautés de communes disposent pour une grande partie d'entre elles de l'expertise nécessaire en interne.

Cette même exigence de compatibilité avec le SRDEII s'impose à la Région lorsqu'elle élabore ses propres stratégies de développement économique et qu'elle définit les régimes d'aides aux entreprises. C'est dans ce cadre que la Région a établi son règlement d'intervention qui définit les régimes d'aides utilisables par l'ensemble des collectivités sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans un but d'efficacité de l'action publique sur le territoire et afin de bâtir un cadre conjoint des stratégies publiques de développement économique et des aides aux entreprises, la stratégie régionale doit se conjuguer aux stratégies locales des communautés d'agglomération ou de communautés de communes dans le respect des compétences que la loi attribue à chacune de ces collectivités.

La présente chartre propose un cadre de partenariat et d'articulation des relations entre les communautés d'agglomération/communautés de communes et la Région, pour le meilleur accueil des projets des entreprises.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite établir un partenariat privilégié avec les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Ces Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent mettre en œuvre le SRDEII avec la Région, conformément aux dispositions de l'article L 4251-18 du Code général des collectivités territoriales. Ils constituent l'échelon local de proximité au plus près des acteurs économiques. Il est donc essentiel que les canaux de coordination soient établis et efficaces entre ces collectivités et la Région.

Dans le cadre d'une complémentarité territoriale, la Région souhaite que les communautés d'agglomération/communautés de communes puissent orienter, conseiller et effectuer un accueil qualifié des entreprises et des opérateurs économiques locaux porteurs de projet. Par leurs contacts directs et réguliers avec une part importante du tissu économique local, les communautés d'agglomération et les communautés de communes réalisent de manière habituelle et naturelle un primo-accueil pour les entreprises porteuses de projets, partagé avec d'autres acteurs territoriaux, chambres consulaires notamment.

Cet accueil devra s'effectuer de manière concertée avec la Région, il devra être qualifié et de qualité. A cette fin, la Région mettra en place de façon régulière et structurée les canaux d'information et/ou de formation pour assurer la montée en compétence et la qualité des réponses, conseils et orientations qui seront proposées par les élus et les personnels des communautés d'agglomération/communautés de communes. Des points de coordination spécifiques pourront être réalisés entre la Région et les communautés d'agglomération/communautés de communes pour suivre l'avancée des projets et coordonner leurs efforts sur les projets du territoire. Ces aspects pourront être décrits dans le cadre des conventions passés avec les communautés d'agglomération/communautés de communes.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes s'engagent à renforcer leur professionnalisation en établissant des organisations adaptées aux besoins d'accueil et d'orientation des entreprises, en veillant à la meilleure formation de leurs personnels et en assurant la fluidité et la qualité des informations transmises.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes partagent des enjeux communs tout en conservant leurs spécificités, leurs attentes et leurs priorités.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes, par leur rôle de centralité locale et les compétences qui leur sont attribuées partagent les priorités suivantes :

- l'aménagement économique et le parcours immobilier des entreprises ;
- le contact de proximité avec les différents acteurs économiques locaux ;
- l'importance de l'économie résidentielle de proximité, des commerces, de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire et du dynamisme des centres bourgs et des centres ville ;
- la promotion et la valorisation de leurs territoires ;
- les conditions de vie, de formation et de recrutement sur les territoires ;
- l'accessibilité, la qualité des moyens de transports et l'intermodalité ;
- la qualité des services locaux proposés aux entreprises, y compris le THD.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes ont vocation à prendre toute leur place dans les éco-systèmes d'animation économique de leur territoire

Deux types principaux d'éco-systèmes et de réseaux d'animation économique exercent leurs activités sur les territoires :

- des réseaux mis en place par les entreprises ou leurs organismes professionnels ou interprofessionnels : les syndicats professionnels, les associations interprofessionnelles, souvent par branche d'activité ou filière, les clusters,...
- des réseaux exerçant des missions pour le compte de la Région au travers de conventionnements, et notamment :
 - ❖ les réseaux consulaires ; en particulier, la Région a engagé un partenariat avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie pour mettre en place une gouvernance élargie en matière d'accompagnement des entreprises à potentiel, reposant notamment sur le rôle de proximité des chambres territoriales au service de la prospection des projets d'entreprises,
 - ❖ l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine, qui propose aux collectivités adhérentes un partenariat reposant sur un programme concerté d'actions de communication et de coopération.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes sont invitées à intégrer ces éco-systèmes et réseaux d'animation pour disposer de l'information la plus pertinente sur les entreprises de leur territoire et bénéficier de lieux d'échanges leur permettant de parfaire leurs stratégies économiques et d'adapter leur offre aux besoins des entreprises et aux interventions de la Région.

Les communautés d'agglomération/communautés de communes et la Région financent conjointement les projets économiques de leur territoire

Le SRDEII, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, pose le principe d'une complémentarité des interventions des communautés d'agglomération/communautés de communes et de la Région.

Cette complémentarité s'entend de deux manières :

- les régimes d'aides sont complémentaires dans leurs finalités, les communautés d'agglomération/communautés de communes et la Région pouvant effectuer du financement alternatif,
- les régimes d'aide sont établis de manière conjointe et les projets peuvent bénéficier de co-financements des communautés d'agglomération/communautés de communes et de la Région.

Dans le cadre du règlement d'intervention régional des aides aux entreprises, les communautés d'agglomération/communautés de communes veilleront avec la Région à maintenir la complémentarité des dispositifs qu'elles mettent en œuvre sur le territoire régional. En particulier, les interventions devront être concertées en amont. La communauté d'agglomération/communauté de communes **ne pourra pas compléter a posteriori des plans de financement déjà établis entre la Région et le bénéficiaire**. En outre, les montants apportés dans un plan de financement

conjoint par la communauté d'agglomération/communauté de communes devront avoir des financements privés.

Pour cela, la Région et la Communauté d'agglomération/Communauté de Communes mettront en place une procédure d'information sur les interventions où l'une des parties souhaite que le projet obtienne un co-financement de l'autre, ou dans le cas où la Communauté d'agglomération/ Communauté de Communes souhaite que le projet qui lui est présenté recueille des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Cette procédure a notamment pour objectif d'assurer la cohérence de l'intervention publique et le respect des règles européennes de cumul des aides d'état aux entreprises. Elle permettra de partager l'analyse sur le projet et le porteur et garantira le montage le plus adapté et régulier de l'ingénierie de financement du projet.

-o0o-

La présente charte est annexée aux conventions passées entre la Région et les communautés d'agglomération et les communautés de communes en application des articles L 4251-18, L 1511-2, L 1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-2025_002-DE



ANNEXE III

REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX ENTREPRISES



PRIORITE 1 : ACCELERER LES TRANSITIONS AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Chantier 1.2 Mettre l'économie circulaire au service des transitions et de la souveraineté des entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Environnement	Aide prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets/nouvelles activités	Ingénierie, animation territoriale	Entreprises/associations/club d'entreprises/consulaires...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111726 Environnement 2023/2831 De Minimis 2023/2832 SIEG Décision SIEG 20/12/11
	Aides aux conseil Aides aux actions collectives	Aides aux conseil et aides aux actions collectives	Entreprises/associations/club entreprises/consulaires...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111726 Environnement 2023/2831 De Minimis 2023/2832 SIEG Décision SIEG 20/12/11

Chantier 1.3 Favoriser la sobriété et la sécurité numériques des entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Numérique	Aide à l'innovation numérique	Soutenir des projets d'innovation numérique responsable et accélérer les transitions par le levier numérique	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111666 culture SA 111723 RDI 2023/2831 De Minimis
	Aide à la transformation numérique des entreprises	viser à soutenir, des Entreprises dans le cadre d'un projet de refonte global et stratégique, tenant compte des enjeux de sobriété et de sécurité numériques.	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 108468 PME IAA SA 111723 RDI 2023/2831 De Minimis

Chantier 1.4 Répondre aux enjeux du financement des entreprises pour les accompagner dans leurs investissements

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Développement économique (ingénierie financière)	Prêts d'honneurs	Coûts de prospection	Plateforme de prêts d'honneurs	Coûts liés à la prospection	Jusqu'à 50%	SA 111729 Accès des PME au financement
		Prêts d'honneurs		Prêts d'honneur	Selon convention	SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis

Chantier 1.5 Prévenir et accompagner les transmissions, les fragilités et le retournement pour maintenir l'emploi

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Economie Territoriale	Aide à l'investissement	Faire de la reprise une opportunité de modernisation et de transformation de l'entreprise	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111668 AFR 2023/2831 De Minimis
						En lien avec le chantier 2.5

Chantier 1.6 Faire évoluer les pratiques d'achats vers des achats responsables

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Alimentation durable et locale	Coopération pour le développement des Circuits Alimentaires Locaux (CAL)	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer les filières locales alimentaires de l'amont à l'aval - Encourager et développer la création de nouveaux circuits de commercialisation pour les entreprises ; - Permettre l'accès à une alimentation locale, saine, durable et de qualité, pour tous. 	Entreprises/associations...	Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA.108057 coopération secteur agricole et agroalimentaire SA 108468 PME IAA
				Investissement		2019/316 de minimis agricole
				Cf chantier 3.3		



PRIORITE 2 : RENFORCER NOTRE SOUVERAINETE PAR L'INNOVATION RESPONSABLE

Chantier 2.1 Conforter les chaînes de valeur et la souveraineté régionale

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Filières - Performance industrielle	Identification et qualification de ressources et fournisseurs de proximité	Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement, en choisissant prioritairement une ressource ou un fournisseur de proximité (régional, voire national), pour réduire l'empreinte carbone et valoriser l'engagement sociétal de l'entreprise et assurer la souveraineté de la filière concernée.	TPE, PME et ETI	Investissement Fonctionnement	Selon RI EPCI et jusqu'à 50 %	SA 111728 PME SA 111723 RDI 2023/2831 De Minimis

Chantier 2.2 S'appuyer sur la recherche pour dynamiser l'innovation, les sauts technologiques et le transfert vers les entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Tourisme	Structuration de l'innovation touristique	Créer une culture de l'innovation dans l'industrie touristique Accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité des territoires Créer des conditions propices pour l'expérimentation	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111723 RDI 2023/2831 De Minimis



Chantier 2.3 Miser sur la diversité des filières régionales et accroître leur potentiel

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Performance industrielle	Aide aux investissements	Soutenir l'investissement des entreprises qui s'inscrivent dans une logique de reconquête technologique et industrielle	Entreprises	Dépenses d'investissement matériel Plafond de dépenses HT : 120 000 € maximum	Selon RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111723 RDI 2023/2831 De Minimis
Développement économique	Soutien aux démarches collectives innovantes	Permettre des démarches d'innovation avec des retombées communes aux parties prenantes. Apporter un soutien à l'innovation collective prioritairement pour les projets répondant aux impératifs de consolidation, de transformation et de transition des filières régionales et s'inscrivant dans les ambitions Néo Terra Structurer des outils mutualisés et accompagner la spécialisation des territoires concernant une ou plusieurs filières stratégiques régionales.	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement/ Frais liés aux actions	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	Hors aides d'Etat SA 111723 RDI SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis

Chantier 2.4 Continuer à engager les entreprises régionales vers l'usine du futur innovante et responsable

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Performance industrielle Soutien aux filières alimentaires ESS	Aide au conseil, au recrutement, à l'innovation, Dynamiques Territoriales d'Innovation	Soutenir les entreprises dans leur effort d'amélioration continue et de prise en compte des transitions	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111668 AFR SA 111723 RDI SA 111117 Infra locales 2023/2831 De Minimis
Economie territoriale	Aides à l'investissement des transitions	Consolider financièrement les projets de développement, permettant à l'entreprise d'engager ses transitions, notamment RSE Favoriser les circuits courts, l'approvisionnement en local, l'économie circulaire et notamment la valorisation des déchets, le réemploi / la réutilisation des outils de production...	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111668 AFR 2023/2831 De Minimis
	Aide à l'investissement des TPE à fort potentiel	Accompagner les projets des TPE qui ont un potentiel de développement économique Aider la TPE à passer un cap stratégique Favoriser la croissance externe et la structuration des TPE	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111668 AFR SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis



Chantier 2.5 Encourager la création d'entreprises

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Agriculture	Accompagnement à la création ou reprise d'entreprise		Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	Hors aides d'Etat PSN/PDR dans le cadre de l'article 42 TFUE 2019/316 De Minimis agricole
ESS	Soutien à la création et au développement des tiers lieux	Accompagner les nouvelles formes d'organisations du travail et de collaborations dans territoires ruraux et périurbains, par la mutualisation de moyens et de compétences.	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI	Hors aides d'Etat SA 111668 AFR SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis

Chantier 2.6 Promouvoir l'innovation au service de l'humain

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
ESS	Expérimenter et développer l'innovation sociale	Encourager l'expérimentation de démarches socialement innovantes, la création d'activités nouvelles, la R&D sociale et les partenariats entre recherche et acteurs de l'ESS Encourager les partenariats entre les acteurs primés et les laboratoires de sciences humaines et sociales	Entreprises/club entreprises/consulaires...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions à venir	Hors aides d'Etat SA 111668 AFR SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis
Développement économique	Actions collectives	Actions d'information, de sensibilisation et de mise en réseau à destination de plusieurs entreprises	Entreprises/club entreprises/consulaires...	Investissement Fonctionnement/ frais liés aux actions	Selon conventions à venir	SA 111728 PME SA 111723 RDI SA 111722 Formation 2023/2831 De Minimis



PRIORITE 3 : PLACER L’HUMAIN ET L’EQUILIBRE DES TERRITOIRES AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT

Chantier 3.1 Faciliter l'orientation, l'insertion notamment des jeunes et la formation tout au long de la vie

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
<p>Orientation, insertion et formation</p>	<p>Orientation, insertion et formation</p>	<p>Projet complet de développement autour du cinéma : création de studios de cinéma, création d'une recyclerie et création de formations spécifiques autour des métiers du cinéma</p> <p>Faire de l'orientation et de l'offre de formation un tremplin pour l'emploi</p> <p>Soutien aux actions menées par les acteurs de l'emploi, de la formation et de la jeunesse</p> <p>Repondre aux projets de formation des salariés</p>	<p>Associations/ Organismes de formations/opérateurs/structures partenaires...</p>	<p>Investissement Fonctionnement/ frais liés aux actions</p>	<p>Selon conventions et/ou RI EPCI à venir</p>	<p>Hors aide d'Etat</p> <p>SA. 111728 PME</p> <p>SA. 111722 Formation</p> <p>SA 111727 Travailleurs défavorisés</p> <p>2023/2831 De minimis</p> <p>2023/2832 De Minimis SIEG</p>

Chantier 3.2 Rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Tourisme	Aide à l'hébergement des saisonniers	Aide à l'hébergement des saisonniers : favoriser la constitution d'une offre locative à destination des saisonniers	Entreprises/associations..	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111723 RDI 2023/2831 De Minimis
Economie territoriale	Mutualisation, expérimentation	Mutualisation, expérimentation	Entreprises/associations..	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis

Chantier 3.3 Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Alimentation durable et locale	Coopération pour le développement des Circuits Alimentaires Locaux (CAL)	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer les filières locales alimentaires de l'amont à l'aval - Encourager et développer la création de nouveaux circuits de commercialisation pour les entreprises ; - Permettre l'accès à une alimentation locale, saine, durable et de qualité, pour tous. 	Entreprises/ associations...	Investissement matériel	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	Hors aides d'Etat PSN/PDR dans le cadre de l'article 42 TFUE 2019/316 De Minimis agricole
				En lien avec le chantier 1.6		

Chantier 3.4 Consolider les atouts du territoire

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Filières - Santé et silver économie	Favoriser l'accès aux soins et aux soignants en soutenant l'innovation numérique et les pratiques collaboratives	Favoriser l'accès aux soins et aux soignants en soutenant l'innovation et les pratiques collaboratives : Favoriser et accompagner l'émergence de modes d'exercices collaboratifs innovants, y compris en santé numérique Accompagner les solutions numériques innovantes Accompagner les professionnels de santé et les patients dans le déploiement des usages numériques collaboratifs (télémedecine, téléexpertise, etc.)	Entreprises/libéraux/associations..	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	SA 111728 PME SA 111723 RDI Hors aides d'Etat 2023/2831 De Minimis

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

Berser
Levrault

ID : 024-200027217-20250310-2025_002-DE

<p>Numérique</p>	<p>Soutien au déploiement du THD</p>	<p>Raccordement au THD des entreprises du territoire</p>	<p>Syndicat Bénéficiaires finaux : Entreprises de toutes tailles</p>	<p>Investissement Fonctionnement</p>	<p>Selon convention avec le Syndicat</p>	<p>(si projet entrant dans le plan France Très Haut Débit) 2023/2832 De Minimis SIEG 2023/2831 De Minimis SA. 111117 Infra locales</p>
<p>Tourisme</p>	<p>Promotion et accueil touristique</p>	<p>Soutenir la promotion et la mise en tourisme du territoire</p>	<p>Office de tourisme Intercommunal, associations...</p>	<p>Investissement Fonctionnement</p>	<p>Compensation de service public</p>	<p>SA 111668 AFR SA 111728 PME SA 111722 Formation Hors aides d'Etat 2023/2831 De Minimis 2023/2832 De Minimis Décision du 20 décembre 2011 SIEG</p>
<p>Economie territoriale</p>	<p>Action Collective de Proximité (ACP)</p>	<p>Préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer, - Promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs, en utilisant par exemple des outils du numérique. - Promouvoir une offre de proximité qui s'inscrive dans une</p>	<p>TPE éligibles au dispositif ACP</p>	<p>Dépenses éligibles au dispositif ACP</p>	<p>Selon RI du dispositif ACP Non cumulable avec une aide régionale de droit commun</p>	<p>SA 111668 AFR SA 111728 PME 2023/2831 De Minimis</p>

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-2025_002-DE



		<p>stratégie commune et des partenariats avec les acteurs concernés par la vie sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la redynamisation des territoires ruraux marqués par une dévitalisation commerciale et la diminution de certains services.- Accompagner les porteurs de projets dans la dynamique de relance économique post crise sanitaire (Covid 19) liée à un contexte économique inflationniste et marquée par une crise énergétique et la guerre en Ukraine.				
--	--	---	--	--	--	--

Chantier 3.6 Renforcer l'économie sociale et solidaire

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE	REGIME
Tourisme	Hébergement tourisme social	Hébergement tourisme social	Entreprises/associations...	Investissement Fonctionnement	Selon conventions et/ou RI EPCI à venir	2023/2832 De Minimis SIEG Décision du 20/12/2011 SIEG

TOUTES PRIORITES

POLITIQUE	DISPOSITIF	OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER	BENEFICIAIRES	ASSIETTE	INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE REGIONALE	REGIME
<p>Développement économique</p>	<p>Aides aux investissements immobiliers</p>	<p>Favoriser l'implantation et le développement des entreprises en soutenant l'acquisition, la construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement d'immobilier d'entreprises</p> <p>Notamment en lien avec le projet de développement autour du cinéma</p> <p>Et notamment en lien avec le projet de construction d'un abattoir</p>	<p>Entreprises</p>	<p>Investissement / loyers</p>	<p>Selon conventions et/ou RI EPCI</p>	<p>SA 111668 AFR SA 111728 PME SA 1111117 Infrastructures locales SA 111726 environnement SA 108468 PME IAA</p> <p>2023/2831 De Minimis</p> <p>2019/316 de minimis agricole</p>

ANNEXE IV MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES AUX ENTREPRISES

I Attribution des aides aux entreprises

1.1. Réalisation du projet objet de l'aide

Une convention sera passée entre la collectivité décidant de l'octroi de l'aide et le bénéficiaire.

Elle précisera :

- 1° les références au dispositif du règlement d'intervention,
- 2° les références au régime d'aide notifié ou exempté constituant la base juridique de l'intervention publique,
- 3° la nature, la durée et l'objet de l'intervention publique,
- 4° le montant et les modalités de versement des aides prévues,
- 5° le plan de financement de l'opération faisant apparaître l'ensemble des ressources affectées à la réalisation du même projet et notamment les autres financements accordés sur fonds publics,
- 6° les engagements de l'entreprise concernant la réalisation des investissements et la création d'emplois,
- 7° les conditions de versement et de solde de l'aide publique,
- 8° le contrôle qu'exercera la collectivité sur la réalisation du projet et des conditions de la convention : respect du projet de développement, création et/ou maintien d'emplois, respect de l'obligation d'information de la collectivité,...

Le bénéficiaire doit être informé du régime d'aide d'Etat sur lequel la personne publique s'est basée pour octroyer cette aide dans la décision d'octroi.

1.2. Modalité d'octroi des aides

La Région et Communauté de Communes sont responsables chacun en ce qui les concerne, de l'instruction des demandes d'aides et des décisions d'octroi prises par chacune des collectivités.

Les projets éligibles peuvent être soutenus financièrement, soit uniquement par la Communauté de Communes, soit conjointement par la Région et la Communauté de communes, soit uniquement par la Région.

La présente convention ne peut amener à contraindre l'une des collectivités partie prenante à financer un projet soutenu par l'autre partie, ni à réserver des crédits d'intervention de la Région sur le territoire de la Communauté de Communes.

1.3. Eco-socio-conditionnalités appliquées aux aides

La Communauté de Communes s'engage à conditionnaliser l'octroi de ses aides aux entreprises dans les conditions suivantes :

- **quel que soit le montant de l'aide communautaire :**
 - a) clause de non versement de dividendes issus de la subvention publique : le bénéficiaire s'engage à sortir la subvention des produits distribuables.
 - b) conditionnalité de remboursement de l'aide en cas de délocalisation : le bénéficiaire s'engage à maintenir ses investissements, la propriété intellectuelle ou industrielle pendant 5 ans (3 ans si PME). En cas de non respect, l'aide sera remboursée.
 - c) conditionnalité de maintien de l'emploi sur le territoire : le bénéficiaire s'engage à maintenir l'emploi sur une durée de 3 ans (sauf circonstances exceptionnelles)
 - d) obligation d'informer le CSE de l'octroi d'une aide publique : le bénéficiaire doit informer le CSE de l'obtention d'une aide dans un délai de 3 mois.
 - e) grille pour les manifestations, salons et festivals
 - **en fonction du seuil de l'aide :**
 - a) inférieur ou égal à 150 000 € : charte d'engagements volontaires
 - b) supérieur à 150 000 € d'aide : un contrat de transition sur lequel le bénéficiaire s'engage sur des progrès (1 sur la transition énergétique et climatique, un sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et 2 autres critères au choix de l'entreprise).
- sont responsables chacun en ce qui les concerne, de l'instruction des demandes d'aides et des décisions d'octroi prises par chacune des collectivités.

La Communauté de Communes s'engage à répondre aux sollicitations de la commission d'évaluation des politiques publiques à laquelle le conseil régional a confié la mission d'évaluation des éco-socio-conditionnalités.

1.4. Coordination

La Région et la Communauté de Communes mettront en place une procédure d'information sur les interventions où l'une des parties souhaite obtenir un co-financement de l'autre, ou dans le cas où la Communauté de Communes souhaite que le projet qui lui est présenté recueille des fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Cette procédure a notamment pour objectif d'assurer la cohérence de l'intervention publique et le respect des règles européennes de cumul des aides aux entreprises. Elle permettra de partager l'analyse sur le projet et le porteur et garantira le montage le plus adapté et régulier de l'ingénierie de financement du projet.

II. Information et transparence

2.1. Bilan annuel des aides

Afin de permettre à la Région de satisfaire aux obligations d'information posées par l'article L 1511-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes lui transmettra avant le 30 mars de chaque année un relevé des aides attribuées dans l'année au titre de la présente autorisation. Ce relevé sera effectué sur la base des tableaux transmis par les Préfets correspondant à la circulaire annuelle relative au bilan des aides d'Etat du Ministère de l'intérieur/Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Par ailleurs, en cas de sollicitation spécifique par la commission européenne, la communauté de Communes s'engage à transmettre les éléments demandés pour permettre de répondre à nos obligations de reporting.

Dans le cas où la Communauté de Communes n'aurait pas transmis ces éléments avant le 30 mars (ou dans les délais relatifs aux sollicitations spécifiques de la commission), la présente convention pourra être résiliée de plein droit et la Communauté de Communes ne pourra plus attribuer des aides aux entreprises sur base des articles L1511-2 et L1511-7 du CGCT.

2.2. Transparence

Chaque aide d'Etat individuelle d'un montant supérieur à un seuil fixé par la réglementation européenne doit être publiée par la collectivité territoriale qui attribue l'aide sur un site unique de la Commission européenne consacré aux aides d'Etat. Ce seuil qui découle directement du droit européen et qui varie selon les secteurs auxquels l'aide est octroyée est, au moment de la signature de la présente convention, de :

- 100 000 € dans le cas général et pour les aides dans le secteur de la forêt,
- 10 000€ pour les aides dans le secteur de la production agricole,
- 30 000€ pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture,

S'agissant des régimes temporaires Covid ou Ukraine, chaque aide d'Etat individuelle d'un montant supérieur à :

- 100 000 € dans le cas général et pour les aides dans le secteur de la forêt,
- 10 000 € dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Ces seuils s'entendent par régime pour le régime jeune pousse et les régimes Covid et par projet, pour les autres régimes. Ces seuils se comptabilisent tous financeurs publics confondus. Si le bénéficiaire de l'aide est une personne publique, son autofinancement, hors la part issue de contributions privées, est compté dans ce cumul, sauf à démontrer que l'autofinancement est réalisé en investisseur avisé en économie de marché. Les aides de minimis ne font pas l'objet de cette obligation de transparence.

Cette déclaration doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'octroi de l'aide et dans les 12 mois pour les aides basées sur les régimes temporaires Covid ou Ukraine.

Toute aide qui n'aurait pas respecté cette obligation est incompatible et devra être récupérée.

Les modalités de mise en œuvre de cette obligation sont précisées par circulaire ministérielle et contrôlées par les Préfets.

Dans le cas où la Communauté de Communes refuserait de se soumettre à cette obligation, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et la Communauté de Communes ne pourra plus attribuer des aides aux entreprises.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-003

MEDIATHEQUE SARLAT-PERIGORD NOIR :
CONVENTION D'OCCUPATION DE L'AUDITORIUM

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire l'ouverture le 30 novembre dernier de la Médiathèque Sarlat-Périgord Noir.

Il indique que les chiffres de fréquentation sur les mois de décembre et de janvier témoignent du succès du nouvel équipement dont les habitants de la Communauté de Communes – et au-delà – se sont pleinement emparés.

Il constate que la Médiathèque entre progressivement dans les usages de tous, en tant que lieu de rencontre et lieu de vie mais également, grâce à l'auditorium, en tant que lieu événementiel.

Aussi Monsieur le Président propose, la convention ci-annexée afin de gérer le prêt de l'auditorium dans le respect des règles fixées par la Médiathèque.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de prêt de l'auditorium de la médiathèque ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à prendre toute les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à celle-ci.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'AUDITORIUM AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE DE SARLAT

Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir Réseau intercommunal des Médiathèques

ENTRE :

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, 1 Avenue du Périgord – 24200 Sarlat-la-Canéda, représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques de Péretti, dûment habilité par la délibération n° XXXXXX.

Désignée ci-après « *La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir* »,
D'une part,

ET

L'occupant « »

Domicilié au

Représenté par

Coordonnées

Désigné ci-après « *L'occupant* »,
D'autre part,

Désignées ci-après « *Les Parties* ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation par l'occupant de l'auditorium de la Médiathèque de Sarlat – 7 rue Jean-Baptiste Delpéyrat – 24200 Sarlat-la-Canéda. L'occupant déclare utiliser les locaux pour

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du

Horaire(s) :

Aucune reconduction tacite n'est envisagée. Les Parties conviennent que tout renouvellement devra être conclu par accord express, faisant l'objet d'une nouvelle convention.

A l'expiration de cette convention, l'occupant ne pourra invoquer aucun droit au maintien dans les lieux ni réclamer aucune indemnité.

Article 3 – Régime d'occupation

L'occupant reconnaît qu'il ne pourra se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux. Un état des lieux sera établi à l'entrée et à la sortie des locaux.

Article 4 – Occupation des lieux

4.1 – L'occupant prendra les locaux dans l'état où ils se trouvent. Il déclare bien les connaître pour les avoir visités préalablement à la signature des présentes.

L'occupant déclare vouloir y exercer exclusivement les activités mentionnées à l'article 1 de la présente convention et s'engage à respecter les conditions de la charte ci-annexée.

L'occupant s'engage à faire un usage raisonnable des lieux occupés, à utiliser ces derniers conformément aux consignes de sécurité qui leur sont applicables, à ne procéder à aucune modification ou transformation, à les maintenir dans un bon état de propreté et à respecter le planning du lieu piloté par la Médiathèque de Sarlat.

Les Parties conviennent que la Communauté de communes pourra mandater tout agent compétent à cet effet pour contrôler le respect par l'occupant des obligations précitées.

4.2 – La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit. Un accès badge sera mis à disposition si nécessaire par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir, via la Médiathèque, durant l'occupation.

4.3 – L'occupant s'engage à respecter le matériel présent dans l'auditorium et plus largement dans l'ensemble des locaux. En cas de détérioration, il revient à l'occupant de remplacer le matériel endommagé.

Article 5 – Assurances

La Communauté de communes assure, selon les règles du droit commun, l'espace mis à disposition de l'occupant, en sa qualité de propriétaire.

L'occupant, pour sa part, s'engage avant la prise de possession à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents à l'activité qu'il met en œuvre et contre les dommages qu'il pourrait subir dans le cadre de son activité durant son occupation.

Article 6 – Résiliation

6.1 – Résiliation par la Communauté de Communes pour motif d'intérêt général

La Communauté de communes se réserve le droit de résilier la présente convention et ce pour tout motif d'intérêt général. Les Parties conviennent que cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnité.

La résiliation pour motif d'intérêt général sera notifiée par tout moyen jugé adapté à la situation (courrier recommandé avec accusé de réception, courriel...).

6.2 – Résiliation par la Communauté de Communes du fait du comportement inapproprié de l'occupant

La Communauté de communes se réserve le droit de résilier sans préavis la présente convention :

- En cas d'inexécution ou manquement de l'occupant à l'une de ses obligations ;
- Au cas où l'occupant viendrait à cesser volontairement ou non, pour quelque motif que ce soit, d'exercer dans l'auditorium l'activité prévue ;
- En cas de condamnation pour crime ou délit de l'occupant ;
- En cas d'infraction à la réglementation applicable à un titre quelconque à l'activité exercée dans les lieux.

La résiliation interviendra après une mise en demeure restée sans effet. Elle sera notifiée à l'occupant par tout moyen jugé adapté à la situation (courrier recommandé avec accusé de réception, courriel...).

6.3 – Résiliation à l'initiative des Parties

Les Parties pourront l'une ou l'autre mettre un terme à la présente convention, pour tout motif autre que ceux précédemment exposés, et après notification faite à leur cocontractant, adressée par tout moyen jugé adapté à la situation (courrier recommandé avec accusé de réception, courriel...).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 024-200027217-20250310-2025_003-DE

Berger
Levisait

Article 8 – Fin de l’occupation

Lors de la fin d’occupation, l’occupant s’engage à rendre les locaux dans leur état initial.

Article 9 – Litiges

Toute difficulté d’interprétation ou d’exécution de la présente convention qui n’aura pu faire l’objet d’un règlement amiable sera soumise au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Sarlat, le
En deux exemplaires,

Pour L’occupant

Pour la Communauté de Communes
Sarlat-Périgord Noir
Jean-Jacques de Péretti
Président

ANNEXE

CHARTE D'UTILISATION DE L'AUDITORIUM

Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir Réseau intercommunal des Médiathèques

La bibliothèque peut mettre à disposition son auditorium ponctuellement, selon les modalités définies dans l'article 9 du règlement intérieur du réseau de lecture publique, validé en Conseil communautaire de la CCSPN :

Art. 9 - Mise à disposition de l'Auditorium de la Médiathèque de Sarlat

La mise à disposition ponctuelle de l'Auditorium doit faire l'objet d'une demande adressée à la Direction du réseau au moins deux mois avant la date souhaitée. Selon l'activité et la nature de la demande, la Direction se réserve le droit de répondre par la négative.

Les locaux sont uniquement mis à disposition pour des événements publics, à caractère culturel, gratuits, ou en lien avec les établissements scolaires.

Ce prêt s'effectue gratuitement ; en contrepartie, les locaux sont rendus dans un état identique à celui trouvé à l'entrée.

L'équipe du réseau de lecture publique est là pour vous accompagner lors de la préparation de l'évènement. En revanche, elle ne peut en aucun cas organiser la manifestation à votre place : en tant qu'organisateur, vous restez entièrement responsable de l'organisation et du bon déroulement de l'évènement proposé.

DESCRIPTION DE L'AUDITORIUM

Capacité

L'auditorium a une capacité de 99 places assises, intervenants compris. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Équipements initiaux

- un vidéoprojecteur ;
- des enceintes ;
- un mur blanc permettant de projeter des images ;
- 18 cimaises ;
- 99 chaises.

Une loge est accessible et utilisable dans l'enceinte de l'auditorium. Elle comprend un évier.

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

L'auditorium peut être mis à disposition pour des événements culturels publics et gratuits tels que :

- des conférences ;
- des présentations de livres ;
- des concerts ;
- des animations (ateliers...) ;
- des expositions.

Il n'a pas vocation à accueillir des réunions (assemblées générales ou réunions de services), des formations, des pique-niques...

Toute demande effectuée pour un événement dont l'entrée serait payante sera refusée.

Par ailleurs, aucune transaction commerciale ne pourra avoir cours dans les locaux des médiathèques sans qu'une demande en ait été faite préalablement auprès de la Direction du réseau et qu'un accord explicite ait été formulé.

HORAIRES

L'auditorium est disponible aux horaires d'ouverture de la médiathèque ou en dehors.

Pour les événements se déroulant pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque, aucune organisation spécifique n'est à mettre en œuvre.

Pour les événements se déroulant hors horaires d'ouverture, une réunion préalable est indispensable pour la remise du badge, l'état des lieux d'entrée ainsi que pour l'explication des consignes. Le badge est à rendre, en main propre, le lendemain de l'événement quand cela est possible ou lors d'un rendez-vous convenu à l'avance avec l'équipe des Médiathèques Sarlat-Périgord Noir. Ce rendez-vous sera également l'occasion d'effectuer l'état des lieux de sortie. Toute dégradation survenue dans les locaux pendant le prêt du badge et des locaux engagera la responsabilité de l'organisateur de l'événement.

DEMANDES DE RÉSERVATION

Délais à respecter

Les demandes de réservation de l'auditorium s'effectuent en principe au plus tard deux mois avant la date de réservation souhaitée. Elles sont à adresser, par mail, à l'adresse générique de la Médiathèque de Sarlat : mediatheque.sarlat@ccspn.fr

Aucune demande effectuée par téléphone ou en personne ne sera prise en compte si elle n'est pas doublée d'un mail.

Composition du dossier de réservation

Les demandes de réservation doivent mentionner :

- L'identité, la raison sociale du demandeur ;
- Ses coordonnées ;
- Une description de l'évènement à organiser ;
- La date et l'heure ;
- La durée ;
- Les besoins techniques et matériels.

Délai de réponse et pré-réservation

Une réponse vous sera adressée au plus tard quinze jours après réception de la demande. Si elle est positive, une pré-réservation sera effectuée en votre nom et la convention de prêt des espaces sera rédigée.

Il vous faudra alors nous fournir, dans les meilleurs délais, une attestation d'assurance. Si ce document ne nous est pas fourni au plus tard une semaine avant la date réservée, votre pré-réservation sera annulée.

Annulation

Toute annulation doit être signalée par mail, au plus tard 15 jours avant l'évènement, sauf cas de force majeure.

PRÉPARATION DE LA MANIFESTATION

En amont de l'évènement, un point sur le déroulement prévu de la manifestation et les besoins exprimés sera fait entre l'équipe du réseau de lecture publique et le demandeur, en présentiel ou par téléphone.

Si l'auditorium n'est pas une salle de restauration et ne pourra être prêté dans le seul but d'y organiser un pique-nique, un repas ou un goûter, il est possible d'y manger et d'y boire à l'occasion de la manifestation organisée. En revanche, toute restauration sur place (accueil café, buffet...) sera à votre charge. Vous devrez apporter :

- le nappage,
- les consommables (café, thé,...),
- la vaisselle,
- et la nourriture (gâteaux...).

Communication

Toute communication autour de l'évènement est entièrement à la charge du demandeur. En revanche, le logo de la médiathèque devra être apposé sur tout support de communication et la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir se réserve le droit de communiquer sur l'évènement si elle le juge opportun.

ORGANISATION

Obligations pour le demandeur

Le demandeur doit communiquer à la médiathèque, au plus tard 48 heures avant la manifestation, le programme de l'évènement, le nombre définitif de participants et toute autre information qu'il jugerait important de donner.

Le demandeur doit arriver au plus tard 45 minutes avant l'évènement afin de procéder à l'installation et à la

vérification du matériel.

Le demandeur doit se munir d'un ordinateur s'il souhaite projeter.

Etats des lieux

Un état des lieux sera effectué avant et après l'utilisation de la salle. La propreté du lieu est à la charge du demandeur. Du matériel de nettoyage sera mis à sa disposition dans la loge de l'auditorium.

PRÉCISION TECHNIQUE

Le demandeur ne doit en aucun cas toucher aux réglages du vidéoprojecteur, il est déjà réglé de manière optimale. Pour l'allumer, utilisez la télécommande.

SANCTIONS

Le non-respect des obligations du demandeur entraînera des sanctions.

Tout matériel dégradé devra être réparé par un professionnel si cela est possible, à la charge du demandeur, ou remplacé.

Si l'état de propreté du local n'est pas satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie, il devra être nettoyé par un prestataire extérieur, à la charge du demandeur.

La Médiathèque se réserve le droit, en cas de non-respect des obligations par le demandeur, de ne pas accepter ses demandes postérieures de prêt de l'auditorium.

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter :

Camille Hérault

Directrice du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir

mediatheque.sarlat@ccspn.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-004

**SARLATECH : CONVENTION DE SERVICE DE
DOMICILIATION D'ENTREPRISE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire la mise en place d'un nouveau service au sein de la structure de SarlaTech : la domiciliation d'entreprise, à compter du 1^{er} juin 2025.

La domiciliation consiste à fournir aux entreprises une adresse professionnelle et donc un siège social afin qu'elles puissent démarrer ou poursuivre leur activité.

A raison de 100€/an, la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) propose aux entreprises :

- ✓ L'utilisation de l'adresse de SarlaTech comme adresse du siège social de l'entreprise domiciliée ;
- ✓ La réception du courrier et/ou colis.

La domiciliation peut être associée à de nombreux autres services comme la location de bureaux pour accueillir les clients ou de salles de réunion.

Ce service sera encadré par une convention de domiciliation fixant la date et la durée de la mission de domiciliation.

Afin de mettre en œuvre un dispositif, il était ainsi nécessaire d'avoir un engagement de l'état, c'est ainsi que la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir a été agréée par un arrêté préfectoral, en date du 21 novembre 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de domiciliation, ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de domiciliation à intervenir et à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président
Jean-Jacques Le Peretti



CONVENTION DE DOMICILIATION ENTREPRISE

ENTRE :

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), 1 Avenue du Périgord - 24200 Sarlat-la Canéda, identifiée sous le N° de SIRET 200027217 00062 représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, dûment habilité par la délibération n° XXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée "le Domiciliataire" d'une part,

ET

[Nom société] [Raison sociale] [adresse siège sociale], représentée par [Civilité] [NOM] [Prénom], né le [date de naissance] à [lieu de naissance], domicilié [adresse complète] ou (si société) [TEL] [MAIL] [représentant occupant les locaux] [qualité au sein de l'entreprise]

Ci-après dénommée "le Domicilié" d'autre part,

Préambule :

La présente convention permet de définir les conditions de domiciliation d'entreprise. Par la présente, les parties déclarent expressément leur intention de ne pas soumettre la présente convention aux statuts des baux commerciaux ni aux statuts des baux professionnels, et d'être parfaitement conscientes des conséquences de ce choix.

Il a donc été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

Le présent contrat a pour objet la domiciliation du siège social de l'entreprise domiciliée conformément aux dispositions des articles R 123-167 à R 123-171 du Code de commerce relatifs à la domiciliation des entreprises.

ARTICLE 2 – Lieu d'exécution

Le domiciliataire, la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), dispose d'un immeuble à usage de bureaux situé 89 avenue de Selves, 24200 Sarlat, France.

Cet immeuble est composé d'un bureau de réception et d'accueil assurant le service de courrier, la réception de documents et de publics pour le compte du domicilié pendant ses horaires d'ouverture avec accueil du public. Si l'entreprise le demande, sous réserve de disponibilité et avec une tarification, une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire au fonctionnement des organes de gestion du domicilié et permettant une réunion régulière de ses organes peut être mise à disposition.

La domiciliation s'effectuera donc à SarlaTech, service de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, situé au 89 avenue de Selves, 24200 Sarlat, France, bâtiment dont la CCSPN est locataire.

ARTICLE 3 – Services mis à disposition

Le domiciliataire met à la disposition du domicilié :

- L'utilisation de l'adresse de SarlaTech comme adresse du siège social de l'entreprise domiciliée;
- La réception du courrier ;
- La réception des colis.

ARTICLE 4 – Obligations respectives

- Le domiciliataire s'engage à :
 - Mettre à la disposition du domicilié, si l'entreprise en fait la demande et soumis à tarification, des locaux permettant une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise et l'installation des services nécessaires à la tenue, à la conservation et à la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements ;
 - Informer le greffe du tribunal, à l'expiration du contrat ou, en cas de résiliation de celui-ci, de la cessation de la domiciliation de l'entreprise dans ses locaux.



- Le domicilié s'engage à :
 - À utiliser effectivement et exclusivement les locaux susvisés pour son siège social et à informer le domiciliataire de toute modification de son activité, de sa forme juridique, de son objet et de l'identité des personnes ayant le pouvoir de l'engager.
 - Transmettre au domiciliataire après la signature du contrat de domiciliation, un extrait KBIS valide, sous 30 jours.

ARTICLE 5 – Mandat

Le domicilié donne mandat au domiciliataire de recevoir, en son nom, toute notification, courrier ou colis.

ARTICLE 6 – Durée et résiliation

Le présent contrat est consenti pour une durée de 12 mois à compter du [date de début]. Il se renouvellera par tacite reconduction pour une durée de 12 mois, sauf dénonciation notifiée par l'une des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception 1 mois avant le terme fixé.

Le présent contrat pourra également être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre partie en cas de manquement par l'une des parties des obligations mises à sa charge par les présentes.

Il pourra également être résilié par anticipation par la CCSPN en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

Dans ces cas, la résiliation prendra effet de plein droit 30 jours après l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception, par la partie lésée à la partie défaillante et demeurée infructueuse.

Une copie de ce courrier sera également adressée au Greffe du Tribunal de commerce de Bergerac, par le domiciliataire, pour information de la cessation du contrat de domiciliation.

Le domicilié devra prendre attache auprès des services de l'Etat, dès réception de la LRAR, afin de faire le nécessaire pour changer son adresse de domiciliation.

ARTICLE 7 – Loyer – Mode de paiement

Le présent contrat est consenti moyennant une redevance annuelle de 100 euros (TVA non applicable) payable d'avance. Le paiement pourra s'effectuer par virement ou paiement en liquide sur place auprès d'une personne habilitée.

ARTICLE 8 – Dépôt de garantie

Il est expressément convenu entre les parties qu'aucun dépôt de garantie n'est demandé à l'occasion de la présente location de manière exceptionnelle.



ARTICLE 9 – Assurances, responsabilités et recours

Le domicilié devra faire son affaire personnelle de toute assurance couvrant les risques liés à son activité.

ARTICLE 10 - Attribution de juridiction

Tout litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution du présent contrat sera porté devant le tribunal de commerce de Bergerac

ARTICLE 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- le domiciliataire à son siège
- le domicilié à son domicile personnel ou son siège social.

ARTICLE 12 – Politique de confidentialité, protection des données à caractère personnel

La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir met en œuvre des traitements de données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sarlat, le [date de signature].

En 2 originaux

Signatures (précédées de « lu et approuvé »)

Pour la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir,

[Nom du représentant légal]

Pour l'Entreprise [Nom de l'entreprise],

[Nom du représentant légal]

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-005

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL RENOUVELLEMENT DE
LA CONVENTION D'ADHESION A LA MEDECINE
PREVENTIVE DU CDG24**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive pour son personnel.

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne et porte à la connaissance des membres présents les dispositions du projet de convention d'adhésion (joint en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.812-3 et suivants ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) en date du 22 novembre 2024 déterminant les conditions d'adhésion des collectivités et établissements publics au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 ;

Considérant la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 inclus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président
Jean-Jacques de Peretti





CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.812-3 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la possibilité pour les Centres de gestion de créer des services de médecine professionnelle et préventive pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993 décidant la création d'une mission facultative de médecine professionnelle et préventive,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Dordogne du 22 novembre 2024 approuvant les termes de la présente convention et fixant le taux de cotisation pour l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive,

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Dordogne représenté par M. Laurent PÉRÉA, Président, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2024

ET

La Communauté de communes Sarlat-Périgord-Noir représentée par Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Président, dûment habilité par délibération en date du 24 juillet 2020,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir adhère au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de la Dordogne.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Centre de Gestion de la Dordogne et La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir pour l'exercice des missions assurées par le Service de Médecine Professionnelle et Préventive.

2.1 : Composition de l'équipe :

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive se compose de médecins du travail, spécialisés en médecine du travail, d'infirmiers en santé au travail, d'ingénieurs en prévention des risques professionnels, d'une référente pour le maintien dans l'emploi (qualifiée en psychologie), de conseillers juridiques statutaires et d'assistantes administratives.

Un médecin du travail anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire.

2.2 : Missions du service :

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel.

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive joue un rôle de conseil auprès des autorités territoriales, des agents ainsi qu'auprès des instances médicales, concernant leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles.

2.2.1 : Le rôle du médecin du travail du service de médecine professionnelle et préventive

Le médecin du travail a une approche globale, exclusivement préventive : surveillance médicale individuelle et collective, action en milieu de travail.

Les avis médicaux spécialisés qu'il dispense dépendent de sa connaissance des conditions effectives de travail des agents.

Le médecin du travail exerce en toute indépendance, dans le respect des dispositions du code de déontologie et du code de la santé publique. Son action se situant dans une démarche globale de prévention auprès des collectivités, il est essentiel pour le médecin du travail de bien connaître l'environnement de travail des agents (visites des locaux, fiches de postes, fiches des risques professionnels...) afin d'éviter toute altération de la santé de l'agent en fonction du poste occupé. Il joue un rôle de conseil auprès des autorités territoriales, des agents, ainsi qu'auprès des instances de concertation, en ce qui concerne leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles.

Il est consulté sur les projets de construction et d'aménagement techniques, sur la modification d'équipements ou l'introduction de nouvelles technologies. Il peut procéder à toute étude qu'il juge nécessaire et soumettre des propositions, notamment sur l'accessibilité des locaux aux agents handicapés.

Il est obligatoirement informé de l'utilisation de substances ou de produits dangereux (destinataire des fiches de données de sécurité).

Il est informé dans les plus brefs délais par l'autorité territoriale des accidents et/ou des pathologies en lien avec l'activité professionnelle.

Il peut demander des prélèvements et des mesures physiques ou chimiques, lorsqu'il les juge indiqués pour affiner l'évaluation des risques.

Il est convié à participer aux études et enquêtes épidémiologiques.

Il est associé aux audits, études ou enquêtes diligentés à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

Dans le cadre de ses consultations, le médecin du travail n'est pas autorisé, sauf urgence expresse, à faire une prescription à des fins thérapeutiques sur ordonnance.

A la suite de cette consultation, le médecin donne son avis sur l'adéquation entre l'état de santé de l'agent et son environnement de travail.

Toute demande d'examen supplémentaire, à l'initiative de la collectivité et/ou de l'agent, relève de la seule appréciation du médecin du travail.

Dans le cas d'un avis d'inaptitude totale ou définitive, ou de reclassement, le prononcé de cette inaptitude relève du ressort du Conseil médical.

2.2.1.1 : Surveillance médicale des agents

La nature et la périodicité des visites médicales sont conformes à la réglementation en vigueur et sont susceptibles d'évoluer en fonction des évolutions normatives.

Les infirmiers en santé au travail interviennent conformément à la réglementation.

2.2.1.2 : L'action sur le milieu professionnel

Le médecin du travail doit, en plus des consultations individuelles, consacrer, au moins le tiers de son temps de travail, à sa mission en milieu de travail :

- Amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- Hygiène générale des locaux et notamment dans les restaurants administratifs,
- Adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- Protection des agents contre l'ensemble des risques d'accident ou de maladie,
- Participation aux réunions des instances de concertation, - Information sanitaire,
- Etablissement de fiches des risques professionnels, en lien avec l'assistant ou le conseiller de prévention de la collectivité,
- Campagnes de prévention dans le champ professionnel ou en matière de santé publique.

L'équipe pluridisciplinaire participe à l'ensemble de ces actions.

2.3 : Engagements de la collectivité (ou de l'établissement public)

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir s'engage à sensibiliser son personnel sur l'intérêt des missions de médecine professionnelle et préventive pour l'encourager à fournir sans réserve aux médecins et personnels du service toutes les informations demandées et à s'attacher à respecter les convocations qui leur sont adressées.

ARTICLE 3 : SECRET MEDICAL

Toutes les dispositions sont prises par le Centre de Gestion pour que le secret médical imposé par le code de déontologie médicale soit respecté :

- Les courriers adressés au Centre de Gestion pour les médecins ne doivent être ouverts que par eux.
- Les personnes collaborant avec le service de médecine préventive, tant au Centre de Gestion que dans les collectivités adhérentes, sont astreintes au secret professionnel et doivent en être expressément informées.
- Les locaux d'examens mis à disposition des professionnels de santé dans les collectivités doivent être correctement isolés phoniquement et remplir les conditions sanitaires nécessaires.
- Les dossiers médicaux « papier » et informatisés doivent être conservés dans des conditions assurant le secret médical. Aucune transmission de dossier ou d'un élément de son contenu ne peut être faite sans l'autorisation du médecin du travail affecté à la collectivité et de l'agent concerné.

En cas d'absence temporaire de médecin du travail dans la collectivité, cette autorisation sera donnée par le médecin coordonnateur du service de médecine préventive. En cas de départ définitif du médecin, celui-ci confie la responsabilité de la conservation des dossiers au service de médecine préventive du Centre de Gestion qui s'engage à les archiver temporairement, si nécessaire, et à les transmettre au nouveau médecin de médecine préventive du Centre de Gestion chargé de la collectivité dès son entrée en fonction ou au médecin désigné par la collectivité dans le cas d'un nouveau service médical.

ARTICLE 4 : MODALITES PRATIQUES

L'organisation et la gestion des visites périodiques et des demandes spécifiques se font par le biais du portail « médecine », accessible sur le site internet du Centre de Gestion. La présence de l'agent à la visite est **obligatoire**.

L'interlocuteur du Centre de Gestion de la Dordogne est obligatoirement la collectivité et non l'agent.

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive est informatisé et comprend notamment un fichier sur serveur sécurisé contenant les dossiers individuels des agents des collectivités et établissements publics et dont l'accès, en ce qui concerne les données médicales confidentielles, est strictement réservé aux médecins et aux infirmières, ainsi qu'au secrétariat (astreint au secret professionnel). La déclaration à la CNIL est obligatoire.

Les visites médicales peuvent être réalisées en présentiel dans des locaux dédiés, conformes à l'usage, au Centre de Gestion ou au sein de la collectivité.

Les visites peuvent également se dérouler par téléconsultations, par le biais d'un logiciel spécifique dont dispose le Centre de Gestion.

Les procédures et modalités d'organisation et de fonctionnement administratif du service relèvent du président du Centre de Gestion et de la direction générale sous l'autorité desquels sont hiérarchiquement placés les personnels du service de médecine professionnelle.

Toute personne menaçant un professionnel de santé s'engage à des poursuites pénales (article 433-3 du code pénal).

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire peuvent interrompre un entretien en cas de comportement agressif, intimidant ou injurieux.

Le Centre de gestion et l'autorité territoriale seront informés de l'incident et les mesures qui s'imposent seront prises.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir adhérente acquitte une cotisation additionnelle de 0,35 % calculée sur la masse des rémunérations telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels de l'URSSAF. Ladite cotisation est appelée avec l'ensemble des autres cotisations du CDG 24.

Pour le calcul de la cotisation, il est nécessaire de déclarer et mettre à jour les effectifs sur le portail médecine.

Les visites médicales pour les agents relevant du droit privé (apprentis, contrats aidés, salariés relevant d'un service public industriel et commercial...) qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de la masse salariale, seront facturées 65 € par agent et par visite.

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir s'assure que tout agent convoqué se présente à la visite. Si l'agent est en arrêt de maladie, la collectivité doit en informer le service de médecine préventive, ainsi que l'agent pour qu'il ne se déplace pas.

En cas d'absence non justifiée par la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir dans un délai de 3 jours précédant la date de la visite (sauf cas de force majeure), l'examen sera facturé 30 € à la collectivité.

Lorsque le médecin du travail sollicite des examens médicaux complémentaires indispensables à l'avis à émettre, ces derniers sont à la charge de l'employeur.

Quant aux examens complémentaires prescrits dans le cadre d'expositions professionnelles survenues chez d'autres employeurs, ils sont à la charge du Centre de Gestion.

ARTICLE 6 : DUREE - DENONCIATION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

Toute demande de résiliation doit être adressée au Centre de Gestion de la Dordogne par lettre recommandée avec accusé de réception. Une résiliation ne peut intervenir qu'au 31 décembre de chaque année et après un préavis de 3 mois.



ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige relatif à l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux -9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux.

Fait en 2 exemplaires, àle.....

La Communauté de Commune
Sarlat Périgord Noir
Pour le Président et par délégation
Benoit SECRESTAT, Vice-président,

Le Président du CDG 24
Laurent PÉREÁ

PROJET

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-006

PERSONNEL INTERCOMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2025

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil communautaire que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'actualisation du tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} janvier 2025 :

FILIERE ADMINISTRATIVE						
Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Attaché Principal	A	3	3	0	0	0
Attaché	A	5	2	0	3	0
Rédacteur Princ. 1 ^{ère} cl.	B	5	4	0	0	0
Rédacteur Princ. 2 ^{ème} cl.	B	4	1	0	0	0
Rédacteur	B	4	3	0	0	0
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} cl.	C	10	8	0	0	0
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	C	4	1	0	1	0
Adjoint Administratif	C	5	2	0	2	0
TOTAL		40	24	0	6	0
FILIERE TECHNIQUE						
Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Ingénieur Principal	A	3	3	0	0	0
Technicien Princ. 1 ^{ère} cl.	B	2	2	0	0	0
Technicien	B	2	0	0	2	0
Agent de Maîtrise Princ.	C	2	2	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	5	5	0	0	0
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	C	3	3	0	0	0
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} cl.	C	4	3	0	0	0
Adjoint Technique	C	8	7	0	1	0
TOTAL		29	25	0	3	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Conseiller socio-éducatif	A	1	1	0	0	0
Educateur des Jeunes Enfants	A	8	6	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture classe sup.	B	4	4	0	0	0
Auxiliaire de Puériculture classe normale	B	1	1	0	0	0
TOTAL		14	12	1	0	0

FILIERE CULTURELLE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Bibliothécaire	A	2	1	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Princ. 2ème cl.	C	1	1	0	0	0
Adjoint du Patrimoine	C	3	3	0	0	0
TOTAL		6	5	0	0	0

FILIERE ANIMATION

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Animateur Princ. 1ère cl.	B	1	0	0	0	0
Animateur Princ. 2ème cl.	B	1	0	0	0	0
Animateur	B	2	0	0	1	0
Adjoint d'Animation Princ. 1ère cl.	C	2	1	0	0	0
Adjoint d'Animation Princ. 2ème cl.	C	5	5	0	0	0
Adjoint d'Animation	C	23	16	14	1	1
TOTAL		34	22	14	2	1

FILIERE SPORTIVE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Conseiller des APS	A	1	1	0	0	0
TOTAL		1	1	0	0	0

AUTRES

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Assistante maternelle		21	0	0	19	0
TOTAL		21	0	0	19	0

		Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
TOTAL GENERAL		145	89	15	30	1

2025-006

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-2025_006-DE



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} janvier 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs afférents.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Jacques de Peretti



**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Marlies CABANEL, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-007

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL - MISE A DISPOSITION
DE PERSONNEL AUPRES DU KARATE DO SAMOURAÏ**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que les conditions de mise à disposition des agents territoriaux s'inscrivent dans le dispositif réglementaire issu du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 qui prévoit l'information de l'assemblée délibérante. Il instaure également le remboursement des charges salariales par l'association d'accueil de l'agent.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition sera transmis au Comité Social Territorial (CST) Commun, pour information.

Monsieur le Président propose la mise à disposition, au bénéfice du « Karaté Do Samouraï », d'un agent dans les conditions précisées dans la convention annexée, et dont les principaux termes sont les suivants :

	Service	Grade	Périodicité	Durée	Fonctions
Agent 1	Enfance jeunesse	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	8h00 hebdomadaires (mardis, mercredis et vendredis, selon le calendrier prédéfini)	Du 01/01/2025 au 04/07/2025	Educateur

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition du personnel intercommunal au bénéfice du « Karaté Do Samouraï » dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets correspondants.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-2025_007-DE



**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DE PERSONNEL INTERCOMMUNAL
(Fonctionnaires)**

Références à rappeler :

JJP/PM/LS/OM

Service des Ressources Humaines

fntre

La Communauté de Communes SARLAT-PERIGORD NOIR, représentée par Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, dûment habilité, d'une part,

ft

Le Karaté Do Samouraï, représenté par Monsieur Sébastien LESCURE, Président, dûment habilité, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La Communauté de Communes SARLAT-PERIGORD NOIR met à disposition du Karaté Do Samouraï, 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation pour assurer les fonctions d'éducateur, à raison de 8 heures hebdomadaires (les mardis, mercredis et vendredis, selon un calendrier prédéfini) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 4 juillet 2025 inclus.

Article 2 : Conditions d'emploi

Le travail de cet agent mis à disposition est organisé par le Karaté Do Samouraï sur le temps de mise à disposition.

L'employeur d'origine sera destinataire des justificatifs relatifs à tout type d'absence : maladie, autorisations d'absence, grève, etc...

La situation administrative et les décisions (avancements, octroi de temps partiel, congés maladie sauf C.M.O., congé de formation, actions relevant du C.P.F., discipline, etc ...) de cet agent relèvent de la collectivité d'origine après avis éventuel de l'organisme d'accueil.



L'association assume la pleine responsabilité de l'agent durant le temps de mise à disposition et déclare être assurée pour couvrir tous les risques juridiques liés à l'exercice de l'activité et l'intervention des agents mis à disposition.

Article 3 : Rémunération

La Communauté de Communes SARLAT-PERIGORD NOIR versera à l'agent la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi).

Article 4 : Remboursement de la rémunération

Conformément aux obligations nouvelles issues du Décret du 18 juin 2008, le Karaté Do Samourai remboursera à la Communauté de Communes SARLAT-PERIGORD NOIR le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à l'agent mis à disposition. La Communauté de Communes SARLAT PERIGORD NOIR versera en une seule fois, en contrepartie une subvention exceptionnelle d'un montant identique, permettant au club de régler la facturation.

Article 5 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, moyennant un préavis d'un mois.

Article 6 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif.

Article 7 :

La présente convention sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels pris pour chaque agent. Elle est transmise aux fonctionnaires avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer leur accord.

Fait à SARLAT-LA CANÉDA,
Le

Fait à SARLAT-LA CANÉDA
Le2025

Le Présidents du
Karaté Do Samourai,
Sébastien LESCURE,

Pour le Président et par délégation,
Benoit SECRESTAT, Vice Président,

** La mise à disposition donne lieu à remboursement, sauf dans les cas suivants où il peut être dérogé à cette règle :*

- *Entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché.*
- *Auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale*
- *Auprès d'une organisation internationale intergouvernementale*
- *Auprès d'un état étranger*
- *Conservateurs généraux et des bibliothèques fonctionnaires d'Etat mis à disposition auprès des collectivités territoriales pour exercer leurs fonctions dans les bibliothèques classées*
- *Personnels scientifiques et de documentation de l'Etat mis à disposition des départements pour exercer leurs fonctions*
- *Exonération temporaire et partielle pour les fonctionnaires d'Etat*

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**Séance du 10 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-008**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2024 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoit SECRESTAT:

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

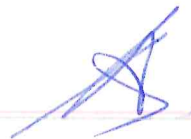
EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	18 917 710,41 €	20 222 324,36 €	1 304 613,95 €
INVESTISSEMENT	5 072 825,98 €	5 164 528,60 €	91 702,62 €
REPORT 2023			
EXPLOITATION	0,00 €	1 408 175,55 €	1 408 175,55 €
INVESTISSEMENT	1 833 050,04 €	0,00 €	-1 833 050,04 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
EXPLOITATION	18 917 710,41 €	21 630 499,91 €	2 712 789,50 €
INVESTISSEMENT	6 905 876,02 €	5 164 528,60 €	-1 741 347,42 €
TOTAL	25 823 586,43 €	26 795 028,51 €	971 442,08 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT	1 082 477,28 €	2 187 480,04 €	1 105 002,76 €
RÉSULTAT NET 2024	26 906 063,71 €	28 982 508,55 €	2 076 444,84 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président de séance,
Benoit SECRESTAT






REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20002721700062

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	61
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	67
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	72

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	75
A1.01 - Opérations non ventilables	77
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	78
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	84
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	90
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	92
A1.908 - Fonction 8 - Transports	95
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	99
A2.01 - Opérations non ventilables	101
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	103
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	112
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	115
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	124
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	133
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	139
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	143
A2.938 - Fonction 8 - Transports	149

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	157
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	162
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	163
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	164
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	165
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	167
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	171
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	172
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	173
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	179
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	181
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	182
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	183
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	185
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	189
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	193
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	194
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	195
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	198
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	199
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	



A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	16 719

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	8 387 25,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 110,22
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 187,21
3 Dépenses d'équipement brut / population	208,67
4 Encours de dette / population (2) (3)	680,01
5 DGF / population	77,85
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	32,9%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,3%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,4%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	56,7%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,5%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	23 990 536,39	25 386 852,96	-424 874,49	A1	971 442,08
Investissement	5 072 825,98	5 164 528,60	(2) -1 833 050,04	A2	-1 741 347,42
Dont 1068		1 897 150,18			
Fonctionnement	18 917 710,41	20 222 324,36	(3) 1 408 175,55	A3	2 712 789,50

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 082 477,28	III + IV	2 187 480,04	B1	1 105 002,76
Investissement	I 1 082 477,28	III	2 187 480,04	B2	1 105 002,76
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	2 076 444,84
Investissement	A2 + B2	-636 344,66
Fonctionnement	A3 + B3	2 712 789,50

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 082 477,28
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
102	Opération d'équipement n° 102	321 476,65
104	Opération d'équipement n° 104	25 529,80
107	Opération d'équipement n° 107	7 200,00
112	Opération d'équipement n° 112	7 928,64
115	Opération d'équipement n° 115	3 513,53
119	Opération d'équipement n° 119	628 525,87
121	Opération d'équipement n° 121	12 810,00
122	Opération d'équipement n° 122	17 838,46
123	Opération d'équipement n° 123	3 188,94
125	Opération d'équipement n° 125	2 976,00
126	Opération d'équipement n° 126	31 066,85
127	Opération d'équipement n° 127	17 922,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 187 480,04
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 187 480,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	18 917 710,41	G	20 222 324,36
	Section d'investissement	B	5 072 825,98	H	5 164 528,60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 408 175,55
	Report en section d'investissement (001)	D	1 833 050,04	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	25 823 586,43	= G + H + I + J	26 795 028,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 082 477,28	L	2 187 480,04
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 082 477,28	= K + L	2 187 480,04
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	18 917 710,41	= G + I + K	21 630 499,91
	Section d'investissement	= B + D + F	7 988 353,30	= H + J + L	7 352 008,64
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	26 906 063,71	= G + H + I + J + K + L	28 982 508,55

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		671 463,32
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	37 975,04	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	237 623,41	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 233 865,40	1 055,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 207 247,93	0,00
Total des réalisations d'équipement		3 716 711,78	2 322 518,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	576 637,75
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 154 883,52	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 154 883,52	576 637,75
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 4 871 595,30	II 2 899 156,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	193 073,79	360 064,86
041	Opérations patrimoniales (8)	8 156,89	8 156,89
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 201 230,68	IV 368 221,75

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	5 072 825,98	II + IV	3 267 378,42
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 833 050,04	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 897 150,18

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	6 905 876,02	II + IV + VI + VII	5 164 528,60
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-1 741 347,42		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 246 597,59	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 271 909,85
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	6 112 204,96	73 Impôts et taxes (sauf 731)	3 920 765,00
		731 Fiscalité locale	11 585 713,49
		74 Dotations et participations (1)	3 019 822,99
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	2 445 143,24	75 Autres produits de gestion courante (1)	199 738,59
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	7 542 107,74	013 Atténuations de charges (1)	31 281,92
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	18 346 053,53	Total recettes de gestion des services	20 029 231,84
66 Charges financières	202 080,71	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	5 776,31	77 Produits spécifiques (1)	18,73
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	3 735,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 18 557 645,55	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 20 029 250,57

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	360 064,86	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	193 073,79
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 360 064,86	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 193 073,79

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	18 917 710,41	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	20 222 324,36
---	----------------	----------------------	---	----------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 408 175,55

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	18 917 710,41	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	21 630 499,91
---	--------------------	----------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	2 712 789,50				
--	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 154 883,52	0,00	1 154 883,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 480 672,37		3 480 672,37
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	236 039,41	0,00	236 039,41
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	193 073,79	193 073,79
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	8 156,89	8 156,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 871 595,30	201 230,68	5 072 825,98

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

1 833 050,04

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 246 597,59		2 246 597,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 112 204,96		6 112 204,96
014	Atténuations de produits	7 542 107,74		7 542 107,74
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 445 143,24	0,00	2 445 143,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	202 080,71	0,00	202 080,71
67	Charges spécifiques (9)	5 776,31	0,00	5 776,31
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 735,00	360 064,86	363 799,86
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 557 645,55	360 064,86	18 917 710,41

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	576 637,75	0,00	576 637,75
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	671 463,32	0,00	671 463,32
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 055,60	0,00	1 055,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	8 156,89	8 156,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		360 064,86	360 064,86
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 899 156,67	368 221,75	3 267 378,42

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	1 897 150,18
---	---------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	31 281,92		31 281,92
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 271 909,85		1 271 909,85
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		193 073,79	193 073,79
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 920 765,00		3 920 765,00
731	Fiscalité locale	11 585 713,49		11 585 713,49
74	Dotations et participations (8)	3 019 822,99		3 019 822,99
75	Autres produits de gestion courante (8)	199 738,59	0,00	199 738,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	18,73	0,00	18,73
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		20 029 250,57	193 073,79	20 222 324,36

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 408 175,55
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		8 731 556,96	5 072 825,98	1 082 477,28	2 576 253,70	0,00	5 072 825,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	510 420,00	236 039,41	2 500,00	271 880,59	0,00	236 039,41
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	6 602 436,96	3 480 672,37	1 079 977,28	2 041 787,31	0,00	3 480 672,37
Total des dépenses d'équipement		7 112 856,96	3 716 711,78	1 082 477,28	2 313 667,90	0,00	3 716 711,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 160 500,00	1 154 883,52	0,00	5 616,48		1 154 883,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 160 500,00	1 154 883,52	0,00	5 616,48	0,00	1 154 883,52
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 273 356,96	4 871 595,30	1 082 477,28	2 319 284,38	0,00	4 871 595,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	450 000,00	193 073,79		256 926,21		193 073,79
041	Opérations patrimoniales (6)	8 200,00	8 156,89		43,11		8 156,89
Total des dépenses d'ordre		458 200,00	201 230,68		256 969,32		201 230,68
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		1 833 050,04					
Total des dépenses d'investissement cumulées		10 564 607,00	6 905 876,02	1 082 477,28	2 576 253,70	0,00	5 072 825,98

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	3 212 598,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 176 381,82	671 463,32	2 187 480,04	317 438,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 152 021,00	1 650 000,00	0,00	502 021,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 055,60	0,00	-1 055,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 328 402,82	2 322 518,92	2 187 480,04	818 403,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 547 150,18	2 473 787,93	0,00	73 362,25
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		2 547 150,18	2 473 787,93	0,00	73 362,25
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 875 553,00	4 796 306,85	2 187 480,04	891 766,11
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 320 764,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	360 090,00	360 064,86		25,14
041	Opérations patrimoniales (8)	8 200,00	8 156,89		43,11
Total des recettes d'ordre		2 689 054,00	368 221,75		2 320 832,25
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	3 212 598,36

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		8 731 556,96	5 072 825,98	1 082 477,28	2 576 253,70	0,00	5 072 825,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	510 420,00	236 039,41	2 500,00	271 880,59	0,00	236 039,41
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	159 000,00	108 399,41	0,00	50 600,59	0,00	108 399,41
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	95 000,00	92 236,00	0,00	2 764,00	0,00	92 236,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	256 420,00	35 404,00	2 500,00	218 516,00	0,00	35 404,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 602 436,96	3 480 672,37	1 079 977,28	2 041 787,31	0,00	3 480 672,37
Total des dépenses d'équipement		7 112 856,96	3 716 711,78	1 082 477,28	2 313 667,90	0,00	3 716 711,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 160 500,00	1 154 883,52	0,00	5 616,48		1 154 883,52
1641	Emprunts en euros	1 160 000,00	1 154 883,52	0,00	5 116,48		1 154 883,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 160 500,00	1 154 883,52	0,00	5 616,48	0,00	1 154 883,52
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 273 356,96	4 871 595,30	1 082 477,28	2 319 284,38	0,00	4 871 595,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	450 000,00	193 073,79		256 926,21		193 073,79
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	450 000,00	193 073,79		256 926,21		193 073,79
2151	Réseaux de voirie	450 000,00	193 073,79		256 926,21		193 073,79

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réali dans le cadre d'une AP	Pour info... réalisations gérées hors AP
041	Opérations patrimoniales (8)	8 200,00	8 156,89		43,11		8 156,89
2313	Constructions	8 200,00	8 156,89		43,11		8 156,89
Total des dépenses d'ordre		458 200,00	201 230,68		256 969,32		201 230,68

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			6 602 436,96	3 480 672,37	1 079 977,28	2 041 787,31	3 480 672,37	0,00	3 480 672,37
102	RESEAU DE LECTURE		2 373 263,98	1 718 178,93	321 476,65	333 608,40	1 718 178,93	0,00	1 718 178,93
103	LOGEMENTS MARQUAY ET TAMNIES		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
104	CUZE ET ENEA		164 961,40	24 828,30	25 529,80	114 603,30	24 828,30	0,00	24 828,30
106	ECOLE DE MUSIQUE		2 000,00	1 274,40	0,00	725,60	1 274,40	0,00	1 274,40
107	FORET DE CAMPAGNAC		10 000,00	2 334,00	7 200,00	466,00	2 334,00	0,00	2 334,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS		51 172,29	32 834,81	7 928,64	10 408,84	32 834,81	0,00	32 834,81
115	SIGNALISATION ROUTIERE		102 088,00	71 725,46	3 513,53	26 849,01	71 725,46	0,00	71 725,46
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF		83 754,88	28 939,36	0,00	54 815,52	28 939,36	0,00	28 939,36
119	TRAVAUX DE VOIRIE		2 176 794,71	1 501 784,69	628 525,87	46 484,15	1 501 784,69	0,00	1 501 784,69
121	URBANISME PLUI		15 000,00	0,00	12 810,00	2 190,00	0,00	0,00	0,00
122	PETITE ENFANCE		99 861,63	31 703,30	17 838,46	50 319,87	31 703,30	0,00	31 703,30
123	ENFANCE ET JEUNESSE		59 950,00	21 135,84	3 188,94	35 625,22	21 135,84	0,00	21 135,84
125	VELO ROUTE VOIE VERTE		30 000,00	12 444,00	2 976,00	14 580,00	12 444,00	0,00	12 444,00
126	SIEGE CCSPN		523 136,95	32 763,18	31 066,85	459 306,92	32 763,18	0,00	32 763,18
127	FRANCE TABAC		277 253,12	726,10	17 922,54	258 604,48	726,10	0,00	726,10
128	CONSTRUCTION GENDARMERIE		395 000,00	0,00	0,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00
129	REHABILITATION RATZ HAUT		40 200,00	0,00	0,00	40 200,00	0,00	0,00	0,00
130	MAISON DE LA JEUNESSE		178 000,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : RESEAU DE LECTURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		2 373 263,98	A1 1 718 178,93	321 476,65	333 608,40	A2 1 718 178,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	650,00	0,00	-650,00	650,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	650,00	0,00	-650,00	650,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	740 182,54	544 498,13	81 015,04	114 669,37	544 498,13
21838	Autre matériel informatique	0,00	43 705,50	11 655,44	-55 360,94	43 705,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	425 016,41	416 485,54	50 373,50	-41 842,63	416 485,54
2185	Matériel de téléphonie	0,00	248,15	0,00	-248,15	248,15
2188	Autres immobilisations corporelles	315 166,13	84 058,94	18 986,10	212 121,09	84 058,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 633 081,44	1 173 030,80	240 461,61	219 589,03	1 173 030,80
2313	Constructions	1 633 081,44	1 173 030,80	240 461,61	219 589,03	1 173 030,80

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		1 400 268,65	B1 257 227,45	1 143 041,20	0,00	B2 257 227,45
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 400 268,65	257 227,45	1 143 041,20	0,00	257 227,45
1322	Subv. non transf. Régions	340 000,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	660 787,40	246 923,40	413 864,00	0,00	246 923,40
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	249 581,15	10 304,05	239 277,10	0,00	10 304,05
13462	Dotation de soutien à l'invest local	149 900,10	0,00	149 900,10	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
-----------------------------	------------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-1 460 951,48	B2 - A2
--------------------------------	----------------	----------------------	----------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : LOGEMENTS MARQUAY ET TAMNIES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		20 000,00	A1 0,00	0,00	20 000,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : CUZE ET ENEA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		164 961,40	24 828,30	25 529,80	114 603,30	24 828,30
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	11 499,50	1 584,00	6 532,00	3 383,50	1 584,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	11 499,50	1 584,00	6 532,00	3 383,50	1 584,00
21	Immobilisations corporelles	148 461,90	23 244,30	18 997,80	106 219,80	23 244,30
2128	Autres agencements et aménagements	144 000,00	17 748,00	18 997,80	107 254,20	17 748,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 461,90	5 496,30	0,00	-1 034,40	5 496,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		150 093,58	18 765,47	116 281,84	15 046,27	18 765,47
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	150 093,58	18 765,47	116 281,84	15 046,27	18 765,47
1322	Subv. non transf. Régions	121 306,00	10 350,00	110 956,00	0,00	10 350,00
1323	Subv. non transf. Départements	7 277,58	6 284,74	992,84	0,00	6 284,74
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	1 257,87	0,00	-1 257,87	1 257,87
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	21 510,00	872,86	4 333,00	16 304,14	872,86
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-6 062,83	B2 - A2	-6 062,83

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : ECOLE DE MUSIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		2 000,00	A1 1 274,40	0,00	725,60	A2 1 274,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	1 274,40	0,00	725,60	1 274,40
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	1 274,40	0,00	725,60	1 274,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-1 274,40	B2 - A2	-1 274,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : FORET DE CAMPAGNAC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		10 000,00	A1 2 334,00	7 200,00	466,00	A2 2 334,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	2 334,00	7 200,00	466,00	2 334,00
2181	Install. générales, agencements	10 000,00	2 334,00	7 200,00	466,00	2 334,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -2 334,00	B2 - A2 -2 334,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112
LIBELLE : BUREAUX ET BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		51 172,29	A1 32 834,81	7 928,64	10 408,84	A2 32 834,81
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	14 055,60	3 024,00	-7 079,60	14 055,60
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	14 055,60	3 024,00	-7 079,60	14 055,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 172,29	18 779,21	4 904,64	17 488,44	18 779,21
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	2 189,89	222,48	-2 412,37	2 189,89
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	10 882,67	0,00	-10 882,67	10 882,67
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 172,29	3 452,52	0,00	7 719,77	3 452,52
2185	Matériel de téléphonie	0,00	184,32	0,00	-184,32	184,32
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 069,81	4 682,16	-6 751,97	2 069,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-32 834,81	B2 - A2	-32 834,81

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : SIGNALISATION ROUTIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		102 088,00	A1 71 725,46	3 513,53	26 849,01	A2 71 725,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	102 088,00	71 725,46	3 513,53	26 849,01	71 725,46
2151	Réseaux de voirie	80 000,00	47 889,42	859,01	31 251,57	47 889,42
215738	Autre matériel et outillage de voirie	22 088,00	23 836,04	2 654,52	-4 402,56	23 836,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-71 725,46	B2 - A2	-71 725,46

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 117
LIBELLE : POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		83 754,88	28 939,36	0,00	54 815,52	28 939,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 243,88	22 814,20	0,00	5 429,68	22 814,20
21838	Autre matériel informatique	10 000,00	5 002,43	0,00	4 997,57	5 002,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	1 635,89	0,00	8 364,11	1 635,89
2185	Matériel de téléphonie	0,00	403,08	0,00	-403,08	403,08
2188	Autres immobilisations corporelles	8 243,88	15 772,80	0,00	-7 528,92	15 772,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	55 511,00	6 125,16	0,00	49 385,84	6 125,16
2313	Constructions	55 511,00	6 125,16	0,00	49 385,84	6 125,16

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		219 535,19	0,00	38 535,00	181 000,19	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	219 535,19	0,00	38 535,00	181 000,19	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	31 535,00	0,00	31 535,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	45 500,19	0,00	0,00	45 500,19	0,00
1313	Subv. transf. Départements	142 500,00	0,00	0,00	142 500,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	7 000,00	-7 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -28 939,36	B2 - A2 -28 939,36



- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		2 176 794,71	1 501 784,69	628 525,87	46 484,15	1 501 784,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 579,40	8 652,84	2 520,00	4 406,56	8 652,84
2031	Frais d'études	15 579,40	8 652,84	2 520,00	4 406,56	8 652,84
204	Subventions d'équipement versées (9)	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 981 215,31	1 493 131,85	626 005,87	-137 922,41	1 493 131,85
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 921 215,31	1 493 131,85	570 445,87	-142 362,41	1 493 131,85
21828	Autres matériels de transport	60 000,00	0,00	55 560,00	4 440,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		465 000,00	265 000,00	190 000,00	10 000,00	265 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	465 000,00	265 000,00	190 000,00	10 000,00	265 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	265 000,00	265 000,00	190 000,00	-190 000,00	265 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-1 236 784,69	B2 - A2	-1 236 784,69

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 121
LIBELLE : URBANISME PLUI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		15 000,00	A1 0,00	12 810,00	2 190,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	12 810,00	2 190,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	12 810,00	-12 810,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		72 385,00	B1 0,00	72 385,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	72 385,00	0,00	72 385,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	72 385,00	0,00	72 385,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		99 861,63	31 703,30	17 838,46	50 319,87	31 703,30
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 861,63	31 703,30	17 838,46	50 319,87	31 703,30
21318	Autres bâtiments publics	49 386,63	8 926,63	11 931,72	28 528,28	8 926,63
21351	Bâtiments publics	14 090,00	4 194,75	5 676,00	4 219,25	4 194,75
21578	Autre matériel technique	0,00	318,00	0,00	-318,00	318,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 535,00	975,71	0,00	14 559,29	975,71
21838	Autre matériel informatique	7 500,00	4 473,00	0,00	3 027,00	4 473,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 500,00	6 555,39	186,45	2 758,16	6 555,39
2185	Matériel de téléphonie	0,00	519,84	0,00	-519,84	519,84
2188	Autres immobilisations corporelles	3 850,00	5 739,98	44,29	-1 934,27	5 739,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	27 695,60	0,00	-27 695,60	27 695,60
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	26 654,00	0,00	-26 654,00	26 654,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	3 534,00	0,00	-3 534,00	3 534,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	23 120,00	0,00	-23 120,00	23 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 041,60	0,00	-1 041,60	1 041,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 041,60	0,00	-1 041,60	1 041,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-4 007,70	B2 - A2

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 123
LIBELLE : ENFANCE ET JEUNESSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		59 950,00	21 135,84	3 188,94	35 625,22	21 135,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 950,00	21 135,84	3 188,94	35 625,22	21 135,84
21318	Autres bâtiments publics	35 500,00	13 011,60	2 890,74	19 597,66	13 011,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 200,00	4 214,81	0,00	-14,81	4 214,81
2188	Autres immobilisations corporelles	17 750,00	3 909,43	298,20	13 542,37	3 909,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		8 546,00	11 556,40	3 683,60	-6 694,00	11 556,40
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 546,00	11 556,40	3 683,60	-6 694,00	11 556,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	8 546,00	0,00	1 491,00	7 055,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	11 556,40	2 192,60	-13 749,00	11 556,40
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-9 579,44	B2 - A2	-9 579,44

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE : VELO ROUTE VOIE VERTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		30 000,00	A1 12 444,00	2 976,00	14 580,00	A2 12 444,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	12 444,00	2 976,00	4 580,00	12 444,00
2031	Frais d'études	20 000,00	12 444,00	2 976,00	4 580,00	12 444,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2115	Terrains bâtis	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-12 444,00	B2 - A2	-12 444,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 126
LIBELLE : SIEGE CCSPN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		523 136,95	32 763,18	31 066,85	459 306,92	32 763,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 200,00	2 172,60	0,00	27,40	2 172,60
2051	Concessions, droits similaires	2 200,00	2 172,60	0,00	27,40	2 172,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	671,24	3 224,71	271,24	-2 824,71	3 224,71
21578	Autre matériel technique	0,00	1 650,00	0,00	-1 650,00	1 650,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	405,60	0,00	-405,60	405,60
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	271,24	552,24	271,24	-552,24	552,24
2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	616,87	0,00	-216,87	616,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	520 265,71	27 365,87	30 795,61	462 104,23	27 365,87
2313	Constructions	520 265,71	27 365,87	30 795,61	462 104,23	27 365,87

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		446 750,00	14,00	427 230,00	19 506,00	14,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	446 750,00	0,00	427 230,00	19 520,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	278 750,00	0,00	173 750,00	105 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	105 000,00	-105 000,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	168 000,00	0,00	148 480,00	19 520,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14,00	0,00	-14,00	14,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	14,00	0,00	-14,00	14,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
----------------------	-----------------	-----------

Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-32 749,18	B2 - A2
--------------------------------	----------------	-------------------	----------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 127
LIBELLE : FRANCE TABAC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		277 253,12	A1 726,10	17 922,54	258 604,48	A2 726,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	277 253,12	726,10	17 922,54	258 604,48	726,10
2313	Constructions	277 253,12	726,10	17 922,54	258 604,48	726,10

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		105 323,40	B1 0,00	105 323,40	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	105 323,40	0,00	105 323,40	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	105 323,40	0,00	105 323,40	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-726,10	B2 - A2	-726,10

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : CONSTRUCTION GENDARMERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		395 000,00	A1 0,00	0,00	395 000,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	395 000,00	0,00	0,00	395 000,00	0,00
2111	Terrains nus	395 000,00	0,00	0,00	395 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		216 220,00	B1 0,00	91 000,00	125 220,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	216 220,00	0,00	91 000,00	125 220,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	117 940,00	0,00	0,00	117 940,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	98 280,00	0,00	91 000,00	7 280,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129
LIBELLE : REHABILITATION RATZ HAUT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		40 200,00	A1 0,00	0,00	40 200,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 200,00	0,00	0,00	40 200,00	0,00
2313	Constructions	40 200,00	0,00	0,00	40 200,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 130
LIBELLE : MAISON DE LA JEUNESSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		178 000,00	A1 0,00	0,00	178 000,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	178 000,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00
2313	Constructions	178 000,00	0,00	0,00	178 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 0,00	B2 - A2 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF





III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	3 212 598,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 176 381,82	671 463,32	2 187 480,04	317 438,46
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	31 535,00	0,00	31 535,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	45 500,19	0,00	0,00	45 500,19
1313	Subv. transf. Départements	493 635,00	0,00	246 135,00	247 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	208 546,00	3 534,00	1 491,00	203 521,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	223 263,40	0,00	105 323,40	117 940,00
1322	Subv. non transf. Régions	461 306,00	10 350,00	450 956,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	766 344,98	253 208,14	617 856,84	-104 720,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	265 000,00	265 000,00	190 000,00	-190 000,00
13246	Attributions compensation investissement	92 260,00	92 260,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	1 257,87	0,00	-1 257,87
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	21 510,00	35 549,26	6 525,60	-20 564,86
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	417 581,15	10 304,05	387 757,10	19 520,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	149 900,10	0,00	149 900,10	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 152 021,00	1 650 000,00	0,00	502 021,00
1641	Emprunts en euros	2 152 021,00	1 650 000,00	0,00	502 021,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	1 055,60	0,00	-1 055,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 041,60	0,00	-1 041,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	14,00	0,00	-14,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 328 402,82	2 322 518,92	2 187 480,04	818 403,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 547 150,18	2 473 787,93	0,00	73 362,25
10222	FCTVA	650 000,00	576 637,75	0,00	73 362,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 897 150,18	1 897 150,18	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Crédits sans emploi (3)
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		2 547 150,18	2 473 787,93	0,00	73 362,25
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 875 553,00	4 796 306,85	2 187 480,04	891 766,11
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 320 764,00	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	360 090,00	360 064,86		25,14
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	26 755,00	5 073,00		21 682,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	18 450,00	0,00		18 450,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	1 950,00	462,00		1 488,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	19 950,00	26 635,41		-6 685,41
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	2 055,00	0,00		2 055,00
28138	<i>Autres constructions</i>	1 750,00	0,00		1 750,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	4 138,00		-4 138,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	130 580,00	77 391,94		53 188,06
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	2 850,00	9 921,78		-7 071,78
281758	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	2 012,28		-2 012,28
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	2 703,43		-2 703,43
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	9 350,00	1 510,00		7 840,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	23 100,00	38 340,88		-15 240,88
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	24 200,00	56 974,20		-32 774,20
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	3 391,18		-3 391,18
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	99 100,00	131 510,76		-32 410,76
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	8 200,00	8 156,89		43,11
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	8 200,00	8 156,89		43,11
Total des recettes d'ordre		2 689 054,00	368 221,75		2 320 832,25

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		21 791 441,00	18 233 170,86	684 539,55	0,00	2 873 730,59	0,00	18 917 710,41
011	Charges à caractère général (3)	2 333 785,00	2 095 624,23	150 973,36	0,00	87 187,41	0,00	2 246 597,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 448 282,00	6 014 979,27	97 225,69	0,00	336 077,04		6 112 204,96
014	Atténuations de produits	7 606 950,00	7 109 267,24	432 840,50	0,00	64 842,26		7 542 107,74
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 499 820,00	2 445 143,24	0,00	0,00	54 676,76	0,00	2 445 143,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 888 837,00	17 665 013,98	681 039,55	0,00	542 783,47	0,00	18 346 053,53
66	Charges financières	208 000,00	202 080,71	0,00	0,00	5 919,29		202 080,71
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	2 276,31	3 500,00	0,00	4 223,69		5 776,31
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 750,00	3 735,00			15,00		3 735,00
Total des dépenses financières		221 750,00	208 092,02	3 500,00	0,00	10 157,98		211 592,02
Total des dépenses réelles		19 110 587,00	17 873 106,00	684 539,55	0,00	552 941,45	0,00	18 557 645,55
023	Virement à la section d'investissement	2 320 764,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	360 090,00	360 064,86			25,14		360 064,86
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		2 680 854,00	360 064,86			2 320 789,14		360 064,86
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		21 791 441,00	18 233 170,86	684 539,55	0,00	2 873 730,59	0,00	18 917 710,41

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		20 383 265,45	20 083 700,31	138 624,05	0,00	160 941,09
013	Atténuations de charges (3)	10 000,45	31 281,92	0,00	0,00	-21 281,47
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 284 550,00	1 208 071,09	63 838,76	0,00	12 640,15
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 061 570,00	3 920 765,00	0,00	0,00	140 805,00
731	Fiscalité locale	11 419 130,00	11 527 654,40	58 059,09	0,00	-166 583,49
74	Dotations et participations (3)	2 948 765,00	3 003 096,79	16 726,20	0,00	-71 057,99
75	Autres produits de gestion courante (3)	159 250,00	199 738,59	0,00	0,00	-40 488,59
Total des recettes de gestion des services		19 883 265,45	19 890 607,79	138 624,05	0,00	-145 966,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	18,73	0,00	0,00	49 981,27
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		50 000,00	18,73	0,00	0,00	49 981,27
Total des recettes réelles		19 933 265,45	19 890 626,52	138 624,05	0,00	-95 985,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	450 000,00	193 073,79			256 926,21
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		450 000,00	193 073,79			256 926,21

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 408 175,55					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	21 791 441,00	21 491 875,86	138 624,05	0,00	160 941,09
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		21 791 441,00	18 233 170,86	684 539,55	0,00	2 873 730,59	0,00	18 917 710,41
011	Charges à caractère général (4)	2 333 785,00	2 095 624,23	150 973,36	0,00	87 187,41	0,00	2 246 597,59
60611	Eau et assainissement	12 280,00	10 971,45	0,00	0,00	1 308,55	0,00	10 971,45
60612	Energie - Electricité	93 250,00	86 801,95	34 109,78	0,00	-27 661,73	0,00	120 911,73
60613	Chauffage urbain	29 000,00	19 908,23	0,00	0,00	9 091,77	0,00	19 908,23
60618	Autres fournitures non stockables	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	7 000,00	10 517,10	0,00	0,00	-3 517,10	0,00	10 517,10
60622	Carburants	53 030,00	42 090,90	0,00	0,00	10 939,10	0,00	42 090,90
60623	Alimentation	32 050,00	31 812,33	0,00	0,00	237,67	0,00	31 812,33
60628	Autres fournitures non stockées	25 860,00	27 571,20	0,00	0,00	-1 711,20	0,00	27 571,20
60631	Fournitures d'entretien	19 390,00	22 532,50	0,00	0,00	-3 142,50	0,00	22 532,50
60632	Fournitures de petit équipement	27 345,00	20 148,05	0,00	0,00	7 196,95	0,00	20 148,05
60636	Habillement et vêtements de travail	6 245,00	4 780,90	0,00	0,00	1 464,10	0,00	4 780,90
6064	Fournitures administratives	11 170,00	8 010,44	0,00	0,00	3 159,56	0,00	8 010,44
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 000,00	17 742,50	0,00	0,00	-742,50	0,00	17 742,50
6068	Autres matières et fournitures	13 865,00	7 217,81	0,00	0,00	6 647,19	0,00	7 217,81
611	Contrats de prestations de services	62 500,00	37 303,89	0,00	0,00	25 196,11	0,00	37 303,89
6132	Locations immobilières	81 000,00	61 947,78	9 869,46	0,00	9 182,76	0,00	71 817,24
61351	Matériel roulant	16 200,00	15 224,24	0,00	0,00	975,76	0,00	15 224,24
61358	Autres	26 500,00	23 109,15	946,80	0,00	2 444,05	0,00	24 055,95
614	Charges locatives et de copropriété	1 750,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 400,00	1 440,00	0,00	0,00	-40,00	0,00	1 440,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 050,00	11 847,93	4 801,19	0,00	-9 599,12	0,00	16 649,12
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	23 000,00	2 146,05	0,00	0,00	20 853,95	0,00	2 146,05
615231	Entretien, réparations voiries	80 000,00	60 771,00	0,00	0,00	19 229,00	0,00	60 771,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 800,00	23 814,52	0,00	0,00	-13 014,52	0,00	23 814,52
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 100,00	288,00	0,00	0,00	3 812,00	0,00	288,00
6156	Maintenance	108 950,00	110 773,30	0,00	0,00	-1 823,30	0,00	110 773,30
6161	Multirisques	32 090,00	58 066,08	0,00	0,00	-25 976,08	0,00	58 066,08
6168	Autres primes d'assurance	165 000,00	76 252,58	0,00	0,00	88 747,42	0,00	76 252,58
6182	Documentation générale et technique	8 115,00	2 781,95	0,00	0,00	5 333,05	0,00	2 781,95



Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	110 150,00	114 484,71	23 744,89	0,00	-28 079,60	0,00	138 229,60
6188	Autres frais divers	4 900,00	9 370,51	0,00	0,00	-4 470,51	0,00	9 370,51
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	205,00	0,00	0,00	-205,00	0,00	205,00
62268	Autres honoraires, conseils	44 635,00	127 545,89	20 040,61	0,00	-102 951,50	0,00	147 586,50
6227	Frais d'actes et de contentieux	26 000,00	38 394,60	0,00	0,00	-12 394,60	0,00	38 394,60
6228	Divers	16 600,00	11 832,41	909,00	0,00	3 858,59	0,00	12 741,41
6231	Annonces et insertions	13 500,00	7 893,08	0,00	0,00	5 606,92	0,00	7 893,08
6232	Fêtes et cérémonies	5 450,00	4 643,76	1 175,03	0,00	-368,79	0,00	5 818,79
6234	Réceptions	4 770,00	3 237,16	701,00	0,00	831,84	0,00	3 938,16
6236	Catalogues et imprimés	25 100,00	12 006,18	871,20	0,00	12 222,62	0,00	12 877,38
6238	Divers	7 715,00	106,80	0,00	0,00	7 608,20	0,00	106,80
6241	Transports de biens	0,00	350,00	0,00	0,00	-350,00	0,00	350,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	10 826,78	0,00	0,00	-10 826,78	0,00	10 826,78
6247	Transports collectifs	196 850,00	196 578,88	0,00	0,00	271,12	0,00	196 578,88
6251	Voyages, déplacements et missions	2 740,00	7 928,46	0,00	0,00	-5 188,46	0,00	7 928,46
6261	Frais d'affranchissement	9 700,00	9 809,08	0,00	0,00	-109,08	0,00	9 809,08
6262	Frais de télécommunications	14 175,00	12 375,32	0,00	0,00	1 799,68	0,00	12 375,32
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00	2 107,27	0,00	0,00	-307,27	0,00	2 107,27
6281	Concours divers (cotisations)	122 600,00	119 084,41	2 143,00	0,00	1 372,59	0,00	121 227,41
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	11 230,80	0,00	0,00	18 769,20	0,00	11 230,80
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	10 100,00	10 094,66	0,00	0,00	5,34	0,00	10 094,66
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	535 500,00	483 973,31	48 977,72	0,00	2 548,97	0,00	532 951,03
62878	Remb. frais à des tiers	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	75 260,00	61 698,55	2 683,68	0,00	10 877,77	0,00	64 382,23
63512	Taxes foncières	47 000,00	43 078,00	0,00	0,00	3 922,00	0,00	43 078,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	700,00	896,78	0,00	0,00	-196,78	0,00	896,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	6 448 282,00	6 014 979,27	97 225,69	0,00	336 077,04		6 112 204,96
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	565 000,00	496 029,14	97 175,69	0,00	-28 204,83		593 204,83
6218	Autre personnel extérieur	66 400,00	52 371,79	50,00	0,00	13 978,21		52 421,79
6331	Versement mobilité	19 380,00	17 447,22	0,00	0,00	1 932,78		17 447,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 614,00	15 857,70	0,00	0,00	1 756,30		15 857,70
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	79 275,00	74 514,91	0,00	0,00	4 760,09		74 514,91
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 571,00	9 514,04	0,00	0,00	1 056,96		9 514,04



Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
64111	Rémunération principale titulaires	2 168 968,00	2 110 782,54	0,00	0,00	58 185,46		2 110 782,54
64112	SFT, indemnité de résidence	14 036,00	15 516,63	0,00	0,00	-1 480,63		15 516,63
64113	NBI	21 695,00	20 684,26	0,00	0,00	1 010,74		20 684,26
64118	Autres indemnités	587 522,00	560 520,92	0,00	0,00	27 001,08		560 520,92
64121	Rémunération principale	623 555,00	545 114,34	0,00	0,00	78 440,66		545 114,34
64128	Autres indemnités	3 300,00	7 727,16	0,00	0,00	-4 427,16		7 727,16
64131	Rémunérations	701 545,00	537 377,74	0,00	0,00	164 167,26		537 377,74
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	3 113,83	0,00	0,00	-3 113,83		3 113,83
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	5 514,76	0,00	0,00	-5 514,76		5 514,76
64138	Primes et autres indemnités	0,00	107 569,45	0,00	0,00	-107 569,45		107 569,45
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	793,00	0,00	0,00	-793,00		793,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	720 782,00	630 649,76	0,00	0,00	90 132,24		630 649,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	774 613,00	736 337,04	0,00	0,00	38 275,96		736 337,04
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	53 802,00	44 196,18	0,00	0,00	9 605,82		44 196,18
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	5 139,00	0,00	0,00	-5 139,00		5 139,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	1 229,36	0,00	0,00	-329,36		1 229,36
6478	Autres charges sociales diverses	19 324,00	16 978,50	0,00	0,00	2 345,50		16 978,50
014	Atténuations de produits	7 606 950,00	7 109 267,24	432 840,50	0,00	64 842,26		7 542 107,74
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	4 732 000,00	4 350 293,10	402 964,50	0,00	-21 257,60		4 753 257,60
739211	Attribution de compensation	485 000,00	484 876,00	0,00	0,00	124,00		484 876,00
739221	FNGIR	355 500,00	355 504,00	0,00	0,00	-4,00		355 504,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	200 000,00	181 626,00	0,00	0,00	18 374,00		181 626,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	34 450,00	22 955,00	0,00	0,00	11 495,00		22 955,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	0,00	20 662,00	20 662,00	0,00	-41 324,00		41 324,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	9 214,00	9 214,00	0,00	-18 428,00		18 428,00
7398	Revers., restitutions et préł. divers	1 800 000,00	1 684 137,14	0,00	0,00	115 862,86		1 684 137,14
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 499 820,00	2 445 143,24	0,00	0,00	54 676,76	0,00	2 445 143,24
65131	Bourses	3 000,00	2 800,00	0,00	0,00	200,00	0,00	2 800,00
65311	Indemnités de fonction	91 145,00	90 138,40	0,00	0,00	1 006,60	0,00	90 138,40
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	5 800,00	5 029,20	0,00	0,00	770,80	0,00	5 029,20
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	19 000,00	19 135,44	0,00	0,00	-135,44	0,00	19 135,44

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Gérez dans le	
							cadre d'une AE	gérées hors AE
65315	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	10 781,18	0,00	0,00	-10 781,18	0,00	10 781,18
6542	Créances éteintes	5 000,00	627,20	0,00	0,00	4 372,80	0,00	627,20
6553	Service d'incendie	901 800,00	901 685,00	0,00	0,00	115,00	0,00	901 685,00
65568	Autres contributions	81 475,00	78 643,00	0,00	0,00	2 832,00	0,00	78 643,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	62 300,00	50 175,20	0,00	0,00	12 124,80	0,00	50 175,20
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	80 000,00	53 478,90	0,00	0,00	26 521,10	0,00	53 478,90
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	128 000,00	101 860,00	0,00	0,00	26 140,00	0,00	101 860,00
6584	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	20,00	0,00	0,00	4 980,00	0,00	20,00
65888	Autres	15 000,00	30 769,72	0,00	0,00	-15 769,72	0,00	30 769,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 888 837,00	17 665 013,98	681 039,55	0,00	542 783,47	0,00	18 346 053,53
66	Charges financières	208 000,00	202 080,71	0,00	0,00	5 919,29		202 080,71
66111	Intérêts réglés à l'échéance	205 000,00	202 080,71	0,00	0,00	2 919,29		202 080,71
6688	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	2 276,31	3 500,00	0,00	4 223,69		5 776,31
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	2 276,31	3 500,00	0,00	4 223,69		5 776,31
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 750,00	3 735,00			15,00		3 735,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 750,00	3 735,00			15,00		3 735,00
Total des charges financières et spécifiques		221 750,00	208 092,02	3 500,00	0,00	10 157,98		211 592,02
Total des dépenses réelles		19 110 587,00	17 873 106,00	684 539,55	0,00	552 941,45	0,00	18 557 645,55
023	Virement à la section d'investissement	2 320 764,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	360 090,00	360 064,86			25,14		360 064,86
6811	Dot. amort. immos incorporelles	360 090,00	360 064,86			25,14		360 064,86
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		2 680 854,00	360 064,86			2 320 789,14		360 064,86

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		20 383 265,45	20 083 700,31	138 624,05	0,00	160 941,09
013	Atténuations de charges (4)	10 000,45	31 281,92	0,00	0,00	-21 281,47
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,45	31 281,92	0,00	0,00	-21 281,47
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 284 550,00	1 208 071,09	63 838,76	0,00	12 640,15
70632	Redevances services à caractère loisir	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7066	Redevances services à caractère social	515 000,00	464 766,26	10 249,46	0,00	39 984,28
706888	Autres	550,00	495,00	0,00	0,00	55,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	76 031,30	0,00	0,00	-76 031,30
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	10 000,00	6 037,42	6 899,29	0,00	-2 936,71
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	85 000,00	46 709,99	46 690,01	0,00	-8 400,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	537 000,00	540 744,53	0,00	0,00	-3 744,53
70878	Remb. frais par des tiers	52 000,00	73 286,59	0,00	0,00	-21 286,59
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 061 570,00	3 920 765,00	0,00	0,00	140 805,00
73211	Attribution de compensation	228 141,00	228 141,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	200 000,00	214 526,00	0,00	0,00	-14 526,00
7328	Autres fiscalités reversées	32 794,00	32 794,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	3 600 635,00	2 370 702,00	0,00	0,00	1 229 933,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	1 074 602,00	0,00	0,00	-1 074 602,00
731	Fiscalité locale	11 419 130,00	11 527 654,40	58 059,09	0,00	-166 583,49
73111	Impôts directs locaux	3 587 770,00	3 730 519,00	0,00	0,00	-142 749,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	521 440,00	605 606,00	0,00	0,00	-84 166,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	101 935,00	111 084,00	0,00	0,00	-9 149,00
73118	Autres contributions directes	0,00	129 379,00	0,00	0,00	-129 379,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	4 731 985,00	4 732 298,00	0,00	0,00	-313,00
73154	Droits de place	1 000,00	1 200,00	500,00	0,00	-700,00
73156	Versement mobilité	650 000,00	523 548,15	57 559,09	0,00	68 892,76
731721	Taxe de séjour	1 800 000,00	1 694 020,25	0,00	0,00	105 979,75
7318	Autres	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Relevés	Crédits sans affectation
74	Dotations et participations (4)	2 948 765,00	3 003 096,79	16 726,20	0,00	-71 057,99
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	220 150,00	242 982,00	0,00	0,00	-22 832,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 055 000,00	1 058 613,00	0,00	0,00	-3 613,00
744	FCTVA	5 000,00	11 523,09	0,00	0,00	-6 523,09
74718	Autres participations Etat	25 000,00	24 245,80	16 726,20	0,00	-15 972,00
7473	Participation départements	31 800,00	14 650,10	0,00	0,00	17 149,90
74758	Participation autres groupements	11 000,00	20 123,93	0,00	0,00	-9 123,93
747818	Autres	25 135,00	40 044,23	0,00	0,00	-14 909,23
747888	Autres	1 181 600,00	1 186 446,68	0,00	0,00	-4 846,68
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	294 500,00	98 097,55	0,00	0,00	196 402,45
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	15 580,00	239 299,00	0,00	0,00	-223 719,00
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	40 000,00	40 668,48	0,00	0,00	-668,48
74888	Autres	44 000,00	26 402,93	0,00	0,00	17 597,07
75	Autres produits de gestion courante (4)	159 250,00	199 738,59	0,00	0,00	-40 488,59
752	Revenus des immeubles	90 000,00	148 109,80	0,00	0,00	-58 109,80
75888	Autres	69 250,00	51 628,79	0,00	0,00	17 621,21
Total des recettes de gestion des services		19 883 265,45	19 890 607,79	138 624,05	0,00	-145 966,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	50 000,00	18,73	0,00	0,00	49 981,27
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	18,73	0,00	0,00	49 981,27
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		19 933 265,45	19 890 626,52	138 624,05	0,00	-95 985,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	450 000,00	193 073,79			256 926,21
722	Immobilisations corporelles	450 000,00	193 073,79			256 926,21
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		450 000,00	193 073,79			256 926,21

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)


Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 190 287,52	62 013,43	0,00	0,00	0,00	1 755 223,06	32 013,29	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 154 883,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	16 228,20	0,00	0,00	0,00	13 094,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	35 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	18 419,36	0,00	0,00	0,00	569 098,26	32 013,29	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	27 365,87	0,00	0,00	0,00	1 173 030,80	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 216 047,93	14,00	0,00	0,00	0,00	267 453,85	29 025,60	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 473 787,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	92 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 453,85	27 984,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		3 418,68	230 300,87	24 828,30	1 573 510,15		4 871 595,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 154 883,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	8 652,84		37 975,04
204	Subventions d'équipement versées	0,00	200 635,41	1 584,00	0,00		237 623,41
21	Immobilisations corporelles	3 418,68	22 814,20	23 244,30	1 564 857,31		2 233 865,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	6 851,26	0,00	0,00		1 207 247,93
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	18 765,47	265 000,00		4 796 306,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 473 787,93
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	18 765,47	265 000,00		671 463,32
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 650 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		1 055,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 190 287,52
1641	Emprunts en euros	1 154 883,52
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 404,00
RECETTES		4 216 047,93
10222	FCTVA	576 637,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 897 150,18
13246	Attributions compensation investissement	92 260,00
1641	Emprunts en euros	1 650 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		62 013,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	16 228,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	2 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	7 869,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 004,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	184,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 376,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	27 365,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 013,43
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 228,20
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 334,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 869,59
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 004,76
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,32
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 376,69
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 365,87
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	1 432,94	0,00	1 720 210,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	2 189,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	43 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	416 485,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	248,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 432,94	0,00	83 900,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 173 030,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	257 227,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	246 923,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	10 304,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	12 444,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	12 444,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		21 135,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 223,06
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 444,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
21318	Autres bâtiments publics	13 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 011,60
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 189,89
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 705,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 214,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 700,35
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,15
2188	Autres immobilisations corporelles	3 909,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 242,77
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 173 030,80
RECETTES		10 226,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 453,85
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 923,40
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 226,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 226,40
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 304,05

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		309,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	309,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 703,30	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 926,63	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 194,75	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975,71	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 473,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 555,39	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519,84	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 739,98	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 025,60	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 450,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,60	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 013,29
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 926,63
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 194,75
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975,71
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 473,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 555,39
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519,84
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 049,97
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 025,60
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 450,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,60

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV
AT.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	3 418,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	3 418,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 418,68
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 418,68
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	230 300,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	108 399,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	92 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	5 002,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	1 635,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	403,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 772,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	6 851,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 300,87
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 399,41
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 236,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 002,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 635,89
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403,08
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 772,80
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 851,26
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoisement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 828,30	0,00	0,00	24 828,30
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,00	0,00	0,00	1 584,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 748,00	0,00	0,00	17 748,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 496,30	0,00	0,00	5 496,30
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 765,47	0,00	0,00	18 765,47
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 350,00	0,00	0,00	10 350,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 284,74	0,00	0,00	6 284,74
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 257,87	0,00	0,00	1 257,87
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872,86	0,00	0,00	872,86

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 573 055,91	0,00	454,24	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	8 652,84	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	47 889,42	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	23 381,80	0,00	454,24	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 131,85	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573 510,15	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 652,84	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 889,42	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 836,04	
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 131,85	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 364 847,35	1 996 095,46	0,00	0,00	0,00	2 036 255,80	3 416 182,58	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	513 089,49	0,00	0,00	0,00	584 923,43	273 048,52	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 239 793,06	0,00	0,00	0,00	1 451 332,37	2 043 134,06	0,00
014	Atténuations de produits	1 104 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 048 542,33	243 212,91	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	202 080,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 776,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 844 887,99	643 832,59	0,00	0,00	18 782,89	467 843,93	1 314 379,93	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	4 761,67	0,00	0,00	0,00	614,73	24 052,82	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	484 286,95	0,00	0,00	0,00	211 447,50	276 999,93	0,00
73	Impôts et taxes	3 920 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 270 608,25	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 650 514,74	52 118,48	0,00	0,00	18 782,89	246 958,53	995 612,08	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	100 946,76	0,00	0,00	0,00	8 823,17	17 715,10	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	18,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	338 508,92	2 163 008,23	4 975 283,34	1 267 463,87		18 557 645,55
011	Charges à caractère général	0,00	75 870,39	178 157,28	76 757,66	544 750,82		2 246 597,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	262 638,53	247 325,81	145 268,08	722 713,05		6 112 204,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	1 684 137,14	4 753 257,60	0,00		7 542 107,74
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	53 388,00	0,00	0,00		2 445 143,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		202 080,71
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 776,31
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 735,00
RECETTES		0,00	212 585,63	81 081,28	4 859 193,57	586 662,76		20 029 250,57
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 852,70	0,00	0,00		31 281,92
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	156 944,17	66 200,00	76 031,30	0,00		1 271 909,85
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 920 765,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	4 732 298,00	581 107,24		11 585 713,49
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	50 864,27	4 972,00		3 019 822,99
75	Autres produits de gestion courante	0,00	55 641,46	13 028,58	0,00	583,52		199 738,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18,73
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 364 847,35
65131	Bourses	2 800,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 781,18
6542	Créances éteintes	627,20
6553	Service d'incendie	901 685,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	101 860,00
6584	Amendes fiscales et pénales	20,00
65888	Autres	30 768,95
66111	Intérêts réglés à l'échéance	202 080,71
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 776,31
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 735,00
739211	Attribution de compensation	484 876,00
739221	FNGIR	355 504,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	181 626,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	22 955,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	41 324,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	18 428,00
RECETTES		11 844 887,99
73111	Impôts directs locaux	3 730 519,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	605 606,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	111 084,00
73118	Autres contributions directes	129 379,00
731721	Taxe de séjour	1 694 020,25
73211	Attribution de compensation	228 141,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	214 526,00
7328	Autres fiscalités reversées	32 794,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	2 370 702,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	1 074 602,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	242 982,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 058 613,00
744	FCTVA	11 523,09
7473	Participation départements	0,10
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	98 097,55
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	239 299,00
75888	Autres	3 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 880 842,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 685,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	42 303,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 152,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	231,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	379,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 475,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 659,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 531,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 470,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	10 356,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 157,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	46 944,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	44 750,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	76 252,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	44,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	107 326,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	45 989,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	94,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 643,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	82,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 120,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	7 207,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 573,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 618,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6261	Frais d'affranchissement	5 159,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 387,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 978,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	69 511,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	10 094,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	92 890,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	13 772,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 385,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 074,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 434,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 844,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	577 125,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 601,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	4 868,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	173 861,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	41 491,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	645,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	6 625,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	94 863,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	192 720,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 009,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	433,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 717,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	62 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	13 375,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	53 478,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		643 832,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 761,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	47 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
70875	Remb. frais par les communes du GFP	383 800,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	53 286,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	40 668,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	89 782,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	11 164,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	18,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		038		
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES		115 252,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	481,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034				
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65311	Indemnités de fonction	90 138,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65313	Cotisations de retraite	5 029,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	19 135,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034				
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 996 095,46
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685,43
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 303,18
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 152,40
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231,62
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379,14
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 475,53
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 140,58
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 531,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 470,80
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 356,81
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 157,18
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 944,38
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 750,80
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 252,58
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,03
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 326,32
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 989,96
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94,18
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 643,20
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,66
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,24
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 207,18
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573,67



Article / compte nature (1)	Libellé	04						TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041	042	043	044	048		
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions		
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 618,88	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 159,64	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 387,59	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,32	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 511,47	
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 094,66	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 890,66	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 772,47	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 385,91	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 074,27	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 434,40	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 844,43	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577 125,04	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 601,35	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 868,89	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 861,33	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 491,70	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645,91	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 625,59	
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 863,90	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 720,34	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 009,18	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 139,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433,46	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 717,04	
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 138,40	
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 029,20	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 135,44	
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 055,00	
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 375,20	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 478,90	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,77	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643 832,59	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 761,67	



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 200,00	
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 800,36	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 286,59	
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 450,00	
748373	Dot. de soutien à l'invest. local (DSIL)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 668,48	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 782,62	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 164,14	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,73	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV
AZ.93Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.935

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	174 607,33	0,00	447 961,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	179,26	0,00	107,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	122,73	0,00	11 038,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	2 005,46	0,00	7 594,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	422,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	109,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	133,25	0,00	7 963,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	453,84	0,00	169,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	133,99	0,00	1 764,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	40,03	0,00	490,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	17 742,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	3 044,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	1 209,60	0,00	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	2 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	2 052,72	0,00	2 475,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	500,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	118 000,00	0,00	6 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	406,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
			6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	48 577,42	0,00	20 193,08	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	369,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	2 131,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	278,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	549,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	2 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	164,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	942,59	0,00	2 282,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	1 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	1 077,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	5 063,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	646,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	182 196,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	3 174,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	39 716,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	22 137,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	2,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	3 863,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	34 691,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	61 938,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	1 048,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	279,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	495,00	0,00	33 876,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	118,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	3 758,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 132 942,37	0,00	280 744,28	0,00	0,00	0,00	2 036 255,80
60611	Eau et assainissement	6 021,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 307,91
60612	Energie - Electricité	21 589,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 750,21
60613	Chauffage urbain	2 766,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 366,29
60621	Combustibles	10 517,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 517,10
60622	Carburants	3 957,91	0,00	80,01	0,00	0,00	0,00	4 460,80
60623	Alimentation	3 046,16	0,00	88,97	0,00	0,00	0,00	3 244,85
60628	Autres fournitures non stockées	1 480,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 577,86
60631	Fournitures d'entretien	7 146,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 769,90
60632	Fournitures de petit équipement	3 314,02	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	5 362,41
60636	Habillement et vêtements de travail	35,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,16
6064	Fournitures administratives	542,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072,83
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 742,50
6068	Autres matières et fournitures	4 786,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 786,45
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 044,57
61358	Autres	5 905,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 187,07
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 320,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 390,31
61551	Entretien matériel roulant	245,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245,36
6156	Maintenance	20 591,33	0,00	394,25	0,00	0,00	0,00	25 513,77
6161	Multirisques	530,71	0,00	228,68	0,00	0,00	0,00	1 260,01
6182	Documentation générale et technique	130,45	0,00	703,00	0,00	0,00	0,00	833,45
6184	Versements à des organismes de formation	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 032,00
6188	Autres frais divers	1 344,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 751,28
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	201 978,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 749,13
6218	Autre personnel extérieur	4 666,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 666,64
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369,20
6228	Divers	2 207,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 339,01



Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		6232	Fêtes et cérémonies	1 434,39	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	400,00	0,00	197,00	0,00	0,00	0,00	1 146,50
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	1 142,40	0,00	0,00	0,00	3 335,40
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6247	Transports collectifs	25 679,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 679,28
6251	Voyages, déplacements et missions	989,36	0,00	836,79	0,00	0,00	0,00	2 293,35
6261	Frais d'affranchissement	172,09	0,00	67,35	0,00	0,00	0,00	404,18
6262	Frais de télécommunications	1 726,95	0,00	1 232,13	0,00	0,00	0,00	6 183,75
6281	Concours divers (cotisations)	366,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,67
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	188 090,67	0,00	16 784,63	0,00	0,00	0,00	204 875,30
6288	Autres services extérieurs	39 703,18	0,00	7 985,43	0,00	0,00	0,00	47 688,61
6331	Versement mobilité	1 900,80	0,00	723,28	0,00	0,00	0,00	3 809,08
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 728,38	0,00	657,59	0,00	0,00	0,00	3 463,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 116,68	0,00	3 093,28	0,00	0,00	0,00	16 273,38
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 036,96	0,00	394,47	0,00	0,00	0,00	2 077,67
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	896,78	0,00	0,00	0,00	896,78
64111	Rémunération principale titulaires	165 410,71	0,00	127 813,52	0,00	0,00	0,00	475 421,12
64112	SFT, indemnité de résidence	368,84	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00	1 328,84
64113	NBI	729,89	0,00	886,08	0,00	0,00	0,00	4 790,46
64118	Autres indemnités	35 202,80	0,00	36 185,69	0,00	0,00	0,00	111 105,00
64131	Rémunérations	169 532,69	0,00	12 358,60	0,00	0,00	0,00	204 029,28
64132	SFT, indemnité de résidence	728,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731,19
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	2 136,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 136,17
64138	Primes et autres indemnités	32 394,71	0,00	1 465,63	0,00	0,00	0,00	37 724,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	81 340,76	0,00	20 854,15	0,00	0,00	0,00	136 886,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58 277,52	0,00	43 093,67	0,00	0,00	0,00	163 309,50
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 318,85	0,00	559,70	0,00	0,00	0,00	9 926,89
6475	Médecine du travail, pharmacie	216,00	0,00	112,00	0,00	0,00	0,00	607,90
6478	Autres charges sociales diverses	1 065,66	0,00	799,20	0,00	0,00	0,00	2 296,86
RECETTES		410 603,74	0,00	22 868,42	0,00	0,00	0,00	467 843,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	496,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614,73
7066	Redevances services à caractère social	198 015,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 015,79
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	12 936,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 936,71
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
747888	Autres	199 154,75	0,00	11 803,78	0,00	0,00	0,00	210 958,53
75888	Autres	0,00	0,00	5 064,64	0,00	0,00	0,00	8 823,17

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
AZ.934


FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		15 139,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	73,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	29,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 092,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300 978,13	64,68	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 455,58	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 782,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 541,94	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801,22	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 156,56	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 099,95	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 837,55	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 793,60	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,01	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,99	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 431,36	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 580,92	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,20	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 894,02	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 863,88	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,73	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229,92	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,50	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 389,20	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 275,64	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 308,22	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,82	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,28	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171,20	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797,70	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204,01	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 464,93	64,68	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218,33	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 230,80	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 661,10	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 567,55	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 151,99	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 592,54	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 286,70	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 355,49	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 591,90	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 068,52	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 601,81	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 716,05	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 114,34	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 727,16	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 511,28	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515,80	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 732,68	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 204,53	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 182,83	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 921,59	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 036,13	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 221,08	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 314 379,93	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 052,82	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 999,93	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 123,93	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975 488,15	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 715,10	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	3 416 182,58
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 455,58
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 782,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 541,94
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801,22
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 156,56
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 173,17
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 866,90
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 793,60
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,01
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,99
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 431,36
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 392,20
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 580,92
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 894,02
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 863,88
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 660,73
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229,92
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,50
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 389,20
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 275,64
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 148,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 308,22
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,82
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,28



Article / compte nature (1)	Libellé	42							TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale							
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées							
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171,20	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797,70	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204,01	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 529,61	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 015,33	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 230,80	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 661,10	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 567,55	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 151,99	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 592,54	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 286,70	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 355,49	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 591,90	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 068,52	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 601,81	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 716,05	
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 114,34	
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 727,16	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 511,28	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515,80	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 732,68	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 204,53	
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 182,83	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 921,59	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 036,13	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 221,08	
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 314 379,93	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 052,82	
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 999,93	
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 123,93	

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975 488,15
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 715,10

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV

AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	326 624,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	318,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	11 298,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	1 209,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	914,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	4 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	38 394,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	385,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	214,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	4 041,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	137,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 678,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	875,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	796,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 741,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	477,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	84 681,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	994,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	27 408,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	58 167,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	932,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	13 732,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	34 488,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	31 481,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 959,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	167 287,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	156 944,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	10 342,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	11 884,48	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 640,43	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146,05	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	7 098,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement social)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	45 298,60	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 298,60	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 508,92
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318,17
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 938,52
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209,60
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146,05
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914,09
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 394,60
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385,88
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214,56
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 041,25
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,94
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 678,73
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	875,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 741,75
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477,70
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 098,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 681,90
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994,56
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 468,64
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 408,24
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 167,62
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	932,52
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 732,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 488,13
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 481,87



Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions			TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 959,33
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 585,63
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 944,17
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 298,60
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 342,86

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	416 229,09	0,00	0,00	0,00	16 588,00	1 730 191,14
60611	Eau et assainissement	0,00	522,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	6 076,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	179,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	147,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 115,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	349,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	72,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	643,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	3 027,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 207,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	4 720,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	500,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	23 194,83	0,00	0,00	0,00	0,00	19,54
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	69 679,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 451,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	561,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	106,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	605,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	812,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	13,87	0,00	0,00	0,00	0,00	115,08
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	353,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions s			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
6331	Versement mobilité	0,00	692,63	0,00	0,00	0,00	0,00	140,06
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	629,69	0,00	0,00	0,00	0,00	127,34
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 959,38	0,00	0,00	0,00	0,00	598,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	377,80	0,00	0,00	0,00	0,00	76,35
63512	Taxes foncières	0,00	35 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 462,16
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,48
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 053,49
64131	Rémunérations	0,00	99 931,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	934,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	24 774,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	38 458,68	0,00	0,00	0,00	0,00	3 597,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	5 249,73	0,00	0,00	0,00	0,00	8 415,36
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 100,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 588,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 137,14
RECETTES		0,00	34 881,28	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 852,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	13 028,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 163 008,23
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522,53
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 076,34
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179,30
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,04
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 115,47
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349,76
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,32
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 027,27
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 207,61
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 720,73
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,62
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 214,37
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 679,34
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,14
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561,60
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106,80
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605,93
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812,73
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,95
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 870,00



Article / compte nature (1)	Libellé	64	65	66	67		TOTAL DU CHAPITRE
		Rayonnement, attractivité du territoire	Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	Maintien et dév. des services publics	Recherche et innovation		
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	757,03
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 557,65
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454,15
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 980,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 462,16
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,48
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 053,49
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 931,90
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934,32
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 774,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 056,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 665,09
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,09
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 588,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 800,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 137,14
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 081,28
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 852,70
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 028,58

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
AZ.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 753 257,60	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00	0,00	0,00	4 753 257,60	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 298,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté ur					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 298,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		178 906,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	93,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	37,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	253,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	957,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	26 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 045,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	470,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	427,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 008,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	256,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	56 725,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	932,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	17 345,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	22 245,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	6 508,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 796,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	19 955,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 164,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		76 031,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	73						735	
		Actions en matière de gestion des eaux							
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	Lutte contre les inondations			
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	76 031,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 119,63	0,00	0,00	4 975 283,34
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,71
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,00	0,00	0,00	190,30
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,26	0,00	0,00	700,26
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	6 850,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253,44
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957,98
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377,60	0,00	0,00	1 377,60
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 045,60
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133,56	0,00	0,00	133,56
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 755,21	0,00	0,00	38 755,21
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427,34
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 008,76
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256,42
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 725,06
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	932,52
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 345,42
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 245,96
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 508,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 796,66
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 955,21
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 164,56
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 753 257,60



Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Infrastructures transports		CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 864,27	0,00	0,00	4 859 193,57
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 031,30
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 298,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 044,23	0,00	0,00	40 044,23
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 620,04	0,00	0,00	7 620,04

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	96 853,74	365 158,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	96 853,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	602,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	10 826,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	168 205,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	185 523,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	586 079,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73156	Versement mobilité	0,00	0,00	581 107,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	4 972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73156	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	805 451,45	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	32 582,77	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 293,99	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	304,70	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 311,40	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	3 034,47	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	30 425,04	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	60 771,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	16 391,84	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 019,60	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	9 366,75	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	8 396,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	24 540,78	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	352,44	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	190,14	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 921,77	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747,17	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	8 212,27	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048,18	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	347 775,36	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 563,36	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	1 954,46	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	70 031,39	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	49 375,61	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	115 283,44	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375,52	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	583,52	0,00	0,00	0,00
73156	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	583,52	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 463,87	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 582,77	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 293,99	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304,70	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 311,40	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 034,47	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 425,04	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 771,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 391,84	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 019,60	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 366,75	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 396,00	
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 853,74	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 540,78	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602,00	
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 826,78	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 205,93	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,44	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,14	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 523,97	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 921,77	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747,17	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 212,27	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048,18	



Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales			TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 775,36
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 563,36
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 954,46
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 031,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 375,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 283,44
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375,52
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 662,76
73156	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 107,24
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 972,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583,52

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 008 995,00									
1641 Emprunts en euros (total)					19 008 995,00									
10000010364 (AB3896)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/02/2014	27/02/2014	15/05/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,466		T	P	N	A-1
105906/5339031 (CDC_105906)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/01/2020	10/02/2020	01/05/2020	1 000 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,451		T	C	N	A-1
1178833 (1178833-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/10/2010	19/12/2010	01/01/2012	79 695,00	V	LIVRETA	2,350	1,730		A	P	N	A-1
1213511 (1213511-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012	20/01/2012	01/08/2012	650 000,00	V	LEP	4,100	3,592		T	C	N	A-1
1228124-1 (1228124-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/07/2012	10/08/2012	01/09/2013	230 100,00	F	FIXE	4,790	0,035		A	P	N	A-1
1237169 (1237169)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2012	31/12/2012	01/01/2014	626 100,00	F	FIXE	3,920	3,895		A	P	N	A-1
1630555 (1630555-1)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2005	26/10/2005	01/02/2007	527 000,00	V	LIVRETA	4,250	3,033		T	P	N	A-1
5510746 (2019-01)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/04/2018	102 100,00	F	FIXE	1,190	1,245		T	P	N	A-1
70004065342 (70004065342-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/11/2009	03/12/2009	15/03/2010	800 000,00	F	FIXE	3,750	3,804		T	P	N	A-1
70004921184 (70004921184-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	600 000,00	F	FIXE	3,400	3,444		T	P	N	A-1
70004930710 (70004930710-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	120 000,00	F	FIXE	3,840	3,896		T	P	N	A-1
70005916400 (70005916400)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	31/05/2012	15/06/2012	15/11/2012	260 000,00	F	FIXE	4,500	4,470		T	P	N	A-1
9556191/A3306191 (9556191)	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2015	06/07/2015	05/10/2015	580 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		T	P	N	A-1
9984613 (9984613)	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2017	07/08/2017	07/02/2018	1 340 000,00	F	FIXE	1,400	1,418		S	P	N	A-1
A3309569 (A3309569000-1)	CAISSE D'EPARGNE	15/07/2009	06/07/2009	06/10/2009	530 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,460	2,741		T	P	N	A-1
MON525337EUR/0526385/001/1 (05	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/11/2018	01/11/2018	01/02/2019	1 034 000,00	F	FIXE	1,420	1,431		T	C	N	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON535645EUR/0537216/001/1 (20)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/10/2020	21/10/2020	01/02/2021	1 500 000,00	F	FIXE	0,510	0,511		T	C	N	A-1
MON535646EUR/0537217/001/1 (20)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/10/2020	21/10/2020	01/02/2021	1 390 000,00	F	FIXE	0,510	0,524		T	C	N	A-1
MON537500/0539150 (2021_INV_LB)	LA BANQUE POSTALE	31/05/2021	07/06/2021	01/10/2021	1 890 000,00	F	FIXE	0,700	0,716		T	C	N	A-1
MON548758EUR (2024_INV_T_LBP)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/09/2024	10/10/2024	01/02/2025	650 000,00	F	FIXE	3,370	3,412		T	C	N	A-1
NE07496636 (2022_INV_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	09/06/2022	04/07/2022	30/09/2022	800 000,00	F	FIXE	1,220	1,237		T	C	N	A-1
NE07571416 (2022_SIEGE_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	09/06/2022	04/07/2022	30/09/2022	500 000,00	F	FIXE	1,220	1,249		T	C	N	A-1
NE07571497 (2022_ABORD_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	09/06/2022	04/07/2022	30/10/2022	500 000,00	F	FIXE	1,220	1,236		T	C	N	A-1
NE08670044 (NE08670044)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	01/08/2023	24/08/2023	30/10/2023	1 300 000,00	F	FIXE	3,890	3,964		T	P	N	A-1
NE10025397 (2024_INV_T_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	18/11/2024	02/12/2024	30/03/2025	1 000 000,00	F	FIXE	3,320	3,377		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					19 008 995,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 368 830,84					1 155 072,13	201 892,09	0,00	46 973,42
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 368 830,84					1 155 072,13	201 892,09	0,00	46 973,42
10000010364 (AB3896)	N	0,00	A-1	336 868,19	4,13	F	FIXE	3,420	72 425,23	13 075,57	0,00	1 471,42
105906/5339031 (CDC_105906)	N	0,00	A-1	810 000,00	20,09	V	LIVRETA	3,750	40 000,00	30 881,56	0,00	4 965,69
1178833 (1178833-1)	N	0,00	A-1	31 307,76	6,00	V	LIVRETA	2,600	3 985,10	917,61	0,00	1 127,08
1213511 (1213511-1)	N	0,00	A-1	108 333,50	2,34	V	LEP	6,263	43 333,32	8 498,76	0,00	949,82
1228124-1 (1228124-1)	N	0,00	A-1	59 751,09	2,67	F	FIXE	4,790	18 124,56	3 730,24	0,00	956,64
1237169 (1237169)	N	0,00	A-1	203 649,19	3,00	F	FIXE	3,920	46 203,35	9 794,22	0,00	7 983,05
1630555 (1630555-1)	N	0,00	A-1	269 275,97	11,84	V	LIVRETA	4,433	16 767,91	12 398,85	0,00	2 008,59
5510746 (2019-01)	N	0,00	A-1	34 522,01	3,06	F	FIXE	1,190	10 356,77	487,95	0,00	79,26
70004065342 (70004065342-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	3,750	68 365,34	1 609,79	0,00	0,00
70004921184 (70004921184-1)	N	0,00	A-1	50 159,18	0,96	F	FIXE	3,400	48 489,23	2 740,17	0,00	80,53
70004930710 (70004930710-1)	N	0,00	A-1	10 312,47	0,96	F	FIXE	3,840	9 925,92	635,36	0,00	18,70
70005916400 (70005916400)	N	0,00	A-1	61 574,46	2,63	F	FIXE	4,500	20 577,41	3 352,83	0,00	353,88
9556191/A3306191 (9556191)	N	0,00	A-1	46 931,45	0,51	F	FIXE	1,670	61 669,67	1 428,77	0,00	187,42
9984613 (9984613)	N	0,00	A-1	749 450,61	7,60	F	FIXE	1,400	87 935,85	11 416,71	0,00	4 191,22
A3309569 (A3309569000-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	C	EURIBOR03M	4,995	33 499,65	855,06	0,00	0,00
MON525337EUR/0526385/001/1 (05)	N	0,00	A-1	620 400,08	8,84	F	FIXE	1,420	68 933,32	9 421,47	0,00	1 460,30
MON535645EUR/0537216/001/1 (20)	N	0,00	A-1	1 100 000,00	10,84	F	FIXE	0,510	100 000,00	5 928,76	0,00	929,92
MON535646EUR/0537217/001/1 (20)	N	0,00	A-1	1 019 333,28	10,84	F	FIXE	0,510	92 666,68	5 493,97	0,00	861,72
MON537500/0539150 (2021_INV_LB)	N	0,00	A-1	1 480 500,00	11,50	F	FIXE	0,700	126 000,00	10 914,76	0,00	2 590,87
MON548758EUR (2024_INV_T_LBP)	N	0,00	A-1	650 000,00	14,84	F	FIXE	3,370	0,00	0,00	0,00	4 917,42
NE07496636 (2022_INV_CMSO)	N	0,00	A-1	666 666,70	12,50	F	FIXE	1,220	53 333,32	8 540,00	0,00	45,19
NE07571416 (2022_SIEGE_CMSO)	N	0,00	A-1	416 666,70	12,50	F	FIXE	1,220	33 333,32	5 337,50	0,00	28,24
NE07571497 (2022_ABORD_CMSO)	N	0,00	A-1	425 000,03	12,58	F	FIXE	1,220	33 333,32	5 439,17	0,00	887,65



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
NE08670044 (NE08670044)	N	0,00	A-1	1 218 128,17	13,58	F	FIXE	3,890	65 812,86	48 993,01	0,00	8 112,14
NE10025397 (2024_INV_T_CMSO)	N	0,00	A-1	1 000 000,00	15,00	F	FIXE	3,320	0,00	0,00	0,00	2 766,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 368 830,84					1 155 072,13	201 892,09	0,00	46 973,42

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 368 830,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		11-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 - FRAIS ETUDES	3	11/12/2023
L	2023- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3	11/12/2023
L	2031- FRAIS D'ETUDES	3	11/12/2023
L	2033 - FRAIS D'INSERTION	3	11/12/2023
L	204XX1 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - BIENS MOBILIERES, MATERIELS, ETUDES	5	11/12/2023
L	204XX2 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023
L	204XX3 - PROJETS INFRASTRUCTURES	20	11/12/2023
L	2051- CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES: LOGICIELS, LICENCES, BREVETS	2	11/12/2023
L	2121 - PLANTATIONS ET ARBUSTES	20	11/12/2023
L	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	30	11/12/2023
L	21321 - IMMEUBLES DE RAPPORT	30	11/12/2023
L	21328 - AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	11/12/2023
L	21352 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	20	11/12/2023
L	2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	30	11/12/2023
L	2152 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	11/12/2023
L	215731 - AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE : MATERIEL ROULANT	10	11/12/2023
L	215738 - AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	11/12/2023
L	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10	11/12/2023
L	2181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	11/12/2023
L	21828 - MATERIEL DE TRANSPORT CAMIONS, VI, TRACTEURS	15	11/12/2023
L	21828 - MATERIEL DE TRANSPORT VOITURES	10	11/12/2023
L	21831 - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	11/12/2023
L	21838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/2023
L	21841 - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10	11/12/2023
L	21848 - AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES	10	11/12/2023
L	2185 - MATERIEL DE TELEPHONIE FIXES	10	11/12/2023
L	2185 - MATERIEL DE TELEPHONIE PORTABLES	5	11/12/2023
L	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	11/12/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	6 785 458,82
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	6 785 458,82
Recettes réelles de fonctionnement	II	19 808 668,40
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	34,25

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	101 860,00	
Personnes de droit privé	101 860,00	
Associations	101 860,00	
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	6 600,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	4 900,00	SUBVENTION SICC 2024
AMICALE LAIQUE LA ROQUE GAGEAC	300,00	SUBVENTION SICC 2024
AOSPC	26 560,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024
ASSO BENELLIA - LA FERME D'ELLIA	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSO MOULINS DU PERIGORD NOIR	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSO PIANO PLURIEL	250,00	SUBVENTION SICC 2024
ASSO PIANO PLURIEL	50,00	VERSEMENT COMPLEMENTAIRE CICC
ASSOCIATION ACCES	300,00	SUBVENTION SICC 2024
ASSOCIATION ENEART	800,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSOCIATION ENEART	800,00	SUBVENTION SICC 2024
ASSOCIATION MOYENAJEUX	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSOCIATION VIVA VOCE	300,00	VERSEMENT SUBVENTION SICC 2024
AVENIR SARLAT	15 000,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
CENTRE SANTE SARLAT PERIGORD	30 000,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
CIDFF DORDOGNE	1 500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
DONNA CORI	150,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
FOYER LAIQUE RURAL DE MARQUAY	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
KERUZHA	1 000,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
LA PELLE AUX IDEES	1 500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
LA PELLE AUX IDEES	450,00	SUBVENTION SICC 2024
LA RINGUETA	1 000,00	SUBVENTION SICC 2024
LES AMIS DU BRIGADIER	1 200,00	SUBVENTION SICC 2024
LES AMIS DU BRIGADIER	200,00	VERSEMENT COMPLEMENTAIRE SUBVENTION SICC
MAISON DES ARTS ET DE LA SCENE	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
MUSIQUE EN SARLADAIS	700,00	SUBVENTION SICC 2024
PERIGORD RAIL PLUS	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
SAINT ANDRE ALLAS	1 000,00	SUBVENTION SICC 2024
SUR LES TRACES DU PASSE	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
TOUT CONTE FEE	800,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
VELO CLUB MONPAZIEROIS	3 000,00	SUBVENTION TOUR DU PERIGORD 2024
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

Berser
Levrault

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		30,00	0,57	30,57	24,90	5,37	30,27
Adjt adm	C	4,00	0,57	4,57	2,00	2,37	4,37
Adjt adm Pal 1CI	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjt adm Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 1CI	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		27,00	0,00	27,00	22,90	3,00	25,90
Adjt tech	C	8,00	0,00	8,00	6,90	1,00	7,90
Adjt tech Pal 1CI	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjt tech Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maitrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent maitrise Pal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	0,66	6,66	6,26	0,00	6,26
Conseiller soc-ed	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	5,00	0,66	5,66	5,26	0,00	5,26
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		5,00	0,00	5,00	4,50	0,00	4,50
Auxiliaire puér CI N	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Auxiliaire puér CI Sup	B	4,00	0,00	4,00	3,70	0,00	3,70

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter patr Pal 2Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		11,00	6,91	17,91	11,06	5,15	16,21
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	6,00	0,70	6,70	4,30	1,70	6,00
Adjt ter animation	C	3,00	6,21	9,21	5,76	2,45	8,21
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		18,00	0,00	18,00	0,00	18,00	18,00
Assistante maternelle		16,00	0,00	16,00	0,00	16,00	16,00
Médecin		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Vacataire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		104,00	8,14	112,14	75,62	31,52	107,14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				442 801,29		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjt adm	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD
Adjt adm	C	ADM	401	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjt ter anim Pal 2CI	C	ANIM	368	0,00	332-13	CDD
Adjt ter anim Pal 2CI	C	ANIM	368	0,00	332-13	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	1101	0,00	332-13	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	500	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Assistante maternelle		OTR		53 715,92	332-13	A Autres contrats
Assistante maternelle		OTR		357 138,11	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Assistante maternelle		OTR		30 242,26	332-10	A Autres contrats
Attaché	A	ADM	1868	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin		OTR		1 080,00	332-8-2°	A Autres contrats
Technicien	B	TECH	812	0,00	332-8-2°	CDD
Vacataire		OTR		625,00	332-8-2°	A Autres contrats
Agents occupant un emploi non permanent (7)				9 851,90		
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	371	0,00	332-24	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	734	0,00	332-23-1°	CDD
Assistante maternelle		OTR		9 851,90	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Educateur Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	332-23-1°	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				452 653,19		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202508-BF

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Social Sarlat Périgord Noir	01/01/2010	19/06/2009	SPA	non
EPIC	OFFICE DE TOURISME SARLAT PÉRIGORD NOIR	01/01/2012	30/09/2011	SPIC	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget Annexe	Service Public D'Assainissement Non Collectif	11/02/2005	11/02/2005	20002721700021	SPIC	non
Budget Annexe	Zone d'Activité Économique	10/01/2011	10/01/2011	20002721700039	SPA	oui
Budget Annexe	Résidence Habitat Jeunes	09/04/2016	09/04/2016	20002721700054	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			10 808 507,90	25 878,59	
Acquisitions à titre onéreux			10 792 385,46	25 878,59	
22/05/2014	POLE CULTUREL JEUNESSE	21318-6	8 533 935,43	0,00	30
30/07/2021	FRANCE TABAC	222313-0038	138 167,73	0,00	0
03/09/2021	SIEGE ADMINISTRATIF CCSPN	212313_0104	1 036 113,86	0,00	30
25/11/2022	PARTICIPATION INVESTISSEMENT SMETAP	2220415_0112	7 613,00	0,00	0
30/11/2022	MUA ABSORBEUR ACCOUSTIQUE	222158_0115	0,00	1 041,60	1
02/02/2023	CRH POSE CLOTURE + PORTAIL	2321318_0005	21 270,00	0,00	0
24/07/2023	MED ROMANS ADOS	232188_0079	2 555,56	2 555,56	1
24/07/2023	MED ROMANS POLICIERS	232188_0080	2 110,28	2 110,28	1
10/11/2023	MOBILIER/MAISON DES MUSIQUES	232184_0170	48 781,61	0,00	15
10/11/2023	MED FONDS DOCUMENTAIRE 2023	232188_0175	4 909,15	4 909,15	1
17/11/2023	MED COMEDIES ADULTES	232188_0185	8 479,34	1 059,00	8
01/12/2023	MED FILMS DOCUMENTAIRES ENFANTS	232188_0189	5 972,44	746,00	8
15/12/2023	MED FILMS D'ANIMATION ENFANTS	232188_0202	7 360,92	920,00	8
15/12/2023	MED SPECTACLES FILMS ADULTES	232188_0203	2 936,64	367,00	8
15/12/2023	MED FILMS FAMILIAUX NOVEMBRE 2023	232188_0205	8 675,12	1 084,00	8
12/02/2024	MOBILIER ASSISES PCJ	242184_0001	168 999,87	0,00	10
12/02/2024	MOBILIER RAYONNAGES PCJ	242184_0002	144 645,59	0,00	10
28/02/2024	CRH ECHENILLOIR SUR PERCHE	242188_0003	147,96	0,00	1
29/02/2024	MED DVD THEATRE ADULTE	242188_0004	2 247,91	0,00	1
29/02/2024	MPC IMPRIMANTE CANON	2421848_0006	176,39	0,00	1
29/02/2024	ECO MOE CREATION VELOROUTE	242031_0007	3 624,00	0,00	1
29/02/2024	VOI SARLAT BORNAGE ROUTE DE PASCAL	242031_0008	854,40	0,00	1
29/02/2024	VOI PANNEAUX POLICE ENTRETIEN	2421573_0009	1 533,41	0,00	1
29/02/2024	PMN MATERIEL PIEZOMETRIQUE AP LAVIGNAC	242188_0010	2 961,90	0,00	10
12/03/2024	ADG FAUTEUIL DGS	2421848_0011	1 172,29	0,00	1
12/03/2024	MCP 1 ASPIRATEUR PROFESSIONNEL	242188_0012	207,48	0,00	1
12/03/2024	VOI PEINTURE ROUTIERE SARLAT CDE 2024	242151_0013	25 979,10	0,00	30
15/03/2024	MED FILMS DOCUMENTAIRES VULGARIS(REPORT)	242188_0014	3 759,72	0,00	10
15/03/2024	VOI PANNEAUX ENTRETIEN SIGNA VERTICALE	2421573_0015	619,16	0,00	1
27/03/2024	STC CONTROLEUR DE PORTES INFORMATIQUE	242188_0016	1 943,88	0,00	1
29/03/2024	PANNEAUX SIGNALISATION TEMPORAIRE	2421573_0017	2 088,00	0,00	1
29/03/2024	FIN FAUTEUIL SERVICE FINANCIER	2421848_0018	488,10	0,00	1
03/04/2024	STC TELEPHONE SAMSUNG A14 NOIR 64 Go	242185_0019	403,08	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
04/04/2024	SARLATECH MACHINES ET EQUIPEMENT FAB LAB	242188_0020	6 262,86	0,00	10
05/04/2024	MED FONDS DOCUMENTAIRE 2024	242188_0021	320,98	0,00	1
18/04/2024	SIEGE PANNEAUX PARKING VISITEURS	2421578_0022	1 650,00	0,00	1
24/04/2024	MED ROMANS POLICIERS MARS 2024	242188_0023	1 330,46	0,00	1
24/04/2024	MED LITTERATURE GENERALE JANVIER 2024	242188_0024	1 198,96	0,00	1
24/04/2024	GRH IMPRIMANTE LASER BROTHER HL-L5210dn	2421838_0025	405,60	0,00	1
24/04/2024	CEL CREATION ET POSE PERGOLA D'OMBRE	2421318_0026	5 041,20	0,00	0
24/04/2024	MUA STORE BEBE	2421318_0027	1 786,63	0,00	0
25/04/2024	SARLATECH 2 LOTS DE 2 TABLES HAUTES	2421848_0028	184,97	0,00	1
07/05/2024	STC MACHINE DE GRAVURE DECOUPEE 80W	242188_0029	2 280,45	0,00	1
07/05/2024	STC MATERIEL STUDIO	2421838_0030	641,43	0,00	1
07/05/2024	STC OUTILLAGE FAB-LAB PERCEUSE VISSEUSE	242188_0031	1 113,62	0,00	1
15/05/2024	MCP TABOURET ERGONOMIQUE + DOSSIER OVAL	2421848_0032	186,16	0,00	1
16/05/2024	MPE PANNEAUX SIGNALETIQUE	2421578_0033	318,00	0,00	1
16/05/2024	ECM TELEPHONES ET CASQUE SANS-FIL MAISON	242188_0034	158,54	0,00	1
22/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0035	2 000,00	0,00	1
22/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0036	1 850,00	0,00	1
22/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0037	1 000,00	0,00	1
22/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0038	2 000,00	0,00	1
22/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0039	2 500,00	0,00	1
22/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0040	2 000,00	0,00	1
23/05/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0041	2 000,00	0,00	1
23/05/2024	MUA 2 BABYPHONES	242188_0042	239,81	0,00	1
06/06/2024	MPE MISE AUX NORMES CLOTURE	2421318_0043	7 140,00	0,00	0
18/06/2024	FIN_SOURIS ERGONOMIQUE VERTICALE	2421838_0044	59,99	0,00	1
18/06/2024	MED DOC. SCIENCES APPLIQUEES AVRIL	242188_0045	568,67	0,00	1
18/06/2024	MED PREMIERES LECTURES AVRIL	242188_0046	216,65	0,00	1
18/06/2024	MED DOCUMENTAIRES 500 JEUNESSE MARS 2024	242188_0047	513,65	0,00	1
18/06/2024	MED DOCUMENTAIRES RELIGION AVRIL 2024	242188_0048	265,72	0,00	1
18/06/2024	PART INVESTISSEMENT 2024 SMPN	242041581_0049	92 236,00	0,00	5
18/06/2024	STC FOURNITURES OUTILLAGE FAB-LAB SARLAT	242188_0050	598,48	0,00	1
20/06/2024	NETTOYEUR VAPEUR POLTI VAPORETTO PRO 100	242188_0051	429,00	0,00	1
20/06/2024	COFFRE-FORT NUMERIQUE RH	242051_0052	2 172,60	0,00	1
20/06/2024	TABLES DEMI-CERCLE PLATEAU MELAMINE	2421848_0053	596,15	0,00	1
27/06/2024	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE 1/100	242031_0054	2 856,00	0,00	3
27/06/2024	ALBUMS TOUT PETITS MARS 2024	242188_0055	565,06	0,00	1
27/06/2024	DOCUMENTAIRES MUSIQUE AVRIL 2024	242188_0056	509,83	0,00	1
27/06/2024	ROLL UP DEROULANT + PIED ET SAC	242188_0057	154,80	0,00	1
27/06/2024	PANNEAUX SIGNALISATION FAC064332	24215738_0058	358,56	0,00	1
27/06/2024	REHABILITATION CASERNE SDIS	24204131_0059	108 399,41	11 080,00	5
27/06/2024	PANNEAUX SIGNALISATION F*FAC064195	24215738_0060	176,30	0,00	1
27/06/2024	PC PORTABLE DELL INSPIRON 15	2421838_0061	2 953,38	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
03/07/2024	PANNEAU RUE LOUIS DE CHAMPAGNE	24215738_0062	112,80	0,00	1
16/07/2024	ADG 3 TABLES BOIS EXTERIEUR	242188_0063	599,98	0,00	1
24/07/2024	CRF/CONTOURS MATELAS WESCO	2421848_0065	3 321,60	0,00	10
24/07/2024	MED BD JEUNESSE JUIN 2024	242188_0066	692,19	0,00	1
24/07/2024	MED ROMANS HISTORIQUES MAI 2024	242188_0067	193,67	0,00	1
24/07/2024	MED ROMANS SENTIMENTAUX MAI 2024	242188_0068	333,34	0,00	1
24/07/2024	ACHAT TENTES SEJOURS/ETE2024	242188_0069	725,01	0,00	1
29/07/2024	VOI PANNEAU SIGNALISATION FA°FAC065316	24215738_0070	72,19	0,00	1
29/07/2024	VOI PANNEAUX DE POLICE PLACE 14 JUILLET	24215738_0071	238,54	0,00	1
01/08/2024	ÉCRAN VITRINE DYNAMIQUE LIGHT AND PLAY	242188_0072	1 085,26	0,00	1
08/08/2024	PCJ SERVEUR + FIREWALL MEDIATHEQUE	2421838_0073	16 674,00	0,00	5
08/08/2024	PCJ_ONDULEUR SERVEUR MEDIATHEQUE	2421838_0074	706,80	0,00	1
08/08/2024	PCJ_CONSOLES ET MATERIELS JEUX VIDEO	2421838_0075	3 983,79	0,00	5
09/08/2024	STC MATERIELS STUDIO	2421838_0076	1 180,85	0,00	1
09/08/2024	STC FONTAINE A EAU	242188_0077	955,20	0,00	1
09/08/2024	SIEGE CCSPN MICRO ONDES	242188_0078	91,80	0,00	1
09/08/2024	CCO FOURNITURE ET POSE PORTE COULISANTE	2421351_0079	3 743,87	0,00	0
12/08/2024	MEDIATHEQUE 5 PORTABLES ATELIER	2421838_0080	2 820,00	0,00	5
12/08/2024	CCSPN 6 PC PORTABLE LENOVO	2421838_0081	3 412,80	0,00	5
12/08/2024	SUC_1 ECRAN TACTILE	2421838_0082	3 418,68	0,00	5
12/08/2024	PCJ_8 PC BUREAU	2421838_0083	7 869,60	0,00	5
12/08/2024	CCSPN_30 LICENCES OFFICE 2019 RECONDIT.	242051_0084	2 178,00	0,00	1
12/08/2024	CCSPN_4 PC PORTABLE	2421838_0085	3 912,00	0,00	5
13/08/2024	ECM BATTERIE + AMPLIS	242188_0086	1 274,40	0,00	1
13/08/2024	MULTI PURIFICATEURS D'AIR	242188_0087	1 326,24	0,00	1
19/08/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0088	2 000,00	0,00	1
29/08/2024	CCO TABOURET EGORNOMIQUE	2421848_0089	135,90	0,00	1
29/08/2024	MED LIVRES THEATRE AVRIL 2024	242188_0090	466,77	0,00	1
29/08/2024	MED DOCUMENTAIRES ART AVRIL 2024	242188_0091	1 157,15	0,00	1
29/08/2024	MCP PLOMBERIE TRAVAUX BUANDERIE	2421351_0092	450,88	0,00	0
29/08/2024	MED ROMANS PREMIERES LECTURES MAI 2024	242188_0093	373,93	0,00	1
29/08/2024	MED DOCUMENTAIRES CINEMA JUIN 2024	242188_0094	637,45	0,00	1
29/08/2024	CRH CHARIOT DE JARDIN METALLIQUE	2421848_0095	278,00	0,00	1
29/08/2024	CRH TABOURETS FA 241082379	2421848_0096	298,20	0,00	1
06/09/2024	MED POESIE MAI 2024	242188_0097	314,05	0,00	1
06/09/2024	MED ROMANS ADOS JUIN 2024	242188_0098	365,84	0,00	1
06/09/2024	MED ROMANS DU TERROIR JUIN 2024	242188_0099	624,97	0,00	1
06/09/2024	MED BD ADULTES MAI 2024	242188_0100	1 423,40	0,00	1
06/09/2024	MED CONTES JEUNESSE JUILLET 2024	242188_0101	685,03	0,00	1
06/09/2024	MPE/TABLE LANGER/SANITAIRE CLM CF CCO	242188_0102	2 409,95	0,00	10
06/09/2024	STC 4 FAUTEUILS TERTIO GRIS ANTHRAC	2421848_0103	1 450,92	0,00	1
18/09/2024	RP1 EQUIPEMENT ESPACE SENSORIEL	242158_0104	975,71	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
18/09/2024	PMN STATION METEO	242188_0105	2 534,40	0,00	10
18/09/2024	CCO_MATERIEL POINTAGE TACTILE	2421838_0106	4 473,00	0,00	5
18/09/2024	ADG LICENCE ORACLE	242051_0107	11 877,60	0,00	2
18/09/2024	ADG XIAOMI CONFERENCE TAPCAST	2421838_0108	79,20	0,00	1
18/09/2024	STC SOURIS ERGONOMIQUE	2421838_0109	179,97	0,00	1
18/09/2024	CRH MICRO CHAINE	242188_0110	349,99	0,00	1
18/09/2024	CRH LAVE LINGE	242188_0111	1 228,99	0,00	1
18/09/2024	MED DOCUMENTAIRES MAI 2024	242188_0112	1 056,38	0,00	1
18/09/2024	STC SOURIS	2421838_0113	46,80	0,00	1
18/09/2024	TELEPHONE SAMSUNG GALAXY A15 -128Go	242185_0114	184,32	0,00	1
18/09/2024	RP2 CROSSCAL M5 64 GO	242185_0115	259,92	0,00	1
18/09/2024	RP1 CROSSCAL M5 64 GO	242185_0116	259,92	0,00	1
23/09/2024	PIQUETS STATION DE TRAIL CAMPAGNAC	242181_0117	2 334,00	0,00	1
23/09/2024	MOBILIER TABLES+DIVERS PCJ	2421848_0118	94 233,33	0,00	10
24/09/2024	FRANCE TABAC ACQUISITION MOBILIER SIEGE	2421848_0119	552,24	0,00	1
01/10/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0120	2 000,00	0,00	1
01/10/2024	SUBVENTION OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0121	696,00	0,00	1
04/10/2024	PCJ MAT INFORMATIQUE DIVERS/MEDIATHEQUE	2421838_0122	4 401,16	0,00	5
09/10/2024	CCSPN_VOIRIE_BAT I_MISSION AMO	242313_0123	3 000,00	0,00	0
04/11/2024	ROMANS POLICIERS ETE 2024	242188_0126	1 470,15	0,00	1
04/11/2024	PREMIERES LECTURES JUILLET 2024	242188_0127	274,89	0,00	1
04/11/2024	ROMANS SCIENCE FICTION ETE 2024	242188_0128	336,71	0,00	1
04/11/2024	ROMANS JEUNESSE ETE 2024	242188_0129	353,90	0,00	1
04/11/2024	DOCUMENTAIRES SCIENCES SOCIALES	242188_0130	484,75	0,00	1
04/11/2024	LIVRES EN ANGLAIS	242188_0131	1 273,54	0,00	1
04/11/2024	DOCUMENTAIRES LOISIRS CREATIFS	242188_0132	950,74	0,00	1
04/11/2024	DOCUMENTAIRES INFORMATIQUE	242188_0133	502,81	0,00	1
04/11/2024	DOCUMENTAIRES JUILLET 2024	242188_0134	444,37	0,00	1
04/11/2024	MATERIEL PISCINE/SUBV CAF	242188_0135	466,80	0,00	1
04/11/2024	DOCUMENTAIRES JUIN 2024	242188_0136	522,77	0,00	1
04/11/2024	COUPLAGE SIP2 AUTOMATES	2421838_0137	1 992,00	0,00	1
04/11/2024	FAUTEUIL SECRETIARIAT	2421848_0138	448,91	0,00	1
04/11/2024	6 CHAISES AUBINA REUNION BUREAU IB	2121848_0139	387,60	0,00	1
04/11/2024	RADIATEURS ELECT. COULOIRS RC CCSPN	242188_0140	1 159,84	0,00	1
04/11/2024	ÉCRAN VITRINE DYNAMIQUE LIGHT&PLAY	242188_0142	1 085,25	0,00	1
15/11/2024	AUTOCOM MEDIATHEQUE	2421838_0143	336,00	0,00	1
15/11/2024	MED AUTOCOM	2421838_0145	4 922,15	0,00	5
15/11/2024	TELEPHONES IP	242185_0146	248,15	0,00	1
15/11/2024	TRAVAUX LADIGNAC - EFFACEMENT ETANG	242128_0147	17 568,00	0,00	0
15/11/2024	PMN_PANNEAU CHANTIER CHANTEGREL	242128_0148	180,00	0,00	0
18/11/2024	MED CREATION IDENTITE VISUELLE	242051_0149	650,00	0,00	1
18/11/2024	MED FILMS DOCUMENTAIRES ADULTES SEPT.	242188_0150	0,00	0,00	10



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
19/11/2024	MED PLACARD BIBLIOTHEQUE STE NATHALENE	2421848_0151	2 256,00	0,00	1
20/11/2024	RP1 ESPACE SENSORIEL/SUBV.CAF	242188_0152	1 024,00	0,00	1
20/11/2024	RP1 ESPACE SENSORIEL	242188_0153	435,06	0,00	1
22/11/2024	ADG 2 SAPINS DE NOEL	242188_0154	147,07	0,00	1
29/11/2024	INTERCALLAIRES POUR BD, CD, DVD	24218481_0156	5 581,36	0,00	10
29/11/2024	4 VESTIAIRES DE BUREAU 3 COLONNES	2421848_0157	1 399,44	0,00	1
29/11/2024	BUFFET BANDANA	2421848_0158	626,35	0,00	1
29/11/2024	FAUTEUILS SOKOA FAUT RESIL T ASS 3D	24218481_0159	1 591,15	0,00	1
02/12/2024	MED FILMS DOCUMENTAIRES JEUNESSE 092024	242188_0160	1 709,14	0,00	1
02/12/2024	MED FILMS D'ANIMATION SEPTEMBRE 2024	242188_0161	5 301,14	0,00	10
02/12/2024	MED FILMS POLICIER-HORREUR SEPTEMBRE2024	242188_0162	2 460,56	0,00	10
02/12/2024	MED FILMS JEUNESSE SEPTEMBRE 2024	242188_0163	1 783,62	0,00	1
02/12/2024	MED FILMS FAMILIAUX JEUNESSE OCTOBRE2024	242188_0164	3 564,54	0,00	10
02/12/2024	MED FILMS DOCUMENTAIRES JEUNES SEPTEMBRE	242188_0165	592,21	0,00	1
02/12/2024	MED FILMS SCIENCE FICTION SEPTEMBRE 2024	242188_0166	1 873,66	0,00	1
02/12/2024	MED FILMS ACTION AVENTURES SEPTEMBRE2024	242188_0167	2 366,94	0,00	1
02/12/2024	MED DVD SERIES ADULTES SEPTEMBRE 2024	242188_0168	2 388,97	0,00	1
02/12/2024	MED - DVDATELIER DIFFUSION AUDIOVISUELLE	242188_0169	542,15	0,00	1
02/12/2024	MED-FILMS DOCUMENTAIRES ADULTES 092024	242188_0170	3 101,52	0,00	10
03/12/2024	SONO PORTABLE	2421848_0171	284,40	0,00	1
03/12/2024	TABLES	2421848_0172	728,30	0,00	1
03/12/2024	CHAISES ATLAS	2421848_0173	1 108,50	0,00	1
03/12/2024	VOIRIE_SARLAT_PARKING DESMOURET_AMO	242031_0174	4 942,44	0,00	3
04/12/2024	CEL PREPARAT° FONDATION CLOTURE	2421318_0175	1 394,40	0,00	0
06/12/2024	MED - FLIM IMAGIER ANIMÉ DE KOUMI	242188_0176	37,97	0,00	1
09/12/2024	MED FILMS POLICIER-HORREUR SEPTEMBRE 24	242188_0177	163,38	0,00	1
09/12/2024	MED FILMS ACTION AVENTURES SEPTEMBRE 24	242188_0178	288,22	0,00	1
09/12/2024	MED FILMS COMEDIE DRAME ROMANCE OCTOBRE	242188_0179	4 925,44	0,00	10
09/12/2024	MED DVD SERIES ADULTES SEPTEMBRE 2024	242188_0180	70,72	0,00	1
09/12/2024	MED BANDES DESSINEES JEUNESSE OCTOBRE 24	242188_0181	768,65	0,00	1
09/12/2024	MED DOCUMENTAIRES CINEMA AOUT 2024	242188_0182	632,92	0,00	1
09/12/2024	MED RENTREE LITTERAIRE SEPTEMBRE 2024	242188_0183	453,83	0,00	1
09/12/2024	MED DOCUMENTAIRES Fac n°1060445 13/11/24	242188_0184	960,61	0,00	1
09/12/2024	MED-VAPORETTO	2421881_0185	249,00	0,00	1
09/12/2024	MED - TABLEAU MOBILE	24218481_0186	580,80	0,00	1
09/12/2024	MED - PERCOLATEUR	2421881_0187	258,31	0,00	1
09/12/2024	MED - PLASTIFIEUSE	242188_0188	61,76	0,00	1
10/12/2024	ASPIRATEUR MEDIATHEQUE	242188_0189	0,00	0,00	10
10/12/2024	ASPIRATEUR MEDIATHEQUE	242188_0190	381,60	0,00	1
10/12/2024	MED - VIDEO PROJECTEUR	242188_0191	2 384,90	0,00	1
10/12/2024	MED-CHARIOTS DE MENAGE	242188_0192	693,60	0,00	1
13/12/2024	LAVE LINGE APPARTEMENT LA BOETIE	24_2188_0193	309,99	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
13/12/2024	CCO SIEGE AUTO	2421848_0194	113,40	0,00	1
13/12/2024	LAVEUSE AUTOPORTEE MEDIATHEQUE	2421881_0195	9 300,00	0,00	10
16/12/2024	CEL TABLE MELAMINE 160x80	2421848_0196	219,34	0,00	1
16/12/2024	CEL_CHAISES	2421848_0197	586,71	0,00	1
16/12/2024	JEUX CENTRE DE LOISIRS ENEA	2421848_0198	65,65	0,00	1
16/12/2024	CEL_PANIER DE BASKET	2421848_0199	196,80	0,00	1
16/12/2024	MED INSTALLATION DEFIBRILATEUR	2421351_0200	2 189,89	0,00	0
17/12/2024	PRIME PRECARITE ENERGETQUE	2420422_0201	2 500,00	0,00	15
17/12/2024	PRIME OPAH/AUTONOMIE	2420422_0202	438,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/AUTONOMIE	2420422_0203	500,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/AUTONOMIE	2420422_0204	500,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0205	2 500,00	6,00	15
17/12/2024	PRIME OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0206	2 000,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/AUTONOMIE	2420422_0207	258,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0208	1 600,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/AUTONOMIE	2420422_0209	500,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/DEVELOPPEMENT DURABLE	2420422_0210	2 500,00	0,00	15
17/12/2024	PRIME OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0211	2 000,00	0,00	1
17/12/2024	PRIME OPAH/PRECARITE ENERGETIQUE	2420422_0212	2 062,00	0,00	15
18/12/2024	CEL_CHAUFFE EAU	2421318_0213	816,00	0,00	0
18/12/2024	REFRIGERATEUR COMBINE INTEGRABLE AIRLUX	242188_0214	550,00	0,00	1
18/12/2024	MED_FOUR MICRO ONDES	242188_0215	139,00	0,00	1
18/12/2024	MED_SECHE LINGE WHIRLPOOL	2421881_0216	1 200,00	0,00	1
18/12/2024	MED_LAVE LINGE	2421881_0217	1 390,00	0,00	1
18/12/2024	MAITRISE FONCIERE VOIE VERTE + CUZE	242031_0218	8 820,00	0,00	0
24/12/2024	MATERIEL/MED-PICHET SOPRANO	242188_0219	64,02	0,00	1
24/12/2024	MATERIEL/MED-CORBEILLES A PAPIER	242188_0220	150,90	0,00	1
24/12/2024	MATERIEL/MED-BOUILLOIRE	242188_0221	50,58	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			16 122,44	0,00	
22/10/2024	VOI PANNEAUX RETRECISSEMENT CHEMIN DU PL	2421573_0124	45,20	0,00	1
22/10/2024	VOI PANNEAUX LIMITATION 30 CENTRE VILLE	2421573_0125	16 077,24	0,00	8

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	20 029 250,57
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 833 050,04
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 105 002,76
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-728 047,28

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	1 897 150,18
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-728 047,28
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 169 102,90

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 160 000,00	1 154 883,52	1 082 477,28	2 237 360,80
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 423 114,00	1 028 962,61	2 187 480,04	3 216 442,65
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	2 263 114,00	-125 920,91	1 105 002,76	979 081,85
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 833 050,04			-1 833 050,04
Affectation au 1068 (C)	1 897 150,18	1 897 150,18		1 897 150,18
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	64 100,14			64 100,14
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 043 181,99

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 160 000,00	I 1 154 883,52
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 160 000,00	1 154 883,52
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 160 000,00	1 154 883,52
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 423 114,00	III 1 028 962,61
Ressources propres externes de l'année (a)		742 260,00	668 897,75
10222	FCTVA	650 000,00	576 637,75
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	92 260,00	92 260,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 680 854,00	360 064,86
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	26 755,00	5 073,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	18 450,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	1 950,00	462,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	19 950,00	26 635,41
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	2 055,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	1 750,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	4 138,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	130 580,00	77 391,94
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	2 850,00	9 921,78
281758	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	2 012,28
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	2 703,43
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	9 350,00	1 510,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281838	Autre matériel informatique	23 100,00	38 340,88
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 200,00	56 974,20
28185	Matériel de téléphonie	0,00	3 391,18
28188	Autres immo. corporelles	99 100,00	131 510,76
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 320 764,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	145 387,41	0,00	0,00	92 236,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	15 266,60	0,00	0,00	22 708,44	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	17 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	1 650,00	0,00	0,00	2 335,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	576 731,34	0,00	0,00	43 276,17	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	1 206 521,83	0,00	0,00	726,10	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	1 963 305,18	0,00	0,00	1 457 122,57	71 725,46

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	0,00	0,00	237 623,41	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	0,00	0,00	37 975,04	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	0,00	0,00	17 748,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	0,00	0,00	3 985,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	0,00	0,00	620 007,51	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	0,00	0,00	1 207 247,93	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	0,00	0,00	3 420 427,75	71 725,46



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	145 387,41	0,00	92 236,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	2 822,60	0,00	35 152,44	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	17 748,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	1 650,00	0,00	2 335,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	574 397,34	0,00	45 610,17	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	1 206 521,83	0,00	726,10	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	1 948 527,18	0,00	1 471 900,57	71 725,46

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	1 584,00	0,00	236 039,41	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	0,00	0,00	37 975,04	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	17 748,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	0,00	0,00	3 985,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	5 496,30	0,00	614 511,21	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	0,00	0,00	1 207 247,93	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	24 828,30	0,00	3 395 599,45	71 725,46

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	0,00	0,00	237 623,41	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	0,00	0,00	37 975,04	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	0,00	0,00	17 748,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	1 650,00	0,00	2 335,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	568 901,04	0,00	51 106,47	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	33 491,03	0,00	1 173 756,90	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	604 042,07	0,00	2 816 385,68	71 725,46

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	0,00	0,00	237 623,41	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	12 444,00	0,00	25 531,04	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	0,00	0,00	17 748,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	0,00	0,00	3 985,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	2 334,00	0,00	617 673,51	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	0,00	0,00	1 207 247,93	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	14 778,00	0,00	3 405 649,75	71 725,46



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	237 623,41	1 584,00	0,00	236 039,41	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	37 975,04	12 444,00	0,00	25 531,04	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 748,00	17 748,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	28 322,87	0,00	0,00	28 322,87	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 315 407,10	0,00	0,00	1 267 517,68	47 889,42
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 821,35	0,00	0,00	3 985,31	23 836,04
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	620 007,51	7 830,30	0,00	612 177,21	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 207 247,93	0,00	0,00	1 207 247,93	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 492 153,21	39 606,30	0,00	3 380 821,45	71 725,46

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	108 399,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	1 734 087,22	1 730 622,93	0,00	0,00	3 464,29	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	28 939,36	0,00	0,00	92 962,10	0,00
7	Environnement	60 232,30	60 232,30	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	1 928 194,00	0,00	0,00	1 604 076,69	71 725,46

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	0,00	0,00	108 399,41	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 734 087,22	0,00	0,00	1 734 087,22	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	0,00	0,00	121 901,46	0,00
7	Environnement	60 232,30	0,00	0,00	60 232,30	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	0,00	0,00	3 532 270,69	71 725,46

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	108 399,41	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 734 087,22	1 718 178,93	0,00	15 908,29	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	28 939,36	0,00	92 962,10	0,00
7	Environnement	60 232,30	60 232,30	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	1 915 750,00	0,00	1 616 520,69	71 725,46

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	0,00	0,00	108 399,41	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 734 087,22	0,00	0,00	1 734 087,22	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	0,00	0,00	121 901,46	0,00
7	Environnement	60 232,30	24 828,30	0,00	35 404,00	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	24 828,30	0,00	3 507 442,39	71 725,46

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	0,00	0,00	108 399,41	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 734 087,22	544 498,13	0,00	1 189 589,09	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	28 939,36	0,00	92 962,10	0,00
7	Environnement	60 232,30	0,00	0,00	60 232,30	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	573 437,49	0,00	2 958 833,20	71 725,46

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	0,00	0,00	108 399,41	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 734 087,22	12 444,00	0,00	1 721 643,22	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	0,00	0,00	121 901,46	0,00
7	Environnement	60 232,30	0,00	0,00	60 232,30	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	12 444,00	0,00	3 519 826,69	71 725,46

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	108 399,41	0,00	0,00	108 399,41	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 136,94	0,00	0,00	2 136,94	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 734 087,22	12 444,00	0,00	1 721 643,22	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	309,99	0,00	0,00	309,99	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	3 418,68	0,00	0,00	3 418,68	0,00
6	Action économique	121 901,46	0,00	0,00	121 901,46	0,00
7	Environnement	60 232,30	24 828,30	0,00	35 404,00	0,00
8	Transports	1 573 510,15	0,00	0,00	1 501 784,69	71 725,46
TOTAL		3 603 996,15	37 272,30	0,00	3 494 998,39	71 725,46

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV

DZ.1

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	92 260,00	92 260,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	508 000,00	507 831,00	0,00	169,00
Recettes	260 935,00	261 115,00	0,00	-180,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



IV
D10

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 564 607,00	5 072 825,98	1 082 477,28	4 409 303,74
RECETTES	10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	3 212 598,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 791 441,00	18 151 212,74	0,00	3 640 228,26
RECETTES	21 791 441,00	20 001 742,19	0,00	1 789 698,81

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET CDC - SPANC/ N°SIRET : 20002721700021

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
RECETTES	50 200,00	3 120,61	0,00	47 079,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	229 633,71	90 679,94	0,00	138 953,77
RECETTES	229 633,71	112 853,97	0,00	116 779,74

BUDGET CDC - ZAE/ N°SIRET : 20002721700039

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	519 777,39	206 729,84	0,00	313 047,55
RECETTES	519 777,39	255 236,44	0,00	264 540,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	417 758,16	257 334,44	0,00	160 423,72
RECETTES	417 758,16	229 459,84	0,00	188 298,32



BUDGET CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES/ N°SIRET : 20002721700054				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	578 425,00	11 580,94	0,00	566 844,06
RECETTES	578 425,00	157 729,46	350 000,00	70 695,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	52 540,00	14 467,07	0,00	38 072,93
RECETTES	52 540,00	25 276,25	0,00	27 263,75

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	5 339 067,35
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	3 594 914,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 491 372,87	18 513 694,19	0,00	3 977 678,68
RECETTES	22 491 372,87	20 369 332,25	0,00	2 122 040,62

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	5 339 067,35
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	3 594 914,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 491 372,87	18 513 694,19	0,00	3 977 678,68
RECETTES	22 491 372,87	20 369 332,25	0,00	2 122 040,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	34 204 382,26	23 805 158,95	1 082 477,28	9 316 746,03
TOTAL GENERAL DES RECETTES	34 204 382,26	25 949 947,36	2 537 480,04	5 716 954,86

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
AUDIT CARINE	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DEVIGNE ANTOINE	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	
LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Compte administratif 2024

Note de Synthèse - Informations financières

(Art L2313-1 du CGCT)

Séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2025

SOMMAIRE

I.	Le Budget Principal.....	2
A.	Le résultat.....	2
B.	Fonctionnement DÉpenses	2
1.	Le détail par chapitre	2
2.	Les principaux éléments.....	2
C.	Fonctionnement recettes.....	5
1.	Le détail par chapitre.....	5
2.	Les principaux éléments.....	5
D.	L'investissement dépenses.....	7
1.	Le détail par chapitre	7
2.	Les faits marquants	7
E.	Investissement recettes	10
1.	Le détail par chapitre	10
2.	Les fait marquants.....	10
II.	La Dette	12
A.	Extinction de la dette	12
B.	Répartition par taux	13
C.	Répartition par prêteur	13
III.	La Situation Financière.....	14
IV.	Les budgets annexes.....	14
A.	Le SPANC	14
1.	Les dépenses	14
2.	Les recettes	15
B.	La ZAE de la B 120	15
1.	Les dépenses	15
2.	Les recettes	15
C.	La Résidence Habitat Jeune.....	16
1.	Les dépenses	16
2.	Les recettes	16

I. Le Budget Principal

A. LE RÉSULTAT

		RESULTATS 2024			
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES	
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	18 917 710,41 €	20 222 324,36 €	1 304 613,95 €	
	Investissement	5 072 825,98 €	5 164 528,60 €	91 702,62 €	
		+	+	+	
Reports exercice N -1	Fonctionnement OO2	- €	1 408 175,55 €	1 408 175,55 €	
	Investissement OO1	1 833 050,04 €	- €	- 1 833 050,04 €	
		=	=	=	
Résultat cumulé	Fonctionnement	18 917 710,41 €	21 630 499,91 €	2 712 789,50 €	
	Investissement	6 905 876,02 €	5 164 528,60 €	- 1 741 347,42 €	
		TOTAL CUMULE	25 823 586,43 €	26 795 028,51 €	971 442,08 €
		+	+	+	
R.A.R.	Investissement	1 082 477,28 €	2 187 480,04 €	1 105 002,76 €	
		=	=	=	
RESULTAT NET	TOTAL	26 906 063,71 €	28 982 508,55 €	2 076 444,84 €	

Dans la continuité des années précédentes, l'exercice 2024 a été impacté par la hausse des dépenses énergétiques, l'augmentation du coût des fournitures et des transports. Par ailleurs la collectivité a supporté en année pleine à la fois la prise en compte de missions nouvelles (OPAH, Mobilité), mais également les charges de fonctionnement du nouveau siège, de la maison des musiques et de Sarlatech. Les dépenses de personnel progressent de 4,5 %. L'évolution, bien que « ralentie » des recettes fiscales et des participations (CAF, Département) permet de maintenir l'épargne de gestion à son niveau de 2023.

B. FONCTIONNEMENT DÉPENSES

1. LE DÉTAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
011	Charges à caractère général	2 333 785	2 246 597,59
012	Charges de personnel	6 448 282	6 112 204,96
022	Dépenses imprévues	-	
023	Virement à la section d'inv.	2 320 764	
042	Amortis. + Transferts	360 090	360 064,86
65	Autres charges de gestion	2 499 820	2 445 143,24
66	Charges financières	208 000	202 080,71
67	Charges exceptionnelles	10 000	5 776,31
014/739	Reversements fiscalité	7 606 950	7 542 107,74
68	Provisions	3 750	3 735,00
TOTAL		21 791 441	18 917 710,41

2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS

Avec une précision en liminaire, la lecture des données et les comparaisons avec 2023 sont impactées par le changement de nomenclature comptable, passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024, tout particulièrement pour les chapitres 65 - Autres charges de gestion courante et 67 - Charges exceptionnelles, et dans une moindre mesure pour le chapitre 011 - Charges à caractère générales.

a) Charges à caractère général (chap. 011)

2 246 597,59 €

En baisse de 8 394 €, un résultat observé surprenant qui s'explique par le changement d'imputation des achats de fournitures de voirie destinées aux travaux en régie vers la section d'investissement (- 233 650 €), mais qui intègre des augmentations très fortes imputables à l'exploitation en année pleine des nouveaux bâtiments de la CCSPN avec en premier lieu son siège, mais aussi Sarlatch, la maison des musiques et la reprise en gestion directe du site de France Tabac.

On peut identifier parmi les postes à la hausse :

- Des dépenses liées aux fluides (eau, électricité, chauffage...) en progression de 83 992 € ;
- Des coûts de maintenance (principalement les installations de chauffage et ECS) qui progresse encore en 2024 en hausse (+ 29 230 €) ;
- Des prestations et honoraires supplémentaires pour la promotion économique du territoire et la campagne d'attractivité (50 860 €), l'accompagnement au transfert des compétences Assainissement et Eau potable (57 120 €), les prestations d'accompagnement de Sarlatch (19 200 €).

Et des postes en baisse :

- L'assurance dommage ouvrage du Pôle Culturel (45 000 €) payée en 2023 ;
- Des prestations d'élagage sur les communes en baisse (- 15 600 €).

b) Le Personnel (chap. 012)

6 112 204,96 €

Les charges de personnel ont progressé de 255 588 € par rapport à 2023, principalement sous l'effet des évolutions suivantes :

- Les recrutements Sarlatch (Fab Lab manager et chef de projet) pour 102 000 € ;
- Augmentation des prestations refacturées par les communes : 59 695 € ;
- Augmentation du taux CRNAEL : 25 000 € ;
- Augmentation de 5 points d'indice en janvier : 14 000 €.

c) Les reversements aux communes et autres structures (Chap 014)

7 542 107,74 € comprenant :

- Les Attributions de Compensation (AC) : 484 876 €
Identique à 2023, la dernière évolution correspond au transfert de la compétence mobilité en 2021.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 0 €
Plus de versement de DSC depuis 2022.
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) : 181 626 €
Le FPIC est un dispositif de péréquation qui a vocation à réduire les disparités de ressources entre les intercommunalités.
- La Dette des communes : 22 955 €
Elle permet de compenser les emprunts contractés par les communes membres pour des travaux effectués sur des voies communales avant le transfert de la compétence à la CCSPN.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 355 504 €
Le FNGIR est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

- Des reversements de fiscalité à l'état : **59 752 €**

Reversement, suite au calcul définitif de la fraction de TVA versée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, d'une partie des avances de fiscalité (12^{ème}) perçues.

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **4 753 258 €**

Cette taxe, votée et perçue par la CCSPN, est entièrement reversée au SICTOM du Périgord Noir à qui la collectivité a transféré la compétence.

- La Taxe de Séjour : **1 684 137 €**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CCSPN perçoit la taxe de séjour et la reverse à l'Office de tourisme et au Conseil départemental.

d) Autres charges de gestion (Chap 65)

2 445 143,24 € :

- La participation au CIAS : 1 100 000 € (Identique à 2023) ;
- Le contingent incendie : 901 685 € ;
- Les subventions versées au Pays du Périgord Noir, Mission Locale, SCoT, AOSPC, pour 108 352 € ;
- Les participations 2023 et 2024 pour l'entretien de la piste cyclable pour 62 055 € ;
- La participation au SIDES pour 36 800 € ;
- Les subventions aux associations pour 75 300 €, comprenant 30 000 € pour le centre de santé.

e) Les charges financières (Chap 66)

202 080,71€

- Il s'agit des intérêts d'emprunts en cours ;
- Les commissions sur emprunt contractés dont désormais comptabilisées en frais bancaires (Chapitre 011)

f) Les charges exceptionnelles (Chap 67)

5 776,31 €

- Réductions et annulations de titres sur exercices antérieurs (5 776,31 €) ;

g) Les provisions (Chap 68)

3 735,00 €

- Provisions réalisées à la demande du comptable en prévision de non recouvrement ou d'admission de créances en non valeurs.

C. Fonctionnement RECETTES

1. LE DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	1 408 176	-
013	Atténuation de charges	10 000	31 281,92
70	Produits des services	1 284 550	1 271 909,85
042 - 72	Travaux en régie	450 000	193 073,79
73	Impôts et taxes	4 061 570	3 920 765,00
731	Fiscalité locale	11 419 130	11 585 713,49
74	Dotations - subventions	2 948 765	3 019 822,99
75	Autres prod	159 250	199 738,59
77	Prod exceptionnels	50 000	18,73
TOTAL		21 791 441	20 222 324,36

2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS

a) Les atténuations de charges (Chap 013)

31 281,92 €

Il s'agit du versement des indemnités journalières versées par la CPAM. Les reversements par l'assurance risque statutaire sont comptabilisés à l'article 75 en autres produits de gestion courante.

b) Les travaux en régie (Chap 042 – 72)

193 073,79 €

Ils comptabilisent la valorisation des temps d'intervention des agents du service voirie sur la voirie communautaire. Cette recette vient annuler la charge de fonctionnement pour être transférée en dépense de la section d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les fournitures de voirie sont comptabilisées directement en section d'investissement.

c) Les produits des services et ventes directes (Chap 70)

1 271 909,81 €

Dans le détail, les principaux postes :

- La participation des familles des structures PEEJ : 475 016 € ;
- L'instruction des autorisations du Droit des Sols pour les 13 communes : 156 944 € ;
- Les prestations RH et Finances au bénéfice de la commune de Sarlat et du CIAS : 431 598 € ;
- La refacturation du personnel mis à disposition (SPANC, Pays Périgord Noir, SIDES, Office du tourisme...) pour 202 368 €.

La fiscalité (Chap 73)

15 506 478,49 €

Les bases fiscales ont été réévaluées de 3,9% en 2024, CCSPN a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

La fiscalité reversée s'élève à **6 426 318,25 €** et comprend :

- La TEOM, entièrement reversée au SICTOM (4 732 298 €, supérieure de 516 355 € au produit 2023) ;
- La taxe de séjour, reversée à l'Office de Tourisme et au CD24, pour 1 694 020 €.

La **fiscalité nette** perçue par la CCSPN s'élève donc à **8 473 660 €** :

- **CFE** : 2 2 172 934 €
- **Les taxes foncières (TF, TFNB, TFANB)** : 824 349 €
- **La taxe d'habitation** : 697 277 €
- **La fraction de TVA** € en contrepartie de la **TH** : 2 370 702 €
- **La fraction de TVA** € en contrepartie de la **CVAE** : 1 074 602 €
- **La TASCOM** : 605 606 €
- **Les IFR** : 101 937 €
- **Rôles supplémentaires** : 129 379 €
- **Le versement mobilité** : 626 253 €

d) Les Dotations et Subventions (Chap 74)

3 019 822,99 €

- La DGF 1 301 595 € répartie ainsi :
 - Dotation d'intercommunalité : 242 982 € ;
 - Dotation de compensation : 1 058 613 € ;
- Les attributions de compensation des communes : 228 141 € ;
- Le versement du FPIC : 214 526 € ;
- Les participations de la CAF au fonctionnement des structures PEEJ à la Petite Enfance et l'Enfance pour 1 128 175 €, ainsi réparties :
 - Prestation de service pour 825 699 €
 - Bonus Territoire 286 785 €
 - Aides ponctuelles (Mixité, plan mercredis, inclusion handicap...) 16 295 € ;
- La participation du Département 74 565€ (RAM, Rivière, OPAH, SICC, Eté Actif) ;
- Les compensations de l'État (Compensation CET et TF établissements industriels) 33 397 € ;
- Les aides au financement des postes PVD, Conseillère numérique 58 914 €.

e) Les autres produits de gestion courante (Chap 75)

199 139,03 €

- Loyers des logements de Tamniès et de Marquay (45 299 €) ;
- Loyers du local artisanal de Vézac et locaux France Tabac (89 783 €) ;
- Antennes téléphonie France Tabac (4 918 €) ;
- Remboursement IJ assurance statutaire : 120 793 €, préalablement au chapitre 77.

f) Les Produits exceptionnels (Chap 77)

18,73 €

- Annulation mandats sur exercice précédent : 18,73 €.

D. L'INVESTISSEMENT DEPENSES

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202508-BF



1. LE DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
001	Déficit reporté	1 833 050	-
020	Dépenses imprévues	-	-
040	Trx en régie	450 000	193 073,79
1641	Rembours, Emprunts	1 160 000	1 154 883,52
165	Cautions	500	-
26	Augmentation capital SEMIPER	-	-
204	Sub. D'équipement versées	510 420	236 039,41
		Prévisions	Réalisé
Dépenses sur opérations		6 610 637	3 488 829,26
102	Pôle Culturel Jeunesse	2 381 464	1 726 335,82
103	Logements Marquay Tamniès	20 000	-
104	Cuze § Enéa	164 961	24 828,30
106	Ecole de Musique	2 000	1 274,40
107	Forêt de Campagnac	9 000	2 334,00
108	P.F.M.B.	-	-
112	Améngt Bureaux § bâti	51 172	32 834,81
114	Piscine couverte	-	-
115	Signalisation routière	102 088	71 725,46
117	Sarlatch	83 755	28 939,36
119	Voirie & Signalétique	1 976 795	1 501 784,69
121	Urbanisme PLUi	-	-
122	Petite Enfance	93 862	31 703,30
123	Enfance Jeunesse	59 950	21 135,84
124	Construction Abattoir	-	-
125	Véloroute Voie Verte	30 000	12 444,00
126	Aménagement Siège CCSPN	523 137	32 763,18
127	France Tabac	277 253	726,10
128	Gendarmerie	395 000	-
129	Ratz Haut	40 200	-
130	Maison de la jeunesse	400 000	-
TOTAL		10 564 607	5 072 825,98

2. LES FAITS MARQUANTS

a) Pôle Culturel Jeunesse (102)

- **1 726 335,82 €**
 - Livres et fonds documentaire : 69 570 € ;
 - Maitrise d'œuvre, bureaux d'études et travaux : 1 173 030 € ;
 - Mobilier Médiathèque : 408 732 € ;
 - Equipements informatiques et numériques : 43 705 € ;
 - 321 476,65 € engagés en 2024 seront reportés sur le BP 2025.

b) Cuze et Enéa (104)

- **24 828,30 € :**
 - Travaux sur le ruisseau de Ladignac, le moulin de Roffy : 24 828 € ;
 - 25 530 € engagés en 2024 seront reportés sur le BP 2025.

c) Bureaux et bâtiments (112)

- **32 834,81 €**
 - Acquisition logiciel (renouvellement licence Oracle) : 14 055 € ;
 - Matériel informatique et téléphonie : 10 883 € ;
 - Mobilier : 3 452 €.

d) Signalisation routière (115)

- **71 725,46 € :**
 - 23 836 € de Signalisation verticale (panneaux) ;
 - 47 890 € de Signalisation horizontale (peinture routière).

e) Préfiguration Sarlatch (117)

- **28 939,26 € :**
 - Aménagements bureaux : 6 125 € ;
 - Mobilier, Matériel informatique et numérique : 22 814 €.

f) La voirie (119)

- **1 501 784,69 € :**
 - Travaux sur voies communautaires : 1 267 518 € ;
 - Fournitures pour travaux en régie : 225 614 € ;
 - Etudes, DICT : 8 653 € ;
 - 628 526 € engagés en 2024 seront reportés sur l'exercice 2025.

g) PLUi (121)

- Pas de dépenses payées en 2024, mais un engagement de 12 810 € en RAR pour une mission complémentaire dans le cadre de la modification simplifiée du PLUi.

h) Petite Enfance (122)

- **31 373,30 €**
 - Changement clôture et porte coulissante Maison de la Petite Enfance : 10 884 ;
 - Aménagement espace sensoriel au RPE : 3 624 €
 - Divers équipements, travaux, matériels et mobiliers sur structures petite enfance (MPE, micro-crèche Proissans, locaux 1,2,3... Soleil) ;
 - 17 838 € engagés en 2024 seront reportés sur l'exercice 2025.

i) Enfance et Jeunesse(123)

- **21 035,84 €**
 - Installation d'une pergola à Enea Loisirs : 5 041 € ;
 - Divers équipements, travaux, matériels et mobiliers au Ratz Haut (12 484 €), au Centre Enéa Loisirs (2 795 €) et le service Jeunesse (0 €) ;
 - 3 189 € engagés en 2024 seront reportés sur l'exercice 2025.

j) Siège CCSPN(126)

• **32 763,18 €**

- Dépenses pour solder les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et aux travaux à hauteur de 32 763 €.

k) France Tabac(127)

• **726,13 € :**

- Marquage stationnement au sol.

a) Ratz Haut (129)

Pas de dépenses acquitées en 2024, nouvelle mission de d'AMO commandée en 2024 à engager sur le BP 2025.

E. INVESTISSEMENT RECETTES**1. LE DETAIL PAR CHAPITRE**

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
021	Virement de la sect, de fonc	2 320 764	
001	Excédent reporté	-	
040	Amortissement	360 090	360 064,86
10222	FCTVA	650 000	576 637,75
1068	Excédent de fonct	1 897 150	1 897 150,18
024	Cessions	-	
13	Subventions d'équipement (AC)	92 260	92 260,00
16	Emprunt	2 152 021	1 650 000,00
165	Cautions	-	
Recettes opérations		3 092 322	588 415,81
102	Pôle Culturel Jeunesse	1 408 469	265 384,34
103	Logements Marquay Tamniès	-	-
104	Cuze § Enéa	150 094	18 765,47
106	Ecole de Musique	-	
107	Forêt de Campagnac	-	
108	P.F.M.B.	-	
112	Aménagt Bureaux § bâti	-	
114	Piscine couverte	-	
115	Signalisation routière	-	
117	Sarlotech	219 535	-
119	Voirie & Signalétique	465 000	265 000,00
121	Urbanisme PLUi	72 385	-
122	Petite Enfance	-	27 695,60
123	Enfance Jeunesse	8 546	11 556,40
124	Construction Abattoir	-	
125	Véloroute Voie Verte	-	
126	Aménagement Siège CCSPN	446 750	14,00
127	France Tabac	105 323	
128	Gendarmerie	216 220	
129	Ratz Haut	-	
130	Maison de la jeunesse	-	
	TOTAL	10 564 607	5 164 528,60

2. LES FAIT MARQUANTS**a) Réseau lecture (102)****• 265 384,34 €**

- Solde DETR 2019 (10 304 €) et versement 2^{ème} tranche CPT du Conseil départemental (246 923 €) ;
- Les soldes de subventions à percevoir (1 143 041,20 €) sont reportés sur l'exercice 2025.

b) Cuze et Enéa (104)**• 18 765,47 €**

- Versement subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 873 € ;

- Versement subventions Conseil départemental : 6 285 € ;
- Contribution CC Pays de Fénelon : 1 258 € ;
- Les recettes prévisionnelles (116 281,84 €), dont le financement Région sur les étangs de Ladignac, sont reportées sur l'exercice 2025.

c) Pôle économique et administratif (117)

● **Pas de versement en 2024**

- 31 535 € (DETR) engagés depuis 2022 seront reportés sur l'exercice 2025.

d) Voirie (119)

● **265 000 €**

- 265 000 € : fonds de concours de la commune de Sarlat pour les travaux avenue de la Canéda ;
- 190 000 € : fonds de concours Sarlat 2024 sont reportés sur l'exercice 2025.

e) PLUi / RLPi (121)

● **Pas de versement en 2024.**

- 72 835 € (CPT du CD24) seront reportés sur l'exercice 2025.

f) Petite Enfance (122)

● **27 695,60 €**

g) Enfance et Jeunesse (123)

● **11 556,40 €** correspondant aux subventions d'investissement attribuées par la CAF.

- Subvention CAF sanitaire Ratz-Haut : 8 546 € ;
- Subvention CAF pergola Enéa loisirs : 3 873 €.

h) Siège CCSPN(126)

● **Pas de versement en 2024**

- 427 230 € reportés en 2025 : subventions Contrat de Projet de Territoire et DETR pour les travaux du siège (173 750 €) et pour les travaux ascenseur et panneaux photovoltaïques (253 480 €)

i) France Tabac (127)

● **Pas de versement en 2024**

- 105 323 € (volet 2 Fonds Friche) reportés en 2025.



II. La Dette.

Au cours de l'exercice, la CCSPN a contracté un emprunt de 1 650 000 € pour financer les travaux d'investissement de l'exercice.

Le capital remboursé en 2024 s'élève 1 154 884 €. 2 emprunts de 2009 arrivés à terme en 2024.

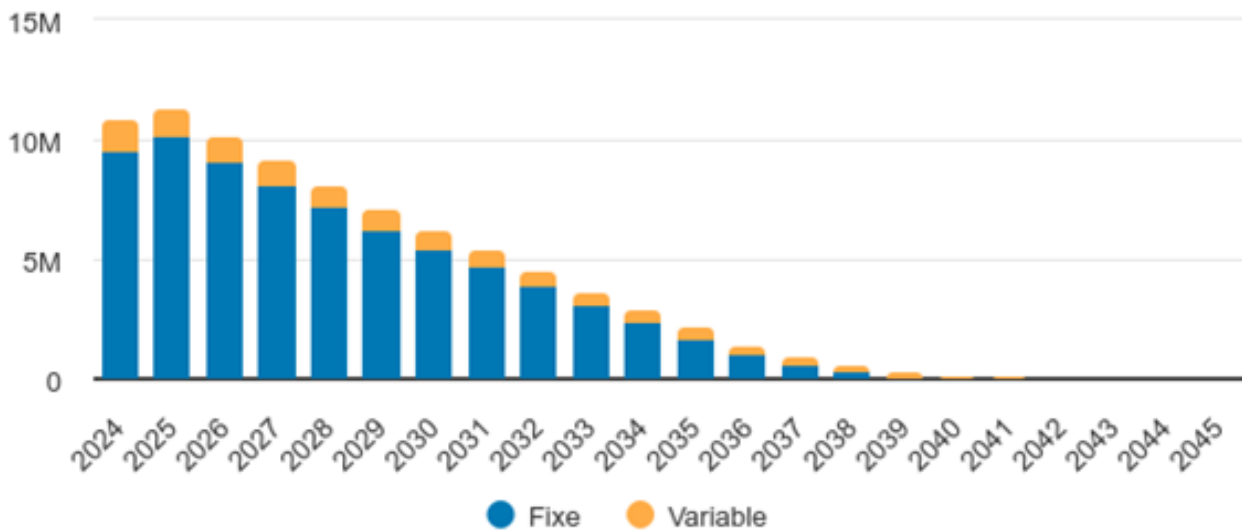
L'encours de la dette au 31/12/2024 s'établit à 11 368 830 € réparti sur 23 emprunts.

Le taux moyen est de 1,95 %.

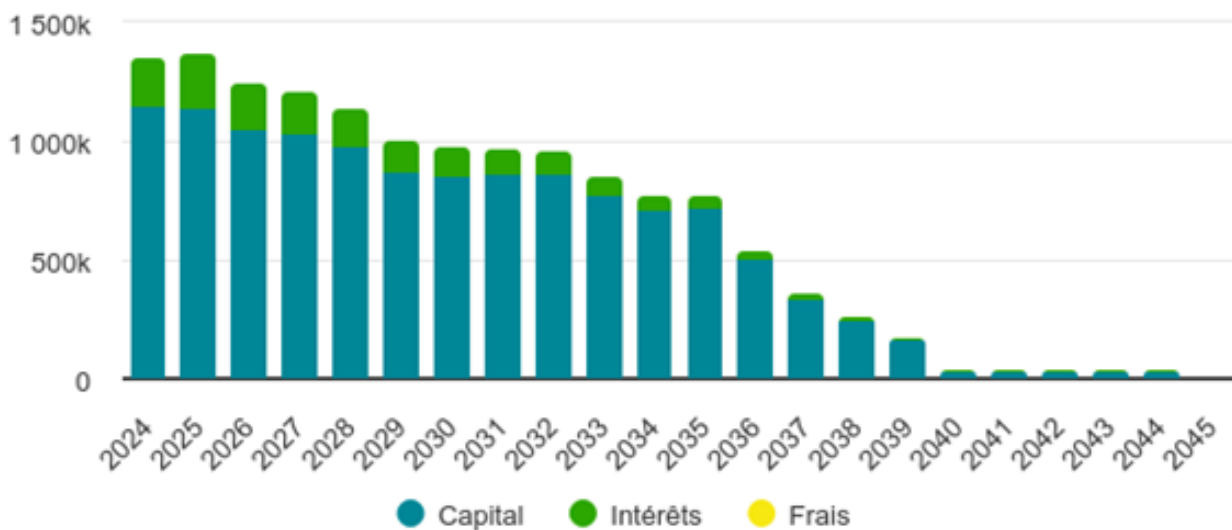
A. EXTINCTION DE LA DETTE

La durée résiduelle de la dette est de 20 ans, 1 mois.

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité

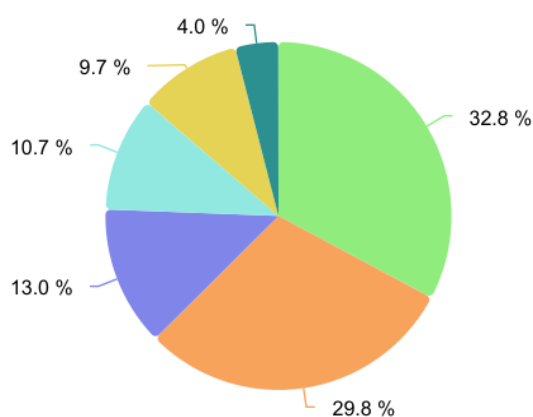


B. REPARTITION PAR TAUX

Index	Nb	Encours au 31/12/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	20	10 149 913,61	89,28%	1 165 826,40	85,91%
LIVRETA	3	1 110 583,73	9,77%	104 951,03	7,73%
LEP	1	108 333,50	0,95%	5 183,208	3,82%
EURIBOR03M	1	0,00	0,00%	34 354,71	2,53%
TOTAL	25	11 368 830,84		1 356 964,22	

C. REPARTITION PAR PRETEUR

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
Crédit Mutuel	-	32,78	3 726 461,60
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	29,82	3 389 733,36
LA BANQUE POSTALE	-	13,02	1 480 500,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	-	10,67	1 213 041,54
CAISSE D'EPARGNE	-	9,68	1 100 180,04
CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	-	4,04	458 914,30
TOTAL			11 368 830,84

Tous les emprunts sont classés dans la **catégorie A-1** selon la charte GISSLER

III. La Situation Financière.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	1 199 091	611 548	1 580 521	1 566 862	1 576 140	1 673 686
Epargne brute	995 373	429 113	1 397 397	1 394 307	1 388 943	1 471 405
Taux d'épargne brute CCSPN	6,86%	2,95%	8,56%	7,88%	7,28%	7,35%
Annuité de la dette	1 127 702	1 096 335	1 537 640	1 468 815	1 417 806	1 357 164
Frais financiers	203 718	182 435	183 124	172 555	187 197	202 281
Remboursement capital	923 984	913 900	1 354 516	1 296 260	1 230 609	1 154 884
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne disponible (CAF Nette)	71 389	-484 787	42 881	98 047	158 334	316 522
Endettement au 01.01	7 489 452	6 785 459	9 761 558	10 300 682	10 804 512	10 873 903
Intégration dette Ste Nathalie	215 097					
Emprunt réalisé	-	3 890 000	1 890 000	1 800 000	1 300 000	1 650 000
Capital remboursé	923 985	913 900	1 354 516	1 296 260	1 230 609	1 154 884
ENDETTEMENT 31.12	6 785 k€	9 762 k€	10 297 k€	10 805 k€	10 874 k€	11 369 k€
Capacité de désendettement CCSPN	6,82	22,75	7,37	7,75	7,83	7,73
	Soit 6 ans et 11 mois	22 ans et 9 mois	7 ans et 4 mois	7 ans et 9 mois	7 ans et 10 mois	7 ans et 9 mois

IV. Les budgets annexes.

A. LE SPANC

EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	90 868,69 €	112 853,97 €	21 985,28 €
INVESTISSEMENT	328,00 €	3 120,61 €	2 792,61 €
REPORT 2023			
EXPLOITATION		134 633,71 €	134 633,71 €
INVESTISSEMENT		3 392,60 €	3 392,60 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
EXPLOITATION	90 868,69 €	247 487,68 €	156 618,99 €
INVESTISSEMENT	328,00 €	6 513,21 €	6 185,21 €
TOTAL	91 196,69 €	254 000,89 €	162 804,20 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT NET 2024	91 196,69 €	254 000,89 €	162 804,20 €

1. LES DEPENSES

- **90 868,69 € en fonctionnement dont :**
 - 76 031,30 € correspondant à la mise à disposition de personnel CCSPN pour assurer les missions dévolues au service ;
 - 9 649,30 € de commission de recouvrement assainissement ;
 - 1 391,94 € de fournitures ;

- 3 099,54 € de dotation aux amortissements.

2. LES RECETTES

- **112 853,97 € dont € :**
 - 28 916 € de redevance d'assainissement non collectif ;
 - 83 937,97 € de redevance d'assainissement reversées par Sogedo et Véolia.

B. LA ZAE DE LA B 120

EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	257 334,44 €	229 459,84 €	-27 874,60 €
INVESTISSEMENT	206 729,84 €	255 236,44 €	48 506,60 €
REPORT 2023			
EXPLOITATION	159 991,72 €		-159 991,72 €
INVESTISSEMENT	254 540,95 €		-254 540,95 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
EXPLOITATION	417 326,16 €	229 459,84 €	-187 866,32 €
INVESTISSEMENT	461 270,79 €	255 236,44 €	-206 034,35 €
TOTAL	878 596,95 €	484 696,28 €	-393 900,67 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT			0,00 €
RÉSULTAT NET 2024	878 596,95 €	484 696,28 €	-393 900,67 €

La vocation de ce budget est de constater toutes les dépenses et les recettes liées à l'aménagement de la zone pour déterminer le prix de revient des terrains aménagés et leur prix de vente, c'est pour cela qu'il fait l'objet d'une comptabilité particulière : la comptabilité de stocks de terrains.

Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement dans les comptes 60 et sont constatés en investissement dans des comptes dits de stocks.

1. LES DEPENSES

Les travaux étant achevés, les écritures passées en 2023 retracent l'annulation du Stock initial (255 236,44 €) en section d'exploitation et la constatation du stock final en section d'investissement (206 729,84 €). Suite à la comptabilisation de la vente d'un lot (voir recettes).

2. LES RECETTES

Enregistrement comptable de la vente du lot 10 pour 22 730 €.

C. LA RESIDENCE HABITAT JEUNE

EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	14 467,07 €	25 276,25 €	10 809,18 €
INVESTISSEMENT	11 580,94 €	157 729,46 €	146 148,52 €
REPORT 2023			
FONCTIONNEMENT		26 537,48 €	26 537,48 €
INVESTISSEMENT	544 887,45 €		-544 887,45 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
FONCTIONNEMENT	14 467,07 €	51 813,73 €	37 346,66 €
INVESTISSEMENT	556 468,39 €	157 729,46 €	-398 738,93 €
TOTAL	570 935,46 €	209 543,19 €	-361 392,27 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
RÉSULTAT NET 2024	570 935,46 €	559 543,19 €	-11 392,27 €

Ce budget annexe, créé en 2016, permet une meilleure lisibilité financière pour l'ensemble des Communautés de communes partenaires : Pays de l'Homme, Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Pays de Fénelon, Domme Villefranche du Périgord et Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort qui participeront au financement du reste à charge.

1. LES DEPENSES

- **14 467,07 €** correspondant à la charge d'intérêts de l'emprunt ;
- **11 580,94 €** correspondant au remboursement en capital de l'emprunt.

2. LES RECETTES

- **25 276,25 €** correspondant à la contribution annuelle des 6 EPCI à l'autofinancement du projet ;
- **122 842,01 €** en recettes d'investissement, le solde de la subvention de l'Etat ;
- **350 000 €** d'engagements correspondant à la subvention Leader reportés sur le budget 2025.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	27
Représentés	6
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-009

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'exécution de l'exercice 2024 du budget général laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	18 917 710,41
Recettes réalisées :	20 222 324,36
Soit un résultat 2024 de :	1 304 613,95
Résultat 2023 :	1 408 175,55
Soit un résultat cumulé de :	2 712 789,50

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	5 072 825,98
Recettes réalisées :	5 164 528,60

Soit un solde d'exécution 2024 de :	91 702,62
Résultat 2023 :	- 1 833 050,04
Soit un solde cumulé de :	- 1 741 347,42

Reste à réaliser en dépenses :	1 082 477,28
Reste à réaliser en recettes :	2 187 480,04
Solde restes à réaliser	1 105 002,76
Déficit net de la section d'Investissement :	- 636 344,66

Résultat global 2024	2 076 444,84
-----------------------------	---------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter au budget général 2025, le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :

- En Investissement Recettes au compte 1068, la somme de 636 344,66 € pour couvrir le besoin de financement de l'investissement 2025 ;
- En Investissement Dépenses au compte 001, le déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 741 347,42 € ;
- En Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 2 076 444,84 €.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Jacques Veretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 10 mars 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-010

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024- BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2024 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoit SECRESTAT :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	90 868,69 €	112 853,97 €	21 985,28 €
INVESTISSEMENT	328,00 €	3 120,61 €	2 792,61 €
REPORT 2023			
EXPLOITATION		134 633,71 €	134 633,71 €
INVESTISSEMENT		3 392,60 €	3 392,60 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
EXPLOITATION	90 868,69 €	247 487,68 €	156 618,99 €
INVESTISSEMENT	328,00 €	6 513,21 €	6 185,21 €
TOTAL	91 196,69 €	254 000,89 €	162 804,20 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT NET 2024	91 196,69 €	254 000,89 €	162 804,20 €


- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président de séance,
Benoit SECRESTAT




REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	27
Représentés	6
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-011

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

L'exécution de l'exercice 2024 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	90 868,69 €
Recettes réalisées :	112 853,97 €
Soit un résultat 2024 de :	21 985,28 €
Résultat 2023 :	134 633,71 €

Soit un résultat cumulé de : 156 618,99 €

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	328,00 €
Recettes réalisées :	3 120,61 €

Soit un solde d'exécution 2024 de :	2 792,61 €
Résultat 2023 :	3 392,60 €
Soit un solde cumulé de :	6 185,21 €

Reste à réaliser en dépenses :	- €
Reste à réaliser en recettes :	- €
Solde restes à réaliser	- €

Excédent net de la section d'Investissement :	6 185,21 €
--	-------------------

Résultat global 2024	162 804,20 €
-----------------------------	---------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

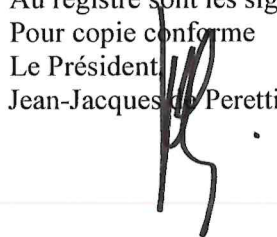
➤ **DECIDE** d'affecter au budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif 2025, le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :

- En Investissement Recettes au compte 001, l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 6 185,21 €
 - En Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 156 618,99 €.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président
Jean-Jacques Peretti




DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-012

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE
ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE)**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2024 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoit SECRESTAT:

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	257 334,44 €	229 459,84 €	-27 874,60 €
INVESTISSEMENT	206 729,84 €	255 236,44 €	48 506,60 €
REPORT 2023			
EXPLOITATION	159 991,72 €		-159 991,72 €
INVESTISSEMENT	254 540,95 €		-254 540,95 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
EXPLOITATION	417 326,16 €	229 459,84 €	-187 866,32 €
INVESTISSEMENT	461 270,79 €	255 236,44 €	-206 034,35 €
TOTAL	878 596,95 €	484 696,28 €	-393 900,67 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT			0,00 €
RÉSULTAT NET 2024	878 596,95 €	484 696,28 €	-393 900,67 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président de séance,
Benoit SECRESTAT





REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE : COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20002721700039

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CDC - ZAE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A1.01 - Opérations non ventilables	38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	59
A1.908 - Fonction 8 - Transports	62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
A2.01 - Opérations non ventilables	68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	90
A2.938 - Fonction 8 - Transports	93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	102
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	104
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	105
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	107



B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	110
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	121
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	122
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	123
B9 - Etat du personnel	126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	127
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	128
B11.2 - Liste des établissements publics créés	129
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	130
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	131
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	132
B13 - Opérations liées aux cessions	133
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
C2.1 - Situation des AP	141
C2.2 - Situation des AE	142
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	142
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	146
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	150
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	151
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	152
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	153
D6 - Actions de formation des élus	154
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	155
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	156
D9 - Identification des flux croisés	157
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	158
D11 - Décisions en matière de taux	161
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	162
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	163
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet



D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

164

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	16 685

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,13
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1,36
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	9,23 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	464 064,28	484 696,28	-414 532,67	A1 -393 900,67
Investissement	206 729,84	255 236,44	(2) -254 540,95	A2 -206 034,35
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	257 334,44	229 459,84	(3) -159 991,72	A3 -187 866,32

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	-393 900,67
Investissement	A2 + B2	-206 034,35
Fonctionnement	A3 + B3	-187 866,32

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 257 334,44	G 229 459,84
	Section d'investissement	B 206 729,84	H 255 236,44
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 159 991,72 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 254 540,95 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 878 596,95	= G + H + I + J 484 696,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 417 326,16	= G + I + K 229 459,84
	Section d'investissement	= B + D + F 461 270,79	= H + J + L 255 236,44
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 878 596,95	= G + H + I + J + K + L 484 696,28

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	206 729,84	255 236,44
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		206 729,84	255 236,44

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	206 729,84	II + IV	255 236,44
-------	---------	------------	---------	------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	254 540,95	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	461 270,79	II + IV + VI + VII	255 236,44
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-206 034,35		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 098,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	22 730,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	74 Dotations et participations (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 098,00	Total recettes de gestion des services	22 730,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	2 098,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	22 730,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	255 236,44	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	206 729,84
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	255 236,44	TOTAL RECETTES D'ORDRE	206 729,84

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	257 334,44	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	229 459,84
---	---------	-------------------	---	---------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	159 991,72	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	417 326,16	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	229 459,84
---	-------------	-------------------	---	--------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-187 866,32
--	--------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		206 729,84	206 729,84
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	206 729,84	206 729,84

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

254 540,95

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 098,00		2 098,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		255 236,44	255 236,44
Dépenses de fonctionnement – Total		2 098,00	255 236,44	257 334,44

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

159 991,72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).


(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		255 236,44	255 236,44
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	255 236,44	255 236,44

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 730,00		22 730,00
71	Production stockée (ou déstockage)		206 729,84	206 729,84
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 730,00	206 729,84	229 459,84

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		265 236,44	206 729,84	0,00	58 506,60	0,00	206 729,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	265 236,44	206 729,84		58 506,60		206 729,84
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		265 236,44	206 729,84		58 506,60		206 729,84
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		254 540,95					
Total des dépenses d'investissement cumulées		519 777,39	461 270,79	0,00	58 506,60	0,00	206 729,84

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		519 777,39	255 236,44	0,00	264 540,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	264 540,95		0,00	
Total des recettes financières		264 540,95	0,00	0,00	264 540,95
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		264 540,95	0,00	0,00	264 540,95
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	255 236,44	255 236,44		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		255 236,44	255 236,44		0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		519 777,39	255 236,44	0,00	264 540,95

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - ZAE - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		265 236,44	206 729,84	0,00	58 506,60	0,00	206 729,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	265 236,44	206 729,84		58 506,60		206 729,84
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	265 236,44	206 729,84		58 506,60		206 729,84
3351	Terrains	50 017,17	44 077,00		5 940,17		44 077,00
3355	Travaux	215 219,27	162 652,84		52 566,43		162 652,84
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		265 236,44	206 729,84		58 506,60		206 729,84

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		519 777,39	255 236,44	0,00	264 540,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	264 540,95		0,00	
Total des recettes financières		264 540,95	0,00	0,00	264 540,95
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		264 540,95	0,00	0,00	264 540,95
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	255 236,44	255 236,44		0,00
3351	<i>Terrains</i>	50 017,17	50 017,17		0,00
3355	<i>Travaux</i>	205 219,27	205 219,27		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		255 236,44	255 236,44		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202512-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		257 766,44	257 334,44	0,00	0,00	432,00	0,00	257 334,44
011	Charges à caractère général (3)	2 530,00	2 098,00	0,00	0,00	432,00	0,00	2 098,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 530,00	2 098,00	0,00	0,00	432,00	0,00	2 098,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		2 530,00	2 098,00	0,00	0,00	432,00	0,00	2 098,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	255 236,44	255 236,44			0,00		255 236,44
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		255 236,44	255 236,44			0,00		255 236,44

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	159 991,72							
--	-------------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	417 758,16	417 326,16	0,00	0,00	432,00	0,00	257 334,44
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------	-------------	-------------------

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		417 758,16	229 459,84	0,00	0,00	188 298,32
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	152 021,72	22 730,00	0,00	0,00	129 291,72
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		152 021,72	22 730,00	0,00	0,00	129 291,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des recettes réelles		152 521,72	22 730,00	0,00	0,00	129 791,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	265 236,44	206 729,84			58 506,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		265 236,44	206 729,84			58 506,60
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		417 758,16	229 459,84	0,00	0,00	188 298,32

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



BT

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		257 766,44	257 334,44	0,00	0,00	432,00	0,00	257 334,44
011	Charges à caractère général (4)	2 530,00	2 098,00	0,00	0,00	432,00	0,00	2 098,00
6045	Achats études et prestations de services	2 500,00	2 084,00	0,00	0,00	416,00	0,00	2 084,00
63512	Taxes foncières	30,00	14,00	0,00	0,00	16,00	0,00	14,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 530,00	2 098,00	0,00	0,00	432,00	0,00	2 098,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		2 530,00	2 098,00	0,00	0,00	432,00	0,00	2 098,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	255 236,44	255 236,44			0,00		255 236,44
7133	Variat° en-cours de production biens	255 236,44	255 236,44			0,00		255 236,44
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		255 236,44	255 236,44			0,00		255 236,44

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202512-BF

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		417 758,16	229 459,84	0,00	0,00	188 298,32
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	152 021,72	22 730,00	0,00	0,00	129 291,72
7015	Ventes de terrains aménagés	152 021,72	22 730,00	0,00	0,00	129 291,72
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		152 021,72	22 730,00	0,00	0,00	129 291,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		152 521,72	22 730,00	0,00	0,00	129 791,72
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	265 236,44	206 729,84			58 506,60
7133	Variat° en-cours de production biens	265 236,44	206 729,84			58 506,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		265 236,44	206 729,84			58 506,60


Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV

A1.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	2 098,00	0,00	0,00		2 098,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	2 098,00	0,00	0,00		2 098,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	22 730,00	0,00	0,00		22 730,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	22 730,00	0,00	0,00		22 730,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV
AZ.93Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

AZ.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	2 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	2 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	22 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	22 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 098,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 084,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 730,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 730,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	d'origine				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				d'origine		
											dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)					Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF





IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
BT.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		11-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS LIES AUX DOCUMENTS D'URBANISME	10	01/01/2000
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/03/2016
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	12/03/2018
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	12/03/2018
L	MOBILIERS	15	12/03/2018
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20	11/12/2023
L	SUBVENTION EQUIPEMENT PERSONNES PRIVEES BATIMENTS ET INSTALLATIO	15	11/12/2023
L	AUTRES GROUPEMENTS BIENS MOBILIERS	5	11/12/2023
L	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	5	11/12/2023
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	11/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	11/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	11/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3	11/12/2023
L	AUTRES IMMO CORPORELLES	10	11/12/2023
L	LOGICIELS	2	11/12/2023
L	PLANTATIONS ET ARBUSTES	20	11/12/2023
L	MATERIEL ROULANT	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT VOITURES	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT CAMIONS, VI, TRACTEURS	15	11/12/2023
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10	11/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRU	20	11/12/2023
L	DEPARTEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	11/12/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE PORTABLES	5	11/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE FIXES	10	11/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION	3	11/12/2023
L	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES	10	11/12/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	11/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENT BIENS MOBILIER	5	11/12/2023
L	COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023
L	EPIC BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	5	11/12/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT AUX PERS PRIVE	5	11/12/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	11/12/2023
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	11/12/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10	11/12/2023


IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF

Berser
Levrault

IV
D3.4

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV
ES

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV
DU

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	



IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

B8.T.Z

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV

BTT.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV
DITZ

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV

BTT.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

B13

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	264 540,95
--------------	---	------------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT


Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-254 540,95
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-254 540,95

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-254 540,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-254 540,95

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	264 540,95	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	264 540,95	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-254 540,95			-254 540,95
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-254 540,95			-254 540,95
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-254 540,95

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202512-BF

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		264 540,95	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		264 540,95	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	264 540,95	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF



(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV
C-1

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE****Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

DZ.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202512-BF

Berser
Levrault

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

IV
15

Cet état ne contient pas d'information.



IV
20

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N



IV
DT

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

IV
D6

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 564 607,00	5 072 825,98	1 082 477,28	4 409 303,74
RECETTES	10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	3 212 598,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 791 441,00	18 233 170,88	0,00	3 558 270,12
RECETTES	21 791 441,00	20 083 700,33	0,00	1 707 740,67

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET CDC - SPANC/ N°SIRET : 20002721700021**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
RECETTES	50 200,00	3 120,61	0,00	47 079,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	229 633,71	90 679,94	0,00	138 953,77
RECETTES	229 633,71	112 853,97	0,00	116 779,74

BUDGET CDC - ZAE/ N°SIRET : 20002721700039

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	519 777,39	206 729,84	0,00	313 047,55
RECETTES	519 777,39	255 236,44	0,00	264 540,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	417 758,16	257 334,44	0,00	160 423,72
RECETTES	417 758,16	229 459,84	0,00	188 298,32

BUDGET CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES/ N°SIRET : 20002721700054



SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	578 425,00	11 580,94	0,00	566 844,06
RECETTES	578 425,00	157 729,46	350 000,00	70 695,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	52 540,00	14 467,07	0,00	38 072,93
RECETTES	52 540,00	25 276,25	0,00	27 263,75

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	5 339 067,35
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	3 594 914,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 491 372,87	18 595 652,33	0,00	3 895 720,54
RECETTES	22 491 372,87	20 451 290,39	0,00	2 040 082,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	5 339 067,35
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	3 594 914,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 491 372,87	18 595 652,33	0,00	3 895 720,54
RECETTES	22 491 372,87	20 451 290,39	0,00	2 040 082,48
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	34 204 382,26	23 887 117,09	1 082 477,28	9 234 787,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	34 204 382,26	26 031 905,50	2 537 480,04	5 634 996,72

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	27
Représentés	6
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-013

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUES (ZAE)**

L'exécution de l'exercice 2024 du budget annexe Zone d'Activité Economique laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	257 334,44 €
Recettes réalisées :	229 459,84 €
Soit un résultat 2024 de :	- 27 874,60 €
Résultat 2023 :	- 159 991,72 €
Soit un résultat cumulé de :	- 187 866,32 €



Section d'Investissement :

Dépenses réalisées :	206 729,84 €
Recettes réalisées :	255 236,44 €
<hr/>	
Soit un solde d'exécution 2024 de :	48 506,60 €
Résultat 2023 :	- 254 540,95 €
Soit un solde cumulé de :	- 206 034,35 €
<hr/>	
Reste à réaliser en dépenses :	- €
Reste à réaliser en recettes :	- €
Solde restes à réaliser	- €
<hr/>	
Déficit net de la section d'Investissement :	- 206 034,35 €

Résultat global 2024	-393 900,67 €
-----------------------------	----------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au budget annexe Zone d'Activité Economique 2025, le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :
- En Investissement Dépenses au compte 001, le déficit de la section d'investissement à hauteur de 206 034,35 €
 - En Fonctionnement Dépenses, au compte 002, le déficit de fonctionnement qui s'élève à 187 866,32 €.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président
Jean-Jacques Beretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	26
Représentés	5
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-014

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE
RESIDENCE HABITAT JEUNES (RHJ)**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2024 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoit SECRESTAT:

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

EXÉCUTION DU BUDGET 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	14 467,07 €	25 276,25 €	10 809,18 €
INVESTISSEMENT	11 580,94 €	157 729,46 €	146 148,52 €
REPORT 2023			
FONCTIONNEMENT		26 537,48 €	26 537,48 €
INVESTISSEMENT	544 887,45 €		-544 887,45 €
RESULTAT CUMULÉ 2024			
FONCTIONNEMENT	14 467,07 €	51 813,73 €	37 346,66 €
INVESTISSEMENT	556 468,39 €	157 729,46 €	-398 738,93 €
TOTAL	570 935,46 €	209 543,19 €	-361 392,27 €
RESTES A REALISER 2024			
INVESTISSEMENT	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
RÉSULTAT NET 2024	570 935,46 €	559 543,19 €	-11 392,27 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président de séance,
Benoit SECRESTAT






REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20002721700054

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A1.01 - Opérations non ventilables	38
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	39
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	43
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	44
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	47
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	50
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	53
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	54
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	57
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	59
A1.908 - Fonction 8 - Transports	62
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	66
A2.01 - Opérations non ventilables	68
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	69
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	72
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	73
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	74
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	77
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	80
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	83
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	84
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	85
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	88
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	90
A2.938 - Fonction 8 - Transports	93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	97
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	98
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	102
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	104
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	105
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	107



B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	110
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	121
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	122
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	126
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	127
B11.2 - Liste des établissements publics créés	128
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	129
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	130
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	131
B13 - Opérations liées aux cessions	132
B14 - Etat des travaux en régie	133
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
C2.1 - Situation des AP	140
C2.2 - Situation des AE	141
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	142
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	146
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	150
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	151
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	152
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	153
D6 - Actions de formation des élus	154
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	155
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	156
D9 - Identification des flux croisés	157
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	158
D11 - Décisions en matière de taux	161
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	162
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	163
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet



D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

164

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	16 685

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,87
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1,51
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,05 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	26 048,01	183 005,71	-518 349,97	A1 -361 392,27
Investissement	11 580,94	157 729,46	(2) -544 887,45	A2 -398 738,93
Dont 1068		34 887,45		
Fonctionnement	14 467,07	25 276,25	(3) 26 537,48	A3 37 346,66

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 350 000,00	B1 350 000,00
Investissement	I 0,00	III 350 000,00	B2 350 000,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	-11 392,27
Investissement	A2 + B2	-48 738,93
Fonctionnement	A3 + B3	37 346,66

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 350 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 14 467,07	G 25 276,25
	Section d'investissement	B 11 580,94	H 157 729,46
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 26 537,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 544 887,45 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 570 935,46	= G + H + I + J 209 543,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 350 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 350 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 14 467,07	= G + I + K 51 813,73
	Section d'investissement	= B + D + F 556 468,39	= H + J + L 507 729,46
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 570 935,46	= G + H + I + J + K + L 559 543,19

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		122 842,01
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	122 842,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 580,94	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		11 580,94	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 11 580,94	II 122 842,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	II + IV
	11 580,94	122 842,01

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V 544 887,45	VI 0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 34 887,45

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 556 468,39	II + IV + VI + VII 157 729,46
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	-398 738,93	

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	25 276,25
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	0,00	Total recettes de gestion des services	25 276,25
66 Charges financières	14 467,07	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 14 467,07	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 25 276,25

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	14 467,07	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	25 276,25
---	----------------	------------------	---	----------------	------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	26 537,48

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	14 467,07	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	51 813,73
---	--------------------	------------------	---	---------------------	------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	37 346,66
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 580,94	0,00	11 580,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		11 580,94	0,00	11 580,94

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

544 887,45

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 467,07	0,00	14 467,07
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 467,07	0,00	14 467,07

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.


(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	122 842,01	0,00	122 842,01
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		122 842,01	0,00	122 842,01

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

34 887,45

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	25 276,25		25 276,25
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		25 276,25	0,00	25 276,25

Pour information R002 Résultat positif reporté

26 537,48

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		33 537,55	11 580,94	0,00	21 956,61	0,00	11 580,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 537,00	0,00	0,00	13 537,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		13 537,00	0,00	0,00	13 537,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 000,55	11 580,94	0,00	8 419,61		11 580,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 000,55	11 580,94	0,00	8 419,61	0,00	11 580,94
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		33 537,55	11 580,94	0,00	21 956,61	0,00	11 580,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		544 887,45					
Total des dépenses d'investissement cumulées		578 425,00	556 468,39	0,00	21 956,61	0,00	11 580,94

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		578 425,00	157 729,46	350 000,00	70 695,54
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	510 000,07	122 842,01	350 000,00	37 158,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		510 000,07	122 842,01	350 000,00	37 158,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 887,45	34 887,45	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		34 887,45	34 887,45	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		544 887,52	157 729,46	350 000,00	37 158,06
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	33 537,48			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		33 537,48	0,00		33 537,48
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		578 425,00	157 729,46	350 000,00	70 695,54

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF





III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		33 537,55	11 580,94	0,00	21 956,61	0,00	11 580,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 537,00	0,00	0,00	13 537,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 537,00	0,00	0,00	13 537,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		13 537,00	0,00	0,00	13 537,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	20 000,55	11 580,94	0,00	8 419,61		11 580,94
1641	Emprunts en euros	20 000,55	11 580,94	0,00	8 419,61		11 580,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 000,55	11 580,94	0,00	8 419,61	0,00	11 580,94
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		33 537,55	11 580,94	0,00	21 956,61	0,00	11 580,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réali dans le cadre d'une AP	Pour info... réalisations gérées hors AP
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



ALG

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		578 425,00	157 729,46	350 000,00	70 695,54
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	510 000,07	122 842,01	350 000,00	37 158,06
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	122 842,01	0,00	-122 842,01
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	350 000,07	0,00	350 000,00	0,07
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		510 000,07	122 842,01	350 000,00	37 158,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 887,45	34 887,45	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 887,45	34 887,45	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		34 887,45	34 887,45	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		544 887,52	157 729,46	350 000,00	37 158,06
021	Virement de la section de fonctionnement	33 537,48	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		33 537,48	0,00		33 537,48

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202514-BF

III – ADOPTION DU CA


SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		52 540,00	14 467,07	0,00	0,00	38 072,93	0,00	14 467,07
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 001,20	0,00	0,00	0,00	2 001,20	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 001,20	0,00	0,00	0,00	4 001,20	0,00	0,00
66	Charges financières	15 001,32	14 467,07	0,00	0,00	534,25		14 467,07
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		15 001,32	14 467,07	0,00	0,00	534,25		14 467,07
Total des dépenses réelles		19 002,52	14 467,07	0,00	0,00	4 535,45	0,00	14 467,07
023	Virement à la section d'investissement	33 537,48	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		33 537,48	0,00			33 537,48		0,00
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		52 540,00	14 467,07	0,00	0,00	38 072,93	0,00	14 467,07

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	26 537,48					
---	------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	52 540,00	51 813,73	0,00	0,00	726,27
--	------------------	------------------	-------------	-------------	---------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



III – ADOPTION DU CA


SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		52 540,00	14 467,07	0,00	0,00	38 072,93	0,00	14 467,07
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 001,20	0,00	0,00	0,00	2 001,20	0,00	0,00
65888	Autres	2 001,20	0,00	0,00	0,00	2 001,20	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 001,20	0,00	0,00	0,00	4 001,20	0,00	0,00
66	Charges financières	15 001,32	14 467,07	0,00	0,00	534,25		14 467,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 001,32	14 467,07	0,00	0,00	534,25		14 467,07
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		15 001,32	14 467,07	0,00	0,00	534,25		14 467,07
Total des dépenses réelles		19 002,52	14 467,07	0,00	0,00	4 535,45	0,00	14 467,07
023	Virement à la section d'investissement	33 537,48						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		33 537,48	0,00			33 537,48		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
74758	Participation autres groupements	26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		26 002,52	25 276,25	0,00	0,00	726,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		11 580,94	0,00	0,00	0,00		11 580,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 580,94	0,00	0,00	0,00		11 580,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		157 729,46	0,00	0,00	0,00		157 729,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 887,45	0,00	0,00	0,00		34 887,45
13	Subventions d'investissement	122 842,01	0,00	0,00	0,00		122 842,01
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	11 580,94	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	11 580,94	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	157 729,46	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	34 887,45	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	122 842,01	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 580,94
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 580,94
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 729,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 887,45
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 842,01

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	14 467,07	0,00	0,00	0,00		14 467,07
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	14 467,07	0,00	0,00	0,00		14 467,07
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	25 276,25	0,00	0,00	0,00		25 276,25
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	25 276,25	0,00	0,00	0,00		25 276,25
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV

AZ.93Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	14 467,07	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	14 467,07	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	25 276,25	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	25 276,25	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 467,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 467,07
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 276,25
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 276,25

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie	d'origine	d'emprunt		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				d'origine	d'emprunt
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)					Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - CA - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF





IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
BT.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF

Berser
Levrault

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		11-12-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS LIES AUX DOCUMENTS D'URBANISME	10	01/01/2000
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/03/2016
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	12/03/2018
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	12/03/2018
L	MOBILIERS	15	12/03/2018
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20	11/12/2023
L	SUBVENTION EQUIPEMENT PERSONNES PRIVEES BATIMENTS ET INSTALLATIO	15	11/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	11/12/2023
L	AUTRES GROUPEMENTS BIENS MOBILIERS	5	11/12/2023
L	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	5	11/12/2023
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	11/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	11/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3	11/12/2023
L	AUTRES IMMO CORPORELLES	10	11/12/2023
L	LOGICIELS	2	11/12/2023
L	PLANTATIONS ET ARBUSTES	20	11/12/2023
L	MATERIEL ROULANT	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT VOITURES	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT CAMIONS, VI, TRACTEURS	15	11/12/2023
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10	11/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRU	20	11/12/2023
L	DEPARTEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	11/12/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	11/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE PORTABLES	5	11/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE FIXES	10	11/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION	3	11/12/2023
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENT BIENS MOBILIER	5	11/12/2023
L	COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	11/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

Délibéré en



ID : 024-200027217-20250310-202514-BF

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	EPIC BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	5	11/12/2023
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT AUX PERS PRIVE	5	11/12/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	11/12/2023
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	30	11/12/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10	11/12/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	11/12/2023
L	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES	10	11/12/2023


IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF

Berser
Levrault

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV
ES

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

B8.T.Z

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - CA - 2024

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF





IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



IV

BTT.3

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-544 887,45
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	350 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-194 887,45

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	34 887,45
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-194 887,45
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-160 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	20 000,55	11 580,94	0,00	11 580,94
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	33 537,48	0,00	350 000,00	350 000,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	13 536,93	-11 580,94	350 000,00	338 419,06
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-544 887,45			-544 887,45
Affectation au 1068 (C)	34 887,45	34 887,45		34 887,45
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-510 000,00			-510 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-171 580,94

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		20 000,55	11 580,94
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		20 000,55	11 580,94
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 000,55	11 580,94
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		33 537,48	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		33 537,48	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 537,48	0,00

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV
C-1

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV
024

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

IV
CS.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

DZ.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 024-200027217-20250310-202514-BF

Berser
Levrault

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

Cet état ne contient pas d'information.



IV
DC

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

IV
D6

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 564 607,00	5 072 825,98	1 082 477,28	4 409 303,74
RECETTES	10 564 607,00	5 164 528,60	2 187 480,04	3 212 598,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 791 441,00	18 233 170,88	0,00	3 558 270,12
RECETTES	21 791 441,00	20 083 700,33	0,00	1 707 740,67

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET CDC - SPANC/ N°SIRET : 20002721700021**


SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 200,00	328,00	0,00	49 872,00
RECETTES	50 200,00	3 120,61	0,00	47 079,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	229 633,71	90 679,94	0,00	138 953,77
RECETTES	229 633,71	112 853,97	0,00	116 779,74

BUDGET CDC - ZAE/ N°SIRET : 20002721700039

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	519 777,39	206 729,84	0,00	313 047,55
RECETTES	519 777,39	255 236,44	0,00	264 540,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	417 758,16	257 334,44	0,00	160 423,72
RECETTES	417 758,16	229 459,84	0,00	188 298,32

BUDGET CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES/ N°SIRET : 20002721700054

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 024-200027217-20250310-202514-BF



SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	578 425,00	11 580,94	0,00	566 844,06
RECETTES	578 425,00	157 729,46	350 000,00	70 695,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	52 540,00	14 467,07	0,00	38 072,93
RECETTES	52 540,00	25 276,25	0,00	27 263,75

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	5 339 067,35
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	3 594 914,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 491 372,87	18 595 652,33	0,00	3 895 720,54
RECETTES	22 491 372,87	20 451 290,39	0,00	2 040 082,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 713 009,39	5 291 464,76	1 082 477,28	5 339 067,35
RECETTES	11 713 009,39	5 580 615,11	2 537 480,04	3 594 914,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 491 372,87	18 595 652,33	0,00	3 895 720,54
RECETTES	22 491 372,87	20 451 290,39	0,00	2 040 082,48
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	34 204 382,26	23 887 117,09	1 082 477,28	9 234 787,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	34 204 382,26	26 031 905,50	2 537 480,04	5 634 996,72

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D13.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	27
Représentés	6
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-015

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE
RESIDENCE HABITAT JEUNES (RHJ)**

L'exécution de l'exercice 2024 du budget annexe Résidence Habitat Jeunes laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	14 467,07 €
Recettes réalisées :	25 276,25 €
Soit un résultat 2024 de :	10 809,18 €
Résultat 2023 (Excédent) :	26 537,48 €

Soit un résultat cumulé de : 37 346,66 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	11 580,94 €
Recettes réalisées :	157 729,46 €

Soit un solde d'exécution 2024 de :	146 148,52 €
Résultat 2023 :	- 544 887,45 €
Soit un solde cumulé de :	- 398 738,93 €

Reste à réaliser en dépenses :	- €
Reste à réaliser en recettes :	350 000,00 €
Solde restes à réaliser	350 000,00 €
Déficit net de la section d'Investissement :	- 48 738,93 €

Résultat global 2024	- 11 392,27 €
-----------------------------	----------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au budget annexe Résidence Habitat Jeunes 2025, le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :
 - 37 346.66 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de l'exercice 2024

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	27
Représentés	6
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-016

**COMPTES DE GESTION 2024 : BUDGET PRINCIPAL,
BUDGET ANNEXE SPANC, BUDGET ANNEXE ZAE ET
BUDGET ANNEXE RESIDENCE HABITAT JEUNES**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti,

- ✓ après s'être fait présenter le comptes administratif 2024 du Budget Principal et des budgets annexes, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer s'il y a lieu ;
- ✓ après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 : du Budget Principal et des budgets annexes ;

- ✓ après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUANT** sur l'exécution :
 - du Budget Principal
 - du Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
 - du Budget Annexe Zone d'Activité Economique (ZAE)
 - du Budget Annexe Résidence Habitat Jeunes (RHJ)de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 3 mars 2025, à la salle des fêtes de Tamniès, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Patrick ALDRIN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	27
Représentés	6
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, Célia CASTAGNAU, François COQ, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Serge PARRE, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE.

Procurations : Jérôme PEYRAT pouvoir à Jean-Jacques de PERETTI, Marie-Pierre DELATTAIGNANT pouvoir à Marlies CABANEL, Michel ANDRE pouvoir à Fabrice GAREYTE, Carlos DA COSTA pouvoir à Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET pouvoir à Fabienne LAGOUBIE, Marie-Pierre VALETTE pouvoir à Patrick ALDRIN.

Absents excusés : Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Michel ANDRE, Carlos DA COSTA, Maryline FLAQUIERE, Gérard GATINEL, Julie NEGREVERGNE, Marc PINTA-TOURRET, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2025-017

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires précédant le vote du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales(CGCT);

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 février 2025 ;

Le Conseil communautaire ayant débattu des orientations budgétaires 2025, ci-annexées, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que les dispositions des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2025 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Patrick ALDRIN



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Jacques de Peretti



Orientations Budgétaires 2025

Rapport d'orientations budgétaires 2025

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) , applicable aux EPCI conformément à l'article L5211-36 du CGCT, dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion (article L. 2121-12 du CGCT).

Cette note explicative doit être suffisamment détaillée et s'articule autour des points suivants :

- *Le contexte de la construction budgétaire*
- *L'évolution de la situation financière de la collectivité*
- *La présentation des principaux investissements*

I-	LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025	3
A.	LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	3
1.	Un contexte économique et politique incertain	3
2.	Les mesures du projet de loi de finances 2025	4
3.	Les mesures de la loi de programmation des finances publiques	6
B.	NOTRE STRATEGIE FINANCIERE 2020-2026	7
1.	Le résultat 2024 reste positif	8
2.	Les orientations budgétaires 2025	11
II-	LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : UNE VOLONTÉ DE RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SARLADAIS ET NOTRE DYNAMIQUE TERRITORIALE	15
A.	DES ENGAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE S'APPUYANT SUR L'IDENTITE DU TERRITOIRE	15
1.	Garantir une qualité de vie facteur de cohésion sociale et territoriale	15
2.	Dans un cadre de vie vertueux pour l'avenir	21
B.	UNE AMBITION ASSOCIANT TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23
1.	Les transitions écologiques en filigrane du projet renforcé par une nouvelle organisation du cycle de l'eau	21
2.	Une stratégie de développement économique innovante moteur du territoire	27
C.	DES MOYENS ET INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE	32
1.	Le regroupement des services dans un nouveau siège	32
2.	Un équilibre territorial renforcé	33
3.	Une montée en puissance au cœur du territoire	34
	Annexe 1 : Structure et gestion de la dette	35
	Annexe 2 : Relations financières avec les communes	39
	Annexe 3 : Structure du personnel et évolution des dépenses	41

I. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

A. LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

1. Un contexte économique et politique incertain

1.1 Une croissance mondiale atone

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

1.2 La politique monétaire et l'inflation

Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque Centrale Européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux Etats-Unis et 1,95 % au Japon.

Pour la France, l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % au mois d'août 2024 indique l'INSEE, sous l'effet de la diminution des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnements.

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 12 septembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15 %.

1.3 L'horizon économique pour la France

La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8 % du PIB en 2024 et 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025.

L'inflation, qui est descendue en-dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, conjuguée à un desserrement de la politique monétaire de la BCE, devrait contribuer à une relance de l'économie française.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ⁽¹⁾	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Tableau issu Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci, pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, se situe à 7,4 % en janvier 2025, en progression sensible de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent. A la fin de l'année, il devrait atteindre 7,8 % selon l'OCDE et 8 % selon l'OFCE.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels, tenant compte de l'inflation.

Néanmoins, la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5 % du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 % pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique.

2. Les différentes mesures du projet de loi de finances

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

Certaines mesures concernant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et entreront en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenu à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

Le PLF pour 2025 a été enfin adopté le 6 février 2025.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9%. La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md € dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

- **Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes

publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Ce dispositif a été remis en cause par le Sénat, qui, en lieu et place, a adopté un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros réparti en 3 enveloppes : « communes et EPCI » à hauteur de 500 M€, « Départements » pour 220 M€ et « Régions » pour 280 M€.

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Les contributions mises en réserve seraient ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers.

10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la DSU et à la DSR, seront exemptées du DILICO.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Gel des fractions de TVA**

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat. A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

- **Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1^{er} janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de finances.

- **Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement**

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1^{er} jour).

3. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56, 043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€.

B. NOTRE STRATEGIE FINANCIERE 2020-2026

Dans la continuité des années précédentes, l'exercice 2024 a été impacté par la hausse des dépenses énergétiques, l'augmentation du coût des fournitures et des transports. Par ailleurs la collectivité a supporté en année pleine à la fois la prise en compte de missions nouvelles (OPAH, Mobilité), mais également les charges de fonctionnement du nouveau siège, de la maison des musiques et de Sarlatch.

Malgré un niveau d'inflation attendu à 2% qui devrait permettre de contenir l'évolution des charges de gestion actuelle, de nouvelles dépenses de fonctionnement induites par l'ouverture récente de la Médiathèque de Sarlat impacteront significativement notre budget 2025, probablement à hauteur de 85 000 €.

Nous envisageons également une progression de 4 % des dépenses de personnel pour tenir compte de l'impact des mesures liées à la revalorisation du régime indemnitaire, de l'augmentation des cotisations CNRACL et du GVT.

La revalorisation des valeurs locatives étant fixée à + 1,7 % en 2025, nos recettes fiscales progresseront peu. De plus, la collectivité sera pénalisée par la mesure prévoyant le gel de la fraction de TVA reversée (en compensation de la TH et de la CVAE) adopté en PLF2025.

Ces augmentations pérennes de nos dépenses de fonctionnement et la moindre dynamique de nos recettes fiscales dégradent ainsi durablement notre capacité d'épargne et limite notre capacité à financer nos investissements. Phénomène amplifié par des conditions de recours à l'emprunt qui restent défavorables.

Dans ces conditions, l'enjeu prioritaire reste de ne pas affaiblir davantage la situation financière de la communauté de communes. Il faut garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour poursuivre la réalisation des projets d'investissement.

1. Le résultat 2024, comparable à 2023, reste positif

Le résultat budgétaire 2024

Les dernières opérations comptables et la vérification avec les écritures du Comptable public restent encours à l'heure de la rédaction de ces orientations budgétaires. C'est donc un résultat prévisionnel qui est proposé ci-dessous.

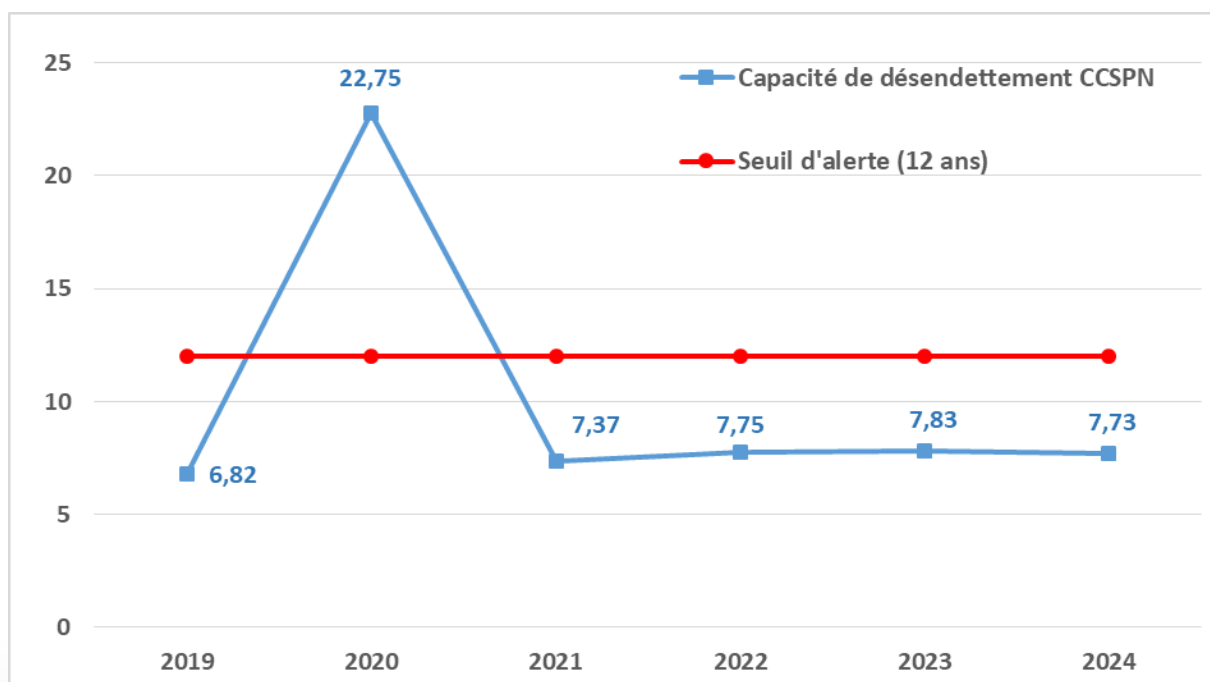
		RESULTATS 2024		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	18 917 710,41 €	20 222 324,36 €	1 304 613,95 €
	Investissement	5 072 825,98 €	5 164 528,60 €	91 702,62 €
		+	+	+
Reports exercice N-1	Fonctionnement OO2	-	1 408 175,55 €	1 408 175,55 €
	Investissement OO1	1 833 050,04 €	-	1 833 050,04 €
		=	=	=
Résultat cumulé	Fonctionnement	18 917 710,41 €	21 630 499,91 €	2 712 789,50 €
	Investissement	6 905 876,02 €	5 164 528,60 €	1 741 347,42 €
	TOTAL CUMULE	25 823 586,43 €	26 795 028,51 €	971 442,08 €
		+	+	+
R.A.R.	Investissement	1 082 477,28 €	2 187 480,04 €	1 105 002,76 €
		=	=	=
RESULTAT NET	TOTAL	26 906 063,71 €	28 982 508,55 €	2 076 444,84 €

Les conditions réglementaires d'équilibre budgétaire et financier sont respectées, même en intégrant les budgets annexes (situation consolidée). Le fond de roulement du budget principal au 31 décembre 2024 s'élève à 971 000 € (1 472 000 € fin 2023).

Il est le résultat de notre excédent cumulé de fonctionnement (2 713 000 €) diminué du déficit de la section d'investissement (1 741 000 €).

Le résultat financier 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de gestion	13 320 403	13 913 708	14 746 051	16 124 374	17 509 482	18 355 565
Charges à caractère général	1 418 930	1 502 607	1 423 472	2 101 619	2 247 478	2 246 598
Charges de personnel	5 181 245	5 569 894	5 460 819	5 572 536	5 856 617	6 112 205
Autres charges de gestion	1 997 522	2 153 721	1 988 197	2 051 477	2 300 721	2 445 143
Reversements de fiscalité	4 722 705	4 626 448	5 628 268	6 378 384	7 043 820	7 542 108
Charges exceptionnelles et provision	1	61 037	245 294	20 359	60 846	9 511
Recettes réelles fonctionnement	14 519 494	14 525 256	16 326 572	17 691 236	19 085 622	20 029 251
Atténuation de charges	237 027	70 774	99 315	31 959	7 279	31 282
Produits des services	1 199 993	1 057 374	1 315 099	1 301 697	1 306 274	1 271 910
Travaux en régie						
Impôts et taxes	10 386 804	10 505 520	12 070 850	13 391 044	14 543 690	15 506 478
Dotations - subventions	2 631 511	2 798 663	2 698 583	2 812 920	3 020 587	3 019 823
Autres produits	60 104	57 898	61 033	84 699	65 257	199 739
Produits exceptionnels	4 055	35 027	81 691	68 917	142 535	19
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	1 199 091	611 548	1 580 521	1 566 862	1 576 140	1 673 686
Epargne brute	995 373	429 113	1 397 397	1 394 307	1 388 943	1 471 405
Taux d'épargne brute CCSPN	6,86%	2,95%	8,56%	7,88%	7,28%	7,35%
Annuité de la dette	1 127 702	1 096 335	1 537 640	1 468 815	1 417 806	1 357 164
Frais financiers	203 718	182 435	183 124	172 555	187 197	202 281
Remboursement capital	923 984	913 900	1 354 516	1 296 260	1 230 609	1 154 884
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne disponible (CAF Nette)	71 389	-484 787	42 881	98 047	158 334	316 522
Endettement au 01.01	7 489 452	6 785 459	9 761 558	10 300 682	10 804 512	10 873 903
Intégration dette Ste Nathalie	215 097					
Emprunt réalisé	-	3 890 000	1 890 000	1 800 000	1 300 000	1 650 000
Capital remboursé	923 985	913 900	1 354 516	1 296 260	1 230 609	1 154 884
ENDETTEMENT 31.12	6 785 k€	9 762 k€	10 297 k€	10 805 k€	10 874 k€	11 369 k€
Capacité de désendettement CCSPN	6,82	22,75	7,37	7,75	7,83	7,73
	Soit 6 ans et 11 mois	22 ans et 9 mois	7 ans et 4 mois	7 ans et 9 mois	7 ans et 10 mois	7 ans et 9 mois



Les principaux éléments d'analyse :

Dans le prolongement des exercices précédents, l'exercice 2024 a été marqué par l'augmentation des postes de dépenses induites par les nouveaux locaux, siège et Sarlatch. La stabilité des effectifs a permis de ralentir la progression des dépenses de personnel, principalement impactées par les dispositifs de revalorisation des salaires.

L'augmentation de nos recettes, moindre qu'en 2023, a permis de limiter l'impact de ces tendances haussières sur le niveau d'épargne de la collectivité qui reste similaire à l'exercice précédent.

Les charges à caractère général sont équivalentes à celles de 2023. Cette situation qui peut apparaître favorable en affichage s'explique par le transfert en section d'investissement des fournitures de voirie employées pour les interventions des agents du service voirie, mais n'occulte pas une progression principalement des charges d'exploitation imputables aux nouveaux locaux, qui engendrent également une augmentation sensible de la refacturation des prestations assurées par la commune de Sarlat au profit des services de la CCSPN.

Les dépenses de personnel progressent de 256 k€ par rapport à 2023. La masse salariale (rémunération des agents titulaires et contractuels) augmente de 180 k€, les refacturations de personnel de 76 k€.

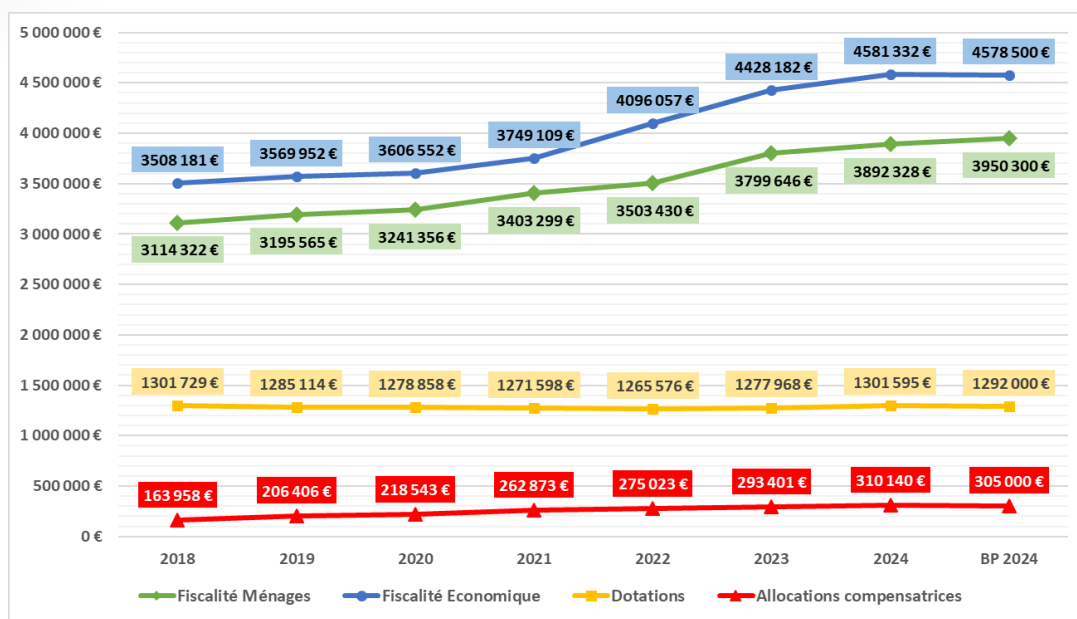
Les recettes fiscales progressent de 860 k€ par rapport à 2023, mais cette augmentation concerne principalement la TEOM (+516 k€) et la taxe de séjour (+30 k€) qui sont reversées au SICTOM et à l'Office de Tourisme. Restent, en propre recette de la CCSPN la fiscalité sur les ménages (TF et THRS), la fiscalité économique (CFE, TASCAM, IFER, Versement mobilité). La fraction de TVA reversée en contrepartie de la taxe d'habitation et désormais de la CVAE ne bénéficie pas, sur notre territoire, de la dynamique de l'inflation puisqu'elle est similaire au produit 2023.

Aussi, l'épargne disponible reste positive à 218 k€.

Les dépenses d'investissement pour un montant de 5 022 k€ sont en net retrait par rapport à celles constatées en 2023. Le remboursement en capital est stable (1 155 k€), les travaux sur opérations ont fait l'objet de paiements pour 3 481 k€, principalement sur la médiathèque et la voirie. Les engagements financiers reportés sur 2025 représentent 1 948 k€.

Au cours de l'exercice, la collectivité a contracté un emprunt de 1 650 k€, portant le montant de la dette à 11 370 k€. **La capacité de désendettement se situe à 8 ans et 3 mois.**

L'évolution des recettes fiscales



2. Les orientations budgétaires 2025

(En l'état actuel des informations et des projections dont nous disposons)

Pour 2025, l'objectif prioritaire consistera à ne pas dégrader notre épargne. Pour autant, notre collectivité est en phase de croissance et il faut désormais intégrer des dépenses de fonctionnement induites par le nouveau siège, Sarlatech, la maison des musiques, et cette année la médiathèque et continuer de porter financièrement les engagements pour l'habitat et les mobilités.

En complément de la progression « mécanique » des recettes fiscales, la communauté de communes devra engager, avec ses partenaires, une démarche d'optimisation financière (recherche de financements, bases fiscales) pour garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour poursuivre la réalisation des projets d'investissement en limitant le recours à l'emprunt et stabilisant notre capacité de désendettement.

2.1. Les principales dépenses de fonctionnement

Les charges de gestion courante

Les dépenses constatées en 2024 (2 247 k€) sont reconduites en 2025. L'enveloppe financière du chapitre 011 est majorée de 145 k€ pour tenir compte des hausses identifiées :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement en année pleine de la médiathèque (+85 k€) ;
- ✓ Intégration des charges de fonctionnement et de maintenance du site de France Tabac (+25 k€) ;
- ✓ La progression mécanique des dépenses de fonctionnement (loyer, fluides, honoraires, entretien) des infrastructures de la collectivité (+35 k€).

Ainsi le niveau des charges liées au fonctionnement des services est évalué pour 2025 à 2 392 000 €.

Les frais de personnel

Le montant prévisionnel du chapitre s'élève à 6 357 k€, en progression de 245 k€ en comparaison du réalisé 2024.

En 2025, les faits marquants seront les suivants :

- ✓ La prise en compte en année pleine de la revalorisation du régime indemnitaire des agents (CIA, Bonus attractivité, IFSE) : 115 k€ ;
- ✓ Le recrutement du responsable du service jeunesse : 45 k€ ;
- ✓ L'augmentation de 3% des cotisations CNRACL : 65 k€ ;
- ✓ Une provision de 40 k€ pour anticiper des dispositifs de revalorisations 2025, notamment le SMIC.

Les frais financiers

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette. Pour 2025, ils seront de 241 832 €, en progression de 30 k€ sous l'effet des taux d'emprunt 2023 et 2024. Le taux moyen de la dette est à 2,05% (1,82% début 2024).

Les éléments détaillés sont en annexe 1 : structure et gestion de la dette.

Les autres charges de gestion et les reversements

Au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

- ✓ La contribution SDIS 24 pour le fonctionnement du centre d'incendie et de secours de Sarlat pour 920 K€ (+ 2%) ;
- ✓ L'enveloppe des subventions attribuées aux associations (y compris Pays du Périgord Noir, Mission locale, AOSPC) est reconduite à hauteur de 130 k€ ;
- ✓ Le montant de la subvention proposée pour le CIAS est stable à 1 100 k€.

Au chapitre 014 (Atténuation de produits) :

- ✓ Le reversement de la TEOM au SICTOM pour 4 000 k€ (3 731 K€ en 2024) ;
- ✓ Le reversement à l'Office de Tourisme, et au département, pour 1 700 k€ correspondant au produit attendu de la Taxe de séjour (1 602 k€ en 2024) ;
- ✓ Le reversement de l'attribution de compensation pour 485 k€, nouveau montant intégrant l'impact du transfert de compétence mobilité (CLECT d'avril 2022) ;
- ✓ Contribution au FPIC à hauteur de 200 k€.

2.2. Les principales recettes de fonctionnement

Produits des services

Il s'agit des recettes provenant de la participation des familles aux structures PEEJ (450 000 €), de la facturation aux communes membres du coût du service instruction de l'urbanisme (160 000 €), de la refacturation des services communs RH et Finances (390 000 €), du remboursement du personnel mis à disposition de l'office de Tourisme, du Pays du Périgord Noir.

La fiscalité des ménages

Depuis 2021, la communauté de communes perçoit une fraction de la TVA nationale pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Cette ressource, qui devait progresser au rythme de la TVA collectée par l'Etat, et donc sur la dynamique de l'inflation, n'évolue pas pour la CCSPN, sur le rythme attendu. Le produit 2024 est identique à celui de 2023 et l'état a instauré dans le PLF 2025 le gel de cette recette. Nos prévisions (TH et TF) intègrent la revalorisation des valeurs locatives fixée à + 1,7% pour 2025.

Les recettes attendues s'élèvent à 3 919 400 €, en faible progression de 27 000 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Produit TH	2 491 640 €	2 526 770 €	584 930 €	596 569 €	638 924 €	697 277 €	710 000 €
Fraction de TVA			2 106 563 €	2 167 473 €	2 371 398 €	2 370 702 €	2 371 000 €
Produit TF	607 783 €	618 421 €	614 189 €	637 377 €	679 964 €	710 860 €	723 000 €
Produit TPNB	57 304 €	57 588 €	57 947 €	60 507 €	64 749 €	67 255 €	68 400 €
Produit TAFNB	38 838 €	38 577 €	39 670 €	41 504 €	44 611 €	46 234 €	47 000 €
Fiscalité Ménages	3 195 565 €	3 241 356 €	3 403 299 €	3 503 430 €	3 799 646 €	3 892 328 €	3 919 400 €

La fiscalité des entreprises

La suppression progressive de la CVAE se traduit par l'attribution, depuis 2023, d'une fraction de TVA. Cette quote-part n'a pas progressé en 2024 et ne progressera pas en 2025 suite à la mesure de gel des fractions de TVA, alors qu'elle devait progresser au rythme de l'inflation.

Le produit de la CFE, malgré le maintien de l'exonération de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, devrait cette année encore progresser sensiblement car une partie des bases imposables (25%) bénéficiera de la revalorisation des VL (1,7%). Pour les mêmes raisons, le niveau de compensation évoluerait favorablement.

Le produit du versement mobilité complète depuis juillet 2021 le « volet » fiscalité des entreprises. La communauté de communes ayant décidé de l'élargissement de la taxe à l'ensemble des communes à compter du 1^{er} janvier 2025, en conservant le taux de 0,55%, le produit 2025 progressera et pourrait s'établir autour de 690 k€ (626 k€ en 2024).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Produit CFE	2 016 153 €	2 078 767 €	1 947 949 €	1 959 119 €	2 096 147 €	2 172 934 €	2 217 000 €
Produit CVAE	1 018 559 €	1 022 433 €	996 619 €	983 796 €	1 075 298 €	1 074 602 €	1 075 000 €
Produit des IFR	73 723 €	76 091 €	84 804 €	96 452 €	99 448 €	101 937 €	107 000 €
Produit TASCUM	461 517 €	429 261 €	457 098 €	510 701 €	504 692 €	605 606 €	636 000 €
Produit Versement Mobilité			262 639 €	545 989 €	652 597 €	626 253 €	690 000 €
Fiscalité Economique	3 569 952 €	3 606 552 €	3 749 109 €	4 096 057 €	4 428 182 €	4 581 332 €	4 725 000 €

Les recettes attendues s'élèvent à 4 725 000 €, en progression de 143 600 €.

La taxe GEMAPI

La Communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cet impôt doit permettre de financer les actions dans les domaines prévus par la taxe et plus particulièrement pour notre EPCI :

- ✓ Les contributions aux syndicats SMETAP et SMBVVD ;
- ✓ L'animation et les actions de la politique rivières.

Le produit attendu est évalué à 100 000 € pour 2025, dans l'attente de la parfaite connaissance des prévisions budgétaires. Cette taxe sera prélevée sur les contribuables (ménages et les entreprises) assujettis aux quatre taxes directes locales (TFPB, TFPNB, THRS et CFE) proportionnellement aux recettes que chacune d'elles a procurées l'année précédente sur le territoire de l'EPCI, soit suivant le ratio de 60% sur la CFE et 40% sur TF et TH.

Le montant calculé par habitant s'élèverait à 5,98 € (il ne peut dépasser le plafond de 40 €/habitant).

Les dotations et subventions

Au court des années écoulées la dotation de compensation diminue d'environ 2% par an alors que la dotation d'intercommunalité progresse de 10%. Le produit de DGF attendu est estimé à 1 305 000 €.

Le FPIC

La Communauté de communes a retrouvé son éligibilité en 2022 et bénéficié d'un reversement de 214 500 € en 2024. Il est probable que nous restions éligibles en 2025, avec un montant similaire.

La taxe de séjour

Le produit 2025 est évalué à 1 650 000 €, similaire à la réalisation 2024.

2.3. L'investissement

En 2025, la collectivité pourra suite au règlement définitif des factures et situations les travaux de construction du Pôle Culturel et Jeunesse, de l'aménagement des abords et de l'esplanade solliciter le solde des subventions accordées par les financeurs. Ces recettes d'un montant de 1,2 million d'euros permettront de dégager des ressources et de la trésorerie pour financer les projets lancés et à venir en limitant le recours à l'emprunt.

A proximité de la Maison des musiques, la collectivité conserve le projet de réhabiliter un bâtiment pour accueillir le service Jeunesse. Une enveloppe prévisionnelle de 400 k€ est à prévoir au BP 2025.

De nouveaux crédits seront inscrits pour réaliser les travaux complémentaires sur le siège de la CCSPN programmés pour améliorer l'accessibilité (ascenseur extérieur) et accroître la performance énergétique du bâtiment (installation de panneaux photovoltaïques). Les travaux sont évalués à 696 k€.

L'évolution de la destination du site de France Tabac pour le projet Cinéma remet en question la réhabilitation du bâtiment I qui devait accueillir, après aménagement des locaux, le service voirie communautaire. Une nouvelle solution est étudiée consistant à l'acquisition d'une parcelle contigüe à l'emprise de France tabac et l'aménagement de locaux existants. L'enveloppe prévisionnelle de 400 k€ est conservée.

La somme de 365 k€, non réalisée en 2024, est reconduite en prévision de l'acquisition du terrain pour la construction de la future caserne de gendarmerie.

L'enveloppe financière dédiée à l'investissement de voirie sera « abondée » par un fonds de concours versé par la commune de Sarlat pour financer des travaux au-delà de l'enveloppe prévue chaque année. Il s'agit principalement de l'aménagement du parking Desmouret et de la réfection des voiries et réseaux de la résidence La Brande.

La programmation prévisionnelle des investissements actualisée est synthétiquement proposée dans les tableaux page suivante.

Elle n'intègre pas à ce stade le plan de financement de la Véloroute Voie Verte car certains points du montage juridique et financier permettant de définir la contribution financière de l'Office de Tourisme et l'autofinancement résiduel de la Communauté de communes, qui reste maître d'ouvrage du projet, ne sont pas arrêtés. Ni le projet cinéma dont le portage est à l'étude avec nos partenaires et nécessitera très certainement la création d'un budget annexe au moment du lancement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Pôle Culturel Jeunesse

Projets (Montants TTC)	Estimation TTC	2022	2023	2024	2025
Pôle Culturel et Jeunesse	7 200 k€	906 k€	2 059 k€	839 k€	210 k€
Equipement PCJ (Collections, Mobilier, Informatique, véhicule)	1 200 k€	26 k€	168 k€	523 k€	82 k€
Abords PCJ	774 k€	547 k€	12 k€	272 k€	0 k€
Esplanade	199 k€		155 k€	71 k€	11 k€
DÉPENSES		1 479 k€	2 395 k€	1 704 k€	304 k€
Pôle Culturel et Jeunesse	4 359 k€	283 k€	662 k€	257 k€	716 k€
Equipement PCJ (Mobilier, Informatique, véhicule)	490 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 k€
Abords PCJ	337 k€		0 k€	0 k€	273 k€
Esplanade	184 k€	30 k€	0 k€	0 k€	154 k€
FCTVA		243 k€	393 k€	280 k€	50 k€
RECETTES		555 k€	1 055 k€	537 k€	1 207 k€
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT		924 k€	1 340 k€	1 167 k€	-903 k€

Projets en cours de réalisation

Projets (Montants TTC)	Estimation TTC	2022	2023	2024	2025	2026
Voirie/Signalisation		1 200 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 500 k€	1 000 k€
Travaux siège CCSPN	1 200 k€	650 k€	566 k€	33 k€		
Déploiement Fibre	1 000 k€	94 k€	94 k€	94 k€	94 k€	
Travaux Centre de secours Sarlat	432 k€	108 k€	108 k€	108 k€		
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat			127 k€	127 k€	127 k€	127 k€
Investissement courant (PEEJ, Rivières, Infra/Bât, Informatique...)		200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€
SARLATECH	70 k€	0 k€	48 k€	29 k€	0 k€	
DÉPENSES		2 252 k€	2 142 k€	1 590 k€	1 921 k€	1 327 k€
Subvention Friche (Sur opération France Tabac)	550 k€	323 k€	122 k€	0 k€	105 k€	
Subventions Siège CCSPN	358 k€	91 k€	93 k€	0 k€	174 k€	
SARLATECH Préfiguration					39 k€	
Fonds de concours voirie (Parking Desmouret + La Brande)					350 k€	
Subvention Agence de l'Eau Parking Desmouret					150 k€	
FCTVA		352 k€	313 k€	222 k€	294 k€	197 k€
RECETTES		766 k€	528 k€	222 k€	1 112 k€	197 k€
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT		1 486 k€	1 614 k€	1 368 k€	809 k€	1 130 k€

Projets à financer

Projets (Montants TTC)	Estimation TTC	2025	2026	2027	2028	2029
Bâtiment Voirie CCSPN (acquisition terrain et aménagem locaux)	400 k€	300 k€	100 k€			
Siège CCSPN : Ascenseur + Photovoltaïque	596 k€	450 k€	146 k€			
Maison de la jeunesse	500 k€	300 k€	200 k€			
Construction caserne Gendarmerie (Acquisition terrain)	365 k€	365 k€				
Ratz-Haut (ALSH)	5 640 k€	150 k€	1 500 k€	1 500 k€	1 500 k€	990 k€
DÉPENSES		1 565 k€	1 946 k€	1 500 k€	1 500 k€	990 k€
Bâtiment Voirie CCSPN	50 k€		50 k€			
Siège CCSPN : Ascenseur + Photovoltaïque	254 k€	127 k€	127 k€			
Maison de la jeunesse	200 k€	100 k€	100 k€			
Construction caserne Gendarmerie (Acquisition terrain)	91 k€	91 k€				
Ratz-Haut (ALSH)	2 350 k€	0 k€	500 k€	750 k€	750 k€	350 k€
FCTVA		197 k€	319 k€	246 k€	246 k€	162 k€
RECETTES		515 k€	1 096 k€	996 k€	996 k€	512 k€
DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT		1 050 k€	850 k€	504 k€	504 k€	478 k€

De nouvelles subventions, principalement des partenaires institutionnels, permettront de financer partiellement les investissements pour un montant évalué à 250 k€.

Les dépenses nettes d'investissement de l'exercice 2025 sont évaluées à 1 million d'€. Au cours des exercices 2023 et 2024, en raison des taux élevés des prêts bancaires, la collectivité a fait le choix de consommer son fonds de roulement plutôt de d'accroître son endettement et de faire peser une charge d'intérêts accrue sur le fonctionnement des prochaines années. Le montant d'emprunt à réaliser en 2025 ne devrait pas excéder 1 million d'euros.

II. LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : LA VOLONTÉ DE RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SARLADAIS ET NOTRE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte inédit dans la mesure où le PLF 2025 a été adopté au moment de la rédaction de ce rapport. Ce délai accroît l'incertitude sur nos recettes fiscales puisqu'à ce stade nous ne connaissons ni le montant des dotations 2025, ni les bases prévisionnelles de fiscalité. Pour autant, nous subissons la hausse de nos dépenses contraintes (énergie, maintenance, assurances, salaires, etc.) et nous nous inquiétons des conséquences des risques géopolitiques liés à la guerre en Ukraine, au conflit au Moyen-Orient, et dernièrement à l'élection de Donald Trump (droits de douanes, relations avec la Russie...).

Si les mêmes incertitudes pèsent sur l'élaboration budgétaire, la priorité consiste à élaborer une stratégie financière permettant la mise en œuvre du projet politique : organiser la transition écologique, sociale et énergétique du territoire et exercer pleinement toutes ses politiques publiques avec une trajectoire financière raisonnée.

S'appuyant sur l'évaluation des projets achevés et la dynamique des projets en cours, il s'inscrit avec pertinence dans les dispositifs proposés par l'Etat et s'articule autour des compétences et de l'identité de la collectivité. Il associe l'ensemble des domaines concourant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire (santé, culture, patrimoine, numérique, tourisme, solidarité...) et il intègre la transition écologique comme dimension transversale.

A. DES ENGAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE, L'IDENTITE DU TERRITOIRE

1. Une qualité de vie facteur de cohésion sociale et territoriale

1.1 Une offre de services accrue, adaptée aux attentes et besoins de la population

➤ La cohésion sociale – Le CIAS

Le CIAS Sarlat-Périgord Noir porte l'action sociale communautaire en collaboration avec les communes du territoire. Il anime une politique de lutte contre l'exclusion, de prévention, de développement social local et de coordination des acteurs locaux du secteur social. En réaction aux difficultés générées par la crise sanitaire et économique qui affectent les plus fragiles, il a pris en compte l'évolution des besoins, la fragilisation accentuée de la population et notamment des seniors et a tenté de développer des réponses adaptées, innovantes, et compatibles avec une contrainte financière pesant sur la collectivité.

L'action sociale intercommunale représente un véritable enjeu. C'est pourquoi la CCSPN assure une grande partie des ressources de fonctionnement du CIAS sous forme d'une dotation annuelle. Prenant en compte les besoins croissants, elle devrait s'élever pour 2025 à 1 100 k€, niveau similaire à 2024.

➤ L'engagement pour la santé

Le CLS constitue un outil participatif mobilisant l'ensemble des acteurs pour réaliser un diagnostic détaillé puis définir les priorités locales et un plan d'actions sur trois ans coordonné avec la politique régionale de Santé. Réalisé à l'initiative des 6 Communautés de communes du Périgord Noir et de l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (CLS) est un programme qui vise à faciliter l'accès à la santé, optimiser l'offre de soins et promouvoir les bonnes habitudes en matière de santé.

D'une manière générale, cette opération vise à améliorer l'état de santé des habitants du territoire en conduisant des opérations basées sur des thématiques telles que l'amélioration de l'offre de soins, des actions en direction des personnes vulnérables, des personnes

âgées ou en perte d'autonomie, enfin des actions ayant trait à la santé environnementale et à la santé mentale.

Initialement lancé en 2017, il a été renouvelé depuis cette date par période de trois ans et le dernier contrat arrivait à échéance en septembre 2023. Les élus ont décidé qu'il soit prolongé, dans des conditions identiques, pour une nouvelle période de trois ans supplémentaires.

Eléments financiers : Un coordonnateur/animateur à temps plein recruté par la CC Domme-Villefranche avec un financement de l'Agence Régionale de Santé de 45 000 €. Les 6 Communautés de communes viennent assurer l'autofinancement de l'ordre de 31 000 € par an. Le coût global de l'opération sur trois ans s'élève à près de 137 000 €. Le volet animation santé bénéficie d'une subvention annuelle de la CCSPN à hauteur de 25 000 €.

En parallèle de ce dispositif, les élus de la CCSPN ont décidé d'engager une intervention volontariste sur les sujets de la santé et en particulier de l'offre de soin considérant qu'il s'agit d'un enjeu majeur en termes d'attractivité et de maintien de la population sur le territoire. L'objectif est de travailler à promouvoir le Sarladais pour attirer de nouveaux praticiens.

En 2023, des élus accompagnés de professionnels de la santé et en lien étroit avec l'hôpital, ont par exemple assuré la permanence d'un stand de la CCSPN sur le marché de Sarlat durant la période estivale.

Depuis 2024, la collectivité met à disposition des stagiaires en médecine, des médecins remplaçants un appartement, au collège de Sarlat, qu'elle loue au conseil départemental.

Plus récemment, les élus communautaires ont décidé, dès lors que la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir n'est pas classée en zone prioritaire par l'ARS, dans le prolongement de ces actions, d'aller encore au-delà en octroyant une aide à l'installation pour de jeunes médecins qui souhaiteraient s'installer sur le territoire afin de compenser l'impossibilité pour eux de prétendre au dispositif de l'ARS.

Perspectives 2025 : poursuivre et renforcer les initiatives de lutte contre le phénomène de désertification médicale

➤ **Le Pôle Culturel et Jeunesse**

Le projet global s'articule autour de la construction d'une médiathèque et de la réhabilitation du bâtiment qui accueille la Maison des musiques. L'aménagement paysager des abords (rue Jean Baptiste Delpeyrat, rue Emmanuel Lasserre) et la création d'une esplanade complètent la réalisation. Un projet de maison des jeunes est également en réflexion dans les anciens locaux de la main forte.

Le coût global d'aménagement du Pôle Culturel & Jeunesse pour la Communauté de communes est de 8,26M € et a été financé à hauteur de 65 % ; le reste à charge de la collectivité est donc de 2,84 M€.

L'inauguration Pôle Culturel et Jeunesse, associant partenaires et financeurs, est envisagée au 1^{er} semestre 2025

○ **La maison des musiques**

Depuis son ouverture le 1^{er} septembre 2023, la Maison des Musiques offre aux musiciens du territoire un lieu unique et adapté pour l'apprentissage et la pratique de toutes les musiques.

L'objectif est de permettre un travail de coopération dans la bienveillance, le partage et le partenariat. Elle accueille l'antenne sarladaise du Conservatoire à Rayonnement

Départemental de la Dordogne (CRDD) mais aussi toutes les associations musicales de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et tous les musiciens du territoire qui souhaitent bénéficier de ce nouvel équipement.

Avec ses 7 salles, la Maison des musiques favorise les pratiques musicales multiples. Les studios et salles bénéficient des acoustiques nécessaires et conformes à leurs utilisations : orchestres, musiques amplifiées, ensembles musicaux, instruments solos.

Nouveau lieu coopératif qui privilégie les liens pédagogiques et artistiques entre tous, la Maison des musiques tend à développer le collectif, dans l'enseignement comme dans le projet artistique.

Perspectives 2025 : profiter de la dynamique de l'ouverture de la médiathèque, communiquer autour du service et programmer en concertation des animations dans la salle partagée d'exposition et d'audition.

- **La médiathèque**

Les élus de la CCSPN ont souhaité offrir au plus grand nombre la possibilité de bénéficier d'espaces culturels accessibles, avec des horaires élargis et des services modernes, adaptés à des besoins pluriels. Il s'agit également d'un équipement pensé dans l'aménagement de la ville permettant la revitalisation d'un quartier en centre-ville de Sarlat.

La médiathèque a ouvert ses portes le 30 novembre 2024. Elle bénéficie d'une fréquentation remarquable avec plus de 3 300 visiteurs, 546 nouvelles inscriptions et 218 réinscriptions.

Elle proposera, en coordination avec les 2 autres médiathèques du réseau de lecture publique, une palette d'actions culturelles variées et régulières qui participeront pleinement du vivre ensemble, de l'insertion sociale et de la réduction de la fracture numérique.

- **L'esplanade et les abords**

L'esplanade, attenant à la maison des musiques, constitue un espace de convivialité agrémenté d'espaces verts et de plantations. Il a vocation à être un espace de partage et à faire le lien entre le Pôle Culturel et jeunesse et la maison des jeunes actuellement en projet.

Les travaux d'aménagement des abords, consistant en l'aménagement urbain et paysager des rues Jean-Baptiste Delpeyrat et Emmanuel Lasserre et de l'impasse des Clarisses se sont achevés au printemps 2024.

- **L'évolution du service jeunesse**

L'année 2024 a été l'aboutissement d'une forte réflexion sur l'organisation du service jeunesse et l'évolution de son fonctionnement. Une nouvelle direction est désormais définie pour ce service, en lien étroit avec le projet de réhabilitation d'un bâtiment dans le cadre du pôle culturel et jeunesse pour en faire une maison des jeunes. Un directeur a été recruté et animera le service avant l'été 2025.

L'objectif est désormais de proposer aux jeunes du territoire un lieu qu'ils puissent s'approprier : un lieu par, pour et avec les jeunes. La maison des jeunes (MDJ) sera un lieu ouvert, accessible et sans contrainte. Dans l'esprit d'un foyer, elle sera un carrefour d'information, d'écoute, un espace d'échanges, de prise en charge des besoins et des projets des jeunes. Ce sera un lieu de passage et de progression vers l'autonomie. Sous la responsabilité de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, avec le soutien d'animateurs diplômés, la maison des jeunes pourra également offrir aux adolescents la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives...

Perspectives 2025 : ouverture d'une maison des jeunes dans les locaux actuels et engagement des travaux pour le nouveau site.

➤ **L'accompagnement numérique**

En 2021, dans le cadre du plan de relance, l'Etat finançait le recrutement de 4 000 conseillers numériques. La CCSPN s'est alors positionnée et sa candidature a été retenue. Une conseillère numérique a ainsi intégré le service de lecture publique intercommunal pour aider les habitants dans l'apprentissage des outils numériques et la prise en main d'un équipement informatique quel que soit leur niveau de compétences. À l'occasion de rendez-vous individuels et d'ateliers thématiques en petits groupes, elle aide notamment les usagers à découvrir les outils et le vocabulaire numérique, à protéger leurs données personnelles, détecter les arnaques...

Les demandes d'accompagnement ne faiblissant pas après 2 ans de fonctionnement, la CCSPN a choisi de prolonger la mission de la conseillère numérique pour 3 ans supplémentaires. Avec l'ouverture de la médiathèque en fin d'année, des plages de rendez-vous ont été agrandies

Parallèlement, la conseillère numérique a activement travaillé avec l'ensemble du service jeunesse ainsi que la Fondation de Selves afin d'éduquer aux usages numériques les scolaires et les périscolaires en intervenant in situ, mais également en formant l'ensemble des animateurs de la Communauté de communes à SarlaTech.

Perspectives 2025 : conforter l'élargissement du public et poursuivre les initiatives concertées avec SarlaTech.

Éléments financiers : aides de l'Etat de 2021 à 2023 100 % soit 25 000 €/an puis 2023-2024 : 70% soit 17 500 €/an, et de 2024 à 202 : 50 % soit 12 500 €/an.

➤ **Le pôle petite enfance, enfance, jeunesse**

Le Pôle petite enfance, enfance et jeunesse propose une multiplicité de service en fonction des âges, des besoins des publics accueillis et de leurs familles. Ces modes de gardes permettent ainsi aux administrés de bénéficier d'une offre large et de qualité qui participe pleinement à l'attractivité du territoire.

De 0 à 17 ans, des services sont proposés pour accueillir les enfants. Une crèche, une micro-crèche, une crèche familiale ou encore un RPE et un lieu d'accueil enfants parents (1,2,3 soleil) permettent d'accompagner les tous petits de 0 à 6 ans.

Trois centres de loisirs et un service jeunesse permettent eux d'accueillir les enfants et adolescents de 3 ans à 17 ans. Un Point Information Jeunesse (PIJ) vient compléter cette proposition déjà très riche pour accompagner les jeunes en leur permettant, de 14 à 25 ans, en recherche d'informations, d'être informés ou orientés vers le bon interlocuteur. Ce service s'inscrit comme une passerelle permettant d'établir un lien entre le public et l'ensemble des partenaires du territoire.

Les services de ce pôle sont accompagnés par des institutions qui, chacune dans son domaine, est garante de la qualité d'accueil et d'encadrement des enfants, de la pertinence des projets éducatifs et pédagogiques et de l'égalité des chances et de l'équité sociale.

1.2 Des investissements pour renforcer et élargir l'offre de services

➤ **Le Déploiement de la fibre**

Le déploiement de la fibre optique (construction de réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Dordogne) est piloté par le Syndicat Mixte Périgord Numérique. Depuis 2015, la CCSPN adhère au SMPN, contribue chaque année à l'investissement et participe au fonctionnement de l'organisme.

La construction du réseau FFTH a débuté dès 2018. La phase 1 du projet s'est achevée en 2021. La phase 2 a démarré l'année dernière, avec l'objectif d'assurer une couverture intégrale du département d'ici la fin 2025, conformément au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Éléments financiers : La participation financière de la CCSPN aux travaux de la phase 2 s'élève à 94 286 €/an. Elle sera versée, sous la forme d'une contribution à l'investissement, à compter de 2022 et jusqu'en 2026 compris. La participation de la CCSPN au fonctionnement du SMPN est prolongée pour la même durée, à hauteur de 17 250 € par an.

Au terme du déploiement, l'engagement financier de la Communauté de commune, pour l'investissement et le fonctionnement, avoisinera le million d'euros.

➤ **La rénovation du centre de loisirs du Ratz-Haut**

La Communauté de communes envisage de réhabiliter et de redynamiser le site et les locaux du Ratz-Haut. Ce projet prendra en compte une réflexion sur l'opportunité de regrouper tous les accueils de loisirs de Sarlat sur le même site.

L'ATD a réalisé une étude de faisabilité en 2020. La phase de diagnostic met en évidence la vétusté des bâtiments et les difficultés induites pour respecter l'évolution des normes. Le projet d'aménagement s'articule autour de la création d'un ALSH d'une capacité d'accueil de 220 enfants. Les démarches ont été engagées avec nos partenaires (institutionnels, CAF) pour définir le plan de financement et inscrire la programmation financière de cette opération majeure dans le PPI de la collectivité.

Une nouvelle mission d'AMO confiée à l'ATD en décembre 2024.

Perspectives 2025 : poursuite les études préalables nécessaires, lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Éléments financiers : Construction d'un ALSH sur 1880 m² pour 4 200 000 € HT

➤ **La réalisation d'une piscine couverte en Sarladais**

En avril 2021, le département de la Dordogne a lancé un vaste Plan Piscines pour développer les activités nautiques, et assurer l'apprentissage (obligatoire) de la natation. Il s'agit d'apporter un soutien financier pour rénover les piscines existantes, mais vieillissantes, et de créer de nouveaux bassins notamment la piscine couverte du Périgord Noir à Sarlat.

Confronté à des difficultés financières inédites, le Conseil départemental a renoncé en 2024 à assurer le portage juridique et financier du projet. Il s'agit désormais d'engager une réflexion sur un portage associant plusieurs EPCI du bassin de vie sur un projet redimensionné.

➤ **La construction d'une caserne de gendarmerie**

La Gendarmerie Nationale envisage la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie destinée à regrouper en un même site les unités de la compagnie de Sarlat et les hébergements des gendarmes affectés. Le projet prévoit, sur une nouvelle emprise sur la

commune de Sarlat, la construction de locaux pour les services qui sont actuellement répartis en 3 lieux et de logements pour héberger les 53 militaires et leurs familles.

La Communauté de communes a confirmé l'opportunité de principe le 12 avril 2021. La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par Périgord Habitat.

L'évaluation financière et le portage juridique du projet étant finalisés en liaison avec le Préfet et la direction Générale de la Gendarmerie Nationale, un terrain a été identifié sur la commune de Sarlat-La Canéda, allée des acacias. Un compromis a été signé en 2024.

Le terrain acheté par la CCSPN sera mis gratuitement à disposition de l'office d'habitat.

➤ **La modernisation du centre de secours de Sarlat**

Des travaux d'extension et de restructuration de la caserne de pompiers de Sarlat ont été programmés en 2020 avec pour objectif de permettre l'amélioration des conditions de travail et de vie des pompiers sarladais. Construits en 1983, les locaux n'étaient plus adaptés. Les travaux ont finalement débuté en 2022 pour s'achever au printemps 2023.

Ce projet d'un peu plus d'1,5 millions d'euros a été cofinancé par le Service départemental d'incendie et de secours et par l'ensemble des communes défendues en premier appel par le centre sarladais.

La Communauté de communes a pris en charge la contribution en lieu et place des communes. C'est ainsi que sur 4 années (2021/2024) elle aura engagé 432 000 € pour financer ces travaux.

2. Un cadre de vie vertueux pour l'avenir

2.1 L'aménagement durable de l'espace

➤ Le PLUi et le RLPi

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi est aussi un vecteur majeur de retranscription du projet intercommunal.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), pour sa part, est également un document d'urbanisme. Il fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseigne.

Le PLUi et le RLPi ont été approuvés lors du conseil du 3 juillet 2023. Les documents sont exécutoires depuis le 10 Août 2023.

L'année 2024 a permis d'appréhender les nouveaux documents d'urbanisme et notamment l'instruction sous PLUi, et de pouvoir identifier les erreurs matérielles après l'élaboration d'un document de cette envergure.

Ce travail d'identification va permettre de lancer la modification simplifiée n°1 qui sera effective en 2025.

Depuis la mise en œuvre du PLUi, en 2024, plusieurs procédures de recours ont été déposées. Cela nécessite une gestion et un suivi très régulier. Il faut noter, par ailleurs, que pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience décentralise la police de la publicité.

Perspectives 2025 : Modification simplifiée du PLUi

➤ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

L'élaboration du SCoT est portée par le Syndicat mixte regroupant les 6 Communautés de communes constituant le Pays du Périgord Noir.

Avec l'appui d'un bureau d'étude recruté en 2023, l'année 2024 a acté le lancement de l'élaboration du SCoT et notamment la réalisation du diagnostic, travail auquel participe activement la Communauté de communes par le biais de ces élus et des techniciens.

Perspective 2025 : Poursuite de l'élaboration du SCOT et notamment la réalisation du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique). Cotisation portée à 1€/habitant.

2.2 Le soutien au logement résidentiel et à la rénovation énergétique

➤ Le Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2023/2027 est un dispositif visant à requalifier l'habitat privé ancien en incitant les propriétaires occupants ou bailleurs à réhabiliter leur logement. C'est un programme partenarial entre l'Etat, l'ANAH et la

collectivité contractante pour une durée de 3 à 5 ans. L'OPAH permet de proposer une ingénierie et des aides financières aux propriétaires.

Avec un début effectif au 1^{er} janvier 2023, le recrutement d'un animateur OPAH en charge de l'accompagnement des propriétaires occupants ou bailleurs ayant des projets de rénovation de leur habitat a permis à la Communauté de communes et aux 13 communes de la CCSPN d'accompagner ainsi ces propriétaires bailleurs ou occupants dans la rénovation de leur habitat.

L'accompagnement technique de la Communauté de communes et les aides financières de la Communauté de communes et des communes concernent des travaux de :

- ✓ Rénovation énergétique (isolation, système de chauffage, ventilation...)
- ✓ Réhabilitation et mise aux normes d'un logement dégradé, comme l'assainissement, l'électricité, le gros œuvre...
- ✓ Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés, aménagements intérieurs...)
- ✓ Remobilisation d'un logement vacant.

En 2024, 95 contacts ont été initiés, 44 dossiers déposés sur la plateforme ANAH, 36 dossiers accordés et déjà 29 projets terminés avec paiement de prime. Plus 1 595 000 € de travaux ont ainsi été engagés par les propriétaires grâce à l'accompagnement de l'OPAH.

Perspectives 2025 : Signature d'un pacte territorial, communication auprès des propriétaires bailleurs sur les aides disponibles et poursuite du travail sur le recensement des logements vacants.

Éléments financiers : le financement prévisionnel sur le territoire est de l'ordre de 3,5 millions d'euros. La participation financière de la CCSPN s'élève à 800 k€, à la fois en aides versées et en participation au fonctionnement.

➤ **La Plateforme de rénovation énergétique (PRE)**

Les EPCI du Pays du Périgord Noir ont candidaté à l'AMI « plateforme de rénovation énergétique » des services de la Région Nouvelle Aquitaine et ont été retenus. Cette plateforme est complémentaire au projet d'OPAH. Elle est le guichet unique local sur le thème de la rénovation énergétique à destination de la population (Facilareno, OPAH, ma Prim Renov'). Elle a été lancée début 2022.

Trois thermiciens œuvrent désormais sur cette structure « Périgord Noir Renov' » pour le compte des 5 EPCI du Pays du Périgord Noir, la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ayant souhaité se retirer du groupement d'EPCI.

La PRE, en 2024, a géré 596 actes tout confondus, reçu 418 appels, réalisé 153 entretiens et réalisé 24 diagnostics à domicile sur le territoire de la communauté.

Perspectives 2025 : la Région Nouvelle Aquitaine lance un nouvel appel à manifestation d'intérêts pour le financement des Espaces Conseils France Renov'. Les 5 Communautés de communes du Périgord Noir ont donc décidé de répondre à l'AMI de la Région et de poursuivre le portage de cette opération par la CCVH.

B. UNE AMBITION ASSOCIANT TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Les transitions écologiques en filigrane du projet renforcé par une nouvelle organisation de la gestion du cycle de l'eau

1.1 La transition écologique comme dimension transversale

➤ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Conscients des enjeux écologiques, les élus de la Communauté de communes ont souhaité en 2017 prescrire un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de façon volontaire et sans obligation légale. Ses objectifs sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables. Il est, dès lors, l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

La réalisation du PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le SDE 24, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre à destination des EPCI de la Dordogne.

Approuvé en 2021, il vise à aménager durablement l'espace et se décline en 5 axes. La réduction de l'impact carbone des bâtiments, la mobilité, l'aménagement durable et les énergies renouvelables, la protection des ressources sont des exemples d'axe soutenus dans le cadre du PACET.

L'OPAH, le travail sur le Sarlat Bus, la réflexion sur les déchets, les travaux de restauration des zones humides sur le Ladignac ou encore les travaux sur le recensement des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sont autant d'exemples d'actions qui se sont déjà concrétisées.

Perspective 2025 : finaliser le bilan à mi-parcours du PCAET. Il a lieu 3 ans après son approbation.

➤ La mobilité

En 2021, se référant à la loi d'orientation des mobilités qui prévoyait la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), en favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions, la Communauté de communes a délibéré pour se saisir de la compétence et devenir AOM. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCSPN organise la mobilité sur le territoire communautaire. Toutefois, elle a choisi de déléguer la gestion du transport scolaire à la Ville de Sarlat-La Canéda jusqu'alors organisatrice.

Le service urbanisme et aménagement durable a ainsi désormais un agent en charge de la mobilité. Il a en charge le suivi du Sarlat bus, du projet Vélo route Voie Verte et est référent ATCHOUM, dispositif de covoiturage solidaire.

La réflexion engagée en 2023 sur l'élargissement du périmètre d'assujettissement au Versement Mobilité et de l'évolution de son taux s'est concrétisée en octobre 2024. Le versement mobilité s'applique, depuis le 1^{er} janvier 2025, sur les 13 communes du territoire, jusqu'alors il n'était prélevé que sur les entreprises de la commune de Sarlat.

○ Sarlat'Bus, le service de transport urbain

La Communauté de communes gère les 2 lignes de Sarlat'Bus qui circule sur la commune de Sarlat. Ce service, réalisé par notre prestataire Périgord Voyages (désormais rattaché au groupe Arcoutel), est gratuit pour les usagers.

En 2024, le Sarlat'Bus a transporté 35 206 passagers et parcouru 51 108 kilomètres en circulant du lundi au samedi (hors jours fériés) et à raison de six rotations par jour sur la ligne principale. La ligne B effectuée, quant à elle, deux boucles en lien avec le marché du samedi matin. Les arrêts les plus fréquentés desservent les résidences sociales, les centres commerciaux, les services publics ainsi que les marchés du mercredi et du samedi. En 2024, l'enveloppe financière consacrée au service s'élève à 168 206 €. Ces constats alimentent la réflexion en cours en vue du prochain marché (qui débutera le 1er janvier 2026) afin d'ajuster le service aux pratiques des usagers.

- **ATCHOUM, le dispositif de covoiturage à l'échelle du Pays**

Depuis mi-septembre 2024, la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, tout comme les territoires avoisinants, déploie le dispositif de mobilité solidaire Atchoum. Celui-ci met en relation un usager dépourvu de solutions pour effectuer ses déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux, courses, loisirs, activités associatives ou culturelles, réunions familiales...) avec une conductrice ou un conducteur solidaire. Ce dernier accepte de donner de son temps en attendant son passager pour le ou la ramener à domicile une fois la sortie terminée. Le chauffeur est dédommagé pour l'usage de son véhicule et l'usure qui en résulte.

En quelques mois, les chiffres de la fréquentation démontrent que le dispositif répond à des besoins d'habitantes et d'habitants du territoire. Afin de satisfaire un plus grand nombre de demandes de trajets, la CCSPN continue donc de rechercher des conductrices et conducteurs bénévoles.

- **La création d'une Vélo route Voie verte en Vallée de la Dordogne**

Le développement des Veloutés s'appuie sur un schéma directeur national (le SN3V). Il s'inscrit dans la continuité d'itinéraires européens et se décline au niveau régional. La création d'une Véloroute Voie verte en Vallée de la Dordogne permettra de consolider l'offre dédiée à l'itinérance douce et de compléter l'offre touristique en matière de tourisme nature et d'activités de plein air.

Dans le prolongement du tronçon Sarlat-Cazoulès aménagé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée, la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir prépare actuellement la réalisation de la portion de cette véloroute qui traversera le territoire communautaire.

Le projet, à l'échelle de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir, consiste à relier Sarlat-la-Canéda à Saint-Vincent-de-Cosse via la vallée de la Cuze et les communes des berges de la Dordogne (Vitrac, La Roque Gageac, Vézac et Beynac et Cazenac), soit une distance approximative de 24 kilomètres.

L'année 2024 a permis de finaliser les études de tracé, d'avancer sur la démarche d'acquisitions foncières avec les propriétaires riverains de la CUZE, de consolider avec les partenaires financiers le plan de financement du projet et de lancer le recrutement d'un maître d'œuvre.

Perspectives 2025 : réaliser les premières acquisitions foncières, entreprendre les études préalables avec le maître d'œuvre, consolider le montage juridique et financier avec l'Office de Tourisme du plan de financement.

Éléments financiers : 5 583 000 € HT suivant chiffrage de l'ATD

- **Le Contrat de Relance et de Transition Écologique**

Pour faire face aux enjeux soulevés par la pandémie, l'État a instauré une approche partenariale qui vise à accompagner la relance dans les territoires. Signé le 16 décembre

2021 par le Préfet et les présidents des six communautés de communes du Périgord Noir, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) entérine ainsi une approche partagée entre l'État et les collectivités des ambitions du territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le projet propre au Périgord Noir, formalisé dans ce cadre, marque une inflexion vers un territoire à la fois plus robuste dans son développement et plus sobre dans la gestion de ses ressources environnementales. Ce fil rouge se décline en quatre orientations stratégiques :

1. Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique,
2. Soutenir le développement de l'économie productive du Périgord Noir,
3. Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire,
4. Améliorer l'employabilité des actifs.

Ce contrat, d'une durée de six ans, court jusqu'au 16 décembre 2027.

1.2 Les enjeux spécifiques autour de l'eau

➤ Le petit cycle de l'eau : l'Eau et Assainissement

La loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 a permis aux communautés de communes de se donner un délai supplémentaire dans la préparation des transferts de compétence Eau potable et Assainissement, avec une échéance pouvant être reportée du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Pour autant, la Communauté de communes avait mandaté le SATESE pour réaliser l'examen du transfert de la compétence assainissement collectif afin d'anticiper ses impacts financiers, organisationnels et juridiques.

Cette première étude, livrée en 2019, qui a permis de mettre en évidence l'importance d'une bonne connaissance de l'état des ouvrages avait amené à conclure à la nécessité de se donner un temps supplémentaire avant de planifier les transferts.

En 2022, la CCSPN a donné mandat à l'ATD pour définir un calendrier d'études et de diagnostics dans la perspective de la programmation du transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025, puis de l'eau potable au 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, l'année 2023 a permis de lancer une consultation afin de recruter un bureau d'études pour accompagner la CCSPN sur le transfert de la compétence eau potable. Le bureau d'étude sélectionné en 2023 a engagé son travail de collecte des données au printemps 2024.

S'agissant, de la compétence assainissement, une actualisation de l'étude réalisée en 2019 avait été lancée en 2023. A l'été 2024, après restitution des résultats et les préconisations aux élus communautaires et aux Maires de communes de l'EPCI, le conseil communautaire a voté en faveur du transfert de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le jeudi 17 octobre 2024, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assouplir le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Ce vote faisait suite à l'annonce du Premier ministre Michel Barnier et confirmait la fin du transfert obligatoire prévu pour 2026 et c'est ainsi que les élus ont décidé de « suspendre » le transfert de l'assainissement collectif dans l'attente des évolutions législatives.

Toutefois, ces transferts ont plusieurs objectifs et doivent permettre :

- ✓ la mise en place d'une véritable gestion patrimoniale des réseaux
- ✓ l'harmonisation des pratiques et la montée en compétences des agents
- ✓ et la mise en cohérence de ces politiques avec les autres compétences (voirie, urbanisme, économie, tourisme...).

Il faut noter par ailleurs le renforcement de l'engagement de la CCSPN sur ces sujets. Il est de plus en plus fort chaque année, alors même que les compétences ne sont pas encore transférées. Ainsi, on peut noter le suivi par le service des marchés et travaux en cours sur la ville de Sarlat, du renouvellement du contrat d'affermage et du choix du délégataire pour la ville de Sarlat ou encore le suivi de la mise en place d'un contrôle de gestion sur les contrats d'eau potable et d'assainissement de la ville de Sarlat.

La phase 2 du schéma directeur d'assainissement (SDAC) et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) pour la ville de Sarlat a également été lancée en 2023.

Ces travaux contribuent bien évidemment à une meilleure anticipation et donc à une meilleure gestion des sujets liés à la gestion patrimoniale et au traitement de la ressource, gestion assurée demain par la CCSPN.

Le petit cycle de l'eau est un enjeu majeur qui est donc bien intégré comme une priorité dans les réflexions en cours et à venir.

Perspectives 2025 : Dans l'attente d'évolutions législatives, la CCSPN a différé le transfert de la compétence assainissement, « suspendu » l'étude du transfert de la compétence eau potable, mais poursuit la finalisation du SDAC et du SDGEP.

➤ **Le grand cycle de l'eau : la mise en œuvre de la GEMAPI et de la GEPU à Sarlat**

Afin de préserver la qualité des milieux, la ressource en eau, de maîtriser les écoulements et d'assurer une valorisation paysagère du bassin versant de l'Énéa, la CCSPN a engagé des travaux d'entretien, de renaturation et de plantations d'arbres en ripisylve ...

La prorogation de la Déclaration d'Intérêt Général du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'Énea jusqu'en 2024 a été obtenue et a permis de poursuivre l'entretien des plantations et de réaliser de nouveaux travaux : comme la restauration des ouvrages de répartition des eaux du moulin de Roffy à Sainte Nathalène.

Dans le cadre du PPG, les investissements réalisés sont financés à près de 75% par l'Agence de l'eau, le conseil départemental et la Région. L'autofinancement est réparti entre les 2 communautés de communes traversées par l'Énéa. Le fonctionnement et l'animation sont financés dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, un chantier d'envergure a été engagé sur la Cuze à Sarlat, au niveau du parking Pierre Brossolette. Il s'agissait de réaménager l'espace pour remettre à l'air libre le cours de la Cuze et créer en centre-ville une zone humide permettant d'absorber les déversements en cas de crue, désimpermeabiliser les sols et favoriser la biodiversité.

Ce chantier s'est achevé en 2023. Les travaux ont été réceptionnés et un travail avec les écoles de Sarlat a été mené avec la plantation d'arbres fruitiers afin de créer un verger partagé. Une animation dans le cadre de Croquez Sarlat a également eu lieu.

En 2024, suite à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine, la CCSPN a obtenu des financements pour réaliser les travaux de restauration des zones humides du ruisseau de Ladignac à Proissans, avec notamment l'effacement de l'étang de Chantegrel.

La démarche de prospection foncière des zones humides de la Cuze en parallèle du projet de Vélo Route Voie Verte s'est poursuivie, avec la collaboration de la SAFER.

Enfin, par délibération du 8 juillet 2024, les élus communautaires ont décidé d'instaurer la taxe GEMAPI. Elle permet de financer l'exercice de cette compétence. Prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts, cette taxe est facultative et plafonnée. Elle doit être utilisée pour les missions relevant de la compétence GEMAPI. Elle sera effective en 2025 et sera perçue auprès des contribuables redevables des taxes foncières et d'habitation.

Perspectives 2025 : Poursuite des travaux de Ladignac, (effacement de l'étang, renaturation de la zone humide des Anglards), mise en place d'une cabane d'observation de la faune,

suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Sarlat, suivi de la démarche foncière engagée sur la Cuze et suivi des travaux sur le réseau pluvial de Sarlat.

2. Une stratégie de développement économique innovante moteur du territoire

2.1 Un développement économique dynamique

➤ SARLATECH

Le projet de SarlaTech, initialement prévu dans un des bâtiments de France Tabac, s'est vu réorienté. Il a été décidé de proposer dès 2023 une « préfiguration de SarlaTech » dans un bâtiment composé de deux plateaux de 200 m² chacun, avenue de Selves à Sarlat.

Depuis l'ouverture en septembre 2023, cet espace, à proximité du centre-ville, accueille un écosystème complet pour les entrepreneurs, une gamme diversifiée de services destinés aux entreprises, créateurs d'entreprises, étudiants, porteurs de projets et bien d'autres.

Le 1^{er} anniversaire de cette structure permet de dresser un bilan très positif, de la fréquentation des espaces proposés :

- ✓ Un espace de coworking : ouvert 7j/7 de 6h à 22h : 220 places ont été louées
- ✓ Des salles de réunions utilisées une centaine de fois
- ✓ Des bureaux privatifs loués toute l'année
- ✓ Un Fab-Lab, co-animer en partenariat avec la Pelle aux Idées. Des créneaux sont réservés pour les écoles du territoire et nos centres de loisirs
- ✓ Un studio ouvert depuis septembre qui est dédié à la création audio et vidéo. Il permet de réaliser des podcasts, des émissions radio, des contenus pour les réseaux sociaux ...
- ✓ Un incubateur en partenariat avec la French Tech Périgord et UNITEC. 4 startups du Périgord bénéficient actuellement d'un parcours d'accompagnement.

Et du programme d'animation riche pour les entreprises locales : 13 ateliers ou conférence, 7 Cafés de la création soit près de 110 porteurs de projet accueillis, 5 Monday Wake Up et 1 auberge espagnole...

Par ailleurs, Sarlatche accueille également un campus étudiant qui est accessible à tous les étudiants suivant une formation à distance certifiante ou qualifiante à temps plein.

Perspectives 2025 : poursuivre le dynamique de l'animation, développer l'accompagnement, le Fab Lab et le campus.

➤ ZAE de la borne 120 : fin de la commercialisation et recherche de fonciers économiques

La zone d'activité de « la Borne 120 », vise à offrir de nouveaux espaces viabilisés susceptibles d'accueillir des entreprises sur l'axe stratégique Sarlat/A89. A vocation commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle, située sur la commune de Marcillac Saint Quentin, la zone a été inaugurée en décembre 2019.

Cet équipement, d'une superficie de 4 hectares, permet d'accueillir des entreprises au sein d'une zone déjà existante de 6 hectares et 110 emplois.

Fin 2024, 8 lots ont été vendus et les 2 derniers lots ont trouvé acquéreurs.

Perspectives 2025 : vente des 2 lots et recherche de foncier économique.

Éléments financiers : 10 lots viabilisés d'une surface de 1850 m² à 3550 m² pouvant être regroupés si besoin. Prix : 10€ HT/m².

➤ Une campagne d'attractivité pour le territoire

L'année 2024 a permis de finaliser un projet important pour la CCSPN : le lancement d'une campagne d'attractivité du territoire. C'est ainsi que le 17 octobre elle a été lancée au cinéma Rex. Cette campagne d'attractivité économique, intitulée "Le temps d'y vivre" permet de mettre en lumière les atouts du territoire pour attirer entrepreneurs, talents et nouveaux habitants en quête d'un cadre de vie équilibré, entre dynamisme économique et douceur de vivre.

L'objectif est de faire de Sarlat Périgord Noir une destination économique de premier plan, en valorisant le tissu entrepreneurial qui compte plus de 5 500 entreprises locales, et en mettant en avant des projets structurants comme SarlaTech et le site de France Tabac.

La campagne est également portée par les témoignages de néo-Périgordins qui ont choisi la CCSPN pour y construire leur vie et leurs projets professionnels. Leurs parcours, leurs réussites et leur passion pour nos terres sont au cœur de cette initiative.

On retrouve donc un film institutionnel, six témoignages, un site internet éphémère, une campagne d'affichage à Sarlat, une présence en gares à Bordeaux, Montparnasse, Lille et à l'aéroport de Brive, une diffusion sur les réseaux sociaux de façon ciblée et des petites séquences sur des sites internet comme 20 minutes....

Perspectives 2025 :

- La poursuite de la campagne sur le 1^{er} semestre 2025
- Le tournage et la diffusion d'un 7^{ème} témoignage ciblant les professionnels de santé

➤ Le site de France Tabac poursuit sa réhabilitation

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), pour le portage financier du projet d'acquisition des bâtiments de France Tabac, pour une durée de 5 ans. Ce partenariat a pris fin en 2024 et c'est désormais la CCSPN qui assure, seule et pour son compte, la gestion du site et l'exploitation des infrastructures.

Certains bâtiments ont d'ores et déjà été vendus, d'autres sont loués sous forme de baux d'occupation précaires à des entreprises du sarladais, principalement à des fins de stockage.

○ Le siège de la Communauté de communes

Le site accueille, dans des anciens locaux administratifs de France Tabac, depuis juin 2023 le nouveau siège de la Communauté de communes. L'année 2024 a permis de finaliser le projet de construction d'un ascenseur et de réfection de la couverture avec l'ajout de panneaux photovoltaïques. La consultation des entreprises pour ce nouveau chantier a été lancée le 02 décembre 2024.

○ Le projet Cinéma

Au cours de l'année 2023, l'association Ciné-Passion, le conseil départemental et la SEMIPER, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir se sont associés autour d'un projet ambitieux : reconvertir une partie des anciens locaux en studio de cinéma.

La région Nouvelle-Aquitaine est dépourvue de tout équipement structurant concernant les studios de tournage (excepté ceux de TSF à Bègles, 400 m² et 8 mètres de hauteur utile). De plus, elle est la 2^{ème} région de France, derrière l'Île-de-France, par l'importance de son soutien à la filière cinéma et audiovisuel.

C'est donc forts de ces éléments, avec un dossier orienté sur la mise en œuvre d'un écosystème autour de la formation spécifique des techniciens liés aux métiers du cinéma, qu'il a été décidé proposer la candidature de Sarlat à un appel à projet « la grande fabrique de l'image - France 2030 » porté par le CNC. Articulé avec la création d'un studio de tournage à usage mixte répondant à la demande nationale et aux enjeux de formation, le projet prévoit également une recyclerie ressourcerie.

Cette candidature a été retenue en mai 2023. La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, en déplacement à Sarlat dans le cadre du festival du film, a confirmé que l'État verserait 1,5 million d'euros, permettant ainsi de rentrer dans la phase opérationnelle du projet.

Le choix s'est désormais porté sur un bâtiment de 6 000 m² et un autre de 15 000 m² pour y créer un écosystème grâce à la création d'une ressourcerie/recyclerie, d'un espace de formation et de studios de tournage.

La ressourcerie/recyclerie permettra de récupérer, stocker, transformer et réutiliser des décors et accessoires de cinéma.

L'espace formation permettra lui de former aux métiers techniques du cinéma et ainsi d'assurer les besoins en main d'œuvre des futures productions tout en préservant les savoirs faire mondialement reconnus de l'industrie cinématographique française. Des actions sont d'ailleurs dès à présent en œuvre grâce à un partenariat fort avec l'Education Nationale qui a engagé la « coloration » de certaines de ses formations professionnelles. La ressourcerie/recyclerie servira aussi de matériothèque pour ces formations.

Enfin, le projet prévoit la création d'un studio de 1000 m² aux normes internationales et d'un studio de 400 m². Le plus petit sera adossé à l'espace formation et sera particulièrement dédié à l'émergence. Le plus grand s'inscrit lui dans la volonté exprimée par l'Etat Français à travers l'appel à projet « La Grande Fabrique de l'Image-France 2030 » de redonner de la compétitivité à notre pays en matière d'accueil de tournage.

Perspectives 2025 :

- Réflexion sur le portage du projet et poursuite des travaux sur les usages
- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

➤ **France ruralités revitalisation (FRR), un nouveau moyen pour renforcer l'attractivité**

Depuis plusieurs années, la CCSPN souffre de ne pas être classée en ZRR. Sachant que les communautés de communes voisines le sont, cela génère une forte distorsion. De nombreux porteurs de projets ont ainsi choisi de s'installer sur le bassin de vie du sarladais mais sur un autre territoire communautaire, profitant d'un effet d'aubaine.

La fusion de trois zonages ruraux dans un nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation (FRR) » actée par la loi de finances 2024 a permis d'ouvrir la voie à ce classement pour l'ensemble des communes de la CCSPN au 1 juillet 2024.

Ce nouveau zonage permet de maintenir l'aide au développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales.

Le classement d'une commune en zone FRR donne droit à des conditions harmonisées et simplifiées d'exonérations fiscales pour les entreprises. Sous certaines conditions, les entreprises peuvent bénéficier d'exonération de l'impôt sur les bénéfices, d'exonérations de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche des premiers salariés. Ces exonérations sont mises en œuvre par les services de l'Etat.

Les collectivités locales, zonées FRR, ont la possibilité de compléter ces mesures d'exonération :

- ✓ Les communes peuvent décider, par délibération, de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- ✓ Les EPCI peuvent décider, par délibération, de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Ces exonérations fiscales s'appliquent alors aux entreprises qui s'installent en zone FRR à compter du 1er juillet 2024. Les entreprises déjà implantées ne bénéficient pas de ces exonérations fiscales.

Elles sont applicables pendant 5 ans à 100 % puis de manière dégressive pendant 3 années suivantes (75%, 50% et 25%), sans compensation par l'État.

Le Conseil communautaire a adopté lors de la séance du 12 septembre 2024 la délibération d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la délibération d'exonération de sa part de TFPB.

2.2 ...et partagé à l'échelle du territoire avec le SIDES

Avec le départ de la chargée de développement économique, qui assurait la gestion administrative du syndicat et la conduite des projets, l'arrêt du projet abattoir et après une période pour envisager une nouvelle organisation, le choix retenu par les 2 EPCI a été le transfert vers la CC Pays de Fénelon du suivi administratif de la structure ainsi que le suivi du projet d'extension de la zone de Vialard.

➤ La construction d'un abattoir de volailles grasses sur le territoire de la CCSPN

La Dordogne reste le dernier département de France à produire du foie gras d'oie. Forte de cette identité, la Communauté de communes s'est engagée avec des producteurs locaux pour l'implantation d'un abattoir de volailles grasses du Périgord Noir sur le site de l'entreprise Rougié à Sarlat.

Avec pour objectif de structurer et de consolider la filière locale du « gras » en répondant à l'ensemble des questions sanitaires et en favorisant l'activité des différents acteurs du projet.

Ce futur abattoir porté par le SIDES, moderne et adapté, doit permettre l'accès à l'assainissement collectif et à l'évacuation des effluents vers une station d'épuration. Le pôle agroalimentaire visera les 300 000 volailles par an. Ce nouvel abattoir est un moyen de soutenir toute une filière locale.

Le permis de construire a été déposé en juillet 2023, mais malgré les efforts des membres de la SCICA et le soutien sans faille des collectivités, les producteurs ont rencontré trop d'obstacles pour aller plus loin. Ainsi, le projet dans la configuration envisagée est arrêté et une étude sur la filière devra éclairer sur l'avenir du projet.

➤ L'extension de la Zone d'Activité de Vialard et la création d'une voirie

Le projet consiste en une extension de la zone d'activité de 12 hectares et la création de 800 mètres de voirie nouvelle, avec la modification du tracé de l'actuelle RD 704 qui se raccorderait sur le Rond-Point de la zone d'activité. Ce projet est porté par le SIDES.

Les études préliminaires sont en cours et notamment l'étude d'impact sur l'environnement, l'étude loi sur l'eau. Les premiers rapports et restitutions du cabinet en charge de la mission ont permis de confirmer la faisabilité du projet, sous réserve que des mesures de compensation soient réalisées.

Perspective 2025 : Poursuite des études et acquisition des terrains.

Éléments financiers : Montant indicatif des études : 280 000 € financées à 40 % par le CD 24 / Coût global de l'opération (hors subvention et vente des lots) : 6 200 000 € dont 3 915 000 € à la charge du syndicat (acquisition de terrains 925 000 €, travaux 2 700 000 €, études honoraires 290 000 €) et 2 290 000 € à la charge du CD24 (travaux 2 100 000 €, honoraires et études 190 000 €).

➤ **L'Action Collective de Proximité (ACP)**

Le Pays du Périgord Noir porte la stratégie Artisanat Commerce et le dispositif « ACP » (Action Collective de Proximité) en faveur des commerçants et artisans du territoire. La Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne et les 6 communautés de communes se mobilisent financièrement. Ce dispositif permet aux entreprises du Périgord Noir de bénéficier d'aides financières pour :

- soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises,
- accompagner le développement digital,
- soutenir les entreprises qui réduisent leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO2,
- faciliter la transmission reprise d'entreprise.

L'ACP comprend donc un plan d'actions composé d'une sélection d'actions collectives, d'aides directes aux entreprises, de bilans conseils et d'une animation dédiée. Ce plan d'action est programmé pour une durée d'environ 3 ans (décembre 2021 à décembre 2024).

Depuis 2021, 25 dossiers ont été validés pour 178 108,67 € d'aides attribués.

Sur ces 25 dossiers, 8 font partis de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

C. DES MOYENS ET INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. Le regroupement des services dans un nouveau siège

Les services de la Communauté de communes étaient répartis sur plusieurs sites (Place Marc Busson, Hôtel de Ville, Rue Fénélon), dans des locaux qui ne permettaient pas de répondre aux enjeux de la collectivité, aux attentes du personnel voire aux exigences en matière de conditions de travail.

Dans le cadre du projet de requalification du site de France Tabac, la Communauté de communes a donc choisi de réhabiliter l'ancien bâtiment administratif pour accueillir les services communautaires. Le projet de réhabilitation de cet immeuble permet d'accueillir désormais 35 postes de travail, des espaces communs et deux salles de réunion.

Les travaux se sont achevés en avril 2023 et les agents ont intégrés le nouveau siège fin mai.

Ces nouveaux locaux permettent d'accueillir en un même lieu l'ensemble des services communautaires : urbanisme et aménagement du territoire, habitat et mobilité, eau, assainissement et voirie, développement économique, enfance et jeunesse, administration générale et secrétariat, directions générale et des services techniques et ressources humaines et finances.

Le rassemblement des services permet des synergies plus grandes et une plus grande efficacité dans les fonctionnements. La communauté de communes bénéficie ainsi d'une identité plus forte avec une meilleure visibilité.

Sur ce même site, la réhabilitation d'un bâtiment devait permettre d'accueillir les agents et les matériels du service de voirie communautaire. L'évolution de la destination du site de France Tabac pour le projet Cinéma remet en question la réhabilitation du bâtiment I. Une nouvelle solution est étudiée consistant à l'acquisition d'une parcelle contigüe à l'emprise de France tabac et l'aménagement de locaux existants.

Il faut noter enfin, qu'il a été décidé d'installer un ascenseur, à l'arrière du bâtiment du nouveau siège pour permettre l'accès à l'étage et desservir la grande salle de réunion et les services et, que dans un souci de performance et d'autonomie énergétique du bâtiment, il a également été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Perspectives 2025 : Lancement des travaux du siège (ascenseur et couverture), acquisition du terrain pour le service voirie.

Éléments financiers :

- Installation de l'ascenseur : 110 000 € HT/ installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture : 310 000 € HT/ Opération globale ave MO, études...470 000 € HT.
- Acquisition du terrain et aménagement des locaux du service voirie :400 000 € HT

2. Un équilibre territorial renforcé

Le choix a été fait de proposer une organisation qui soit garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Les liens sont nombreux et variés entre la Communauté de communes et ses communes. Que ce soit sous forme de mutualisation, avec les services supports comme l'urbanisme, le renfort en ingénierie au besoin, les relations entre les administrations (réunions avec les secrétaires de mairie...) ...les échanges sont riches et participent du bon fonctionnement, d'une gouvernance stable et d'une organisation collective active.

Dans un souci d'efficacité et pour permettre la consolidation du projet communautaire, des organisations spécifiques ont été décidées. Ainsi, l'organisation alternativement des conseils dans les communes, le rythme soutenu des réunions de bureau communautaire, l'organisation de séminaires thématiques, des commissions nombreuses avec parfois la constitution de groupes de travail, la participation des communes à la gouvernance de la communauté de communes avec la représentation de chaque commune au bureau communautaire et dans les commissions, la recherche d'une cohérence dans la désignation des représentants dans les divers syndicats et organismes extérieurs... confortent et renforcent le projet communautaire et la gouvernance partagée.

La communauté de communes s'inscrit par ailleurs dans tous les dispositifs qui peuvent lui permettre ou permettre à ses communes d'être plus fortes.

Les réponses à des appels à projets, les diverses sollicitations auprès des financeurs, l'émargement aux divers dispositifs nationaux qui sont pertinents ou son soutien pour les faire évoluer (ZRR) sont autant d'engagements qui lui donne, ou à ses communes, des moyens d'actions supplémentaires.

Le Programme Petites Ville de Demain qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité dans la concrétisation de leurs projets de territoire a donc retenu toute l'attention des collectivités et s'est ainsi que la ville de Sarlat et la CCSPN se sont portées candidates et ont été retenues.

Le dispositif bénéficiant à toutes les communes de l'intercommunalité, il renforce encore les synergies.

La convention-cadre (qui vaut Opération de Revitalisation du Territoire), fixe cinq orientations stratégiques, à l'échelle de la CCSPN, à savoir :

1. Augmenter l'offre et la qualité des logements résidentiels notamment en centre-ville de Sarlat,
2. Renforcer l'attractivité économique et la diversité de l'offre commerciale,
3. Vivre l'espace urbain et public en renforçant les mobilités,
4. Conforter la présence des équipements et services publics,
5. Partager les outils et les effets d'une attractivité renforcée à l'échelle communautaire.

En 2023, des projets identifiés dans le programme tels que par exemple la préfiguration SarlaTech ou la poursuite des travaux sur la création d'une vélo route/ voie verte de Sarlat à Saint Vincent de Cosse, ont été accompagnés et ou portés par le dispositif qui permet de renforcer les équipes et les élus dans la construction des projets

3. Une montée en puissance au cœur du territoire

Sur les 10 dernières années, la CCSPN est passée de 35 agents à 125. Elle compte aujourd'hui 18 services. L'action sociale, la lecture publique, l'urbanisme, la politique de la ville, le développement économique, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et plus récemment la mobilité sont autant de compétences qui sont désormais centralisées à la communauté de communes.

La Communauté de Communes a créé des services communs qui ont permis de mutualiser les moyens humains et financiers, d'accroître la coordination des missions et la cohérence des actions. Elle a conforté les organisations mutualisées à chaque transfert de compétences renforçant ainsi les synergies entre la CCSPN et communes.

Au-delà de son propre périmètre, elle est au cœur du bassin de vie et elle est, de par sa centralité, un moteur pour tout le territoire.

La CCSPN est un acteur fort qui participe activement au développement territorial en s'inscrivant dans toutes les démarches supra communautaires et en soutenant les dispositifs et les démarches portées à l'échelle du Pays du Périgord Noir: Territoires d'industries, le CLS, la PRE... Elle a développé de nombreux partenariats (mission locale pelle aux idées.) et elle soutient activement les associations locales. Elle porte des projets tels que la plateforme du bâtiment ou la résidence Habitat jeunes, elle renforce le soutien aux entreprises, son engagement dans Sarlatech ou encore son action dans le cadre du SIDES sont autant d'exemples qui montre la force de la Communauté de communes.

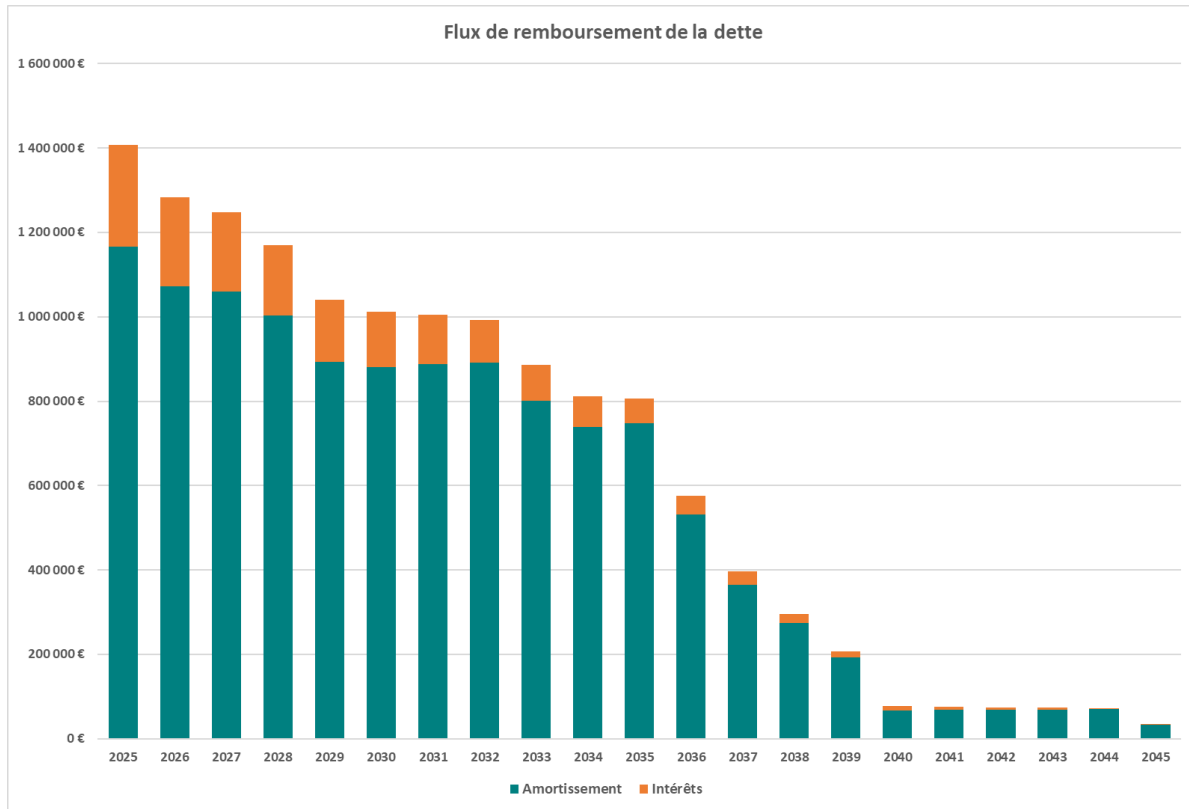
Les enjeux auxquels elle répond l'oblige nécessairement à réfléchir à l'organisation de son ingénierie et en particulier à se doter de technicités propres supplémentaires.



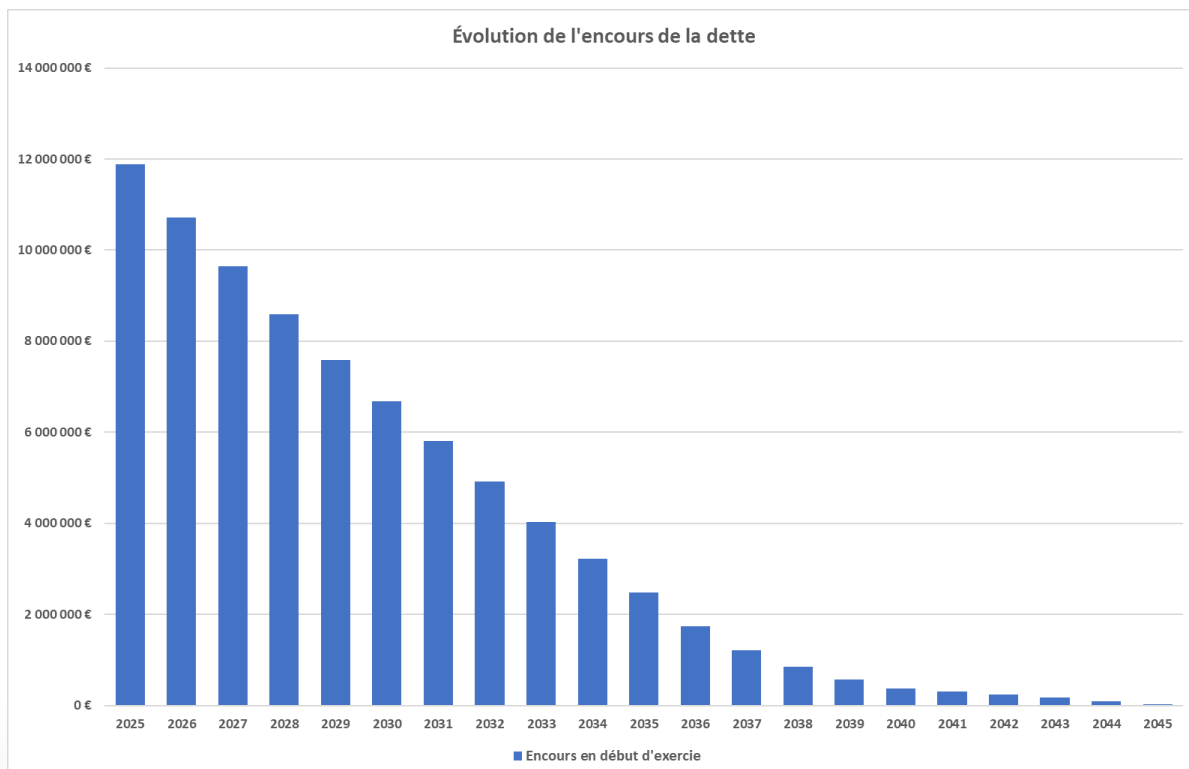
ANNEXE 1 : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

État de la dette au 1^{er} janvier 2024

Flux de remboursement

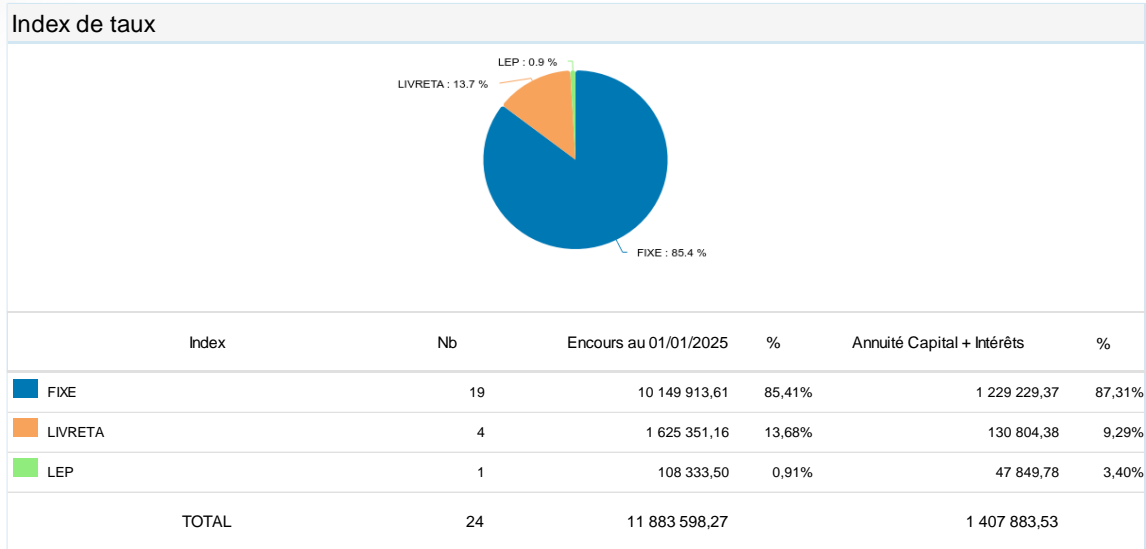


Évolution de l'encours

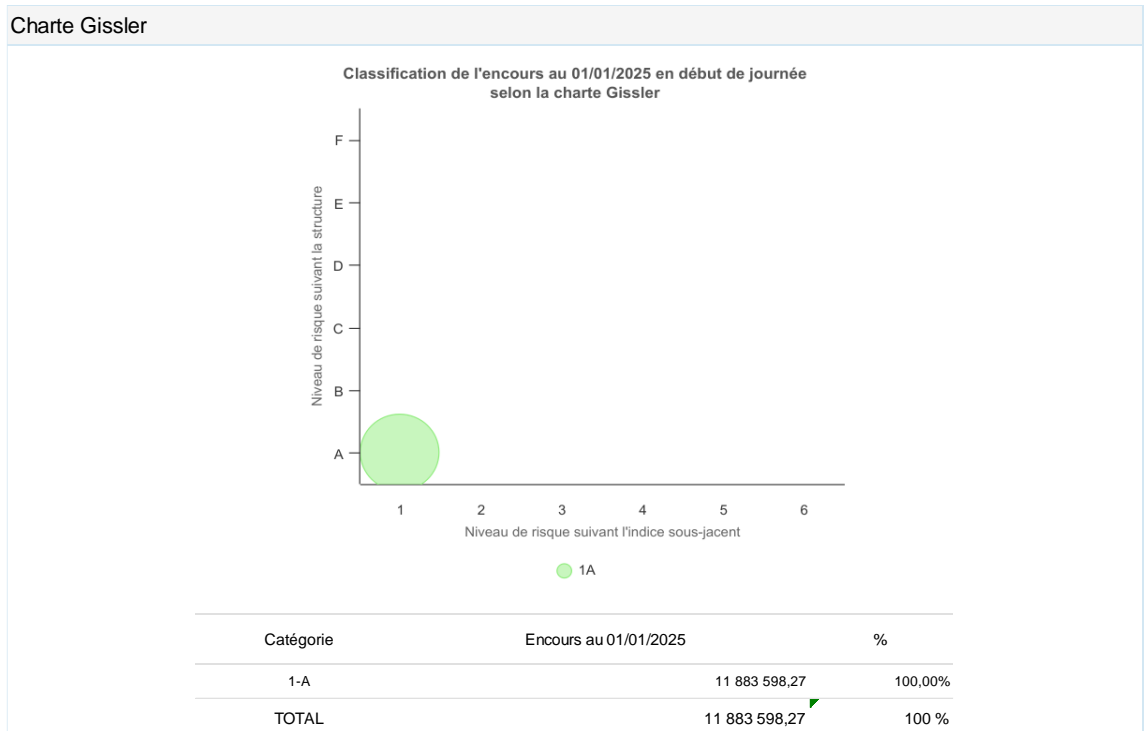




Répartition de la dette par type de taux



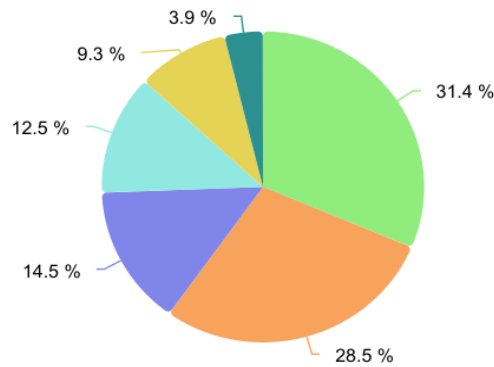
Charte Gissler





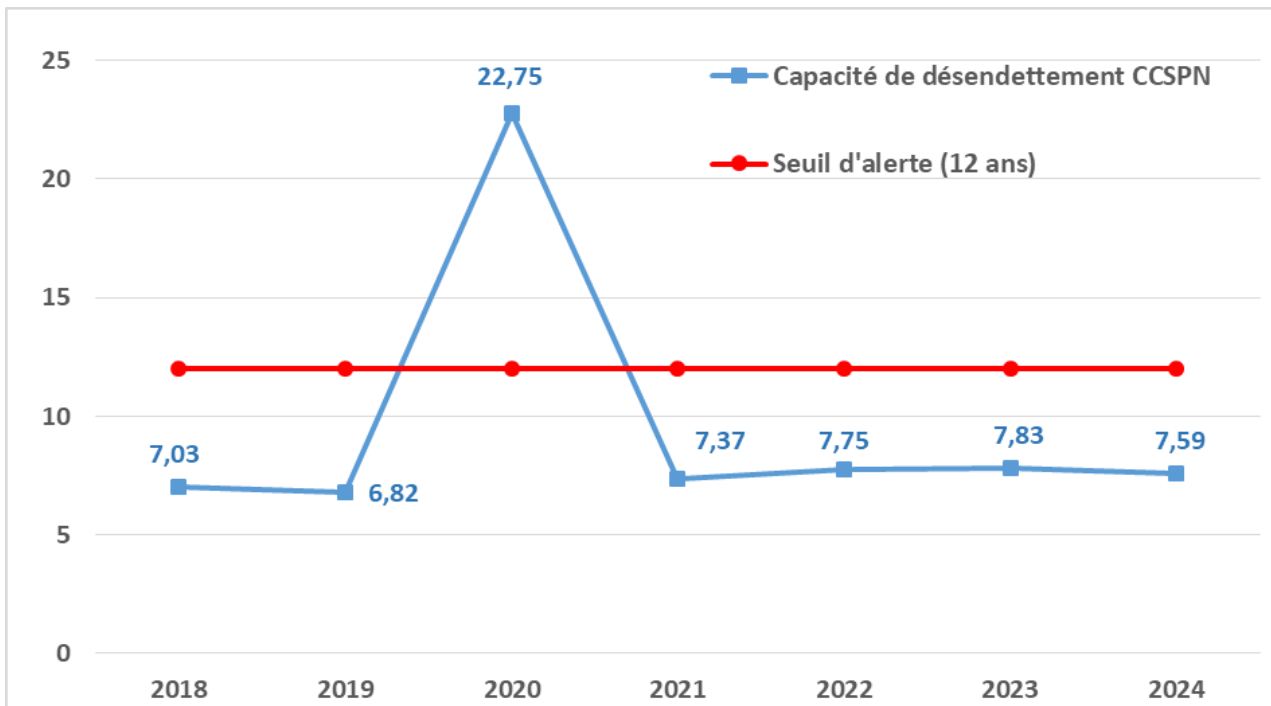
Répartition de la dette par prêteur

Prêteurs



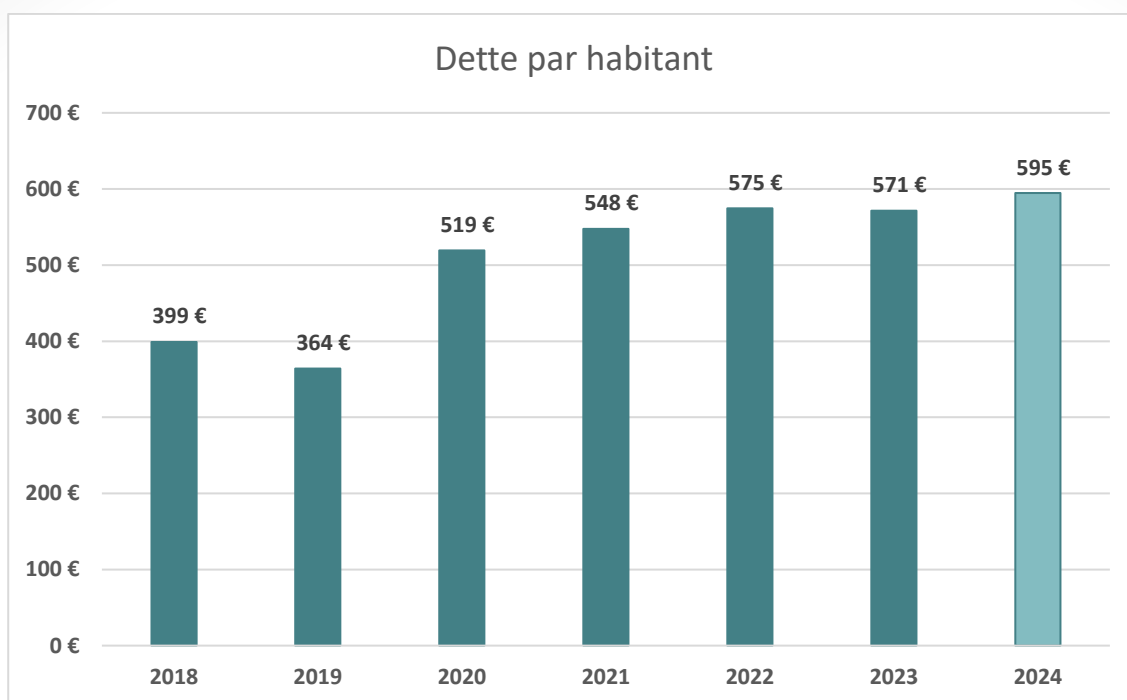
Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
Crédit Mutuel	-	31,36	3 726 461,60
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	28,52	3 389 733,36
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	-	14,54	1 727 808,97
LA BANQUE POSTALE	-	12,46	1 480 500,00
CAISSE D'EPARGNE	-	9,26	1 100 180,04
CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	-	3,86	458 914,30
TOTAL			11 883 598,27

Capacité de désendettement





Dette par habitant (Population DGF)



ANNEXE 2 : LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA CCSPN ET LES COMMUNES

Les relations financières entre les collectivités sont denses et particulièrement avec la ville de Sarlat. Le principe d'un fonctionnement fortement mutualisé avec la ville centre a nécessairement un impact fort sur les flux financiers entre les deux collectivités. Ceci procède d'un choix politique qui vise à renforcer les synergies et à éviter les doublons de fonction notamment avec les services supports.

Les impacts des transferts de compétences se mesurent avec les attributions de compensation et les remboursements de dette.

Après une augmentation en 2023, les flux avec la commune de Ste Nathalène sont désormais stables et globalement les mouvements financiers varient peu. La seule variation est liée aux remboursements de dettes dans le cadre des transferts.

S'agissant plus particulièrement des flux avec la ville de Sarlat, l'année 2023 avait été marquée par les évolutions en termes de locaux : déménagement du siège de la CCSPN - près de 18 000 €, déménagement de l'école de musique - plus de 19 000 € soit une économie d'environ 37 000 € avec en même temps un loyer versé à la commune de 36 000 € par/an pour Sarlatch.

Ces changements ont aussi eu un impact sur la facturation de la prestation de service notamment avec l'augmentation des interventions du service entretien ou encore des services techniques.

L'importance historique des flux augmentée encore en 2024 avec les nouveaux services, leur fragilité et la montée en puissance constante de l'intercommunalité renforcent encore l'obligation à se questionner sur la pertinence de ces fonctionnements et obligent à une nécessaire évaluation des dispositifs de mutualisation.

	Beynac & Caznac	Marcillac St-Quentin	Marquay	Proissans	La Roque Gageac	St André Allas	Ste Nathalie	St Vincent de Cosse	St Vincent Le paluel	Sariat La Canéda	Tamniès	Vézac	Vitrac	TOTAL
Dépenses CCSPN														
Dette	8 861,00 €				2 008,00 €	1 858,00 €		784,00 €				5 639,00 €	3 805,00 €	22 955,00 €
Attributions compensation fonctionnement					48 761,00 €	33 190,00 €		62 666,00 €		71 998,00 €		145 967,00 €	122 294,00 €	484 876,00 €
Prestation de service Petite Enfance - Enfance - Jeunesse				29 281,52 €			105 000,00 €			465 509,15 €				599 790,67 €
Compétence mobilité										282 377,71 €				282 377,71 €
Prestation de services 2024										189 810,14 €				189 810,14 €
Mise à disposition personnel Ecole de Musique										48 577,42 €				48 577,42 €
Loyers garages CTM										30 425,04 €				30 425,04 €
Loyer Sariattech (Avenue de Salves)										36 000,00 €				36 000,00 €
TOTAL	8 861,00 €	- €	- €	29 281,52 €	50 769,00 €	35 048,00 €	105 000,00 €	63 450,00 €	- €	1 124 697,46 €	- €	151 606,00 €	126 099,00 €	1 694 811,98 €
Dette	8 034,00 €				11 741,00 €		51 752,00 €	13 019,00 €						32 794,00 €
Attributions compensation fonctionnement	9 129,00 €	59 889,00 €	16 430,00 €	69 400,00 €		929,00 €	7 273,00 €		11 487,00 €		10 054,00 €			228 141,00 €
Attributions compensation investissement				5 686,00 €						79 301,00 €				92 260,00 €
Urbanisme	5 682,74 €	7 005,16 €	5 434,59 €	10 589,99 €	4 177,82 €	9 297,75 €	5 860,58 €	3 914,81 €	2 831,92 €	79 569,39 €	4 558,04 €	8 527,93 €	9 493,45 €	156 944,17 €
Mise à disposition personnel Accueil de loisirs							12 936,71 €							12 936,71 €
Prestations service Finances et Ressources Humaines										383 800,36 €				383 800,36 €
TOTAL	22 845,74 €	66 894,16 €	21 864,59 €	85 675,99 €	15 918,82 €	9 297,75 €	77 822,29 €	16 933,81 €	14 318,92 €	542 670,75 €	14 612,04 €	8 527,93 €	9 493,45 €	906 876,24 €
Recettes CCSPN														
PRÉVISIONS 2025														
Dépenses CCSPN														
Dette	4 431,00 €				1 004,00 €	929,00 €		392,00 €				2 820,00 €	1 903,00 €	11 479,00 €
Attributions compensation fonctionnement					48 761,00 €	33 190,00 €		62 666,00 €		71 998,00 €		145 967,00 €	122 294,00 €	484 876,00 €
Attributions compensation investissement				35 000,00 €			105 000,00 €			470 000,00 €				610 000,00 €
Compétence mobilité										285 000,00 €				285 000,00 €
Prestation de services 2025										190 000,00 €				190 000,00 €
Mise à disposition personnel Ecole de Musique										50 000,00 €				50 000,00 €
Loyers garages CTM										31 000,00 €				31 000,00 €
Loyer Sariattech (Avenue de Salves)										36 000,00 €				36 000,00 €
TOTAL	4 431,00 €	- €	- €	35 000,00 €	49 765,00 €	34 119,00 €	105 000,00 €	63 058,00 €	- €	1 133 998,00 €	- €	148 787,00 €	124 197,00 €	1 698 355,00 €
Dette	8 034,00 €				11 741,00 €		51 752,00 €		11 487,00 €		10 054,00 €			19 775,00 €
Attributions compensation fonctionnement	9 129,00 €	59 889,00 €	16 430,00 €	69 400,00 €		929,00 €	7 273,00 €							228 141,00 €
Attributions compensation investissement				5 686,00 €						79 301,00 €				92 260,00 €
Urbanisme	5 700,00 €	7 000,00 €	5 400,00 €	10 600,00 €	4 200,00 €	9 300,00 €	5 900,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	80 000,00 €	4 600,00 €	8 600,00 €	9 500,00 €	157 600,00 €
Mise à disposition personnel Accueil de loisirs							13 500,00 €							13 500,00 €
Prestations service Finances et Ressources Humaines										390 000,00 €				390 000,00 €
TOTAL	22 863,00 €	66 889,00 €	21 830,00 €	85 686,00 €	15 941,00 €	9 300,00 €	78 425,00 €	4 000,00 €	14 287,00 €	549 301,00 €	14 654,00 €	8 600,00 €	9 500,00 €	901 276,00 €
Recettes CCSPN														

ANNEXE 3 : STRUCTURE DU PERSONNEL ET EVOLUTION DES DEPENSES

I- Notre organisation

La CCSPN s'est organisée pour exercer pleinement ses compétences et s'est dotée de deux Etablissements Publics dédiés : le Pôle de Cohésion Sociale (Etablissement Public Administratif CIAS), et l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir (Etablissement Public industriel et commercial).

A. La Communauté de communes

L'organisation de la Communauté de communes s'articule autour d'une Direction et d'une administration générale qui coordonnent l'activité des services mutualisés (Ressources humaines, finances, instruction des Autorisations du Droit du sol) et des services opérationnels (Urbanisme, Préservation des milieux naturels, Voirie, Médiathèque-Réseau de lecture, Ecole de musique, Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse).

Elle s'appuie sur des moyens financiers (surface financière équivalente à 22 millions d'€uros), humains (130 agents) et des moyens techniques (essentiellement des véhicules et équipements de voirie).

1. Les services mutualisés

Ils résultent de la recherche d'une efficacité et d'une économie d'organisation grâce à une mutualisation avec la ville centre dans le cadre d'une convention de prestation de services avec un suivi analytique permettant une facturation au plus juste.

- **L'instruction des Autorisations du Droit du Sol**
- **La gestion des Ressources Humaines et des Finances**

2. Les services opérationnels

Par leur action, ils permettent à la CCSPN de conduire les missions relevant des compétences communautaires, d'effectuer des prestations ou interventions sur le territoire et de proposer des services aux usagers.

- **Un Réseau de lecture publique et une Ecole de Musique**
- **Un service voirie**
- **Un service dédié à l'environnement : politique rivière et le SPANC**
- **Un service dédié à la planification**
- **Un Pôle Petite enfance – Enfance – Jeunesse Citoyenneté**

B. Le pôle de cohésion sociale (CIAS) et l'office de tourisme Sarlat Périgord Noir (OTSPN)

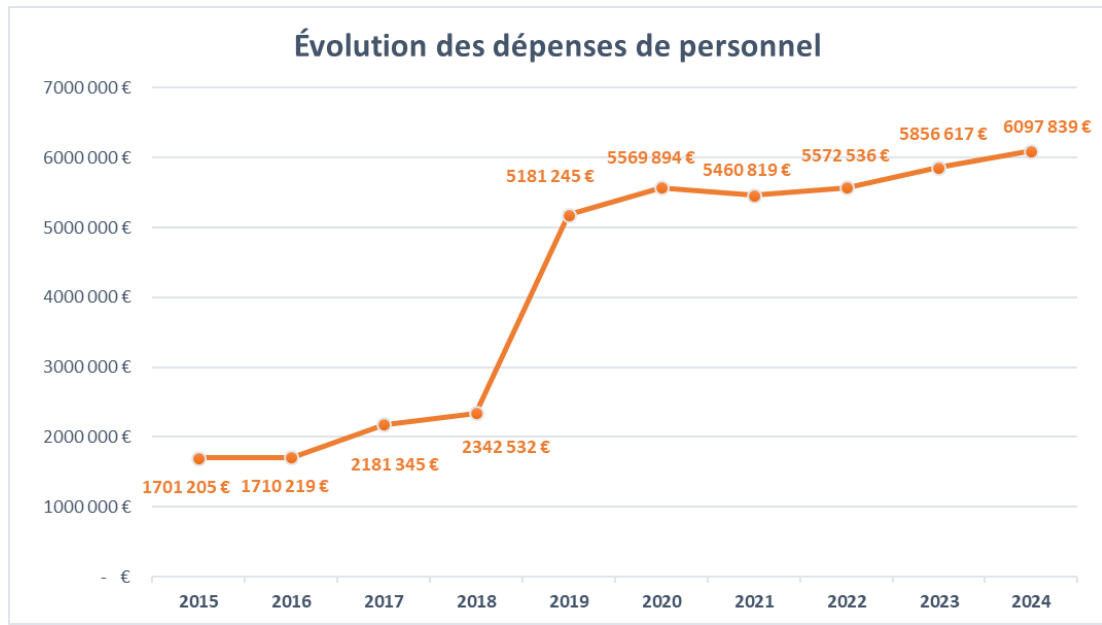
- **Le pôle de cohésion sociale**
- **L'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir**



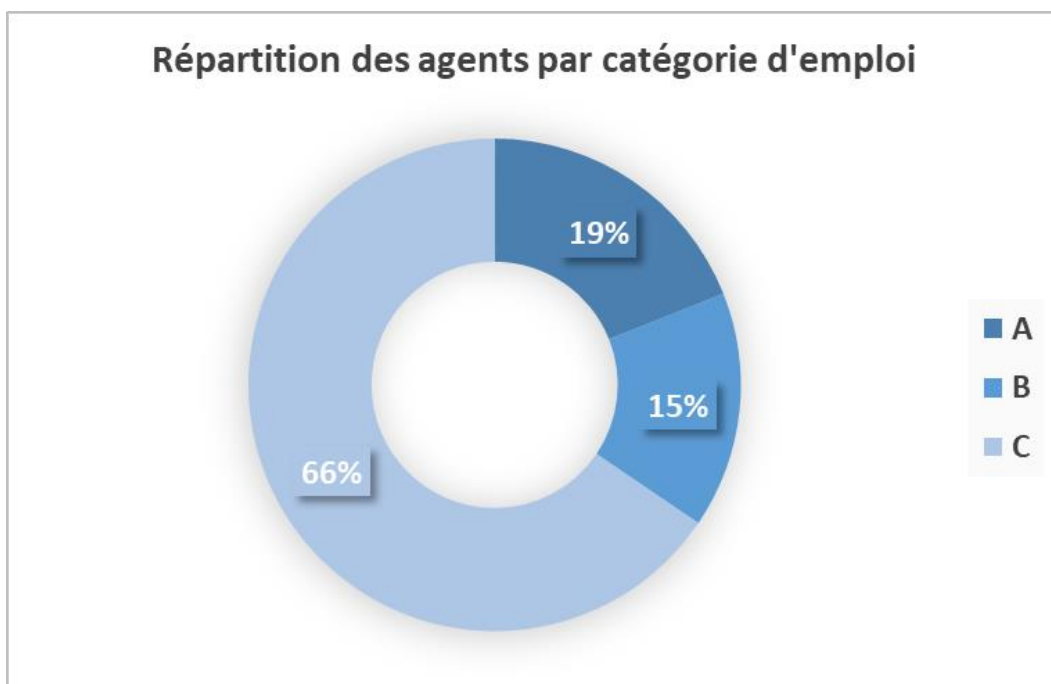
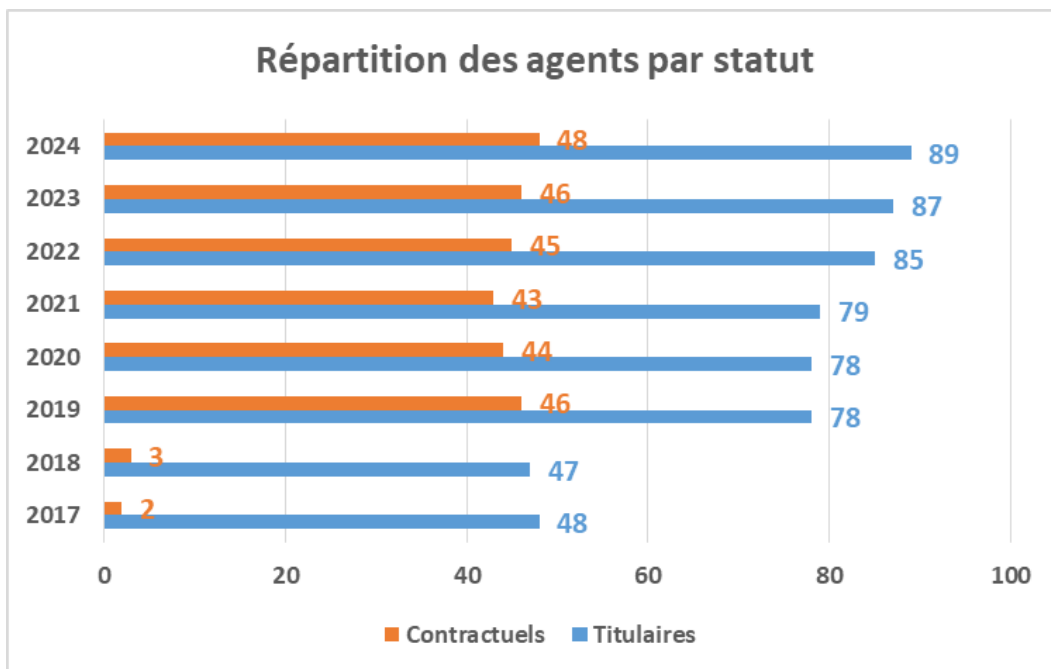
II- L'évolution des dépenses et la structure du personnel (au 31.12.2024)

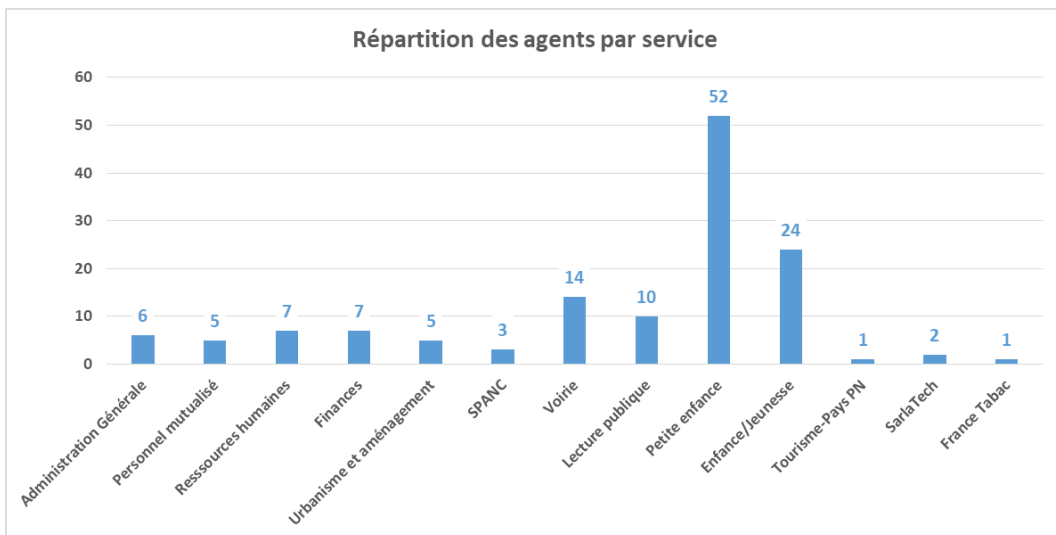
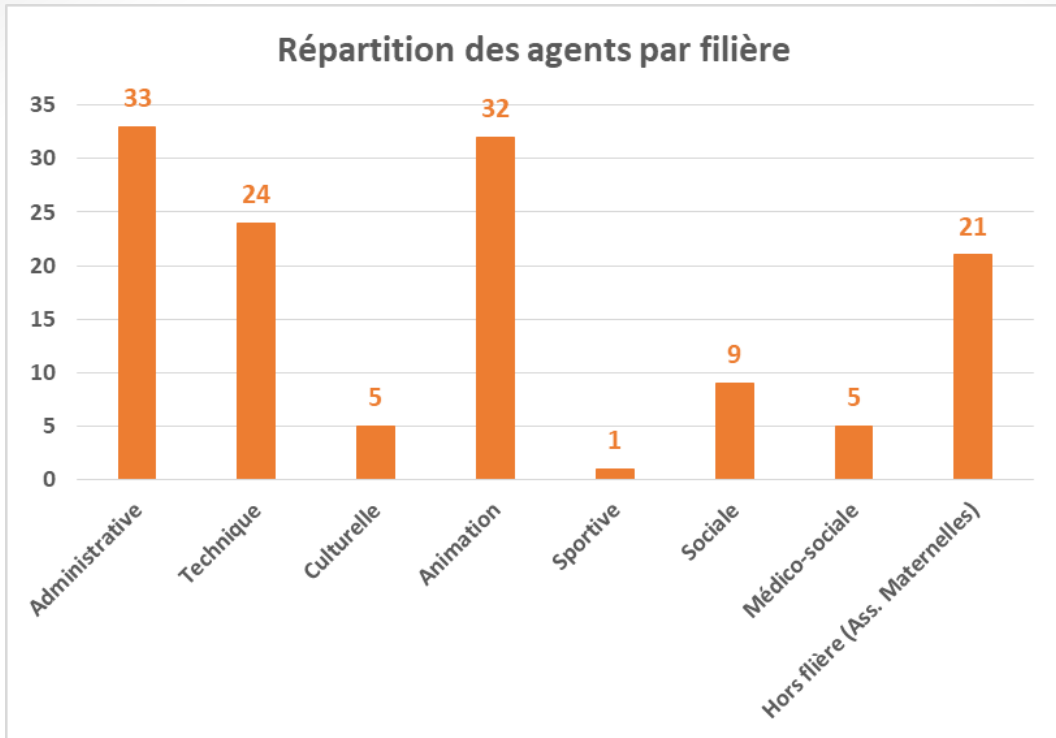
✓ Des éléments statistiques

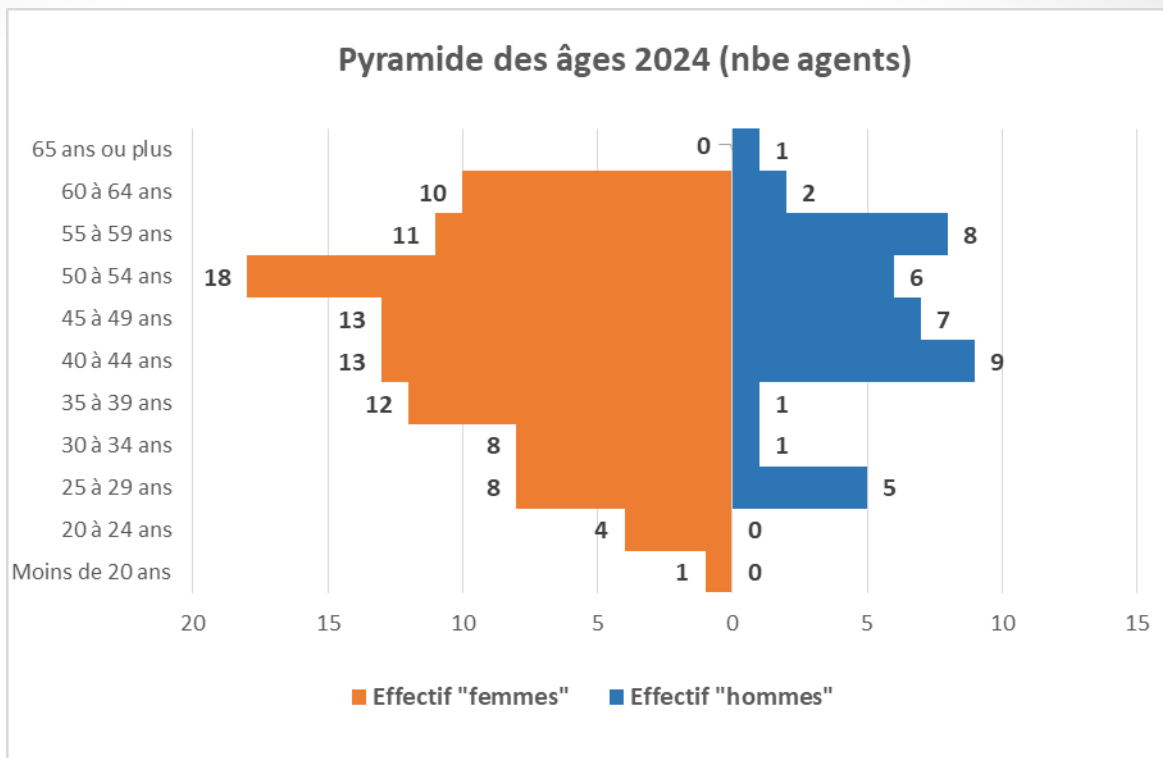
L'évolution des dépenses de personnel (Chapitre 012)



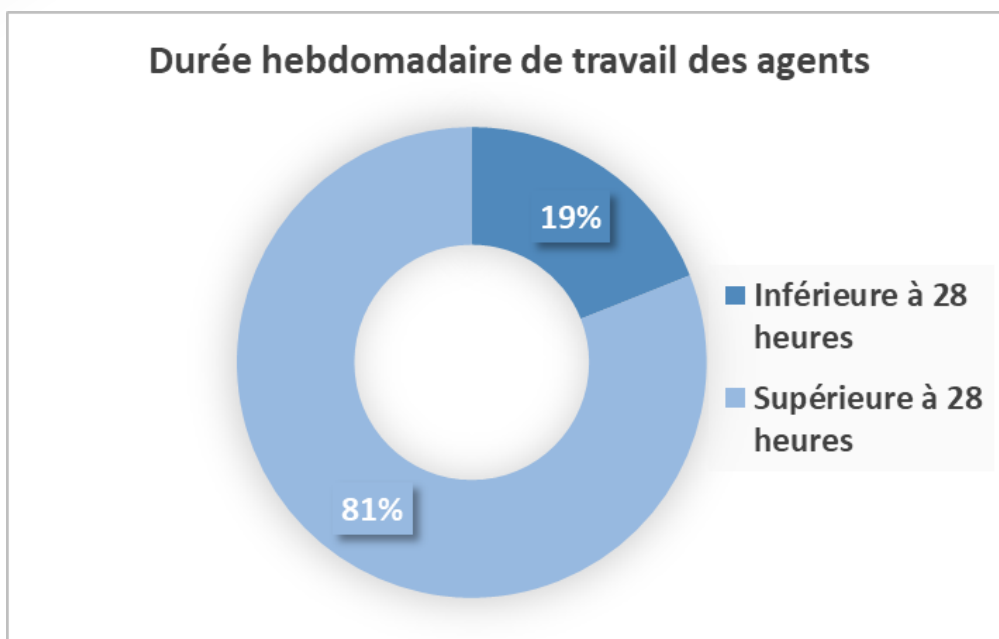
[La structure du personnel](#)







[La durée du travail](#)



[Les rémunérations 2024 \(part traitement indiciaire et régime indemnitaire\)](#)

